This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

RELIURAL

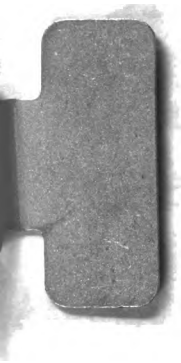

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

de la

Société d'Émulation

DU JURA

Digitized by Google

Digitized by Google

462841

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

HUITIÈME SÉRIE

CINQUIÈME VOLUME.

1911

LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

1911

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

Procès-verbaux des Séances

Séance du 21 Juillet 1910

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; Mlle TAVIOT ; MM. DE CHEVRÉ, GIRARDOT, LOMBARD, MICHEL, PERROD, SIROT, VICTOR et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté et M. le Président donne lecture de la correspondance.

M. GIRARDOT informe ses collègues qu'il a fourni au Comité de la Société de protection des sites et paysages de France un rapport concernant la situation des ruines du château de Montmorot, rapport qui a dû être discuté lors de la dernière réunion du Comité.

M MONOT a reçu une lettre de M. FEUVRIER au sujet de la subvention votée en principe dans la séance du 9 juin. Une somme de cinquante francs paraît suffisante à notre collègue pour les fouilles de mardelles qu'il a reconnues dans les cantons de Chaussin et de Chaumergy. Le crédit est voté à l'unanimité.

La Société espère que M. FEUVRIER voudra bien lui faire connaître les résultats de ses recherches ; elle demande que les objets trouvés et déposés au Musée de Dole portent la mention du concours financier de la Société d'Emulation du Jura, comme elle l'a déjà

Digitized by Google

demandé pour les objets déposés au Musée de Lons-le-Saunier et qui proviennent de fouilles faites avec sa collaboration pécuniaire. En cas de découverte d'objets en double, un exemplaire sera déposé au Musée de notre ville.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône demande à compléter ses collections par l'envoi d'un certain nombre de volumes des *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura* dont elle donne l'énumération et dont quelques-uns sont devenus assez rares.

M. MONOT a répondu que, seuls, les Mémoires des 6e et 7e séries et l'ouvrage de M. l'abbé JACQUES sur Menotey pourraient lui être adressés, les autres volumes étant épuisés.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. LONGIN, notre savant et sympathique collègue de Dole, l'informant qu'il ne pourra, à son grand regret et par suite d'un deuil qui l'a frappé dans ses plus chères affections, envoyer à la Société d'Emulation de nouvelles études historiques intéressant la Franche-Comté.

M. MONOT s'est empressé d'adresser à M. LONGIN, au nom de la Société, ses plus sincères condoléances. Il lui a exprimé tous les regrets que causera à ses collègues l'absence d'une collaboration si ancienne et si précieuse.

L'échange des publications de notre Société avec celles de la *Société éduenne* à Autun et de la *Société des Sciences de Semur* est adopté. Cet échange est ajourné en ce qui concerne la *Société Gorini.*

M. MONOT fait ensuite une lecture sur une étude destinée au *Vieux Lons* et intitulé : « Les Polonais à Lons-le-Saunier de 1831 à 1834 » ; puis M. GIRARDOT fait une communication sur les monnaies lédoniennes, étude déjà faite par M. FEVRET, mais qu'il présente

Digitized by Google

sous un jour nouveau. La Société exprime le désir que le travail de M. GIRARDOT, qui intéresse particulièrement notre région, soit publié dans les Mémoires de la Société.

Enfin MM. MONOT et GIRARDOT présentent M. DE VILLARD, ancien capitaine d'artillerie, au château de Mireval, au titre de membre résidant au chef-lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 13 Octobre 1910.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; Mlle TAVIOT, MM. LACHICHE, LOMBARD, MICHEL, PERROD, VICTOR et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne lecture de la correspondance et notamment d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts concernant le 49e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Caen le 18 avril 1911.

Il est statué sur la présentation faite par MM. MONOT et GIRARDOT, le 9 juin 1910, de M. Edmond HUE, Vice-Président de la Société préhistorique de France et sur celle de M. DE VILLARD faite dans la dernière séance : tous deux sont admis à faire partie de la Société.

Plusieurs présentations sont ensuite faites par MM. MONOT, PERROD et GIRARDOT, savoir :

M. Roger ROUX, substitut, à Belfort ;

M. LECOURBE, commandant en retraite, à Chalon-sur-Saône ;

M. BESSON, professeur d'histoire à l'Université de Fribourg ;

MM. MONOT et GUICHARD présentent également :

Digitized by Google

M. Plantet, secrétaire honoraire d'ambassade, à Montmorot ;

M. Edmond Chapoy, avocat à Bourg.

Le vote sur l'admission des membres présentés aura lieu lors de la prochaine réunion.

La Société décide de souscrire pour un exemplaire à l'« Anthologie des jeunes poètes comtois », mais elle ajourne sa décision, en ce qui concerne l'album du Millénaire de Cluny qui doit paraître sous les auspices de l'Académie de Mâcon.

M. Monot entretient ses collègues du retard apporté à la publication du volume de 1910, par suite des corrections faites par M. Longin à une étude qui doit paraître dans les prochains « Mémoires ». Une note explicative sera jointe à chacun des volumes à expédier.

Sur la proposition du Secrétaire, il est décidé qu'une note rappelant la date de clôture du Concours ouvert par la Société sera envoyée aux journaux qui ont publié le programme de ce Concours et que cette note paraîtra également dans le *Bulletin départemental de l'Instruction primaire*.

M. Perrod présente le compte-rendu du Congrès de Luxeuil et informe l'Assemblée que la ville de Poligny a été choisie comme siège du 11e Congrès de l'Association franc-comtoise pour 1911.

M. Monot donne ensuite, du Millénaire de Cluny, un compte-rendu qui intéresse vivement les membres présents.

Ces deux documents seront, à la demande unanime de l'Assemblée, publiés dans les prochains Mémoires de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

Séance du 10 Novembre 1910.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; DECLUME, GIRARDOT, LACHICHE, LEBRUN, MIAS, PERROD, VICTOR, DE VILLARD, et CARREZ, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

MM. Roger ROUX, substitut à Belfort ; le docteur BOURDIN, à Pesmes ; LECOURBE, commandant en retraite à Chalon-sur-Saône ; BESSON, professeur à l'Université de Fribourg ; PLANTET, secrétaire honoraire d'ambassade, à Montmorot ; Edmond CHAPOY, avocat à Bourg, présentés dans la réunion du 13 octobre, sont admis à faire partie de la Société.

MM. MONOT et FEUVRIER présentent M. Auguste VANTARD, professeur d'Allemand à Lure.

M. le Président donne lecture de la correspondance et notamment d'une lettre de M. FEUVRIER remerciant la Société d'Émulation d'avoir bien voulu prendre en considération la proposition de la tenue d'une séance à Dole.

Il lit également une lettre de M. GODARD, professeur d'histoire au Lycée de Vesoul, rappelant le vœu émis plusieurs fois au Congrès de l'Association Franc-Comtoise, que le catalogue soit dressé des portraits peints, bustes, statues de Comtois recommandables, figurant dans les dépôts et les monuments publics et sur les places ou dans les jardins des villes. MM. GIRARDOT et MONOT promettent de réaliser ce vœu pour Lons-le-Saunier.

M. PERROD donne lecture, pour M. FEUVRIER empêché d'assister à la séance, d'un travail de celui-ci, intitulé : *Notes à propos d'une publication récente à*

Digitized by Google

Dole. Il s'agit des « *Promenades archéologiques* » que vient de publier M. Pidoux dans l'intention de permettre aux étrangers et même aux Dolois de mieux connaître et de mieux aimer la « vieille et noble Cité ».

M. Feuvrier complète sur différents points les recherches de M. Pidoux et donne sur les artistes dolois, en particulier sur les Attiret, des renseignements aussi complets qu'inédits.

L'Assemblée est vivement intéressée par cette lecture où la critique, quand elle se montre, est faite toujours d'une manière courtoise.

M. le Président fait observer combien ces études locales ont d'intérêt et combien il serait à propos de les généraliser. Il compte sur ces deux exemples de M. Pidoux et de M. Feuvrier pour que d'autres entrent dans la même voie et obtiennent des résultats aussi heureux.

M. Monot fait ensuite la lecture d'un petit travail intitulé : *Une pluie de sang à Lons-le-Saunier en 1623.*

Enfin, M. Girardot annonce que la question de la conservation des ruines du château de Montmorot ne saurait tarder à recevoir une solution définitive.

Le propriétaire, M. Delayat, consentirait à ne pas démolir ces vestiges de l'époque féodale, si populaires dans la région lédonienne, et à admettre le public à les visiter, moyennant une indemnité dont le montant restera à débattre pour la servitude ainsi établie sur sa propriété.

L'Assemblée, à l'unanimité, vote le principe de cette indemnité dont le chiffre sera fixé dès que les conditions imposées par le propriétaire seront définitivement connues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

Séance du 15 Décembre 1910.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; Edmond CHAPOY, CLÉMENÇOT, de CHIVRÉ, DECLUME, JEANPERRIN, GIRARDOT, LEBRUN, PERROD et CARREZ, *Secrétaire*.

M. Auguste VANTARD, professeur d'Allemand à Lure, est admis à faire partie de la Société.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Edmond CHAPOY, avocat à Bourg, et dit que la Société d'Emulation sera heureuse de recevoir tous les travaux que notre jeune et sympathique collègue voudra bien lui adresser. Il donne lecture d'une lettre de M. SIROT, dans laquelle celui-ci exprime tous ses regrets de ne pouvoir continuer à prendre part aux travaux de la Société par suite de son état de santé qui l'a obligé à prendre une retraite anticipée. M. SIROT continuera à faire partie de la Société au titre de membre correspondant.

L'échange de publications avec la Société d'Histoire naturelle et de Palethnologie de la Haute-Marne est adopté.

Il est ensuite décidé qu'un certain nombre de volumes des « Mémoires » seront adressés aux conservateurs des bibliothèques de Besançon et de Salins, à l'effet de compléter les collections de ces établissements.

Sur l'initiative de M. FEUVRIER et de M. GIRARDOT, la Société d'Emulation s'associe au vœu émis par la Société française d'Archéologie pour que, dans le projet de loi déposé par le Gouvernement au sujet des fouilles archéologiques, une plus grande liberté soit laissée aux archéologues, tout en protégeant les résul-

Digitized by Google

tats de ces recherches contre l'accaparement possible par les marchands étrangers.

L'ordre du jour appelle l'élection du Président, du Vice-Président et du Secrétaire.

M. PERROD est élu Président annuel ;

M. GUICHARD, Vice-Président, et M. CARREZ Secrétaire-Trésorier.

La nomination de la Commission de lecture, chargée de l'examen des travaux adressés à la Société d'Emulation en vue de son deuxième concours, est renvoyée à la séance de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 12 Janvier 1911.

Présents : MM. PERROD, Président ; GUICHARD, Vice-Président ; CLÉMENÇOT, LACHICHE, LEBRUN, MONOT, VICTOR et CARREZ, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. PERROD, élu Président à la réunion du 15 décembre, adresse à ses collègues ses plus sincères remerciements pour l'honneur qui lui est fait d'être appelé à nouveau à la Présidence de la Société d'Emulation ; puis il donne lecture de la correspondance.

Mlle TAVIOT et M. PERROD présentent Mme Marguerite Henri ROSIER, rue des Templiers, à Dole, au titre de membre résidant dans le département.

MM. FEUVRIER et MONOT présentent également M. GUYENNOT, chef mécanicien de la Marine, à Marseille, au titre de membre correspondant.

Plusieurs membres de la Société ayant exprimé le désir de compléter leurs collections particulières des

Digitized by Google

« Mémoires » et ayant demandé à quelles conditions les volumes disponibles pourraient leur être cédés, il est décidé que le prix sera de un franc cinquante centimes au minimum. Pour les personnes étrangères à la Société, les conditions établies précédemment ne subiront aucune modification.

L'ordre du jour appelle ensuite la question de la tenue d'une séance à Dôle.

M. le Président fait remarquer qu'une réunion dans cette ville où la Société compte un nombre important de ses membres les plus distingués et les plus sympathiques aura pour conséquence de resserrer les liens qui unissent la vieille cité comtoise à Lons-le-Saunier, de montrer la vitalité toujours croissante de notre Société et d'attirer à elle un certain nombre de membres nouveaux.

Il est entendu que la séance se tiendra le deuxième jeudi de mars et qu'elle aura un caractère absolument privé.

M. Monot présente ensuite les excuses de M. Girardot qui, retenu à son foyer par une maladie sérieuse de Mme Girardot, n'a pu assister à la séance et donner des renseignements spéciaux au sujet du classement des ruines de Montmorot ; puis il fait part à l'Assemblée de la récente circulaire ministérielle sur la protection des sites et paysages, circulaire qui intéresse particulièrement la région jurassienne.

M. le Président adresse ses remerciements à M. Monot ; puis il est procédé à l'élection de la Commission de lecture chargée notamment de l'examen des travaux adressés à la Société d'Emulation en vue de son deuxième concours.

Messieurs Clémençot, Monot, Jeanperrin et Lebrun sont nommés membres de cette Commission qui se

Digitized by Google

réunira au commencement de février pour procéder à la répartition des Mémoires parvenus au Secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 9 février 1911

Présents : MM. PERROD, *Président;* GUICHARD, *Vice-Président;* DE CHIVRÉ, CLÉMENÇOT, DECLUME, FEUVRIER, GIRARDOT, JEANPERRIN, LACHICHE, LEBRUN, MONOT, DE VILLARD et CARREZ, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté. M. MONOT présente les excuses de M. LAURENT-VIBERT, empêché d'assister à la séance.

M. le Président donne lecture de la correspondance et mentionne les ouvrages reçus depuis le mois dernier.

Madame ARBEZ-GINDRE, institutrice à Lamoura, demande à faire partie de la Société d'Emulation. Son admission sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

M. PIDOUX ayant fait connaître son intention de ne plus faire partie de la Société, sa démission est acceptée.

M. Edmond CHAPOY, avocat à Bourg, membre de la Société, ayant demandé à quelle condition il pourrait effectuer le rachat de sa cotisation annuelle,il est décidé, selon l'usage établi dans diverses Sociétés. que le rachat sera accepté moyennant un versement unique de cent francs.

M. le Président rend compte de la séance publique de l'Académie de Besançon à laquelle il a assisté en qualité de délégué ; puis informe l'Assemblée que la Société

Digitized by Google

préhistorique de France a reçu trente-huit adhésions, y compris celle de la Société d'Emulation du Jura, à une protestation contre certains articles du projet de loi déposé par le Gouvernement au sujet des conditions dans lesquelles auront lieu, à l'avenir, les fouilles archéologiques. Cette protestation n'a d'ailleurs d'autre but que de réclamer une plus grande liberté dans les recherches des archéologues tout en prévenant un accaparement possible des objets découverts, par les marchands étrangers.

Il est ensuite procédé à la répartition, entre les membres de la Commission de lecture, des travaux adressés à la Société en vue du concours ouvert en 1910.

En raison du nombre assez considérable de mémoires reçus au Secrétariat, la Commission décide de s'adjoindre deux membres présents, MM. FEUVRIER et DE VILLARD.

Le classement définitif sera arrêté dans la réunion d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Assemblée générale du 19 mars 1911.

Présents : MM. ABEILLE, Sous-Préfet, représentant M. le Préfet du Jura, *Président d'honneur* ; PERROD, *Président*, Mme Marguerite Henri ROZIER, Mademoiselle TAVIOT, MM. DE CHIVRÉ, DECLUME, FEUVRIER, FEVRET, FROMONT, GAGNEUR, LARGER, LACHICHE, LEBRUN, DE VILLARD et CARREZ, secrétaire.

M. le Président, dans une courte mais vibrante allocution, rappelle avec une compétence toute spéciale le but et les moyens d'action de la Société d'Emulation. Il fait ressortir qu'elle est un centre intellectuel grou-

Digitized by Google

pant sans arrière pensée tous ceux qui aiment leur pays d'origine. « C'est ainsi, dit-il, qu'elle fait œuvre de fraternité en travaillant de toutes ses forces à réaliser, pour son compte, la meilleure partie de la devise de la France ».

Il est ensuite donné communication de la correspondance et des ouvrages reçus depuis le mois dernier.

Madame ARBEZ-GINDRE, institutrice à Lamoura, est admise à faire partie de la Société au titre de membre résidant dans le département.

MM. FEUVRIER et FEVRET présentent M. DE LA VILLERABEL, à Crissey.

La subvention concernant les fouilles exécutées par M. Hugon, dans une station néolithique entre Savigna et Fétigny, votée en principe le 7 juin 1910, est fixée à cinquante francs.

L'ordre du jour appelle ensuite le compte-rendu moral et financier de l'exercice 1910.

La première partie ayant été exposée dans l'allocution prononcée par M. le Président, M. CARREZ, trésorier, fait connaître la situation matérielle de la Société dont l'effectif se répartit de la manière suivante :

Membres résidant au chef-lieu.....	37
— — dans le département.....	40
— correspondant.....	67
Total.....	144

En outre, la Société d'Emulation du Jura correspond, tant en France qu'à l'étranger, avec 71 Sociétés dont elle reçoit les publications et auxquelles elle adresse chaque année un volume de ses « Mémoires ».

La situation financière pour l'exercice 1910 est ainsi établie :

Digitized by Google

Recettes de l'année 1910.....	2.043 90
Dépenses de l'année 1910.....	1.319 10
Excédent de recettes.....	724 80
Report des exercices précédents.....	8.710 15
Avoir de la Société.....	9.434 95

Cette somme est représentée par le solde à la banque Prost du compte arrêté au 31 décembre 1910, soit..... 9.308 85
et le reste, soit..... 126 50
en espèces, chez le Trésorier.

En se reportant aux chiffres des exercices précédents, on peut voir que la situation financière de la Société accuse chaque année une augmentation de recettes, grâce notamment à la subvention allouée par le Conseil général. Elle permet donc de faire face à toutes les éventualités et notamment d'augmenter, s'il y a lieu, le nombre de prix à décerner à la suite du Concours de 1910, dont les résultats ont dépassé nos espérances.

Elle nous autorise aussi à encourager, par de nouvelles subventions, les recherches entreprises par ceux de ses membres qui s'intéressent tout particulièrement à l'archéologie préhistorique et dont les découvertes, toujours fructueuses, enrichissent les Musées de notre département.

La parole est ensuite donnée à Mme Marguerite Henri Rosier qui, avec une émotion à peine contenue, lit un charmant poème intitulé : *Paysages franc-comtois.* De chaleureux applaudissements montrent par l'impression profonde produite sur l'assistance les vers si délicats que vient de nous faire entendre notre nouvelle et sympathique collègue.

M. Fevret fait une longue et intéressante communication sur les fouilles effectuées au lieu dit « Le Per-

Digitized by Google

ron » et qui ont amené la découverte d'un petit autel de l'époque gallo-romaine.

M. l'abbé FROMONT donne lecture d'un travail sur les troubles survenus à Dole en avril 1789 ; puis M. FEUVRIER, dans une causerie pleine de verve, nous donne l'historique du clocher de la vieille cité doloise.

Toutes ces communications seront publiées dans les « Mémoires de la Société ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 11 Mai 1911.

Présents : MM. PERROD, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; CLÉMENÇOT, GIRARDOT, LACHICHE, LEBRUN, JEANPERRIN, MONOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Absente excusée : Mlle TAVIOT.

L'admission de M. DE LA VILLE-RABEL, à Crissey, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

MM. les membres de la Commission du Concours de 1910 donnent lecture de leurs rapports sur les Mémoires adressés au Secrétariat ; puis il est procédé à un classement limitatif concernant le nombre des récompenses à accorder. Le classement deviendra définitif lorsque le Rapporteur général, dont la nomination est à l'ordre du jour, aura fait connaître ses conclusions. L'ouverture des enveloppes renfermant les noms et adresses des concurrents aura lieu dans la prochaine réunion.

Sur la demande de M. LEBRUN, il est décidé que des attestations indiquant la nature des prix et le nom des lauréats seront imprimées par les soins de M. DECLUME.

Il est ensuite procédé à la nomination du Rapporteur général. M. MONOT est élu par acclamation.

Digitized by Google

M. le Président entretient ses collègues des détails de l'organisation du Congrès de Poligny, les 1er et 2 août prochains et notamment des démarches faites auprès des Compagnies de chemins de fer pour obtenir le demi-tarif en faveur des congressistes. Puis il met aux voix le vote d'un crédit de cinquante francs en faveur de ce Congrès, conformément à la décision prise par l'Association franc-comtoise dans la séance tenue à Pontarlier.

M. GIRARDOT informe l'Assemblée qu'il est entré en pourparlers avec M. DELAYAT, propriétaire du Château de Montmorot, au sujet de l'indemnité à accorder à ce dernier pour la servitude mise sur sa propriété par suite du classement des ruines du château comme monument historique.

Il est décidé qu'une somme de deux cents francs sera offerte à M. DELAYAT à titre d'indemnité pour la servitude en question, à la condition expresse qu'il prendra l'engagement de laisser toujours au public le libre accès des ruines.

Enfin, MM. MONOT et GIRARDOT présentent M. CHAUDEY, Inspecteur des Eaux et Forêts, au titre de membre résidant au chef-lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 16 Juin 1911.

Présents : MM. PERROD, *Président* ; CLÉMENÇOT, DECLUME, LACHICHE, LAURENT-VIBERT, LEBRUN, MONOT, POULAIN, DE VILLAED et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès verbal de la dernière réunion est adopté. M. CHAUDEY, Inspecteur des Forêts, présenté le 11 mai dernier, est admis à faire partie de la Société.

Digitized by Google

M. le Président rend compte des démarches officielles qu'il a faites en vue d'une séance publique qui aura lieu le 9 juillet prochain et dans laquelle il sera procédé à la remise des récompenses à décerner à la suite du Concours ouvert par la Société d'Emulation.

M. le Préfet, Président d'honneur, regrette qu'un deuil récent ne lui permette pas d'assister à cette séance, mais il s'y fera représenter officiellement et il offrira des médailles à distribuer.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport de M. MONOT, rapporteur général du Concours.

Puis, le classement ayant été définitivement arrêté, il est procédé à l'ouverture des enveloppes avec devises, renfermant les noms et adresses des auteurs des mémoires récompensés.

Le texte du rapport et la liste des lauréats seront publiés dans les Mémoires de 1911.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire :

H. CARREZ.

Digitized by Google

LE MILLÉNAIRE DE CLUNY

Rapport fait à la Société d'Émulation par son délégué

EMILE MONOT

Président de la Société pour 1910

Messieurs,

Au mois d'avril 1910, l'Académie de Mâcon ayant décidé de commémorer par un Congrès le millénaire de la fondation de l'Abbaye de Cluny, priait notre Société de se faire représenter à ce Congrès par un délégué. Vous me fîtes l'honneur de me choisir pour remplir ce rôle très honorable, et je dois donc vous rendre compte des fêtes auxquelles j'ai assisté, de ce qu'a vu et entendu, — perdu dans la foule anonyme où les organisateurs *l'oublièrent* — le délégué et le président de la Société d'Emulation du Jura.

Cérémonies religieuses, congrès historique et archéologique, excursions de lettrés, de savants et de profanes, réjouissances populaires, les fêtes du Millénaire réunissaient tout cela, et c'est de quoi expliquer le succès qu'elles ont obtenu. Qu'elles eussent été préparées par des Comités différents, on le devinait bien aux trois affiches numérotées qui avaient été placardées sur nos murs et aux trois programmes divers qu'on vendait à Cluny. Du moins, les trois affiches étaient de la même couleur, et les trois programmes étaient réunis sous la même couverture. Surtout, j'ai vu défiler

Digitized by Google

dans les rues de la petite ville, le même jour, un cortège d'abbés mitrés, d'évêques et d'archevêques, et le cortège d'un ministre de la République entouré du maire, du préfet, et de députés ; je sais que ce ministre a, comme ces évêques, apporté au passé de la France l'hommage du présent ; enfin, dans le cortège historique, j'ai vu chevaucher, derrière saint Louis et sa mère, et parmi des seigneurs féodaux, les deux enfants du député radical de l'arrondissement, — et il m'a paru que ces fêtes réalisaient ainsi, pour si peu de temps que ce fût, un rapprochement, et que, de tous les hommages qui furent rendus aux moines de Cluny, celui qui dut les toucher davantage, ce fut sans doute la trêve civile que, pendant deux jours, s'imposèrent les partis en mémoire de leurs bienfaits.

*
* *

Arrivé à Cluny dès le matin de la première journée, je descends vers la lointaine petite ville, perdu dans la foule retentissante des pélerins. Les prêtres sont nombreux ; des rosettes rouges ou violettes désignent de respectables savants, des officiers en retraite, des membres de l'Université, mais à leurs gilets pend aussi le rond de carton que l'Académie de Mâcon a envoyé aux adhérents en leur recommandant de le porter « d'une manière ostensible ».

La ville a été décorée de la manière la plus heureuse du monde. Je ne parle pas des drapeaux et des oriflammes, des guirlandes de fleurs ou de papier, ornement banal de toutes les fêtes et que j'ai vu là comme ailleurs ; je parle d'une décoration originale et rare, en harmonie avec la fête même et avec son objet : tout au long des rues principales, soit en travers de la chaussée, soit parallèlement aux façades, des arceaux gothiques s'élèvent : une monture en bois dessinant l'ogive a été

Digitized by Google

dressée, on l'a entourée de feuillage, et voilà tout le secret de cette harmonieuse parure. Mieux encore, à l'entrée de certaines rues, des porches ogivaux avec des rosaces ont été élevés, si bien qu'en passant sous ces porches, puis sous ces arceaux, on a l'impression qu'on se promène dans la grande nef d'une cathédrale de euillage et qu'on se rappelle les idées de Chateaubriand ur l'o rigine des églises gothiques.

Un Clunysois chez qui j'achète — je n'en ai nulle honte — une douzaine de cartes postales, m'apprend que toute cette décoration est l'œuvre des habitants eux-mêmes, réunis par rues, travaillant ensemble et rivalisant avec ceux de la rue voisine : œuvre de paix encore et de rapprochement momentané.

Mais écoutez ce mot amusant d'un autre Clunysois et qui montre chez un homme du peuple un goût naturel : il m'est raconté par un de mes amis, membre de notre Société, que je rencontre en arrivant. La veille, il se promenait dans la ville, étudiant les restes de l'ancienne architecture et regardant les habitants qui achevaient en hâte la parure de leurs quartiers. A la façade de sa maison, un bon Clunysois ven it de suspendre des guirlandes et des banderoles ; il se recule jusqu'au milieu de la rue pour juger dans son ensemble la décoration qu'il a imaginée ; mais il n'est pas satisfait, il hoche la tête en faisant la moue, et il crie à sa femme accoudée à une fenêtre : « Non, c'est pas ça : c'est trop architecture moderne ». Mon ami, qui est architecte, et architecte « moderne », passait précisément en ce moment ; il ne fut point blessé dans son amour-propre, mais il se réjouit au contraire qu'un homme du vulgaire eût ainsi, de nature, du goût et le sens de l'harmonie.

Les hôtels nous hébergent comme ils peuvent. Cinq de mes compagnons de route ont été adressés au même

Digitized by Google

hôtel que moi : mais, arrivés, on nous renvoie, sous la conduite d'une vieille servante, dans une maison particulière où des logements sont vacants.

Notre choix fait, nous descendons en hâte vers le Secrétariat du Congrès, établi dans l'Abbaye. Les adhérents s'y pressent déjà pour retirer leurs cartes. Je me munis des miennes, et me voici dans la grande salle où, dans quelques instants, vont s'ouvrir les fêtes du Millénaire. La foule est nombreuse et bruyante. Des évêques s'installent en face de l'estrade ; des moines arrivent, faces ascétiques et blêmes. Un mouvement de curiosité et un silence relatif signalent l'entrée de trois académiciens en grande tenue : le premier est M. Bazin.

L'estrade se remplit vite, et M. Bazin, déclarant le Congrès ouvert, donne la parole à M. Virey, président de l'Académie de Mâcon. Des congressistes qui s'étaient mis debout pour mieux voir les membres de l'Institut et les autres personnages notoires, reçoivent de leurs voisins l'ordre formel de s'asseoir, le bruit des chaises et des conversations diminue et s'arrête, et M. Virey peut commencer la série des discours.

Il fait avec modestie et simplicité l'histoire de l'Abbaye dans ses grands abbés et dans ses monuments. Puis les trois académiciens portent l'un après l'autre la parole au nom de l'Institut : M. Bazin, sans faire presque un mouvement, son papier loin de ses yeux, aristocratique et froid ; M. Babelon, plus en dehors, plus « bon enfant » ; M. Imbart de la Tour, avec un geste toujours le même, qui, au début de chaque phrase, rapproche son papier de ses yeux de myope, mais ardent, vibrant, entraînant.

M. Bazin rappelle avec émotion le souvenir du grand savant qui avait accepté la présidence d'honneur du Congrès, et qui s'intéressa jusqu'à sa dernière heure à

Digitized by Google

cette commémoration, Léopold Delisle ; puis il dit la triple beauté morale de Cluny — serviteur zélé de l'Eglise, — ouvrier de civilisation — école d'art et d'artistes. Après un mot sur la beauté de l'édifice matériel, il choisit quelques haltes dans les immenses Annales de l'Abbaye, depuis le testament du comte d'Auvergne, le fondateur, jusqu'aux derniers moments. Il médite sur la mort de cette branche de l'ordre bénédictin, sur la ruine irréparable des monuments, et termine en remerciant les organisateurs du Congrès d'avoir témoigné aux moines leur reconnaissance.

M. Babelon, rappelant que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a repris et continué plusieurs des grands travaux entrepris par les Bénédictins de Saint-Maur, rameau de la grande famille monacale dont Cluny fut la souche, se dit heureux de l'occasion qui lui est offerte de rappeler les origines lointaines des travaux que son Académie poursuit aujourd'hui. Il rend à son tour un magnifique hommage à Léopold Delisle, ce Bénédictin laïc ; puis il montre ce que fut l'œuvre intellectuelle et artistique des moines de Cluny, — fondant, jusque dans les contrées les plus lointaines, des filiales de leur grande abbaye, — pélerins de la civilisation médiévale en Orient, — hommes de progrès par leurs œuvres d'art et leurs écoles, — enfin trait d'union intellectuel entre l'antiquité, dont leurs copistes nous ont transmis les œuvres, et l'esprit moderne. Et, quand le vieux tronc de l'arbre planté par saint Benoît se dessèche, on voit surgir un rejeton merveilleux, l'admirable Congrégation de Saint-Maur. Les uns et les autres, Bénédictins de Cluny, — ces apôtres de la civilisation au Moyen-Age, — Bénédictins de Saint-Maur, — ces promoteurs du grand rôle de la France dans l'érudition historique, — ils ont bien droit, au moins pendant ce Congrès, à cette *Paix* dont ils avaient fait leur devise.

Digitized by Google

M. Imbart de la Tour apporte ensuite le salut de l'Académie des Sciences morales et politiques. Il montre que peu d'ordres religieux ont été, aussi fortement que Cluny, unis à la vie et imprégnés du génie de leur nation. Cluny est français, d'abord par ses origines, puis par son histoire, où quatre abbés seulement ne sont pas des Français de France, et où l'on voit l'Abbaye soutenir fidèlement la royauté, — par le caractère particulier de son catholicisme (car il y a un catholicisme français, celui de saint Bernard, de saint Vincent de Paul, de Bossuet et de Lacordaire, alliance heureuse de sentiment et de raison), — par la mesure et l'équilibre qu'on admire dans ses églises, dans sa Règle, dans ses institutions, dans son rôle, — enfin par le caractère social de l'ordre clunisien, incomparable école de fraternité et prédicateur infatigable de paix entre les hommes. Honorons Cluny parce qu'il a été le premier élan d'idéalisme que la France ait inspiré. Les moines ont disparu, et avec eux bien des institutions de nos pères ; mais la France se souvient, et c'est pourquoi tant de Français sont réunis autour de ces ruines. Que les vieux hôtes du monastère soient bénis pour cette fête du patriotisme ! Grâce à eux, nous pouvons dire à ceux qui triomphent trop aisément de nos querelles : « Regardez et écoutez. La France est là. Une nation qui sait se souvenir peut toujours oser. Elle est forte : forte comme l'espérance, forte comme la vie. »

M. Imbart de la Tour avait subitement baissé la voix pour lire ses dernières lignes : un silence religieux régnait sur cette foule. Quand il eut fini, les applaudissements éclatèrent avec un enthousiasme extraordinaire, et ils se prolongèrent, se ranimant à plusieurs reprises au moment où ils allaient s'éteindre. M. Bazin et M. Babelon nous avaient intéressés et attachés ;

Digitized by Google

M. Imbart de la Tour nous émut, et nous aurions voulu lui dire de vive voix notre reconnaissance.

Ensuite un moine se lève ; il a de fortes lèvres, un visage pâle et sévère, des yeux vifs ; rien d'effacé et de timide : on sent en lui un homme énergique et qui ne craint pas l'attaque. Sans papiers en main, sans notes devant lui, il parle, d'une voix lente et grave, promenant alternativement à droite et à gauche, sur son auditoire, un regard assuré et dominateur. C'est dom Besse, un des plus savants successeurs des Mabillon et des Montfaucon. Malheureusement, son discours échappe un peu à l'analyse. Il regrette que l'histoire de Cluny n'ait pas encore été écrite : du moins on y travaille. Il montre qu'elle se divise en trois périodes, la première se terminant en 1231, la deuxième à l'époque de Richelieu, la troisième avec la vie humaine de l'abbaye. Il insiste sur le rôle de Richelieu qui, comme abbé commendataire, introduisit et imposa dans l'abbaye une réforme sévère : homme d'Eglise, en effet, plus encore qu'homme politique, son rôle a été souvent mal compris. Mais, après sa mort, son œuvre échoua par l'hostilité d'un groupe de religieux. Que de faits curieux, encore inédits, dans ces Annales de Cluny, mais avec quelle prudence il faut procéder quand on fait œuvre d'historien !

Dom Besse est vivement applaudi. Le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, M. Duréault, donne quelques indications pour les excursions de l'après-midi, et la séance est levée à onze heures.

Alors on se hâte à la recherche d'un restaurant. Les salles à manger sont vite envahies : on se tasse, on s'assied de guingois, heurté par les servantes qui se précipitent, guetté par les retardataires affamés qui montent la garde à la porte ; on mange ce qui passe, n'importe quoi, au petit bonheur, et on court à la gare

Digitized by Google

d'où doit partir, à midi et demi, un train spécial pour Saint-Point.

Mais, à la gare de la Compagnie P.-L.-M., c'est en vain que nous cherchons ce train. Les employés ne savent que nous répondre et nous tournent le dos. L'heure du départ approche, cependant : se moque-t-on de nous ? Enfin un sous-chef nous donne le mot de l'énigme : « Un train spécial pour Saint-Point ? Saint-Point n'est pas de chez nous. Allez donc voir au bas de la gare : vous devez partir par le *taquot*... » Je n'oublierai jamais avec quel air de suprême dédain ce mot nous fut lancé : on y sentait toute la supériorité de la puissante Compagnie, incarnée tout entière pour un instant dans la personne d'un de ses employés.

Il est joli pourtant, le petit *taquot :* il est tout pavoisé, et les vagons auxquels il est attelé sont si proprets, avec leur pitchpin verni et qui reluit au soleil. C'est aujourd'hui en effet, en l'honneur du Millénaire de Cluny, que la Compagnie Rhône-Saône-et-Loire, qui vient de construire la ligne de Cluny à Monsols en Beaujolais, fera partir son premier train de voyageurs, et c'est celui où nous allons monter. Quelques dames s'inquiètent de l'honneur qu'on nous fait ; mais l'ingénieur de la construction, en qui je retrouve un vieux camarade lédonien, nous rassure, et, sans hâte, longeant des enclos où paissent des vaches et gambadent des poulains, franchissant des ruisselets, traversant sur un vrai pont la ligne de la grande Compagnie, faisant halte à des stations où des femmes en cheveux inaugurent d'un air emprunté leurs fonctions de « chef de gare », le petit train arrive à Saint-Point, où il attendra notre retour.

Par un sentier pierreux et rude nous montons au château qui fut la propriété de Lamartine. J'ai relu, avant de partir pour Cluny, la préface délicieuse que le grand poète a mise en tête des *Recueillements,* et

Digitized by Google

où il décrit la vie à la fois rêveuse et active qu'il menait à Saint-Point ; mais quelque émotion descendra-t-elle en moi quand je serai là-haut ? Nous sommes si nombreux et si bruyants, si distraits et si lointains ! Après avoir traversé le petit village, nous arrivons devant le tombeau de Lamartine, petite chapelle ogivale érigée dans les arbres et entourée d'un jardinet fleuri ; au-dessus de l'entrée se lisent les mots du Psaume : *Speravit anima mea.* Chateaubriand et V. Hugo ont la tombe qui convenait à leur orgueil : comme Lamartine a bien choisi sa dernière demeure, près de cet humble village, dans ce décor rustique !

Son château est aujourd'hui la propriété d'un de ses descendants, M. de Montherot. Le maître du logis et sa famille attendent et reçoivent fort courtoisement la foule des visiteurs. De la terrasse, nous remplissons nos yeux du paysage aux lignes simples que Lamartine contemplait chaque matin en face de lui et à ses pieds. Puis nous parcourons diverses salles où des dames et des jeunes filles de la maison, se faisant aimablement les cicérones de tous ces inconnus, leur donnent quelques explications. Elles nous montrent, dans un grand salon, le lit où le poète est mort à Paris, une cheminée peinte par sa femme, et, dessiné par elle encore, un joli crayon représentant sa petite fille. Sur le parquet on a étendu un tapis, brodé, il y a un siècle peut-être, par les sœurs de Lamartine ; une armoire ouverte laisse voir son écharpe de député et deux affreux chapeaux haut-de-forme à la mode de 1830, dont il a coiffé sa noble tête. Sur une table, contre un des murs, est un petit crucifix ; le Christ et la croix sont d'un métal quelconque, et le pied est un vulgaire pied en bois ; mais ce crucifix est celui d'Elvire... La voilà, la relique précieuse entre toutes celles qui sont gardées ici : c'est sur ce Christ qu'a rendu le dernier soupir celle qui a révélé le grand

Digitized by Google

poète à lui-même : c'est ce crucifix qu'il a chanté dans un de ses plus beaux poèmes :

Toi que j'ai recueilli sur sa bouche expirante.....

Que m'importe tout le reste ? Lui seul m'émeut, et j'y attache longuement mes regards, pendant que la douzaine de visiteurs qui sont entrés avec moi dans cette salle, passent derrière moi, allant de la cheminée peinte au lit, et du lit à l'écharpe et aux chapeaux, sans regarder — je dis ce que j'ai vu, — cette petite chose toute modeste et vulgaire qui n'éveille dans leur âme aucun souvenir... (1).

Mais l'heure nous presse, car nous avons encore deux excursions à faire. Nous sortons en saluant nos aimables hôtes d'une heure ; quelques-uns s'attardent à cueillir, autour du tombeau du poète, des fleurs et des rameaux de buis ; puis, par le sentier rocailleux où jadis, dès le matin, les paysans en sabots montaient consulter Lamartine, nous regagnons la petite gare, le petit train, et nous rentrons sans encombre à Cluny.

Quelques minutes après, un autre train spécial nous emmène de la gare P.-L.-M. vers Berzé-la-Ville, où l'on veut nous montrer des fresques romanes du XII^e^ siècle. Il faut monter encore, mais la vallée de Sologny est si verte et si jolie, elle me rappelle si bien certains paysages du moyen Jura, la vue porte si loin en ce jour

(1) J'ai eu la curiosité, en rédigeant ces notes, de rechercher si M. Léon Séché, dans son livre tout récent sur *Le Roman de Lamartine* (Paris, Fayard, s. d.) ne disait rien du crucifix d'Elvire. Il en parle en effet (p. 290), mais affirme qu'il est aujourd'hui la propriété de M. de Ligonnès, évêque de Mende, petit-neveu de Lamartine ! Quelqu'un se trompe. J'aime mieux croire la dame à cheveux gris qui, nous faisant les honneurs du salon, nous a dit : « Voici le Christ sur lequel a été composée la poésie du *Crucifix* ». Ne voulant pas m'émouvoir bêtement à côté, je lui demandai : « Alors, c'est le crucifix d'Elvire? » Sur quoi elle me répondit d'un air de sincérité : « Oui, Monsieur ».

Digitized by Google

clair, que l'ascension n'a rien que d'agréable pour moi. Passant sous un grand portail ancien, nous pénétrons dans une vaste cour entourée de vieux bâtiments, et où se trouve l'antique chapelle qui est le but de notre voyage. Jadis logement de vigneron, elle a été, dans sa partie antérieure, transformée en une chambre d'habitation bourgeoise ; mais l'abside, couverte de badigeon pendant des siècles, a été, par un long et minutieux travail, rendue à son état primitif. Le propriétaire actuel, M. le Dr Arnaud, nous accueille avec un visage souriant, puis nous nous groupons autour de M. Lex, membre de l'Académie de Mâcon, qui s'est chargé de nous commenter ces vieilles peintures. Ce ne sont plus ici des fragments isolés, comme on en découvre souvent encore au hasard des restaurations : c'est un ensemble complet, fort bien conservé, intéressant à la fois par la décoration et par les scènes qui sont représentées. Les peintures, partant du sol, couvrent l'abside entière, se partageant en étages dont chacun forme lui-même un ensemble. L'étage du milieu, à la hauteur des fenêtres, se compose de scènes empruntées aux Livres saints. J'y remarque en particulier le *Martyre de saint Laurent*, peint avec maladresse assurément, mais avec un grand souci de vérité — et la scène centrale, qui remplit la voûte et où sont figurés le Christ et les Apôtres. Le vieux peintre d'il y a huit siècles a su donner au Christ une physionomie expressive, et un air de grandeur que nous admirons. A la distance où je suis, ce groupe me rappelle, mais avec des couleurs beaucoup plus pâles, avec des teintes beaucoup plus effacées, certaines mosaïques absidiennes que j'ai vues dans des églises de Rome.

Cependant on nous attend à Berzé-le-Châtel, dans ce château-fort dont les moines de Cluny furent jadis les seigneurs temporels, et dont la formidable masse,

Digitized by Google

dressant au sommet d'un coteau ses remparts et ses tours que le temps et l'homme n'ont pas entamés, nous est apparue sur notre route comme une soudaine résurrection du passé. Par des sentiers où nous guide un vieux prêtre, nous partons à la conquête de la forteresse. Mais la route est longue, le soleil décline, et l'aimable inspecteur de la Compagnie, qui est parti de Cluny avec nous et que nous avons laissé à Berzé-la-Ville, nous a recommandé de nous hâter. La caravane presse donc le pas ; même, Dieu me pardonne, voici que le vieux prêtre et son groupe d'avant-garde se mettent à courir. Mais heureusement, au pied de la dernière pente, des voitures attendent les conquérants fatigués, et c'est en breaks que nous faisons notre pacifique escalade !

Un mur gigantesque se dresse au-dessus de cette pente, supportant les constructions du château. Nul ornement, bien entendu, sur ce mur de forteresse ; le lierre n'en couvre même pas la nudité : mais il donne la sensation d'une puissance majestueuse et éternelle, et il est vraiment beau dans sa simplicité. Au détour du mur apparaît l'entrée de la demeure féodale : s'il n'y manquait la herse et le pont-levis, on se croirait transporté soudain en plein moyen âge... Le château est habité, les portes nous sont ouvertes, mais personne n'est là pour nous recevoir.

D'ailleurs la visite se fait au pas de course. Nous jetons un coup d'œil sur une vue de l'ancienne forteresse, qu'on a dessinée pour nous; quelqu'un nous y montre la seule enceinte intérieure qui ait été abattue. On voudrait avoir le temps d'errer, ce dessin en main, dans l'immense manoir si bien conservé ; il faut se contenter de descendre quelques escaliers à l'intérieur d'une tour, d'admirer une voûte et l'épaisseur d'un mur, et, pour finir, de contempler les fleurs d'un jardin suspendu

Digitized by Google

sur un précipice. Puis c'est la descente rapide en voiture, un dernier regard jeté derrière nous sur ces tours, sur ces remparts qui, du côté de la vallée, sont entièrement tapissés de lierre, sur le petit village qui se serre au pied des hauts murs, et nous rentrons à Cluny sans avoir presque rien vu du château de Berzé, mais — soyons fiers ! — à l'heure exacte prévue sur l'horaire pour notre retour...

La deuxième séance du Congrès archéologique fut néanmoins retardée et écourtée : M. l'abbé Terret étudia les sculptures de l'église abbatiale de Cluny et leur influence sur la plastique bourguignonne du XII[e] s. Puis M. le chanoine Pottier montra les relations de Cluny et de Moissac ; comment, sur la prière de Moissac, Cluny lui envoya Odilon, et comment l'union des deux abbayes fut consacrée par le pape Urbain II. M. de Lasteyrie compléta la communication de M. Pottier par quelques mots où il fit voir que, si grande qu'ait été alors l'influence de Cluny dans les arts, il laissait aux artistes leur individualité, et que la preuve en peut être faite par Moissac même, dont l'école de sculpture se montre différente de celle de Cluny.

A sept heures et demie, tous les congressistes étaient réunis dans la grande galerie du pape Gélase où le banquet devait être servi. Si exact journaliste que je m'efforce d'être dans ce compte rendu, vous n'attendez pas de moi que je vous fasse l'éloge du restaurateur, de sa cuisine et de ses vins, ni que je vous donne la carte du menu. D'ailleurs, j'étais venu là surtout pour entendre des discours ; je n'eus point à me plaindre : M. Duréault, à qui M. Virey avait cédé l'honneur de prendre la parole au nom de l'Académie de Mâcon, exprima avec abondance et facilité les remerciements de sa Compagnie à tous ceux qui avaient assuré le succès du Congrès. Nous entendîmes ensuite MM. Héron de Vil-

Digitized by Google

lefosse, Aynard, de Lasteyrie, Jacquier, dom Cabrol et Lefèvre-Pontalis. Je goûtai surtout la causerie de M. Aynard, causerie à bâtons rompus, tour à tour très fine et très éloquente, où entre autres choses l'orateur loua l'activité des Sociétés savantes de province et montra que leur rôle est d'imposer le respect du passé et de faire comprendre aux esprits étroits que l'histoire de France est « une et indivisible ». Je goûtai beaucoup aussi le début du toast de dom Cabrol : c'était déjà un spectacle rare que ce moine noir, à la large croix d'or brillant sur la poitrine, assis dans un banquet où prenaient part de nombreuses dames ; le spectacle fut plus rare encore quand on le vit se lever pour porter une santé. Il dit :

« La règle de saint Benoît interdit aux moines de parler à table, et voici qu'on prie un de ses fils spirituels, non seulement de prendre la parole à un banquet, mais encore de porter un toast : ma surprise est grande, et aussi mon embarras.... »

Je ne sais quel protocole avait rapproché, dans la suite des orateurs, dom Cabrol et un grand avocat de Lyon, M. Jacquier ; ce fut en tout cas un contraste piquant : dom Cabrol, à la voix douce et à la parole simple, M. Jacquier, à la voix puissante et à la parole un peu continûment éloquente. La série des discours fut close par un journaliste qui, au nom de ses confrères, fit entendre quelques réflexions heureuses sur le rôle de la presse dans de telles commémorations.

Mais on n'entendit point, parmi ces orateurs, celui qui eût dit :

Messieurs,

« *Une voix éloquente a rappelé ce matin, aux ap-*
« *plaudissements d'une assemblée nombreuse, les*
« *termes du testament où Guillaume d'Aquitaine don-*
« *nait aux saints apôtres Pierre et Paul le village de*

Digitized by Google

« *Cluny avec toutes ses dépendances pour qu'une*
« *abbaye y fût fondée. Mais, si pieux que fût le comte*
« *d'Aquitaine, il n'espérait point que les saints apô-*
« *tres descendraient du ciel pour construire eux-*
« *mêmes le monastère. Du moins savait-il que, plus*
« *loin, du côté où il voyait le soleil se lever chaque*
« *matin, il y avait, dans un vallon sauvage et retiré*
« *du Jura, à Baume, une abbaye déjà vieille de trois*
« *siècles, et, dans cette abbaye, un moine intelligent*
« *et énergique, Bernon. C'est le moine de Baume*
« *que Guillaume d'Aquitaine envoya chercher; c'est*
« *le moine de Baume qui bâtit Cluny ; c'est le moine*
« *de Baume qui fut le premier chef de votre abbaye.*
« *Dans l'hommage de votre reconnaissance, je ré-*
« *clame une part pour Bernon, injustement oublié*
« *aujourd'hui.* »

Voilà ce que j'aurais voulu entendre, voilà ce que j'aurais dit moi-même, Messieurs, si je n'avais craint, convive inconnu, de faire figure d'un sauvage venu de son Jura pour rompre l'harmonie et troubler la fête.

*
* *

Le lendemain, de bonne heure, j'errais dans les rues étroites, tortueuses et mal pavées de la petite ville, à la recherche des vieilles maisons et des coins pittoresques.

Les promeneurs sont nombreux déjà ; les automobiles passent à tout moment en ralentissant à peine leur allure, et je ne puis pas demeurer en paix au milieu de la chaussée, le nez au vent, à regarder une date ou à contempler un chapiteau. Il faut sans cesse m'effacer, céder la place. A quelle heure devais-je donc me lever pour examiner dans le calme la façade de l'ancien hôtel des Monnaies, dans la rue d'Avril, ou, dans la rue de la République, ces deux très vieilles maisons ? L'une,

Digitized by Google

déjetée, décrépie, laissant apercevoir le squelette de bois de son deuxième étage, porte, au dessus de son entrée, la date de sa naissance : 1594. Le premier étage n'a qu'une fenêtre, et le rez-de chaussée est occupé par une boucherie : les gigots pendent sur la rue. A côté est une maison bien plus ancienne encore : le rez-de-chaussée s'ouvre au dehors par une voûte surbaissée sur laquelle repose toute la façade : au premier sont deux fenêtres jumelles séparées par un pilier à chapiteau ; le second étage s'ouvre sur la rue par une galerie à jour formée de quatre arcades à plein cintre reposant, par des chapiteaux curieusement ornés, sur trois piliers. A regarder ces deux maisons, il me semble voir un dessin de Robida qui se serait soudain agrandi et qui aurait pris le relief et la couleur.

Mais l'illusion ne dure guère : la bousculade d'un maladroit, l'appel de trompe d'une automobile l'ont vite dissipée. Je quitte la rue tumultueuse,et vais à la recherche des ruines de l'ancienne abbaye. Je pénètre d'abord dans ce qui reste de la basilique : ce qui en reste, c'est une faible partie d'un transept, avec le clocher octogonal et la petite tour qui le terminaient au midi. Et cette basilique était la plus grande du monde après Saint-Pierre de Rome... J'ai vu Saint-Pierre, toujours intact dans sa magnificence et son immensité. Hélas ! si haut que ces murs s'élèvent, si légèrement que ces piliers s'élancent, tout ceci n'est plus qu'une ruine, une ruine que les hommes ont faite, et des hommes que n'animait plus, que n'excusait pas la haine antireligieuse, mais que poussait seulement le désir « de faire une bonne affaire ». Et cela se passait il y a cent ans. Dans quel cercle de l'Enfer a été jetée la bande noire des démolisseurs ?

Mais dans quel coin du Paradis est le brave homme de cordonnier, le pieux et patient François Gueugnon,

Digitized by Google

qui, en 1855, ayant reconstitué l'antique abbaye, en construisait, avec du bois, la si curieuse réduction que je viens regarder sous la cage de verre qui la protège? Ce n'est qu'une miniature, mais toutes les parties de l'ensemble aujourd'hui détruit s'y retrouvent à leur place ; chacune porte un petit chiffre, et une légende numérotée permet, à l'aide de ces chiffres, de reconnaître la destination de chaque partie de l'édifice. Je tourne autour de la cage, étudiant la disposition des bâtiments et admirant l'œuvre de François Gueugnon, mais presque affligé que le pieux restaurateur n'ait pas dispersé dans les cours quelques petits bonhommes ou aligné, devant une des façades, la file des moines noirs se rendant à l'église.

J'erre ensuite à la recherche des autres restes de l'abbaye, essayant de m'orienter au souvenir du plan en relief que je viens d'examiner longuement. Voici bien le grand cloître du XVIII[e] siècle, et, au-dessus, les vastes logements où Duruy avait installé l'École normale d'enseignement secondaire spécial, et où est établie aujourd'hui une Ecole d'arts et métiers. Voici, sur la place du Marché, la belle façade que l'on appelle la façade du pape Gélase, et où les restaurations qu'y fit faire Duruy apparaissent trop crûment. Plus loin, au milieu de cette rue qui monte, voici le double portail par où l'on entrait dans l'abbaye. Au-delà, on trouvait le narthex, dont l'entrée était flanquée de deux hautes tours carrées, les *Barabans*, et, derrière le narthex, l'immense basilique, qui barrait complètement l'horizon. Aujourd'hui, à travers la double baie du portail, la vue s'étend au loin, sans que rien l'arrête ; c'est ici qu'il faut venir, tenant en main une très bonne carte postale représentant « l'Entrée de l'Abbaye d'après Sagot », pour bien saisir ce que fut l'œuvre de destruction. Des deux *Barabans*, il ne subsiste plus

Digitized by Google

que la partie inférieure des murs en façade sur la rue ; tout le reste de la basilique, sauf le grand clocher de l'Eau bénite et le petit clocher de l'Horloge, tout a disparu ; comme disaient énergiquement les Romains, l'édifice a été *solo æquatum*, mis au niveau du sol.

Le pic a du moins épargné les deux logis abbatiaux qu'on trouvait sur la gauche, après avoir franchi le double portail : l'un est du XV^e^ s., l'autre du XVI^e^. Ils sont élevés en terrasse, et on y arrive par l'arceau de gauche, qui était réservé au service de l'abbé : on y peut monter aussi par un escalier qui part de la rue de l'Abbatiale. Les deux logis sont occupés aujourd'hui, l'un par les collections du Musée Ochier et une école communale, l'autre par les services de la Mairie. Pendant que j'examine les jolis détails d'architecture qu'offrent encore les façades, plus ou moins restaurées, j'entends monter, de la ville basse, les éclats d'une fanfare, et, du haut de la terrasse, par l'échappée d'une rue, je vois défiler, en marche vers le siège du Congrès, des musiciens en casquette et des messieurs en redingote et haut-de-forme, et je devine le cortège officiel de M. Sarraut venant présider une séance et associer le gouvernement de la République aux fêtes du Millénaire.

Mais que M. Sarraut et les savants qu'il va entendre me pardonnent ! J'aime mieux rester ici, errer encore un peu, aller à la recherche de la tour Fabri, et descendre ensuite à Notre-Dame pour y prendre possession de ma chaise et assister à la grand-messe pontificale.

Je me dirige enfin vers l'Eglise. Mais, pendant que je flânais là-haut, la foule a envahi les rues et les places : des camelots enroués crient le programme ; dans toutes les encoignures, des marchands de souvenirs et de cartes postales ont installé leur marchandise ; des voitures, des automobiles passent lentement sur

Digitized by Google

la chaussée étroite, repoussant contre les deux files des maisons les piétons qui se tassent et s'écrasent. J'ai beaucoup de peine à arriver jusqu'à la place de l'église ; et là, je trouve encore une foule qui se presse aux portes et qui s'impatiente, pendant que les abbés de service s'épuisent à calmer et à canaliser le flot montant. Enfin entré et bien assis sur la chaise que j'avais retenue, j'écoute tranquillement les discussions qui continuent au dehors, suivant, sur le gros cadran qui est au-dessus du chœur, la marche de l'aiguille. Au moment même où dix heures sonnent, entre le long cortège des moines et des évêques. Saisissante apparition ! Derrière le porte-croix et la file des enfants de chœur, c'est d'abord un prieur à grande barbe noire ; puis, séparés l'un de l'autre par deux enfants de chœur aux mains jointes, les abbés bénédictins avec la crosse et la mitre ; chacun d'eux est accompagné d'un jeune moine ; ce sont ensuite trois prélats sans mitre ni crosse, et parmi eux, on me montre Mgr Baudrillart, petit, l'œil très vif derrière son binocle ; les évêques les suivent, et deux archevêques à la haute taille, celui de Chambéry et celui de Besançon, ferment ce cortège solennel. La maîtrise de Saint-Pierre de Chalon lance à pleine voix un enthousiaste *Benedictus*, l'orgue et un orchestre l'accompagnent, et, pendant que ces accents harmonieusement mêlés emplissent l'église et font vibrer nos cœurs, les abbés bénédictins s'avancent lentement, l'air grave, le corps incliné par l'âge, les yeux regardant droit devant eux, des yeux parfois très doux, — et derrière eux, portant à droite et à gauche des regards assurés, les évêques bénissent et courbent les fronts sous le signe de la croix.

La grand-messe, dite par Mgr Gauthey, archevêque de Besançon, déroule ses cérémonies pendant près de deux heures. Puis, le cortège sort avec la même majesté,

Digitized by Google

évoquant, devant la foule respectueuse et attentive, les pompes de l'antique abbaye ; — et, tombant subitement, au coup de midi, des imaginations les plus grandioses à la plus plate réalité, les assistants se précipitent en tumulte vers les hôtels, se demandant avec quelque anxiété à quelle table ils pourront s'asseoir et s'il ne leur faudra pas subir les horreurs de la faim.

Mais nos craintes étaient chimériques : grands et petits hôtels, auberges et gargotes se sont préparés à nous recevoir tous : salons, salles à manger, cabinets de toilette, écuries, remises, granges et hangars, il y a des tables partout ; et, plus ou moins vite, plus ou moins élégamment, tous les convives se trouvent servis.

Pendant ce temps, le grand cortège historique se prépare : il représentera l'entrée de saint Louis à Cluny en 1245 et se terminera par l'entrevue du roi de France et du pape Innocent IV. Dans les rues de plus en plus encombrées passent, allant au rendez-vous, des soldats, des écuyers en costume du XIII[e] siècle ; quelques-uns ont pris leur rôle au sérieux et marchent d'un pas relevé ; d'autres se moquent d'eux-mêmes et s'en vont à l'abandon, traînant la savate. Tout près de l'entrée de l'Abbaye, j'ai pu trouver une place commode, d'où je verrai très bien le défilé, et d'où l'on ne me délogera point. En face de moi, malaisément juché sur un toit, un cinématographiste s'apprête à tourner sa manivelle ; une foule compacte remplit la place et attend avec impatience. Mais tout à coup, du haut clocher de l'Eau bénite tombent des sons grêles et fêlés : les vieilles cloches de l'Abbaye, parties depuis si longtemps, sont revenues, et elles annoncent, le plus gaiement qu'elles peuvent, l'approche du cortège.

Le voici enfin : des applaudissements et des cris retentissent, des trompettes sonnent, les cloches tintent, un

Digitized by Google

soleil resplendissant illumine toute cette scène, et je suis aussi joyeux que les petites campagnardes que j'ai à côté de moi, montées sur des chaises et qui ouvrent de grands yeux.

Le cortège défile, pittoresque, amusant, parfois aussi élégant et non dénué de grandeur : j'aperçois bien un ou deux figurants sans vergogne qui ont, au coin de la lèvre, un ignoble bout de cigarette éteinte ; mais les seigneurs à cheval ont de la dignité dans leur attitude: plusieurs sont d'authentiques gentilshommes bourguignons, et l'un d'eux, M. le Comte de Montaigu, qui représente le duc de Bourgogne, a au plus haut degré la noblesse de l'allure et la distinction. Mme de Lafarge et Mlle de Murard, qui figurent Blanche de Castille et sa fille ; le fils et la fille de M. Symian, élégants et souriants, sont particulièrement applaudis : même, des fenêtres de la façade du pape Gélase, où se pressent les élèves des Arts et Métiers, partent des *bans* enthousiastes qui les font rougir de plaisir. On admire aussi le roi de France, représenté avec majesté par M. Rebillard, on suit avec sympathie des pages à la longue chevelure, des petits fifres qui jouent avec bien du sérieux, et on regarde avec curiosité un carillonneur qui frappe sur un jeu de cloches porté devant lui par deux jeunes garçons. La foule est bruyante, mais sérieuse, et je n'entends autour de moi aucun quolibet de mauvais goût. Mais voici les derniers piquiers ; sur son toit, le cinématographiste a cessé de tourner la manivelle : le cortège est passé...

Pendant qu'il continue sa route, la foule se précipite en tumulte vers l'abbaye où le roi et le pape doivent se rencontrer : une seule entrée est ouverte, et vers cette entrée se rue une des bousculades les plus insensées que j'aie jamais vues ; il en sort des cris perçants de femmes, des pleurs d'enfants épouvantés, des jurons,

Digitized by Google

des apostrophes violentes. A la bonne humeur a succédé la brutalité : on se sent au milieu d'ennemis tout disposés à vous écraser pour se faire place, et il me faut beaucoup de patience et de ruse pour entrer à mon tour sans accident. Dans les cloîtres et les cours immenses, la foule, si dense au dehors, se disperse et s'étend à l'aise. J'écris quelques cartes qu'un bureau de poste ouvert à l'intérieur de l'abbaye reçoit et marque d'un timbre spécial, et, en me demandant combien arriveront à destination, je me promène un peu sous les cloîtres. Tout à coup, au détour d'un couloir, je me trouve en face de l'apparition la plus imprévue : un jeune moine en robe de bure, et qui fume une cigarette. D'abord abasourdi par cette rencontre, je me rends compte ensuite que ce moine ultra-moderne n'est qu'un figurant de la suite du pape, nous sourions tous deux, et jepasse.

Mais le cortège arrive enfin au son des trompettes : les cavaliers se rangent dans la vaste cour et laissent passer le roi qui met pied à terre et s'avance à la rencontre du pape. Un beau chant liturgique est entonné par les membres de la Chorale de Mâcon, en robes de moines. Quant à l'entrevue même, elle se passe entre deux hautes tribunes où la place se paie dix francs. Je me résigne à écouter, ne pouvant rien voir. J'entends la Chorale exécuter dans un style admirable le Chœur des Pélerins de *Tannhæuser* ; je suis, aux applaudissements discrets qui partent des tribunes, les divers moments de l'entrevue, et je me réjouis jusqu'au fond de mon cœur à entendre un citoyen perché dans un arbre, qui, irrité de voir tant de nobles, tant de moines, un roi, un pape, et tous ces curés parmi la foule, pousse un cri éclatant de *Vive la République* !

Puis le cortège se disloque, laissant dans tous les esprits le souvenir d'une fête fort intéressante, préparée avec beaucoup d'art et de soin.

Digitized by Google

A cinq heures et demie, dans Notre-Dame. Voici, de nouveau, mais plus saisissant encore dans la pénombre de l'église, le défilé des abbés bénédictins et des évêques, discrètement éclairée. Une très courte cérémonie tient lieu de vêpres, et, à six heures moins un quart, Mgr Baudrillart monte en chaire. Une lampe fumeuse est à côté de lui : il assure son lorgnon, promène sur l'immense assistance des regards qu'on devine dominateurs, et il commence à parler de *Cluny et la Papauté.* Deux vastes tableaux d'histoire font son exorde : Rome et la France au début du X^e^ siècle, désarroi, immoralité, simonie, — Rome et la France au début du XII^e^ siècle, effort vers le bien et vers la justice, plus de moralité. D'où est venu ce progrès moral ? De la fondation et du développement de Cluny. Et l'orateur, partageant son discours en deux points, annonce qu'il montrera d'abord ce que Cluny a donné à la papauté, puis comment s'est manifesté l'attachement de Cluny à la papauté. Cluny a donné à la papauté une idée, qui est sa conception fédérative, — des instruments, qui sont ses monastères, — des hommes, qui sont de saints abbés et des papes mêmes : c'est le premier point. Pour développer son second point, Mgr Baudrillart trace trois grands tableaux historiques. Le deuxième, où il peint en traits saisissants l'entrevue fameuse de Canossa, produit sur l'auditoire une impression profonde. Mais le temps presse Mgr Baudrillart : l'aiguille de la grande horloge intérieure va marquer sept heures, des trains partent à huit, et l'orateur, s'excusant d'écourter sa conférence, la termine par une péroraison qui ne me paraît pas étroitement rattachée au reste du discours, et dans laquelle il montre l'Eglise de France inébranlablement fidèle à Pie X.

La conférence de Mgr Baudrillart avait si fortement ému l'assistance que, oubliant le lieu où ils se trou-

Digitized by Google

vaient, de nombreux auditeurs en applaudirent la fin. Il avait parlé une heure et quart sans qu'on eût pu observer dans l'auditoire le moindre signe de fatigue : il avait eu de très beaux accents, qui m'avaient rappelé les grands orateurs de la chaire, et il nous renvoyait à la fois instruits et remués.

Sorti de l'église, l'âme toute pleine de tant de grands souvenirs éloquemment rappelés, je traverse, pour aller à la gare, une foule profane où retentissent les chansons stupides de paysans pochards et d'ouvriers en goguette. Quelle fin de ces deux magnifiques journées ! Mais je dois repartir, au grand regret de n'avoir pas pu suivre toutes les séances du Congrès où vous m'aviez délégué ni pu prendre part à l'excursion de Charlieu qui devait se faire le lendemain.

*
* *

Et, dans le train qui part de Cluny avec deux heures de retard et me ramène à minuit dans la petite gare de campagne où je descends, je songe à ce mot que j'y ai entendu la veille, pendant que j'y attendais, dans la fraîcheur du matin, le train venu de Chalon qui allait m'emmener à ces fêtes. Deux bonnes paysannes portant des paniers de légumes y causaient avec un marchand de journaux. Et l'une d'elles, lisant sur les gazettes la *manchette* où était imprimé en grandes capitales le nom de CLUNY, lui demanda soudain avec le plus pur accent bourguignon : « Quoi donc qu'y a à Cluny, qu'on en parle dans vot'journal ? »

O bonheur des âmes simples, qui vivent au jour le jour et ignorent tant de choses !

Octobre 1910.

Emile Monot.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

Séance publique du 9 Juillet 1911

La Société d'Emulation du Jura avait ouvert, en 1910, un concours pour récompenser les meilleurs travaux sur l'Histoire, l'Archéologie, les Patois, etc., du Jura.

Vingt-et-un concurrents avaient répondu à son appel et envoyé d'intéressants Mémoires. Ceux-ci examinés et classés par une commission spéciale, il s'agissait de distribuer les récompenses à leurs auteurs, par ordre de mérite.

C'est pourquoi dimanche, 9 juillet, la Société se réunissait en séance publique, à la Salle de la Justice de Paix, à 2 heures précises.

M. le Préfet, empêché, s'était fait représenter par M. le conseiller de Préfecture Baltié ; l'Académie de Besançon et la société d'Emulation du Doubs avaient envoyé M. Gazier, leur secrétaire, et M. Feuvrier, président de l'Association franc-comtoise, assistait aussi à la réunion.

M. l'abbé Perrod, président de la Société d'Emulation du Jura, ouvre la séance à 2 h. 1/4 par une très intéressante allocution. Il s'exprime ainsi :

Mesdames, Messieurs,

Je croirais manquer aux convenances sociales et littéraires, mais surtout à la vérité, si je ne déclarais tout d'abord que je suis un peu ému et très embarrassé. Ne prenez pas,

Digitized by Google

je vous en prie, cette déclaration pour une formule oratoire banale et vaine ! Voyez vous-mêmes combien l'heure présente diffère de celles que nous vivons d'ordinaire à la Société d'Emulation du Jura et dites-vous ce que je dois éprouver ? Le plus souvent, c'est alors que le jour commence à baisser que nous nous réunissons dans une salle plus étroite ; nous sommes seulement entre nous, en petit nombre ; et, vous le confierai-je ? l'austérité de nos entretiens est telle qu'on la peut attendre de gens qui célèbrent, dans un demi-mystère, les offices de la Science pure.

Et voici que maintenant, c'est dans la pleine et la chaude lumière que nous nous trouvons, dans une salle que pare la grâce d'auditrices inaccoutumées, parmi les représentants officiels du Gouvernement et des Sociétés savantes de la Province, nos modèles, au milieu d'une assistance que nous n'osions espérer si nombreuse. Et ce n'est plus pour discuter dans la liberté d'une conversation familière, mais pour décider : grande chose que de donner des récompenses ! Ebrancher son laurier pour en distribuer les rameaux, c'est être sûr des racines et de la tige qui devront se renouveler, se rajeunir.

Et bien ! nous avons cette confiance, et le Passé nous en donne le droit.

Vous savez notre histoire ?

Il y avait autrefois, avant 1789, beaucoup d'Académies provinciales, quelques-unes illustres et parmi celles-ci l'Académie de Besançon. Elle rassemblait tout ce que la Franche-Comté comptait de lettrés et de savants ; beaucoup qui n'étaient point franc-comtois d'origine sollicitaient ses suffrages et ses couronnes. Elle disparut avec toute l'organisation sociale d'alors, mais pour renaître bientôt. Lorsqu'on commença de construire l'édifice des temps nouveaux, on regretta justement la promptitude avec laquelle trop de traits avaient été effacés sur le visage du Passé, on s'efforça d'en retrouver les lignes, de fixer le portrait de l'ancêtre alors que ceux qui l'avaient connu pouvaient aider encore à l'œuvre par leurs souvenirs. Puis, la Science et

Digitized by Google

l'Art, eux, sont de tous les siècles, et chaque génération qui se lève leur donne des disciples et des serviteurs fervents.

Mais la Province avait vécu. La distribution administrative et géographique nouvelle, celle du département, devait obliger à une décentralisation secondaire même pour les choses de l'esprit. Le Jura voulut avoir sa Société savante et, comme à cette époque on ne craignait pas les dénominations sonores, celle-ci s'appela Société d'Emulation, c'est-à-dire, j'imagine, Société où chacun s'entraîne aux exemples d'autrui et rivalise d'efforts dans l'intérêt commun.

Et vraiment ils étaient animés d'une généreuse ardeur ceux qui fondèrent notre Société, il y a tantôt cent ans, en 1817. Le moment n'est pas venu, je vous l'indiquerai tout à l'heure, de raconter leur histoire avec quelque détail ; mais je veux saluer au passage les noms à toujours respectables de nos ancêtres dans l'érudition locale : Abry d'Arcier, Désiré Monnier, Frédéric Duvernoy, le Président Clerc, l'avocat Perrin, le notaire Gaspard, Rousset enfin dont le Dictionnaire restera la source intarissable aux eaux un peu mêlées, où beaucoup ont puisé, même secrètement, pour grossir leur propre production, où tant d'autres encore viendront s'approvisionner dans l'avenir. Vous me permettrez de ne pas nommer tous les disparus, encore qu'ils mériteraient que ce fut fait aujourd'hui. Je ne veux pourtant pas laisser de dire que l'enthousiasme était tel qu'il se mêlait parfois à leurs rangs telle recrue pleine de bonne volonté, mais un peu inattendue tout de même.

Je pourrais vous conter l'histoire de cet excellent homme, originaire de Bletterans, je crois, qui se déclarait lui-même : ancien capitaine de sapeurs et architecte. Il écrivait en 1821, — on garde sa lettre aux Archives départementales, dans le dossier de notre Société :

« Après avoir fait la découverte de la quadrature du cercle, je me suis occupé de la recherche des avantages qu'elle procure et je suis parvenu à établir les vrais principes d'astronomie et de navigation, principes qui prou-

Digitized by Google

vent que les anciens induisent en erreur et portent préjudice ; je suis sur le point de mettre au jour le fruit de mes veilles par la voie ordinaire de l'impression. Mais c'est un ouvrage qui doit être envisagé comme affaire majeure et que le gouvernement doit prendre en considération... » Un rapport copieux est joint à sa lettre. Je ne crois pas que le Président d'alors l'ait lu. Je ne l'ai pas ouvert non plus : depuis l'aventure de Galilée, les questions astronomiques me paraissent... sans intérêt.

Quelques années plus tard, en 1838, un ancien employé des administrations civiles et militaires, retiré à Dole, présentait une tragédie en 5 actes et en vers qu'il affirmait être de sa composition, et sollicitait la faveur de la dédier à Madame la duchesse d'Orléans.

L'un et l'autre évidemment exagéraient. Mais leur exemple est à retenir pour montrer jusqu'où s'étendait l'influence de la Société d'Emulation du Jura.

A elle on doit encore la fondation du Musée qui est devenu celui de la Ville et l'ouverture de la Bibliothèque aujourd'hui municipale. Ce sont ses collections qui ont fait la première mise de ces deux établissements ; l'un et l'autre s'enrichissent toujours de ses dons puisqu'elle leur abandonne tout ce qui lui est remis par ses membres et ses correspondants ou ce qu'elle se procure par ses propres ressources.

Vers 1862, pourtant, elle parut toucher à sa fin. Une maladie de langueur la mit à deux doigts de sa perte ; tant et si bien que le Préfet, consulté par le Ministre de l'Instruction publique, pouvait lui écrire :

« La Société d'Emulation du Jura, qui existait encore en 1858, peut être aujourd'hui considérée comme dissoute en fait. Depuis plusieurs années, elle n'a tenu aucune réunion et n'a fait aucune publication. Par suite du départ de son Président, de son Vice-Président et de son Secrétaire, elle se trouve réduite au Trésorier et au Bibliothécaire, et rien n'indique qu'on se préoccupe de la réorganiser... » M. le Préfet était dans l'erreur, car le Bibliothécaire s'appelait Guillermet ; il valait à lui tout seul une Société ; avec

Digitized by Google

Z. Robert, et, plus tard, B. Prost, il anima bientôt la sienne, la nôtre, d'une vie nouvelle et, depuis 1863, nous avons repris sans interruption nos réunions de chaque mois ; la série est sans lacune de nos Mémoires annuels.

Nous publions chaque année un fort volume in-8°, contenant les travaux de nos collègues touchant l'archéologie et l'histoire locale, les sciences et les arts en ce qu'ils intéressent particulièrement le Jura. Presque toujours, ces travaux ont été communiqués aux réunions mensuelles de la Société et ont fait l'objet d'intéressantes discussions. Les comptes-rendus détaillés de ces mêmes réunions ou procès-verbaux des séances sont aussi imprimés en totalité. Et l'intérêt de ces Mémoires est tel qu'un savant collectionneur d'ouvrages franc-comtois disait tout récemment : « Je vais vendre ma bibliothèque ; je ne garderai que les suites de volumes publiés par les Sociétés savantes de la région : *toute la vie intellectuelle de la Province est là !* »

En dehors de cette publication régulière et, je le répète, ininterrompue depuis 1863, la Société a fait imprimer à ses frais des travaux spéciaux et importants, je ne citerai que le dernier : le Cartulaire de Hugues de Chalon, par les soins de J. Gauthier et de B. Prost, qui est un monument d'érudition.

Et chaque fois qu'il a été possible de rendre un honneur public à quelque gloire *de chez nous*, la Société d'Emulation est intervenue. C'est à elle qu'on doit le Monument de Bichat dans la cour d'honneur de l'Hôpital ; elle s'est occupée de celui du sculpteur Perraud ; c'est elle qui a fait placer naguère sur un des murs de l'Hôtel de Ville la plaque commémorative de la mémoire de Philibert de Chalon. Et semblable initiative peut se reproduire encore et bientôt peut être.

Tous les travailleurs qui ont fait appel à son aide ont trouvé auprès d'elle un appui moral et financier effectif. Les archéologues et les préhistoriens ont fréquemment été subventionnés pour leurs recherches et leurs fouilles et le seront encore. La seule condition qu'elle y mette, c'est que le résultat de leurs travaux soit communiqué au public et

Digitized by Google

leurs trouvailles déposées dans un Musée public du département, suivant l'endroit où elles ont été faites. C'est ainsi que le Musée de Lons-le-Saunier offre dans ses collections des séries inestimables d'objets, outils, armes ou parures, retirés des boues des lacs d'Antre, de Clairvaux et de Chalain ou des décombres de Montmorot.

L'Histoire et ses dépendances n'est pas seule à l'intéresser, pas plus que la Science. Nombreux sont les mémoires sur des questions agricoles qu'elle a publiés et tout à l'heure encore elle va récompenser une monographie spéciale à la culture de la vigne. L'art enfin fait l'objet de ses préoccupations. Les Poètes sont toujours écoutés avec plaisir chez elle. Hier elle contribuait aux démarches faites auprès du Ministre des Beaux-Arts pour obtenir la conservation par le classement comme monument historique des ruines de Montmorot; elle payait de ses deniers le droit pour les lédoniens d'y avoir toujours accès.

Enfin elle ouvre des concours pour justifier son nom et répandre dans le Jura une véritable et saine émulation parmi les travailleurs de la Province.

Le premier en date est très ancien et tout à fait oublié, l'autre est de 1882 : il s'agissait de récompenser le meilleur poème à lire au pied de la statue de Rouget de Lisle le jour où l'on en fit l'inauguration. Nous sommes ici pour clore le plus récent ouvert l'an dernier, je n'insiste pas ; je dois ajouter pourtant que la Société se propose d'en instituer un autre en 1915, dans quatre ans, qui se terminera en 1916, lors du centenaire projeté de sa fondation qu'elle célèbrera le plus solennellement possible.

Mais tout cela n'est que l'œuvre matérielle faite jour après jour, avec des fortunes diverses. Contribuer à l'édifice de la grande histoire ou à celui de la science générale qui se construisent peu à peu par des architectes plus heureux, mais avec les pierres que pour eux nous faisons sortir de la carrière du sol natal et que nous dégrossissons, c'est quelque chose. Collaborer à cette tâche meilleure de garder dans la Province le culte des souvenirs de la petite patrie, de la vieille famille, relier le passé mort à l'avenir qui veut

Digitized by Google

et doit vivre dans la continuité de la tradition nationale, c'est bien encore. Mais nous faisons œuvre plus haute, œuvre collective, œuvre personnelle.

Nous avons tous la même origine, mais les sentiers parcourus par ceux qui nous ont précédés dans la vie ou par nous mêmes sont divergents parfois: ils nous conduisent dans toutes les directions de l'esprit, ou nous en ramènent.

Rassembler ces éléments divers et les fondre en un tout où chacun garde sa personnalité et qui est pourtant harmonieux, convier enfin des hommes, et y réussir, à se connaître dans une mutuelle estime en dehors de et par dessus tout ce qui pourrait les diviser, n'est-ce pas travailler efficacement à répandre cet esprit fraternel dont les peuples vivent heureux ou meurent dans les convulsions suivant qu'ils le possèdent ou le perdent, l'écoutent ou le repoussent?

Œuvre personnelle, ai-je dit aussi, et plus intime.

Il y a peu de jours, je ne sais plus quelle curiosité me faisait ouvrir le *Traité de la vie contemplative* de Philon le Juif. Vous connaissez tous Philon le Juif qui, dans Alexandrie, méditait il y a vingt siècles les propos de la sagesse éternelle ? Ses traits, parmi les figures des philosophes anciens, se confondent parfois avec ceux de Platon, et cela n'est pas sans mérite, car son existence, plus que celle du Prince des beaux rêves et des paroles harmonieuses, a été singulièrement agitée. Or voici que j'ai trouvé cette page que je veux relire avec vous :

« Si tout à coup, écrit-il, dans cette tempête de la vie, un instant de calme m'est donné, alors, ouvrant mes ailes, je m'élève au-dessus des flots ; je m'élance presque dans la route de l'air, porté par les souffles de la Science qui me conseille de fuir avec elle, de me soustraire à ce dur esclavage, non seulement des hommes, mais des affaires qui fondent sur moi de toutes parts, comme les eaux de l'orage. Et pourtant, couvert par les vagues, je ne suis pas englouti. Non, ces yeux de l'âme que quelques-uns croyaient fermés à jamais par la perte de toute espérance, je les ouvre toujours et j'y laisse pénétrer la lumière de la sagesse, sans vouloir abandonner toute ma vie aux ténèbres ».

Digitized by Google

Et c'est ainsi qu'il nous arrive parfois, et c'est sur cette pensée que je veux finir. Bien rapidement et bien mal, à grands traits grossiers, je vous ai esquissé l'œuvre de la Société d'Emulation du Jura ; dans son apparente modestie, elle est de haute raison et de véritable efficacité ; je ne m'assoierai pas avant de vous avoir remercié de l'avoir dit plus éloquemment que moi, Mesdames, par votre présence, et vous aussi, Messieurs ; ni avant d'avoir offert l'hommage de notre reconnaissance, par l'intermédiaire de son représentant officiel, à M. le Préfet empêché, pour le haut intérêt qu'il veut bien porter à nos efforts, à la municipalité de cette ville qui nous est si sympathique, au Conseil général du Jura qui nous subventionne généreusement, à tous ceux enfin par qui et pour qui nous travaillons et avec qui nous sommes unis dans le culte désintéressé de la Vérité.

La parole est ensuite donnée à M. Monot, qui, dans un spirituel rapport, établit et justifie les choix de la commission.

M. Monot s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Choisi par la Commission de lecture de la Société d'Emulation du Jura comme rapporteur général du concours ouvert par cette Société en 1910, j'ai l'honneur de vous faire connaître les jugements qui ont été portés sur les divers manuscrits qui nous ont été soumis, et les récompenses dont ces travaux nous ont paru dignes.

Quelques mots d'abord, Messieurs, sur les origines de ce concours. Il est le deuxième que la Société d'Emulation ait ouvert. Mais le premier était ce qu'on eût appelé, au bon vieux temps, un *tournoi poétique*. Il s'agissait d'honorer Rouget de Lisle par une ode. Le poète Louis Ratisbonne fut le vainqueur de ce tournoi, et la voix puissante de Paul Mounet déclama sur notre vieux théâtre l'ode couronnée.

C'était en 1882. Des années se passèrent. Un beau jour, quelques nouveaux venus proposèrent à la Société d'ouvrir

Digitized by Google

un deuxième concours, où, après les nobles inventions des poètes, elle récompenserait les recherches des travailleurs. Un de ces nouveaux venus fut chargé d'exposer leurs desseins : il fit un beau rapport, et une décision favorable fut prise Mais, vers ce temps-là, notre cher Guillermet, alors secrétaire, sentit les premières atteintes de la longue et douloureuse maladie dont il devait mourir. Notre décision devint lettre morte, et mon rapport fut oublié.

La question fut de nouveau soulevée en 1909. Mais elle fut vite résolue par une majorité devenue très active, qui comprenait que la Société d'Emulation, pour répondre pleinement aux obligations que lui imposait son nom, devait non seulement entretenir l'émulation entre ses membres mêmes, mais la faire naître entre tous les Jurassiens qui travaillent. Nous savions que, en dehors de nous, au village comme au chef-lieu d'arrondissement, des hommes modestes étudiaient l'histoire de la petite patrie, les parlers locaux, les sols et leur culture, la biographie des citoyens que Désiré Monnier appelait les hommes « recommandables », et nous voulûmes, en ouvrant un deuxième concours, les encourager, récompenser les meilleurs de leurs travaux, et, en en publiant les principaux chapitres, faire connaître en partie ces œuvres aux lecteurs de nos *Mémoires*. Un réglement, délibéré le 10 juin 1909, détermina le programme du concours, et l'article 2 fit connaître aux concurrents sur quel vaste champ pouvait s'exercer leur activité. Voici cet article :

Art. 2. — Les sujets proposés au choix des concurrents peuvent être les suivants :

a) Monographie d'une commune. (Il convient d'insister plus particulièrement sur la période historique, surtout depuis le début du XVII^e^ siècle).

b) Récit d'un évènement local important (épisode d'une guerre ou d'un siège, catastrophe, émeute, épidémie, etc.).

c) Biographie d'un Jurassien notable. (La Société recommande au choix des concurrents les personnages dont la vie n'a pas encore été écrite ou serait à refaire).

Digitized by Google

d) Etude ou publication d'un manuscrit inédit.

e) Découverte archéologique.

f) Etude d'un patois. (Il convient que cette étude soit faite suivant les méthodes et avec les notations de la linguistique moderne).

g) Etude d'un fait économique intéressant (culture disparue, naissance et développement d'une industrie, etc.).

Ainsi, les mémoires rédigés avec amour, dans le silence des soirées d'hiver, calligraphiés avec grand soin sur de beaux cahiers cartonnés, allaient partir pour la ville, à l'appel du secrétaire de la Société d'Emulation du Jura.

Parve, nec invideo, sine me, liber, ibis in urbem.

Ils sont venus, grands et petits, de tous les coins de notre Jura, et notre joie fut grande d'en voir le nombre s'élever jusqu'à vingt et un. Il y en avait pour les sept cases que nous avions ouvertes. Même, notre excellent secrétaire en avait dû ouvrir une huitième sous l'étiquette *Divers* — dernier refuge des catalogueurs embarrassés — pour y loger un manuscrit auquel les sept autres cases refusaient l'hospitalité. Nous avions là onze monographies de communes, deux récits d'évènements locaux importants, deux biographies, deux publications de manuscrits inédits, un travail archéologique, une étude de patois, un mémoire sur un fait économique intéressant, et enfin... l'hôte de la huitième case. Mais il nous fallut d'abord éliminer sans examen quatre travaux qui n'étaient pas conformes aux conditions de notre programme : tous devaient être inédits et anonymes : or deux avaient été publiés : *Rochefort à travers les âges*, et *Viry-Rogna* ; un avait concouru déjà à l'Exposition de 1900 : *Monographie de Censeau*, et un était signé du nom de M. Bonvalot, professeur à Poligny.

La Commission de lecture, à laquelle d'autres membres de la Société avaient été adjoints, fut chargée, en mars 1911, de l'examen des dix-sept manuscrits restants. Ils furent répartis entre MM. Perrod, Guichard, Carrez, membres du bureau, Clémençot, Jeanperrin, Lebrun, Monot et de

Digitized by Google

Villard. L'étude une fois faite par ces huit lecteurs, chacun d'eux, dans un rapport très détaillé et circonstancié, fit connaître à la Commission son sentiment sur les mémoires qui lui avaient été soumis, et, après discussion, la Commission arrêta la liste des récompenses en me chargeant de justifier, dans un rapport général, le classement qu'elle avait adopté et qu'adopta à son tour la Société d'Emulation : c'est ce que je vais avoir l'honneur de faire devant vous.

*
* *

Nous avons attribué la première récompense à l'*Histoire de la Seigneurie de Marigna*. Il nous a paru que, par son étendue, par les documents utilisés et publiés, par le soin avec lequel elle avait été rédigée et illustrée, elle se plaçait au premier rang. Ce n'est pas que, dans ce manuscrit de 375 pages in-f°, on ne puisse regretter certains chapitres peu utiles, où l'auteur, faisant application à Marigna de généralités trouvées dans les historiens sur la préhistoire et l'histoire ancienne de la Comté, ne nous apprend rien de particulier à ce village. La partie vraiment neuve de ce travail est celle que l'auteur a écrite d'après un grand nombre de documents originaux, heureusement copiés par lui ou avant lui par un ancien curé du village, conservés au château de Marigna jusqu'en 1903, et anéantis depuis, puisqu'en cette année-là, le dernier héritier du château, voyant la demeure familiale passer aux mains d'un étranger, les livra tous au feu. De ces documents, dont la cendre même a disparu, l'auteur a su tirer une foule de faits curieux et nouveaux, et les mettre en œuvre. Il a complété son étude par des renseignements sur les temps modernes, et, par de nombreuses photographies, il en a éclairé et comme égayé la lecture. Malgré quelques longueurs, cette histoire est vraiment un bon travail, et elle mérite, avec notre première récompense, l'honneur d'être, en partie, publiée dans nos *Mémoires*.

La deuxième récompense est décernée au travail intitulé: *Essai sur les principes de la culture traditionnelle de la vigne dans le Jura*. Dans ce manuscrit de 90 pages, écrit

Digitized by Google

dans un style soigné, et accompagné de dessins et de graphiques, l'auteur préconise le retour à l'ancien mode de culture de la vigne, résultat d'une tradition séculaire, et dont la raison d'être est dans la nature même des choses. Il prend pour épigraphe — j'aime ce vigneron — trois vers des *Géorgiques*, il les appuie d'une phrase de Pasteur, et il étudie successivement ce qu'il appelle les deux « facteurs du vin », le climat et l'industrie du vigneron. Sous ce dernier titre il fait entrer l'étude des cépages, de la préparation du sol, de la taille, des labours et des engrais. Il termine par un projet de reconstitution du vignoble jurassien, fondé sur le greffage en place.

On pourrait reprocher à l'auteur certaines assertions faites sans l'appui de l'expérience personnelle. D'autre part, son procédé de greffage sur place eût dû être expérimenté sérieusement avant d'être conseillé. Enfin, il paraît s'inquiéter peu des nouvelles conditions de culture imposées par le greffage et la nature du porte-greffe. Néanmoins, ce mémoire est sérieux, intéressant, et parfois assez original, et il nous a semblé juste de récompenser, par notre deuxième prix, un bon travail qui a pour objet une culture de chez nous, la vieille et noble culture de la vigne.

Le troisième prix a été mérité par la *Monographie de Saint-Laurent-la-Roche.* Il est vrai que toute la partie historique de ce travail n'a rien d'original et qu'elle est toute de seconde main : en particulier, ce qui est relatif à Lacuzon est tiré des études de Philippe Perraud, que notre Société a éditées jadis dans ses *Mémoires*, et qui continueront à faire autorité jusqu'à la publication de l'histoire à laquelle notre collègue Lautrey met la dernière main. Mais du moins, toute la suite des faits est là. D'autre part, les chapitres consacrés à la géographie, aux mœurs, à l'industrie, au commerce et à l'agriculture de Saint-Laurent sont le fruit d'une étude très consciencieuse et faite avec goût.

*
* *

Arrivés là, nous avions épuisé les trois prix de cent cinquante, cent et cinquante francs que le règlement du con-

Digitized by Google

cours mettait à notre disposition, et nous nous trouvions — déjà ! — en face de notre réserve de récompenses plus modestes, les mentions honorables. Et pourtant, nous avions encore devant nous plusieurs mémoires auxquels nous désirions attribuer des récompenses intermédiaires. Heureusement, notre aimable trésorier ne nous laissa pas dans la peine : il nous invita lui-même à puiser encore dans sa caisse, et c'est ainsi que nous avons pu, à nos trois premiers prix, ajouter trois médailles, une d'argent et deux de bronze, que nous avons décernées, la première à l'auteur de la *Biographie d'Antoine Grenot* (de Gendrey), membre de la Convention et du Conseil des Cinq Cents, les deux autres à une *Notice sur Bletterans* et à une *Monographie de Gendrey*.

La biographie d'A. Grenot eût gagné à être allégée d'un certain nombre de faits trop connus pour entrer dans une courte notice. D'autre part, elle ne conduit pas le lecteur jusqu'à la mort de Grenot. Mais elle offre ce double intérêt, d'abord de mettre en lumière un Comtois peu connu jusqu'ici, et qui, comme représentant en mission auprès du général Hoche, joua un rôle assez important dans la pacification de la Bretagne et de la Vendée, — ensuite d'être accompagnée d'un certain nombre d'arrêtés pris par Grenot et relatifs à cette pacification. Un de ces arrêtés, qui lui fait un singulier honneur, concerne un secours accordé aux sept filles d'un émigré. L'auteur nous informe qu'il possède d'autres documents, en particulier les arrêtés pris par Ferroux, autre conventionnel du Jura, député de Salins, représentant du peuple dans les départements voisins du Rhône et des Alpes. Nous souhaitons que le recueil de ces arrêtés soit publié par lui quelque jour.

La première de nos deux médailles de bronze récompensera l'auteur d'un travail intitulé : *Notes sur Bletterans*. On peut regretter que l'ordre y manque un peu, et la proportion entre les parties. Ce sont d'ailleurs plutôt des documents pour une histoire, qu'une histoire proprement dite ; et aussi bien, le titre même, *Notes sur Bletterans*, indique franchement ce que l'auteur a voulu faire. Mais on trouve dans ce travail, avec une description exacte de la petite ville,

Digitized by Google

une grande quantité de détails curieux sur les familles du pays, l'histoire d'un juif converti au catholicisme par saint Vincent Ferrier, le récit détaillé du siège de Bletterans par le duc de Longueville, en 1637, etc. Nous engageons vivement l'auteur à tirer de ces documents les éléments d'une histoire qui ne pourra manquer d'être intéressante ; et la médaille que nous lui attribuons est un encouragement à le faire.

Notre deuxième médaille de bronze ira à une *Monographie de Gendrey*. La dernière partie en a été rédigée plus vite que la première, l'auteur ayant été pressé par le temps. Une note mise en tête de son manuscrit en informait la commission, mais cette note était superflue, et l'inégalité saute aux yeux. Nous avons mieux aimé nous attacher aux qualités, et récompenser un travail écrit par un esprit sérieux, qui aime le pays dont il écrit l'histoire, et qui a su faire un usage assez heureux des pièces d'archives.

*
* *

Six mentions honorables termineront notre palmarès. Nous avons attribué la première à un manuscrit qui porte pour titre *Les Jurassiens illustres*. Dans notre règlement, nous engagions les concurrents à nous donner, de préférence, des biographies de Comtois dont la vie n'aurait pas encore été écrite ou serait à refaire. L'auteur de ce travail n'a rien voulu faire d'original, et nous n'avons pas trouvé, dans son Mémoire, la marque de recherches personnelles. Même, il reproduit, sur Lecourbe et sur Rouget de Lisle des détails dont certaines découvertes et études récentes ont nettement et définitivement démontré la fausseté. Nous n'avons donc pas voulu accorder une de nos premières récompenses à un travail qui est entièrement de seconde main, et dont la documentation retarde un peu. Mais nous louons l'excellente intention de l'auteur, qui a écrit ces quatorze notices pour faire connaître à des adultes, dans des cours du soir, les hommes illustres ou notoires que le sol fécond de notre petite patrie a vus naître, depuis Jacques Coictier jusqu'à Pasteur, et nous lui réservons la première de nos mentions honorables.

Digitized by Google

Nous décernons la suivante au *Mémoire sur la communauté de Labarre, du XIV^e^ au XX^e^ siècle.* L'auteur a écrit avec un amour minutieux l'histoire de ce petit village de l'arrondissement de Dole. Les épisodes en sont très simples et ne consistent guère, dans le passé, que dans les démêlés de la communauté avec son seigneur et avec les communautés voisines à propos de redevances, de droits d'usage dans la forêt, du four banal, petits faits qui deviennent très grands dans un petit lieu. L'auteur a voulu nous donner tous les documents de cette histoire, alors qu'une simple analyse eût suffi plus d'une fois : c'était s'exposer à quelque longueur et monotonie, et il nous a paru que l'auteur donnait parfois sur cet écueil. Mais ce travail, qui a déjà le mérite d'avoir pour sources les originaux mêmes, a été fait, d'autre part, avec tant d'affection qu'il mérite bien une de nos récompenses.

Une monographie de *Villers-Farlay* nous a semblé digne d'une autre mention honorable. Elle se divise en deux parties de nature bien différente. Dans l'une, l'auteur étudie comparativement l'état ancien et l'état moderne de Villers-Farlay au point de vue de la condition sociale, de l'instruction et de l'alimentation des habitants. Dans des listes soigneusement dressées, il a relevé les noms de tous les maires, curés et instituteurs, parfois depuis le début du XVII^e^ siècle. On trouve encore, dans ce mémoire, comme dans les *Notes sur Bletterans*, l'historique des anciennes familles de la région. — L'autre partie a un caractère plutôt anecdotique et littéraire. L'histoire du berger Jupille, celle du loup enragé de 1831, la Révolution de 1848 et l'occupation allemande à Villers-Farlay, des vers sur le Val d'Amour, une allocution, sur le mode lyrique, aux paysans du Val, tout cela forme un mélange un peu bizarre ; mais l'ensemble de l'œuvre a de la sincérité, de la couleur et du mouvement, et ce sont des qualités que nous avons su apprécier et que nous désirons récompenser.

Notre attention a été retenue aussi par deux autres *Monographies*, une de *Bersaillin* et une de *Cousance*. Si nous avions institué — et pourquoi pas ? — un prix de devises,

Digitized by Google

je l'aurais réclamé pour celle de la *Monographie de Bersaillin* : elle n'est — double écueil des devises — ni banale, ni prétentieuse ; elle est simple, et elle annonce un travail où le cœur a eu sa place : *Amour de clocher*. D'ailleurs, elle n'est pas trompeuse, et les documents, soigneusement recueillis dans les archives de la mairie ou de la fabrique paroissiale, les cartes, dessins et photographies qui illustrent le texte, prouvent avec quelle diligente affection, quel « amour du clocher » cette histoire a été écrite. Malheureusement, l'unité y manque, et le fil directeur. Les divers chapitres de ce manuscrit paraissent avoir été écrits à des époques assez éloignées l'une de l'autre, et des répétitions y apparaissent. Un léger remaniement améliorerait beaucoup ce travail, qui est bon par le fond. Une mention honorable en récompensera les qualités.

La *Monographie de Cousance* est toute menue. Alors que Marigna se présente sous la forme d'un énorme in-4 de bibliothèque, Cousance se contente d'un modeste cahier de papier écolier. Et l'on aura beau dire que les dimensions ne font rien à l'affaire, et que nous ne devons pas juger de la valeur des manuscrits avec une balance de Roberval et la série des poids officiels, il n'en est pas moins vrai que 400 pages renferment plus de substance que 25, et qu'elles sont le fruit d'un travail plus considérable.

Et, de fait, dans cette monographie de Cousance, la partie historique se réduit à quelques lignes seulement, et il faut convenir que, sans se lancer dans des vues hasardeuses, ni enfler artificiellement une mince histoire, en y faisant entrer, comme il arrive quelquefois, l'histoire de la région, l'auteur nous devait quelques pages, et non quelques lignes. Fort incomplète sur ce point, cette monographie se rachète sur les autres — géographie administrative, agriculture, industrie et commerce — par sa sobriété et sa clarté, et nous lui décernons une mention honorable.

Ainsi, l'histoire locale a eu les préférences de nos concurrents. Marigna, Saint-Laurent, Bletterans, Gendrey, Labarre, Villers-Farlay, Bersaillin, Cousance, ont eu chacun leur héraut, et chacun de ces hérauts a reçu sa branche de

Digitized by Google

laurier. La linguistique, si j'ose employer ce grand mot, a été moins honorée, car un seul patois a été étudié pour notre concours : il est vrai que c'est celui d'un pays qui, s'il en faut croire les propos de chez nous, n'a point coutume de passer inaperçu, je veux parler d'Arbois. Ainsi isolé, ce manuscrit, consacré au *Patois d'Arbois*, vous prenait un petit air si intéressant que je lui souhaitais de tout cœur, avant qu'il passât aux mains de son rapporteur, une de nos premières récompenses. Mais il nous a paru qu'il n'était pas fort bien ordonné, que la grammaire en était incomplète, et que le vocabulaire qui le termine donnait asile à plusieurs mots qui n'étaient pas spéciaux au patois d'Arbois, et qui n'étaient que des mots français « arbosianisés », si l'on ose dire. Ces critiques ne nous ont point empêchés d'ailleurs de reconnaître que l'auteur de ce travail avait fait là une tentative intéressante, et comme nous ne voulons point nous donner le ridicule d'exiger des travailleurs de bonne volonté l'érudition et la méthode d'un Clédat ou d'un G. Paris nous offrons à l'auteur la dernière branche de notre laurier : elle est un peu plus petite que les autres, mais elle a poussé au même tronc.

*
* *

Après, il ne nous reste plus rien, et le plus bel arbre du monde ne peut donner que ce qu'il a.

*
* *

Mais songez, Messieurs, que, sur les dix-sept manuscrits qui étaient en état de concourir, douze nous ont paru dignes d'être récompensés... Ce nombre élevé prouve d'ailleurs moins notre bienveillance que le mérite des auteurs. Cinq pourtant ne conserveront de notre concours que le souvenir d'un essai malheureux. Un professeur de rhétorique d'autrefois leur eût sans doute adressé, pour les consoler, d'ingénieux propos.

Il leur eut dit :

Messieurs,

Si les dessins naïfs des enfants ignorent les règles de la perspective, il n'en est pas de même des dessins des maîtres, copie fidèle de la nature.

Digitized by Google

Des figures y apparaissent en pleine vigueur et netteté, et ce sont celles du premier plan. D'autres sont plus petites, un peu moins nettes déjà, et ce sont celles que la main de l'artiste a tracées derrière les premières. Au-delà, d'autres se devinent, ne se voient presque plus ; les plus lointaines, enfin, se perdent dans l'horizon. Et cet ensemble est harmonieux, précisément par cette subordination des figures les unes aux autres, qui fait que les plus vagues contribuent, autant que les plus vigoureuses, à la beauté du dessin.

Les manuscrits de notre concours sont comme les figures d'un de ces tableaux. Les uns se montrent à des plans divers, et c'est entre eux que, du premier prix aux différentes mentions honorables, se répartissent nos récompenses ; les autres s'effacent dans le lointain : ce sont les vôtres, Messieurs. Assurément, votre rôle est sans éclat ; mais vous aurez contribué à l'harmonie de l'ensemble, et, en donnant à notre tableau son indispensable fond, vous aurez évité à une Société presque centenaire la honte d'avoir dessiné comme un enfant.

*
* *

Lecture est alors faite du Palmarès que voici :

1er Prix, d'une valeur de 150 fr., décerné à M. Hugon, instituteur à Savigna, pour son mémoire : *Histoire de la Seigneurie de Marigna.*

2e Prix, d'une valeur de 100 fr., décerné à M. Louis Joly, ingénieur agricole à Montmirey-la-Ville, pour son mémoire : *Essai sur les principes de la culture traditionnelle de la vigne dans le Jura.*

3e Prix, d'une valeur de 50 fr., décerné à M. Gaillard, instituteur à St-Laurent-la-Roche, pour son mémoire : *Monographie de St-Laurent-la-Roche.*

Médaille de vermeil, offerte par M. le Préfet du Jura, président d'honneur, décernée à M. Urbain de Chivré, à Arlay, pour ses mémoires : *Notes sur Bletterans et Divers inventaires de la famille de Chalon.*

Digitized by Google

Médaille d'argent, réçompense de la Société d'Emulation, décernée à M. Jules Michel, instituteur à Gendrey, pour son mémoire : *Biographie d'Antoine Grenot.*

Médaille de bronze, décernée à M. Bourdeaux, directeur des cours complémentaires de Fraisans, pour son mémoire: *Monographie de Gendrey.*

Médaille de bronze, décernée à M. Marc Aimé, instituteur à Bersaillin, pour ses deux mémoires: *Quelques Jurassiens illustres* et *Une Commune rurale : Bersaillin.*

Mention honorable, décernée à M. Charles Liottet, instituteur à La Barre, pour son mémoire : *La Communauté de La Barre du XIV^e^ au XX^e^ siècle.*

Mention honorable, décernée à M Louis Joseph Horiot, instituteur à Villers-Farlay, pour son mémoire : *Villers-Farlay.*

Mention honorable, décernée à M. Mathieu, instituteur honoraire à Bletterans, pour son mémoire : *Monographie de Cousance.*

Mention honorable, décernée à M. Valdois, 6, rue du Prieuré, à Genève, pour son mémoire: *Essai grammatical sur le patois d'Arbois.*

Puis M. Baltié, conseiller de Préfecture, clôt la séance en rappelant, de la part de M. le Préfet, quel intérêt portent le Conseil général du Jura et l'administration départementale à la Société d'Emulation et exprime leur désir de la voir de plus en plus prospérer.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE

de Marigna

PAR

M. HUGON

Instituteur à Marigna (Jura)

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

Le premier des *Mémoires* couronnés par la Société d'Emulation, au Concours de 1910, est celui de M. Hugon, instituteur à Savigna.

Ce manuscrit d'un haut intérêt, établi avec soin, enrichi de dessins et de photographies, pourra utilement être consulté dans tous ses détails par ceux qui ignorent l'histoire locale. L'auteur a encadré et étendu son sujet de tous les renseignements fournis par les écrivains qui ont traité la matière à un point de vue général. Il fit ainsi un ouvrage complet et qui gardera toujours sa valeur.

Forcée de restreindre la publication, faute de place, la Commission du Concours n'a retenu pour la publication dans les *Mémoires* que les pages véritablement originales, traitant directement et strictement de ce qui se rapporte à l'histoire particulière de Marigna et de la Boissière.

Le but du Concours était d'ailleurs la monographie d'un village et non pas un ouvrage d'ensemble où forcément se trouvent répétées des choses déjà connues. Il sera atteint par l'impression des larges extraits qui suivent du travail de M. Hugon qui demeurera ainsi une contribution des plus précieuses à l'Histoire de la Franche-Comté.

Digitized by Google

HISTOIRE

de la

SEIGNEURIE DE MARIGNA

PAR

M. HUGON

Instituteur à Marigna (Jura).

AVANT-PROPOS.

Le 5 octobre 1903 fut un jour malheureux pour l'histoire des communes des rives du Valouson. Ce jour-là, la plus grande partie des archives du château de Marigna, archives importantes, dont quelques documents remontaient à la seconde moitié du XIII^e^ siècle, étaient réduites en cendres par leur propriétaire. Celui-ci, avant de quitter définitivement une propriété possédée pendant trois siècles et demi par ses ancêtres et vendue à des étrangers, avait cru bon de détruire, en quelques heures, ce que ses prédécesseurs avaient mis tant d'années à réunir.

Heureusement M. l'abbé BOUVET, ancien curé de Marigna, avait, dès 1890, compulsé ces archives pour écrire son Histoire de Marigna non publiée, dont le manuscrit est entre les mains de l'un de ses héritiers. Quelques feuillets seulement de ce manuscrit nous sont tombés sous la main ; nous avons rapporté dans notre travail quelques passages de cet, auteur lui laissant le mérite comme aussi la responsabilité des renseignements qu'il donne.

Digitized by Google

Nous avons nous-même, dès 1897, puisé assez abondamment dans ces archives pour écrire notre « Notice historique sur le village de La Boissière », mais ne voulant pas empiéter sur le travail de M. Bouvet, nous avions relevé, sans les utiliser toutefois, les renseignements concernant Marigna et les communes environnantes. Des renseignements nombreux nous ont aussi été fournis sur le passé de nos communes par les archives de quatre notaires dont deux ont habité Marigna de 1688 à 1763 et deux autres le petit village d'Ugna (1672-1693) et enfin par un certain nombre de documents provenant d'archives particulières.

Tous ces renseignements historiques du plus haut intérêt sommeillaient pêle-mêle dans les cartons, lorsque la Société d'Emulation du Jura est venue donner l'activité qui organise.

Ainsi est née l'Histoire de la seigneurie de Marigna que nous présentons aujourd'hui.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Marigna à l'époque romaine.

Lorsque, vers l'an 58 avant Jésus-Christ, les Romains appelés en Gaule par les Eduens eurent résolu d'en faire la conquête, ils y trouvèrent des tribus rivales, jalouses les unes des autres, ce qui facilita leurs victoires.

Les Séquanes, habitants de notre région, envoyèrent sans doute leurs contingents de guerriers à Vercingétorix pour repousser ces envahisseurs.

Les traces de la lutte entre les deux peuples se retrouvent encore par les tombeaux qui renferment les restes des guerriers des deux camps tombés sur le champ de bataille.

Dans nos environs, la marécageuse plaine de Mann ou Magne, entre Orgelet, Beffia et Chavéria a, d'après les archéologues, servi de champ de bataille entre Romains et Gaulois. Un grand nombre de tumulus dispersés un peu partout dans la plaine et jusque sur les hauteurs voisines servent à le témoigner.

Le nom même de Sézéria, donné au village le plus proche, un grand nombre d'objets en bronze et en fer que renfermaient ces sépultures ne permettent aucun doute sur un combat livré en ce lieu où des soldats romains auraient pris part.

Citons parmi les objets les plus intéressants recueil-

Digitized by Google

lis l'aile en bronze d'une enseigne romaine, une petite hache en fer portant un tranchant d'un côté et un marteau de l'autre ; des débris de cuirasses empreints de damasquinures ; un fragment de baudrier ; deux boucles de ceinturon en bronze, un fragment d'agrafe, des pièces de la jugulaire d'un casque, un anneau de chevalier en argent, une médaille au type grec portant d'un côté une tête de Minerve casquée.

Les sujets religieux y sont aussi assez nombreux : deux têtes de divinités ou de prêtresses en bronze, deux idoles gauloises du même métal, un bas relief en bronze représentant un prêtre d'Horus (divinité égyptienne) et le relief d'un dieu inconnu, peut-être Osiris ou Ammon.

Un assez grand nombre de pointes de lances en fer et en bronze furent encore recueillies.

La vaillance gauloise ne pouvait résister à la tactique habile de Jules César, la conquête de notre pays fut complète en l'an 50 avant J.-C.

Alors les guerriers Séquanes furent comme ceux des autres tribus gauloises incorporés aux armées romaines pour défendre les frontières de l'empire.

Mais sous l'influence civilisatrice des vainqueurs, de grands travaux furent entrepris et achevés dans la Gaule : les marais furent desséchés, des monuments splendides s'élevèrent un peu partout, des routes sillonnèrent le pays dans le but surtout de transporter rapidement des troupes sur les points menacés par quelque révolte.

Plusieurs voies romaines traversaient notre vallée. Signalons les plus importantes et les mieux caractérisées : la voie d'Isernore à Salins, traversant le canton d'Arinthod actuel du sud au nord par Faverges, Cézia, Arinthod, Fétigny, Sarrogna, Orgelet, La Tour-du-Meix, Largillay, Poitte, etc... ; 2° la voie de Genève

Digitized by Google

à Chalon par St-Claude, Etables, Cernon, Condes, St-Amour; 3° la voie dite d'Agrippa, de Lyon au Rhin, par Montagna-le-Templier, Lains, La Peyrousse, Monnetay, la plaine de Magne près d'Orgelet, Dompierre, etc... et un grand nombre d'autres de moindre importance, sillonnaient notre pays et prouvaient l'activité militaire et commerciale de la nation des césars.

Il en existait d'autres d'une moindre importance dont nous avons nous-même relevé le parcours : un embranchement venant de Chambéria suivait la crête de la colline à l'ouest du petit village de Marzenay, traversait celui d'Ugna et occupait l'emplacement du chemin actuel qu'on appelle la Vie Marchand, aboutissait sur le Valouson à la passerelle de Bringe près de Chatonnay, atteignait le plateau de Vallery à La Boissière, suivait en le remontant le ruisseau du Dard, dans le bois de Rioutou où il est encore visible en plusieurs endroits, s'engageait dans une gorge entre les villages de Dramelay-la-Ville et le hameau de La Tour, pénétrait dans une nouvelle gorge pour rejoindre la voie d'Agrippa près du village de Lains.

Un embranchement reliait ce chemin à la voie de Salins à Isernore; il tirait de Fétigny à Givria et se joignait à la voie précédente au bas du plateau de Vallery.

Pour assurer la sécurité des communications et aussi pour établir des relais, les vainqueurs élevèrent des constructions aux abords de ces routes. C'étaient des vigies, enceintes élevées et retranchées destinées à la surveillance, ou bien des oppida, petites forteresses pouvant abriter un poste de soldats. A La Boissière, il est probable qu'une construction de ce genre existait au lieudit *Le Chatelard* et *Les Charrières*.

Les Gaulois, sans cesse en contact avec une civilisation aussi avancée que celle des vainqueurs, ne tardè-

Digitized by Google

rent pas à adopter non seulement leurs coutumes, mais aussi leur langue et leur religion.

Au sujet de leur religion, les choses allèrent moins vite que pour le reste et il fallut ajouter au nom des dieux gaulois, le nom de ceux des vainqueurs, laissant ainsi croire que la divinité était la même.

Le bourg d'Arinthod qui était déjà réputé avant la conquête romaine comme un foyer de druidisme, eut un temple consacré aux divinités nouvelles. On y a trouvé, en creusant les fondations d'une sacristie la pierre d'un autel votif érigé au dieu Mars-Ségomond, que quelques historiens ont traduit par Mars-le-Récompenseur, et d'autres par Mars-le-Cavalier.

Un certain nombre de territoires ou lieux-dits de nos villages conservent encore le nom des dieux de la mythologie romaine, malgré les efforts que dut faire le christianisme pour en arracher le souvenir de la mémoire des peuples. Ainsi nous trouvons à Nancuise une forêt dénommé en Baccaud, à Dramelay, deux territoires se nomment en Bacchus, à Valfin-sur-Valouse un autre se dit en Mars, et à Genod un finage se dit : en Bellone.

Non loin du village actuel de Condes (*Condate*), les Romains avaient des établissements très importants. On y a retrouvé les fondations d'un vaste bâtiment balnéaire et une grande quantité d'objets de toutes sortes, parmi lesquels un magnifique vase en terre, des moulins à bras, un fragment d'horloge solaire, des morceaux de marbre de diverses couleurs, des mosaïques, des pièces de monnaie, une hache d'arme argentée. La rivière d'Ain, sur une rive de laquelle se trouvent ces établissements antiques, fait aussi des fouilles à chaque crue en mettant à découvert des fondations d'édifices, des pavés reliés les uns aux autres par des crampons de fer.

Digitized by Google

A Thoirette, on a aussi recueilli divers objets romains, notamment une petite trompette en argile cuite et 1.200 pièces de cuivre aux effigies de plusieurs césars romains.

A Loisia, on mit à jour, en 1860, les fondations d'un haras gallo-romain et un groupe en bronze de la déesse Epona. Aux abords immédiats du village de La Boissière, un cultivateur retirait d'une fente de rocher une jolie hache à douille qui est sûrement romaine.

Il n'est pas un village, un hameau de notre région, si petit soit-il, où la charrue ou la pioche n'ait mis à découvert quelque tombeau de cette époque renfermant des ossements humains, des débris d'armes ou de poteries, comme à Messia-les-Chambéria, Arinthod, Chisséria, soit des cendres avec fragments d'os calcinés accompagnés de tessons de poterie et d'outils en fer rongés par la rouille, comme à Marigna, Monnetay, Savigna.

A Fétigny, ce sont des vestiges de fortifications et de camp comme celui que l'on remarque devant l'église. A la base d'une tour du château ruiné de la même localité est une cave d'un travail si parfait, qu'il est sûrement romain.

D'ailleurs on a trouvé tout près une plaque en métal de forme ronde qui portait encore des traces de dorure. Elle représentait une déesse assise sur un char et escortée de deux personnages.

Les camps dus aux Romains sont relativement assez nombreux dans le nord du canton d'Arinthod. En plus de celui de Fétigny dont nous venons de parler, citons les suivants, dont, à notre connaissance, aucun archéologue n'a encore fait mention : 1° le camp dit de Chartru, sur le territoire nord de la commune d'Arinthod. Il est surmonté de la ferme qui porte le même nom. Les retranchements en sont encore très apparents, au nord, du côté du ruisseau et à l'ouest.

Digitized by Google

Sur le territoire de la Commune de Savigna sont encore deux autres vestiges d'enceintes, l'une au lieudit *Précourt*, non loin de la Valouse, affecte la forme, dans sa partie occidentale, d'une demi-cercle parfait de 85 mètres environ de diamètre, la partie nord était retranchée par une levée de terre assez étendue, couverte aujourd'hui par une haie vive.

A l'est, sont des matériaux appartenant au quaternaire ancien ; c'est là que se trouvaient les sépultures.

De nombreux ossements humains en assez bon état y ont été mis à jour par les prestataires du pays venus là pour y puiser des matériaux destinés à l'empierrage des chemins.

Le deuxième camp dont nous venons de parler était situé à 300 mètres tout au plus à l'*est* du précédent sur la limite des communes de Savigna, Fétigny et Légna, lieudit en *Provent*. Ici la défense était facilitée au nord par un ravin naturel inaccessible et à l'est, côté de la rivière, par un abrupt assez prononcé. Au sud, des graviers du quaternaire ancien recouvraient les tombeaux.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Marigna et la Boissière aux époques gallo-romaine, burgonde et mérovingienne.

Les villages de Marigna et de La Boissière, qui ont ensemble, pendant le moyen-âge et jusqu'en 1789 formé la seigneurie de Marigna, existaient-ils à l'époque gallo-romaine ?

Les documents historiques les plus anciens qui fassent mention de ces villages ne remontent pas au-delà du XIII^e^ siècle. Cependant, pour nous, le doute n'est pas possible.

La Boissière, où nous avons vu qu'un outil, une hache romaine, a été recueilli, était déjà habité. Une partie de ce village occupait l'emplacement qu'il occupe encore ; mais, la partie peut-être la plus considérable des habitations était située au pied et à l'orient du plateau du *Moirain*, qu'on appelait *Maurian* il y a deux siècles, au nord-ouest du village actuel. Peut-être cette partie de La Boissière, qu'on a plus tard appelée le *Bourg*, avait-elle un nom spécial ou portait-elle le même nom que notre village, c'est ce qu'on ne saurait dire.

Quant à Marigna, ce village existait aussi à l'époque dont nous parlons. Une sépulture à incinération a été ouverte en 1875 par les frères Renaud au lieudit en *Cuniège*. Elle contenait des cendres, des fragments

Digitized by Google

d'os calcinés, des armes ou outils en fer rongés par la rouille ainsi que des tessons de poterie.

C'était là le tombeau d'un romain, car les Gaulois ne brûlaient jamais leurs morts.

Si l'on peut considérer avec certitude l'existence de Marigna au premier siècle de notre ère, l'on doit aussi ajouter qu'il n'occupait pas à cette époque l'emplacement qu'il a actuellement. Ses habitations s'étendaient dans le finage désigné aujourd'hui sous les noms : *Les Quarts* et *Les Courtillets*, non loin de la source *La Doie*. Le Petit-Marigna ou hameau de la Combe étageait ses habitations au lieudit Le Larrey, au nord de son emplacement actuel. La colline dont le château occupe le sommet était entièrement boisée.

Certains historiens auraient cherché dans l'étymologie du nom de ces villages le nom des peuples qui les auraient fondés.

Un très grand nombre de noms des villages de la région avoisinant Arinthod sont terminés par le suffixe *ia* ou *gna*, corruption de la terminaison latine *acum*. Dans d'autres pays, ces terminaisons sont en *gny*, *gney*, etc. Les mots précédant ces terminaisons sont donc les mots racines. Le plus souvent du moins dans les noms de lieux de notre région, ce nom racine est formé par l'abréviation du nom propre de personne, gouverneur ou résident romain.

Ainsi pour Marigna c'était Marinus, dont la propriété ou l'étendue du territoire soumis à son administration a été le Mariniacum d'où est formé Marigna.

De même la villa ou le domaine de Savinus ou Sabinus a été Saviniacum ou Savigna.

Nous verrons dans la suite de notre travail Marigna écrit de bien des manières : Marigney, Marigny, Marinia, etc.

Quant au nom plus moderne de La Boissière, une

Digitized by Google

tradition locale rapporte que la colline voisine du village et appelée Mont-Pelé était entièrement boisée autrefois et que de là lui est venu son nom.

Il est bien probable qu'une forêt a recouvert autrefois le Mont-Pelé. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette montagne a été mise en culture, probablement au commencement du XVIII[e] siècle ainsi que l'attestent les bases des murs de séparation des propriétés que l'on y rencontre, ainsi que les murgers ou tas d'épierrement qui le recouvrent çà et là. Ajoutons qu'il y a, au milieu même, ou aux abords immédiats de ce village, des cantons de terrain portant les noms de *Au Boisset* et *En La Loisette*. Ces noms sont-ils l'origine de celui du village ou celui-ci au contraire leur a-t-il servi de parrain ? C'est ce qu'on ne saurait dire.

Les plus anciens des villages de nos environs sont tous situés au sommet des montagnes. Tels sont Monnetay, qui s'écrivait autrefois Monestoy, Monestoyl (Mons stellarum) ; Viremont ou Mont-verdoyant (viridus mons) comme plus tard à Onoz on a appelé Virecastel le manoir des barons de Saix d'Arnans.

Ainsi souvent sur les hauts sommets des montagnes les anciens villages tiraient leurs noms de leur position ou de l'aspect naturel sous lequel ils se présentaient aux regards.

L'histoire et les documents anciens ne nous disent rien sur les villages de Marigna et de La Boissière, pendant la domination romaine non plus que pendant l'occupation du pays par les Burgondes.

Les cimetières ou sépultures burgondes ou mérovingiennes ne sont pas très rares dans notre pays.

A Savigna, ces sépultures se rencontrent sur le plateau dit Le Martelet, entre la Valouse et la gare. Là on voit deux amoncellements circulaires de pierres, l'un de 16 mètres et l'autre de 20 mètres de diamètre. Là

Digitized by Google

les corps sont couchés sur une sorte de pavage en cailloux de moyenne grosseur, puis entourés ou *moulés* par d'autres cailloux plus gros et enfin recouverts de matériaux divers.

Les fouilles que nous y avons fait pratiquer en 1904 ne nous ont fourni aucun objet, aucun débris. Les squelettes appartenaient à des personnes de haute stature, l'un avait 1 m. 62 et l'autre 1 m. 80.

Un autre cimetière d'origine burgonde a été reconnu à l'est du village de Sancia, commune de Chambéria. Là dans le gravier, qui, comme à Savigna est du quaternaire ancien, un habitant de ce village en cherchant du sable mit à jour un assez grand nombre de sépultures. La plupart des corps étaient renfermés dans des tombeaux faits de dalles posées de champ et recouvertes d'autres dalles plus grandes.

L'un d'entre eux en particulier était maçonné en forme de cercueil et renfermait deux corps superposés. Le supérieur en assez bon état, l'inférieur était réduit à quelques fragments d'os. Comme objet une simple boucle de ceinture en cuivre. Tout à côté et en partie engagé sous un murger un corps était dans un tombeau fait entièrement en tuf calcaire.

Le propriétaire d'un champ voisin y avait trouvé, en triant du sable, un squelette d'une haute stature accompagné d'une sorte de sabre et d'un coutelas en fer.

Des sépultures semblables ont été reconnues dans un certain nombre de village de nos vallées, notamment à Monnetay, à Messia-les-Chambéria, à Fétigny. Dans cette dernière localité, les tombeaux étaient aussi formés de blocs de tuf calcaire et accompagnés d'armes en fer rongées par l'oxyde.

Au VI[e] siècle, un moine nommé Hymetière, venu du monastère de Condat (St-Claude), se retira sur les bords de la Valouse, y fonda un prieuré, puis le

Digitized by Google

village qui porte son nom. Ce lieu n'était point désert, mais habité depuis longtemps, ainsi que l'atteste un tumulus de l'âge du bronze (époque de Hallstad) qui y fut découvert en 1907.

Les établissements religieux du genre de celui-ci, favorisés par une paix relative pendant les VI^e^ et VII^e^ siècles, envoyaient des essaims de religieux dans diverses parties du territoire jusqu'alors incultes et souvent désertes. Là, après s'être construit un abri et un oratoire rustique, ils se livraient à la prière et au travail de la terre. Ils sont les premiers qui ont défriché nos vallons, cultivé nos coteaux. Peu à peu des populations vinrent se fixer à proximité de ces religieux qui leur servaient de pasteurs.

Telle est l'origine de quelques-uns de nos villages parmi lesquels nous pouvons citer Saint-Hymetière, Valfin-sur-Valouse.

C'est à la fin du XI^e^ siècle, vers 893, dit-on, que Bernon, fils du comte Othon ou Odon, fonda l'abbaye de Gigny. Les domaines de ce nouvel établissement religieux ne tardèrent pas à prendre une grande importance grâce à la coutume de ce temps où les princes donnaient, avant de mourir, des terres, cens, dimes, etc, aux monastères et aux abbayes les plus proches pour racheter leurs fautes ou se ménager les faveurs célestes.

A peine fondés, nos villages furent menacés dans leur existence par les invasions sarrazines.

D. Monnier a compté dans notre province plus de soixante dénominations où le nom de Sarrazins est conservé sans altération et douze où le nom de Maures se retrouve de même.

Quelques auteurs ont pensé que ces dénominations ont été laissées si nombreuses dans notre pays par la grande invasion sarrazine du VIII^e^ siècle.

Digitized by Google

Nous trouvons dans nos environs le *Mur Sarrazin* à Saint-Christophe et les ruines du *Château Sarrazin*, isolées au sommet d'un rocher, non loin de Meussia.

Le plateau escarpé qui s'avance comme une presqu'île dans la campagne, au nord du village de La Boissière, porte le nom de *Moirain*. Au XVIII^e^ siècle, il s'appelait *Maurian*.

Ce nom ressemble trop à celui de Moirans, l'ancienne Mauriana, fondée, dit-on, par une colonie Egyptienne, pour ne pas rappeler le souvenir des Maures. Ce plateau a dû être aplani, nivelé ; c'était là peut-être aussi un camp des Maures, un lieu où ils s'étaient retranchés et fortifiés, comme ils l'avaient fait au château sarrazin et au mur des Sarrazins dont nous venons de parler. De ces lieux forts, ces barbares s'étendaient sur les campagnes environnantes, pillaient et rançonnaient les populations terrorisées par leur approche et rentraient chargés de butin dans leurs repaires, pour recommencer ensuite leurs incursions d'un autre côté.

Le camp sarrazin de La Boissière dominait le bourg du même nom bâti sur le bord oriental. Un chemin, depuis longtemps abandonné mais encore très apparent sur le versant sud du promontoire, faisait communiquer le bourg avec la partie occidentale du territoire qui avoisine la forêt. C'était là que demeuraient les bourgeois, les artisans, les hommes de condition libre, tandis que les vilains ou serfs occupaient les cabanes bâties sur l'emplacement actuel du village, et que, pour cette raison, on a appelé la ville.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Les Châteaux. — Le Régime féodal.

C'est au XI^e^ et au XII^e^ siècle que s'élevèrent sur le sommet de nos montagnes ou la croupe de nos collines les puissants châteaux féodaux de Présilly, Moutonne, Chambéria, Marigna, Dramelay, Valfin, Montgefond, Montdidier et Conflans, sur la rive droite du Valouson et de la Valouse, et sur la rive opposée, ceux d'Oliferne, Boutavent, Montcroissant, Vaulgrineuse, Arinthod, Saint-Colomb, Fétigny, la Villette et Viremont.

Les localités les plus importantes et les plus menacées eurent des châteaux plus vastes et mieux fortifiés ; tels furent ceux d'Orgelet et de la Tour du Meix. C'est en voyant leurs murs épais, dit l'auteur de la Franche-Comté ancienne et moderne, que les habitants se rassurèrent dans les temps de paix contre les invasions éventuelles. C'est derrière ces remparts qu'ils cachaient leurs effets précieux, leurs femmes, leurs enfants, dans les moments critiques.

Le nom d'un certain nombre de nos villages commencent à apparaître dans les chartes à partir du VIII^e^ siècle. L'historien Béchet cite le village de Savigna, en 642 ; une charte indique que l'empereur Lothaire donna le village et le territoire de Morges en 853 à l'église de Loyon, donation confirmée en 892 par Louis, roi de Bourgogne. Nous trouvons encore Féti-

Digitized by Google

gny (Feostingo) et Givria (Chivriacum), cités en 941, dans une charte d'inféodation du prévôt de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune au comte Albéric.

Les habitants de la Boissière virent, non loin de leur village, s'élever le vaste château de Dramelay, ancien oppidum romain, dont les tours et les murs, solidement construits au sommet d'un rocher à pic, dominaient les campagnes environnantes.

Les sires ou barons de Dramelay ou Tramelay descendaient des comtes souverains de Bourgogne et quelques-uns devaient s'illustrer par la suite.

Cependant, les habitants de la Boissière du XII^e^ siècle n'ont pas reconnu ces puissants et illustres seigneurs pour leurs maîtres et protecteurs. Ils leur ont préféré les sires de Marigna, descendants de l'illustre maison de Châlon, dont le château est isolé, lui aussi, au sommet d'un rocher au nord du village de Marigna.

Par la suite, en raison de circonstances particulières, quelques familles de ce village déclarèrent appartenir au prieur de Chatonnay, au seigneur de Valfin et à celui d'Arinthod. Chaque seigneur percevait les cens, les lods, la corvée ; avait la banalité des fours et des moulins. Le seigneur de Marigna avait seul le droit de haute justice sur les habitants de Marigna et de La Boissière. Ce droit lui fut contesté plus tard, vainement il est vrai, par celui d'Arinthod, héritier de la seigneurie de Dramelay, à dater de 1561.

Le château de Marigna relevait, c'est-à-dire dépendait, de celui d'Orgelet, appartenant aux puissants seigneurs comtes de Châlon.

Ce château était sinon très vaste, du moins solidement construit et pouvait soutenir un assaut.

« Des nécessités du terrain, écrit M. Bouvet, peut-
« être l'art des fortifications, avaient contraint l'archi-
« tecte à tracer un losange irrégulier dont toutes les

Digitized by Google

« lignes sont brisées de manière à n'offrir nulle part « une ligne droite de plus de huit mètres. Au levant est « le corps de logis ou château, au couchant le donjon. « Ces deux bâtiments principaux étaient reliés au nord « par les écuries et les hangars dont les murs avaient « 8 à 10 mètres de hauteur, au couchant par une cour- « tine aboutissant à une tour pentagonale située au « midi. Celle-ci faisait face à une tour ronde couvrant « l'angle méridional du château ; entre ces deux tours, « la porte avec le pont-levis. Le château avait 16 mètres « de longueur et environ 13 de hauteur à partir du « rocher (celui-ci haut de 3 mètres). Il avait trois éta- « ges renfermant chacun deux chambres, éclairées au « rez-de-chaussée par trois fenêtres, aux étages par « deux seulement très irrégulièrement placées et d'une « forme un peu bizarre, elles ressemblaient à une « croix grecque renversée, dont le pied avait un mètre « de haut sur 0 m. 10 de large, et le croisillon un « mètre de large sur 0 m. 60 de haut.

« Le mur donnant sur la cour n'avait que trois ou « quatre fenêtres fort étroites. Nos maisons modernes « ont au moins l'avantage de donner plus d'air et de « lumière que les sombres palais des seigneurs du « moyen âge.

« Les deux tours pentagonales et rondes étaient des- « tinées à la défense et ne pouvaient guère abriter que « les sentinelles, car les chambres sont de petite dimen- « sion ayant seulement 5 et 10 mètres carrés de super- « ficie. On arrivait aux tours par les chambres du « château et par le chemin de ronde établi au-dessous « des murs. Les étages n'avaient aucune communica- « tion entre eux.

« La porte, toujours plus menacée par l'ennemi, était « protégée par les meurtrières des tours dont l'une se « termine par une ouverture circulaire ainsi que des

Digitized by Google

« machicoulis supportés par six corbeaux et par une « herse.

« Une petite poterne très étroite servait de passage « aux piétons. Le donjon, encore intact, a 24 mètres de « haut ; il se compose d'une chambre basse voûtée avec « une entrée souterraine, d'un premier étage ayant une « meurtrière horizontale, on y arrivait par une porte « communiquant au château au moyen d'un escalier « pratiqué dans l'épaisseur du mur intérieur des écu- « ries. Le second étage était accessible par le chemin « de ronde de la courtine, un escalier en bois reposant « sur des corbeaux permettait de descendre dans la « cour. Trois portes successives en fer fermaient cette « entrée. Il n'y avait pas de communication directe « entre ces trois chambres, mais à partir du 2e étage « on monte au 3e et au 4e et à la plate-forme par un « escalier étroit dans la muraille intérieure. Une seule « fenêtre haute et étroite terminée par un demi-quatre « feuilles éclaire chaque étage.

« Deux bancs de pierre disposés dans chaque embra- « sure permettent de s'asseoir pour le travail. La pla- « teforme a deux ouvertures sur chaque face ; c'est là « qu'on pouvait observer les mouvements de l'ennemi, « car la vue s'étend au loin. Les chambres du donjon « sont rectangulaires, par conséquent elles ne suivent « pas la forme extérieure de l'édifice qui est pentago- « nale. Les murs sont épais de deux mètres et d'une « solidité qui a résisté aux incendies et aux intempéries « de plus de six siècles. Du côté nord, le mur a même « 4 m. 60. N'y a-t-il pas quelque cachette ? La che- « minée du 1er étage, noyée dans le mur, est très « étroite. Des souterrains existent sous l'emplacement « des hangars. Ils devaient avoir une porte qui permit « de fuir et de s'approvisionner.

« Tel était le Haut-Castel avant les incendies du

Digitized by Google

« XVII^e siècle. Cette forteresse isolée, entourée de fos-
« sés profonds, était capable de résister à une attaque
« et de donner asile à tous les manants qui devaient
« s'y retirer ».

Le premier seigneur connu fut Jean, sire de Marigna, fils de Jean de Châlon l'Antique, vers 1240.

« En 1242, dit Rousset, Jean de Châlon l'Antique
« céda la terre de Montgefond à Jean de Marigna, son
« fils ».

D'un autre côté, nous lisons dans l'Histoire de Gigny, que Jean, seigneur de Marigna, fils de Jean de Châlon, comte de Bourgogne, vendit vers 1255 le territoire de Nermier à l'abbaye de Saint-Claude. Nous trouvons encore une mention de ce même seigneur en 1258. Guillaume, un de ses fils, eut la seigneurie de Véria (1258) qu'il passa à ses deux enfants, Jean II et Huguenin de Marigna. Poly, fils de Jean I, fait l'hommage de sa terre de Marigna et de ses dépendances à La Boissière et Nancuise à Renaud, comte de Montbéliard, en 1270. Ainsi, pendant la seconde moitié du XIII^e siècle, une partie du village et du territoire de Nancuise faisait encore partie de la seigneurie de Marigna.

L'autre partie, formant 60 soudées de terre, avait été cédées en 1269 à Hugonet et Guyenet dit Tura par Perrin de Châlon dit le Bouvier.

Bien qu'il eut dans son voisinage un château fort pour s'y retirer en cas d'invasion, ce qui était fréquent au moyen-âge, que pouvait faire le pauvre manant lorsqu'une troupe d'aventuriers arrivait dans son village pendant la nuit ? La seule garantie qu'il put avoir était de ne point exciter la convoitise des pillards, il fallait qu'il fut pauvre. Aussi, pauvre il était.

Lorsqu'il avait payé ses redevances, lorsqu'il s'était nourri et entretenu lui et sa famille, comment pouvait-

Digitized by Google

il acquérir quelque bien pour tenter la rapacité des pillards de toute sorte qui pullulaient alors. Sa cabane, le plus souvent en bois, couverte en paille, ne contenait que le strict nécessaire et encore ce nécessaire était bien souvent plus digne des animaux que de l'homme. Heureux était-il quand un grand seigneur humain lui venait un peu en aide, le traitait d'une manière raisonnable et ne l'accablait pas de corvées.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Les débuts de la Seigneurie de Marigna. Les fléaux.

Les religieux de l'abbaye de Gigny étaient seigneurs en haute, moyenne et basse justice d'un certain nombre de villages des environs de leur monastère sur lesquels ils percevaient les cens, dîmes, corvées, en un mot tous les droits réservés aux seigneurs. Monnetay faisait partie des domaines de cette abbaye. A une époque inconnue, mais avant 1292, les religieux fondèrent dans ce village une église dédiée à St-Hippolyte. Quoique située sur une montagne et d'un accès difficile, les habitants de Marigna, La Combe et Nancuise y allèrent pendant plusieurs siècles entendre les offices religieux.

Chatonnay avait, dès le XIII[e] siècle au moins, un prieuré dépendant, lui aussi, de l'abbaye de Gigny. Il est probable, dit le docteur Gaspard, qu'il a été fondé à cette époque par suite des libéralités du comte Etienne, dont les successeurs en ont conservé la garde et que Jean de Châlon plaça au nombre de ses seigneuries, quand, en 1390, il en fit le dénombrement à Philippe-le-Hardi, duc et comte de Bourgogne.

Ce prieuré formait une seigneurie dont le prieur en était le seigneur en moyenne et basse justice, elle comprenait Chatonnay et une partie des territoires de La Boissière, Dramelay-la-Ville, Soussonne, Genod,

Digitized by Google

Ugna et Savigna. La haute justice était exercée sur les terres de ce prieuré partie par le seigneur d'Arinthod et partie par celui de Marigna, ce qui donna lieu à diverses époques, entre ces deux seigneurs, à des compétitions et à des procès. Tous les habitants soumis au prieur de Chatonnay étaient gens de mainmorte et de serve condition, lit-on dans une sentence de 1419. Ils prétendirent être affranchis de la servitude des jugements rendus en 1421 et 1464, les déboutèrent de leurs prétentions et les condamnèrent à des amendes, corvées, etc.

Les bâtiments du prieuré, aujourd'hui disparus, étaient situés à l'ouest de l'église en un lieu qui en porte encore le nom. En dépendaient : une usine à fouler le drap (bage) et des moulins banaux, tous situés sur la Valouse ; ils furent vendus en 1588.

Le dernier sire de Marigna fut Jean II, fils de Guillaume, qui vivait encore en 1377. Ce seigneur n'eut qu'une fille, Hélie, qui épousa, en 1335, Guichard de Chambut, chevalier, seigneur de Conflans, Corvessia et Bourcia.

Ce Jean de Marigna avait donné au prieur de Chatonnay des terres et des droits à La Boissière ; cette reconnaissance est constatée par un traité de 1371, par lequel on voit que les sujets du prieur à La Boissière doivent faire certaines corvées au seigneur de Marigna, haut justicier, et que ce seigneur peut faire punir par ses officiers audit lieu les sujets du prieur pour homicide et larcins, même de la peine de mort. Ceux-ci sont tenus d'assister à l'érection du signe patibulaire.

Le dernier acte connu de Jean II de Marigna est un affranchissement dont voici le commencement : « Guillaume Chardon de Saisine fais scavoir... que comme mon chier seig Jehan sire de Marigney m'ait quitté et affranchi (de) la morte main, le tiers et la taille, de

Digitized by Google

serve condition en quoy j'étais tenu, à luy par moy, payant chascun an de annuelle et en perpétuelle rente aud. Monseigneur et à ses hoirs de moy et de mes hoirs une livre de cyre le jour de feste St-Michel et une geline à Caresmentrant ».

Plus loin, il déclare « ne pouvoir s'avouyer » à un seigneur sans retomber sous la mainmorte (3 janvier 1377).

Ce seigneur mourut peu de temps après cet affranchissement ; en lui s'éteignit la descendance masculine des premiers sires de Marigna. Les armoiries de cette maison étaient : de gueules à la bande d'or, accompagnée de deux coquilles d'argent, en chef et en pointe.

Lorsqu'en 1343, Humbert II, dernier dauphin Viennois, vendit sa terre à Philippe VI, roi de France, la noblesse du Dauphiné, dans une réunion tenue en 1345, déclara valides les stipulations de son duc. Mais le peuple était attristé de passer sous la domination directe du roi de France. Aussi, plusieurs colonies dauphinoises quittèrent leur pays et vinrent s'établir dans le baillage d'Aval.

« En 1345, dit Rousset, le Grandvaux reçut plusieurs colonies de Dauphinois exilés volontairement de leur pays cédé à la France ». Ces réfugiés s'établirent aussi dans notre région, principalement à Marigna, comme nous le verrons par la suite.

Une coutume introduite par les Dauphinois subsiste encore : « Lorsqu'une jeune fille se marie, écrit l'auteur que nous venons de citer, cinq jeunes gens lui offrent une table, c'est-à-dire, au retour de la cérémonie nuptiale, lui présentent des rafraîchissements et du dessert. Quatre d'entre eux, armés de fusils font retentir l'air du bruit de leurs détonations, tandis que le cinquième complimente la mariée et lui souhaite toute sorte de bonheur. Celle-ci, ainsi que les invités, doi-

Digitized by Google

vent montrer leur générosité à ces jeunes gens en leur versant une certaine somme qu'ils dépensent au cabaret voisin ».

Cette coutume se pratique encore à Marigna, La Boissière et villages circonvoisins. Nul doute que cette coutume n'ait été importée par les Dauphinois émigrés au milieu de nos populations ? Une preuve certaine nous en viendra du compte-rendu d'un procès dont nous parlerons bientôt.

La paix régna à peu près en France et dans notre Comté de Bourgogne durant l'époque des Croisades, du XI^e^ au XIII^e^ siècle.

L'activité guerrière des souverains et des seigneurs s'étant portée vers l'Orient, il en résulta pour les habitants de nos campagnes plus de bien-être et de tranquillité. Ce bien-être eut une double cause, d'abord la paix générale qui permit au mainmortable, comme à l'homme libre de cultiver ses terres, assuré que les gens d'armes ne viendront pas ravager ses récoltes, piller et incendier son habitation.

La seconde cause du bien-être fut le relâchement à leurs tenanciers de certains droits onéreux par les seigneurs sur le point de partir pour les croisades, quelquefois contre argent comptant, car il en fallait pour aller guerroyer si loin.

Mais, dès le commencement du XIV^e^ siècle, cette sécurité dans les campagnes disparut, l'horizon était chargé de nuages et les plus grands fléaux ne tardèrent pas à fondre indistinctement sur tous.

En effet, la guerre de Cent ans allait commencer, la peste noire allait frapper sans distinction à la porte du château et de la chaumière; enfin les bandes de routiers allaient achever la dévastation générale.

Déjà, en 1094, s'était répandu dans nos contrées un mal nouveau, mystérieux, très-douloureux et presque

Digitized by Google

toujours mortel. C'était une sorte d'érysipèle ou de charbon qui faisait mourir plus ou moins vite en gangrenant la peau et les chairs jusqu'aux os. On l'a appelé *Mal des Ardents, Feu de Saint-Antoine.* Ce mal terrible ne cessa qu'à la fin du XIII^e^ siècle et provoqua la fondation, en plusieurs lieux, d'hôpitaux où l'on soignait les malheureux atteints de cet horrible mal. Ces établissements hospitaliers reçurent le nom de Commanderies de Saint-Antoine. Il y en avait une à Ruffey (Jura), à Bourg, à Mâcon, à Chalon-sur-Saône.

La foi de nos populations eut recours pour se préserver ou se guérir du Mal des Ardents à l'intercession d'un saint à qui elle attribuait un pouvoir particulier : Saint-Antoine ermite.

Aussi la plupart des églises possédaient-elles la statue de ce bon saint. On la retrouve encore dans celles de La Boissière et de Chatonnay. Il est représenté entouré de flammes, un rosaire, un bâton et une clochette à la main.

Le Mal des Ardents n'avait pas encore entièrement disparu qu'un autre fléau, tout aussi meurtrier, vint fondre sur notre région comme d'ailleurs sur la France et l'Europe entière.

La lèpre vint encore apporter son tribut aux souffrances endurées et jeter à nouveau l'épouvante parmi les populations.

Cette terrible maladie contagieuse était signalée en France dès l'année 418, mais à partir des croisades elle acquit dans notre pays une intensité beaucoup plus grande. On dut isoler ces malades dans des hospices spéciaux éloignés des groupes d'habitations. Aussi, dès le XII^e^ siècle, tous les villages franc-comtois eurent leurs hospices de lépreux ou léproseries, méselleries, malatières, ladreries ou maladreries.

Le mot même de lépreux ou « mésau » donné à une personne était un outrage sanglant sévèrement puni.

Digitized by Google

La charité des seigneurs et des riches bourgeois s'exerça de bonne heure en faveur de ces malheureux et des hospices s'élevèrent un peu partout, il est rare que le testament d'un prince ne porte pas quelques legs en faveur des « mésaux ».

En 1226, le roi de France Louis VIII légua par testament 100 sols à chacune des deux mille léproseries de son royaume qui ne comprenait que le tiers de la France actuelle.

Jean d'Andelot, seigneur de Cressia, donna aussi par testament, en 1347, deux sols estevenants aux douze malatières les plus voisines. De même, Jean de Montaigu avait fait un legs de trois sols à chacune des maladreries de Clairvaux, Poitte et Nancuise (1331).

Ce dernier hospice recevait à la fois les malades de Marigna et de Nancuise, il était établi au lieudit on Malatare à peu près à égale distance entre ces deux villages. La malatière de La Boissière était placée dans un terrain vague au nord-est de ce village, elle était séparée du territoire par une tranchée creusée dans le rocher et encore bien visible, quoique comblée en partie.

D'après nos recherches, voici, avec quelques dates, la liste des localités des environs où il a existé des malatières :

La Boissière, Marigna et Nancuise, 1331 ; Savigna, Sarrogna, la Villette, Cernon, Menouille, Coisia, 1266; Cornod, Fétigny, 1220 ; Gigny, Nermier, Onoz (XII^e^ siècle). Orgelet, 1257 ; Pimorin, 1257 ; Rothonay, Thoirette, Villeneuve-les-Charnod, Loisia, Morges.

Au mal des Ardents et à la lèpre, deux nouveaux et non moins cruels fléaux vont succéder : la peste noire et les Grandes Compagnies.

En 1348, mais surtout en 1349, la peste noire, après avoir dévasté l'Asie et l'Afrique, s'abattit sur l'Europe. Dans certaines localités du Comté de Bourgogne, les

Digitized by Google

trois-quarts de la population périrent. Aussi cette année 1349 demeura tristement célèbre sous le nom d'année de la *Grande Morte*.

Des villages entiers furent dépeuplés, quelques-uns n'ont jamais pu se relever. De ceux-ci on a parfois oublié le nom. Un auteur contemporain a écrit : « En l'an mil trois cent quarante neuf, de cent n'en demeurait que neuf. »

Presque tous les habitants de Cernon et de Menouille furent aussi emportés par le fléau. « Pour réparer ce désastre, l'abbé de St-Claude y attira en 1360 une colonie d'étrangers, mais leur caractère processif causa dans la suite une foule d'ennuis à ses successeurs ».

Dans les villages de Marigna et de La Boissière, le nombre des morts fut grand. Dans le premier de ces villages, on enterrait à la hâte les cadavres des pestiférés dans un champ, *sur Ambre*, loin du village.

La plupart des habitants du bourg et sans doute aussi ceux de la ville de La Boissière périrent ou désertèrent leurs cabanes et se retirèrent dans les bois voisins pour fuir la contagion.

Les habitations ne furent pas réoccupées après que le fléau eût disparu, et ne tardèrent pas à tomber en ruines. Ces ruines reçurent le nom de « chaseaux » qu'elles portaient encore au XV^e^ siècle.

Maintenant la charrue retourne chaque année le sol occupé par le bourg de La Boissière et la grande majorité de ses habitants ignorent qu'il ait jamais existé.

Il semblait que notre pays, ruiné, dépeuplé par tant de fléaux, dut rester désert. Le courage des Comtois ne faillit pas dans ces tristes circonstances. Une nouvelle calamité, la quatrième depuis deux siècles et demi, vint mettre le comble à la détresse déjà si grande. Ce fléau est celui des Routiers ou Grandes Compagnies.

Dès le début de la guerre de Cent ans, de petits corps

Digitized by Google

de troupes mercenaires venus des frontières françaises principalement, louaient leurs services, tantôt aux Français, tantôt aux Anglais, et parfois même ni aux uns, ni aux autres.

La paix de Brétigny (1360), en suspendant la lutte entre les deux nations belligérantes, ne dispersa point ces bandes Où auraient-elles trouvé mieux qu'en France à vivre de rapines ?

Nobles et paysans comtois furent rançonnés sans merci par ces redoutables bandes.

Leurs principaux chefs cachaient presque toujours leurs véritables noms sous des noms de guerre. C'était Thiébaud de Chauffourg qui s'intitulait lui-même « l'ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde » et qui, à la tête de ses soudards, réussit à s'emparer du château d'Oliferne réputé imprenable en raison de sa position très forte au sommentd'un rocher. C'était le vaillant et rusé Jacques Huet, puis le petit Maiguin qui ravagea le village de Chambéria, mais fut pris et fusillé devant Orgelet par Huart de Raincheval, bailly de la comtesse de Bourgogne. Un autre chef d'aventuriers, Le Mouton, ravagea le sud du canton actuel d'Arinthod et s'empara du village de Charnod.

A leur approche, les villes fortes relevaient leurs murailles, curaient les fossés et se préparaient à repousser les bandes pillardes.

En 1363, Orgelet déjà muni d'une enceinte de murailles fit encore exécuter d'importants travaux de défense. Des commissaires furent envoyés par le duc de Bourgogne pour s'assurer de l'état de ces fortifications. Ainsi, Guy Arménier, grand bailly d'Aval, se rendit à Orgelet pour mettre cette ville en état de défense. On lit dans les terriers de 1455 et 1585 : « La ville est « fermée de murs et de plusieurs tours et fossés et en « icelle y a quatre portes nommées : la porte des Ormes,

Digitized by Google

« devers le soleil couchant; l'autre, la porte de la Fon-
« taine, devers le soleil levant, tirant le chemin de St-
« Claude à Genève; l'autre, la porte du bourg de Merlia
« devers, vent et la quatrième, la porte de la Combe,
« par laquelle on va et tire derrière le chastel et les
« murs de fermeté d'icelle joignans audit chastel de çà
« et là ».

Tristan de Chalon, seigneur d'Orgelet, et ses lieutenants donnèrent vaillament la chasse aux Routiers. Il se chargea lui-même de défendre les châteaux de Boutavent et d'Oliferne qui lui appartenaient. Mais c'est après son départ qu'Oliferne fut pris par surprise par Thiébaud de Chauffourg. Voulant s'attacher cet aventurier trop entreprenant, il lui fit verser mille florins de Florence et le laissa paisible possesseur d'Oliferne.

Le neveu de Tristan, seigneur d'Orgelet, brouillé avec son oncle et devenu furieux, se mit à la tête des détachements de Routiers qu'il put rencontrer et parcourut la province, prenant les châteaux, dévastant la contrée.

Il vint très probablement s'emparer du château de Marigna. Le dernier seigneur, Jean, comme nous l'avons déjà dit, était vieux et ne laissait pas d'héritier direct. Ses terres devaient revenir à des cousins, les sires de Toires et Villars. Mais lorsque le jeune Jean de Châlon fut le maître, il céda ou vendit ses droits ou plutôt ceux de son oncle sur la terre de Marigna aux chefs routiers qui avaient combattu sous ses ordres. Aussi nous voyons dès 1371 deux nouveaux seigneurs à Marigna.

C'étaient Jehan Quilpelle et un peu plus tard un autre appelé le Mastin (singuliers noms de guerre sous lesquels des gentilshommes devenus chefs de bandes cachaient leur origine).

On croit qu'ils étaient tous deux originaires du Dau-

Digitized by Google

phiné et qu'ils occupèrent le château, après l'assassinat de Tristan de Châlon par son neveu Jean en 1369.

Le pouvoir du seigneur suzerain, duc de Bourgogne, était alors trop précaire et les guerres avec la France trop fréquentes pour que Philippe-le-Hardi put intervenir utilement par les armes et chasser ces aventuriers.

Mais cela ne pouvait durer; rongée intérieurement par une multitude de vers destructeurs, la nation allait périr si l'on n'y portait pas remède.

« Les comptes du Duché et du Comté, dit M. Ed. Clerc, annoncent une dévastation effrayante et générale... Les campagnes n'offrent que des ruines ».

Marguerite, comtesse de Bourgogne, entama des négociations avec les chefs Routiers et les décida pour 2.800 florins à quitter le comté de Bourgogne et à suivre Dugesclin en Espagne (1366).

On ne saurait imaginer les misères et les ruines qu'accumulèrent dans nos environs la peste noire et les Grandes Compagnies. Un nombre assez considérable de villages dévastés et ruinés ne se relevèrent jamais, et souvent on ne connaît plus aujourd'hui la place qu'ils ont occupée. Où étaient placés les villages de Chichivière, de La Chiria, Samonat, Cramériat; localités citées dans des chartes de la fin du XII^e^ siècle ? On l'ignorera peut-être toujours. A peine sait-on que le Moysia du XII^e^ siècle doit être le hameau de la Pérouse, commune de Louvenne ; que Sainte-Fontaine est l'ancien nom du village de la Balme d'Epy, et que Loyon, aujourd'hui disparu, était un village situé sur une montagne entre Lains et Louvenne.

Vers la fin de XIII^e^ siècle et au commencement du XIV^e^, les habitants du village de Trémont étaient en contestation avec le seigneur de Marigna au sujet des limites de leurs bois. Où état ce Trémont? Nous croyons qu'il était situé sur le territoire de Morges, à

Digitized by Google

la jonction des chemins de Monnetay et de La Boissière où un canton de terres cultivées porte encore ce nom.

On pourrait aujourd'hui s'étonner que des villages entiers, ruinés par les guerres ou l'incendie n'aient pas laissé plus de traces. N'oublions pas que les habitations de cette époque étaient généralement construites en bois, garnies de terre et de quelques pierres et couvertes en chaume.

Que restait-il de tout cela lorsque l'incendie avait passé ? Des cendres et de l'argile durcie.

Les « Villeneuve » et les « Villette » sont assez nombreux parmi nos villages actuels ; ils indiquent toujours une réédification ou un changement de place après la destruction complète d'un groupe ancien d'habitation et l'oubli du nom primitif de ce groupe.

Il est arrivé parfois même qu'une seule localité avait deux noms ou plutôt un nom et un surnom.

Peu à peu le surnom s'est maintenu tandis que le nom primitif disparaissait.

En voici un curieux exemple. Nous avons relevé dans un acte portant la date 1448, le nom de Chastunia-le-Grand dit l'Hôpital ; hameau actuel de la commune d'Aromas. Chastunia était le nom primitif du lieu et le surnom : l'Hôpital, lui était attribué. Au milieu du XV^e^ siècle, les deux noms étaient encore accolés, mais peu à peu le premier a été omis et le second, le surnom, est aujourd'hui le seul connu et employé

Le départ des routiers accompagnant Duguesclin en Espagne fut un grand soulagement pour la Franche-Comté elle-même.

Mais tous ne partirent pas. Quelques-uns préférèrent un butin assuré et facile dans notre pays aux richesses problématiques et éloignées qu'on leur promettait au-delà des Pyrénées. Aussi de nouvelles bandes de rou-

Digitized by Google

tiers se réorganisèrent-elles dans le bassin de la Valouse, et continuèrent l'œuvre de destruction et de pillage de leurs devancières.

En 1402, un aventurier savoyard, qui s'intitulait la Corne de Rougemont, devenu chef de bandes, commit de grands ravages dans notre vallée. Il avait pillé et incendié plusieurs villages au sud d'Arinthod, ce qui obligea le maréchal de Vergy et les nobles seigneurs de Vaudrey, Erard, Dufour, bailly d'Amont, et plusieurs autres seigneurs de la province à se rendre à Arinthod, le 12 décembre 1402, avec 170 écuyers et 255 chevaux, pour attaquer la Corne de Rougemont, dont les bandes dispersées quittèrent le pays.

Bien que le sire de Marigna, Jean II, ne fut pas mort, les deux chefs routiers le Mastin et Quilpelle s'installèrent dans son château et prirent le titre de seigneurs.

Ils comprirent qu'ils ne pouvaient habiter tous deux le même château. C'est pourquoi ils se partagèrent le territoire de la seigneurie. Le Mastin eut pour sa part le Haut-Castel, le château actuel, le village de La Combe jusqu'à la Condamine et tout le nord de la seigneurie.

Quilpelle n'eut pas de château, mais sa part de terres fut beaucoup plus considérable. Il eut Marigna, La Boissière et leur territoire. Ceci se passait en 1369.

Pour assurer sa puissance sur son territoire, il se fit bâtir une énorme tour sur la motte du Planège.

Cette tour, qui servait à la fois de forteresse et de demeure selon la coutume de ce temps, avait la forme d'un parallélogramme irrégulier ; sa longueur était de 18 mètres sur 13 mètres de largeur, la hauteur en était de 9 mètres.

« Le pignon sud qui formait façade, écrit M. Bouvet, « n'avait que trois fenêtres étroites et basses (0^{m}40 sur « 1^{m}), placées sans symétrie. Le mur de l'ouest n'avait « pour toute ouverture que quatre meurtrières. Celui

Digitized by Google

« de l'est avait deux fenêtres et une grande porte d'en-
« trée à niveau du sol. Les tourelles et les échanguettes
« étaient placées aux angles. Des créneaux couron-
« naient les murailles. On voit encore les corbeaux
« qui ont supporté les machicoulis, non pas au-dessus
« de la porte, mais au-dessus des étroites fenêtres du
« pignon. On ne creusa pas de fossés alentour. L'épais-
« seur des murs est de 1m40 et leur solidité très
« grande ».

Le seigneur Quilpelle ne se préoccupa pas de la beauté ou de l'aisance dans sa nouvelle résidence. Son unique désir était de construire un asile assez fort où il put mettre en sûreté le produit de ses rapines.

En mourant, ce seigneur laissa un fils, Loys, pour lui succéder dans ses biens, mais non dans son autorité seigneuriale, tandis qu'à sa mort, son camarade et ancien compagnon Humbert Le Mastin laissa son domaine à sa femme Angèle ou Anguèle, faute d'héritiers plus directs.

Pourquoi le fils de Quilpelle, Loys, n'a-t-il pas hérité de la seigneurie de son père ? Comment se fait-il que les deux successeurs des deux chefs routiers de la seigneurie de Marigna, vers 1388, furent-ils ces mêmes princes de Châlon qu'avaient dépossédés ces chefs aventuriers moins de vingt ans auparavant ? Le saura-t-on jamais ?

M. Bouvet ne donne que de bien vagues renseignements sur ce point. « La famille de Châlon, dit-il, se
« divisait en plusieurs branches, celle d'Orgelet et
« celle de Villars. Celle-ci hérita de la terre de Mari-
« gna, ayant conclu une alliance avec Guy de Vienne,
« seigneur de Chevreau. Jacques de Chevreau ou de
« Chevrel, eût aussi des droits sur cette terre ».

La famille de Humbert de Villars, dit l'historien cité plus haut, désirant récompenser Joffroy, seigneur de

Digitized by Google

Vaulgrineuse, qui l'avait accompagnée dans toutes ses expéditions, fit don, vers 1390, par l'intermédiaire de la veuve Berthe de Châlon, de la moitié de la terre de Marigna, c'est-à-dire le Haut-Castel et ce qu'avait possédé le Mastin, à Dérieux, fils de Joffroy.

Les raisons de l'arrivée de la famille de Vaulgrineuse dans la terre du Haut-Castel de Marigna, raisons données par M. Bacon, présentent quelques contradictions. D'abord l'auteur de l'Histoire de la Bresse et du Buget, Guichenon, qui donne la généalogie complète de la famille de Vaulgrineuse, nous apprend que le père de Dérieux se nommait Jean de No et non Joffroy. Nous pensons que Dérieux acheta du routier Le Mastin la seigneurie de celui-ci. Nous verrons, par l'acte de fiançailles de Joffroy, fils de Dérieux, avec Girarde Arménier (1411), que la situation de fortune du seigneur de Marigna était loin d'être florissante, et quelles précautions il dût prendre pour y remédier.

D'un autre côté, Jacques de Vienne, seigneur de Chevreau, céda la tour du Planège et le tiers du domaine qui avait appartenu à Quilpelle, à Guillaume, seigneur de Rosay, avec tous les droits y afférents à l'exception toutefois du fief des Sept-Fontaines qui fut attribué à sa fille Marie, femme de Perraud de Toulougeon. Un autre tiers fut donné par Jean de Châlon-Orgelet à son écuyer Guillaume-Bouton et vendit le troisième tiers à Estienne Fauquier, de Lons-le-Saunier.

Guille Bouton, retenu par sa charge auprès de son maître, mais fier de son titre de noblesse récemment obtenu voulut, pour mieux affirmer sa puissance sur ses terres et d'accord avec Estienne Faulquier, construire un château. Cette forteresse ne tarda pas à s'élever à quinze mètres seulement à l'est de la tour de Rosay.

Digitized by Google

Ce château, d'après les vestiges qu'on a retrouvés, était plutôt modeste. La longueur en était de 18 mètres sur 10 mètres de largeur. Deux murailles en courtines réunissaient les bâtiments à la tour de Rosay. Une vaste cour au centre, une seule porte au nord. Les murs n'avaient guère qu'un mètre d'épaisseur.

Les habitants de La Boissière, qui étaient en grande partie sujets de ces deux seigneurs, devaient se retirer là au moment du péril ; mais ce château n'avait ni la position forte ni la solidité de celui du Haut-Castel où pouvaient se retirer la plupart des habitants de Marigna et de La Combe.

Le premier seigneur du Haut-Castel de la maison de Vaulgrineuse fut donc Derrosius ou Dérieux, seigneur de V. de Thol, de Rosay et de Marigna en Comté. Il eut cinq enfants parmi lesquels Henri de V. de sa seconde épouse et Joffroy ou Geoffroy de la première.

Dès le début de l'autorité de Derrosius sur les sujets du Haut-Castel, et déjà même peut-être sous l'autorité des routiers, les habitants de Marigna quittèrent les habitations de la plaine des *Courtillets*, habitations peut-être dévastées et en ruines, pour établir leurs cabanes au Planège non loin de la tour de Rosay et du château des Fauquier. Ils étaient là-bas trop éloignés de la forteresse dont ils étaient les « retrahants » et trop loin aussi de la chapelle édifiée depuis la peste de 1349 sur la place devant les châteaux (place publique actuelle, en face de la maison Ruffly). L'ancien Marigna-le-Reconduit devint Marigna-le-Pian ou Planège.

Dérieux s'occupa du procès avec les habitants d'Ugna. Ce procès, aujourd'hui cinq fois séculaire, comme le phénix de la fable, renaît de ses cendres et reprend de l'activité tous les demi-siècles environ Né à propos de peu de chose, il se poursuivit dans la suite des temps, plutôt en raison de la rivalité et de la jalousie des parties adverses que pour l'importance même du litige.

Digitized by Google

Le propriétaire d'une terre libre comprise entre le Valouson et la communauté d'Ugna avait cédé ou vendu aux habitants de cette dernière localité le droit de vaine pâture qu'il possédait à la côte de Crain et sans doute aussi sur le finage de la Vaux. Ceux-ci en ont joui, mais n'ont jamais pu produire d'autres titres que la prescription. Or, le territoire en question, appelé fief de Chevrel, fut réuni plus tard à la seigneurie de Marigna.

Ni les seigneurs, ni plus tard la commune de Marigna n'ont enduré l'usage indéfini attribué aux habitants d'Ugna, surtout depuis que ceux-ci se laissèrent aller à de graves excès dans leur zèle à défendre leurs droits. Le procès, introduit par Dérieux de Vaulgrineuse en 1399, fut jugé par son suzerain le châtelain d'Orgelet, Jean le Bâtard de Châlon et se termina à cette époque à la satisfaction d'Ugna. Dérieux fut condamné aux dépens. Nous indiquerons dans un chapitre spécial les divers incidents qui se sont produits par la suite entre les habitants de Marigna et d'Ugna au cours de ce procès.

La même année, Dérieux accorda des lettres d'affranchissement de la mainmorte à Pierre et Jean Bonbonnel, à Guichard, fils de Jean, dit Riboux, et à Poncet, son frère, tous de Marigna, moyennant la rente annuelle de trois sols estevenants.

Le 30 novembre 1411, Dérieux de Vaulgrineuse voulant assurer un riche mariage à son fils Geoffroy qui devait lui succéder sur la terre de Marigna, signa un acte de fiançailles entre ce fils et Girarde, fille de Guy Arménier de Montaigny, grand bailly d'Aval. Geoffroy n'avait alors que onze ans et le mariage ne devait se conclure que trois années plus tard. La dot de Girarde devait s'élever à 2.000 florins d'or, le vingtième de florin valant onze sols estevenants. Mais le seigneur de

Digitized by Google

Marigna a besoin d'argent tout de suite, attendu « qu'il « est besoin pour les nécessités et affaires dudict mes- « sire Dérieux que je led. Guy Arménier paie incontinent une partie dud. dot je délivre 1.000 florins d'or « que Dérieux assure 100 florins de rente annuelle assignés sur la terre de Marigney ».

La « nécessité et affaires » du seigneur de Marigna, c'était sans doute une avance sur le prix de la seigneurie due au routier Le Mastin. Il est prévoyant, et dans le cas où Geoffroy viendrait à décéder avant son mariage, son autre fils, Henri, prendrait la place de son frère et deviendrait l'époux de Girarde. La perspective de rendre les 1.000 florins avancés sur la dot future n'était-elle pour rien dans une telle combinaison ?

Non loin du Haut-Castel s'élevait le château du Planège et la tour de Rosay possédés par deux seigneurs intelligents et actifs. Bien que les seigneurs de Vaulgrineuse soient les suzerains de ceux-ci, les rivalités, puis les compétitions pour attirer les tenanciers sur leurs terres respectives, ne vont pas tarder à surgir et amener des querelles, des conflits et même le meurtre.

La famille Fauquier fut anoblie en 1400 par Philippe-le-Hardi ; quelques-uns de ses membres occupèrent par la suite des fonctions honorables dans les rangs du clergé et parmi la noblesse de la province. Guille-Bouton fut la tige des seigneurs de Bellevesvres.

Avant de mourir (avant 1420), Dérieux voulut faire un don à un établissement religieux, comme cela se pratiquait souvent alors. Il fit faire pour l'église de La Boissière, sa paroisse, un retable en pierre en haut-relief représentant à droite St-Christophe, patron du lieu et Ste-Catherine ; au milieu J.-C. mourant sur la croix, assisté de la Vierge et de St-Jean ; à gauche, St-Sébastien, patron de Marigna, honoré surtout depuis la peste de 1349 et St-Nicolas. Ce retable, délaissé par

Digitized by Google

les paroissiens de La Boissière a été acquis par M. Bouvet, curé de Marigna et placé sur l'autel de la chapelle à droite du porche de l'église de cette paroisse.

Quand Geoffroy succéda à son père, il avait à peine vingt ans. Des difficultés s'étaient déjà élevées du vivant de Dérieux entre ce seigneur et plusieurs sujets mainmortables de Marigna et de La Boissière, mais le seigneur, homme prudent, avait su contenir les révoltes prêtes à éclater.

Il n'en fut pas de même de son fils. A peine à la tête de la seigneurie du Haut-Castel, il veut mettre tout le monde d'accord et pour cela se brouille avec tout le monde. Une transaction, datée du 12 mars 1420, faisant en même temps reconnaissance des droits seigneuriaux, est passée entre lui et les habitants des deux villages de Marigna. Ceux-ci lui reconnaissaient : 1° 3 corvées de charrue, l'une au temps des « soumards » ou jachères, la deuxième en automne et la dernière en carême ; 2° ils s'obligent à faire les charrois de vin pour le seigneur, soit à Cuiseaux, Saint-Amour, Chevreaux ou aux environs et même de un à cinq « quarrys » à Arbois, mais ces transports ne pourront être exigés qu'entre la St-Martin d'hiver et la Nativité ; bêtes et gens devaient être nourris ; 3° ils devaient amener, par ménage, deux chariots de bois au château pour le chauffage du seigneur à prendre dans sa forêt ; la nourriture des gens et bêtes restant à la charge du seigneur ; 4° au moment des fenaisons, ils s'engageaient à faucher, faner et rentrer au château et en corvées tous les foins du seigneur ; celui-ci devait nourrir gens et bêtes ; 5° ils étaient tenus aussi de moissonner les blés du seigneur, de les rentrer au château moyennant la dixième gerbe ; 6° si le seigneur désirait cultiver du millet, les tenanciers ayant une charrue avec un attelage devaient lui en cultiver tant

Digitized by Google

en labour qu'au « fessoul » et rentrer au château, comme l'autre blé, chacun deux journaux moyennant la dixième gerbe, les dépenses de bouche restant à la charge du seigneur ; 7° les habitants pouvaient pêcher à la rivière sur tout le territoire, excepté aux écluses et « erreux » des moulins du seigneur, ainsi qu'au ruisseau du seigneur (les Gerlandes), et ce moyennant 60 sols estevenants d'amende pour chaque contravention aux écluses et « erreux » et 3 sols seulement audit bief ; 8° ils ne pouvaient chasser d'autres bêtes sauvages que les loups et les renards, sous peine d'une amende de 60 sols estevenants et la bête confisquée ; 9° ils s'engageaient en outre à aider le seigneur par corvées pour le charroi des matériaux destinés à la construction ou réparation du château, etc., comme le font les sujets de Présilly au seigneur de ce lieu. « Le « tout convenu et spécifié en présence de Geoffroy de « Vaulgrineuse, seigneur de Marigna, et tous les « Rodet, Quana et Vaucher, Bal dud. Marigna et « Pierre de Merlie ; juré et promis entre les mains « d'Antoine Tulafait, de Poligny et d'Huguenin, baron « d'Arbois, clercs, tabellions généraux du duc et comte « de Bourgogne ».

On remarque que deux ou trois habitants seulement figurent dans cet acte et aucun de La Boissière, ce qui semble indiquer que cette reconnaissance de droits a été imposée et non volontaire. La grande majorité des habitants des deux villages la repoussèrent.

Le seigneur, pour suppléer à l'insuffisance des contractants y fit apposer, le jour même où l'acte fut passé, le sceau du Comté par son beau-père, qui sans doute était au château de Marigna en ce moment. Peine inutile, les habitants conservèrent leurs droits acquis et les firent valoir dans une autre transaction dont nous parlerons bientôt.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Joffroy de Vaulgrineuse, ses violences, sa condamnation.

Geoffroy ou Joffroy de Vaulgrineuse, capitaine du château d'Orgelet, juge châtelain de cette ville, bien qu'à peine majeur, prit vite l'habitude du commandement.

Obligé par ses fonctions de fréquenter la haute noblesse du Comté et les opulentes familles de la ville, obligé aussi de recevoir son suzerain, le duc Philippe-le-Bon qui visita ses domaines en se rendant à Saint-Claude (26 mars 1422), tout cela développa chez ce jeune homme l'amour du faste et l'habitude de dépenses hors de proportion avec ses ressources et les revenus de sa seigneurie.

Aussi, il se mit à pressurer ses tenanciers, les accablant de tailles, de corvées et de redevances de toutes sortes. Les choses ne pouvaient continuer ainsi.

La seigneurie du Planège, ayant formé le lot de Quilpelle, fut divisée en quatre parties. La tour de Rosay, ayant appartenu à Guillaume, seigneur de ce lieu, échut à sa fille Guyette qui épousa un riche bourgeois de Salins, elle eût une fille Marguerite qui devint l'épouse de Guillaume Varey ou Varat. Le fief du Planège, de Rosay, fut sa dot. D'un autre côté, le seigneur Guille-Bouton étant mort, sa fille, Jeanne, épousa Jean

Digitized by Google

de Salins. Le troisième seigneur du Planège, Etienne de Fauquier, laissa son fief à ses sept enfants, presque tous mineurs. Le quatrième seigneur, Loys de Chevreau, avait cédé son fief dit de Chevrel, à sa fille Marie, qui en porta le nom et épousa noble Humbert de Toulongeon ; celui-ci mourut l'année suivante. Ce fief passa, on ne sait à quel titre, à Guilllaume d'Ugna, seigneur de ce lieu, qui, en cette qualité, fit hommage de vassalité au suzerain du Haut-Castel le 23 juin 1423.

« Il reconnaît tenir de son suzerain le tiers des dîmes « de tous les blés qui croissent sur le territoire de « Dessia, excepté le quart dudit tiers que lève le pi- « dancier (religieux) de Gigny.

« Ce tiers de dîmes se prend avec le curé de Dessia « et le prieur de St-Laurent-des-Creux qui lèvent et « perçoivent les deux autres tiers. (M. Bouvet, ma- « nuscrit).

Guillaume d'Ugna fit au nom de Guyette de Rosay et Guillaume Varat son époux, ainsi qu'en celui de Marie de Chevrel, le dénombrement du fief de Rosay et rendit l'hommage à Geoffroy de Vaulgrineuse le 6 mai 1426.

« Cet acte important, d'une incomparable utilité pour « l'histoire de la seigneurie, écrit M. Bouvet, nous « apprend que l'héritage des sires de Marigna compre- « nait les territoires entiers de Marigny et de La Bois- « sière, une partie de celui de Dramelay et quelques « meix à Ugna avec tous les droits seigneuriaux habi- « tuels, excepté celui de justice à Ugna ».

Le partage s'était fait en deux portions. Dérieux de Vaulgrineuse avait eu le Haut-Castel, la Combe et presque tous les prés. Guillaume de Rosay avait eu la motte du Planège, quelques prés et quantité de meix. Les bois, les droits de four et de tavernes avaient été

Digitized by Google

délivrés par moitié. Dérieux, à cause de son château, était le suzerain avec tous les avantages féodaux attribués à ce titre.

Guillaume se reconnaissait le vassal, il n'eût pas de querelle à ce sujet ; mais les héritiers prétendirent par la suite que tous les droits féodaux avaient été concédés au fief du Planège, et que, par suite, la maison forte de Rosay était égale à celle du Haut-Castel quant à la possession des hommes et des terres qui en relevaient, le droit de l'hommage excepté.

Le fief de Rosay avait été divisé aussi, et les acquéreurs Guille-Bouton et Etienne Fauquier avaient obtenu chacun le tiers intégral de tous les droits des vendeurs ; ils étaient exactement co-partageants, moins l'hommage.

Les quatre seigneuries de Rosay, Salins, Fauquier et Chevrel avaient plus de trente meix dont plusieurs, surtout à La Boissière, étaient tenus chacun par trois ou quatre chefs de famille, à cause de leur importance.

Si nous comptons ce que les censitaires de Marigna et de La Boissière payaient à leurs seigneurs, nous trouvons 33 florins d'or, 20 francs et 5 gros, 36 sols, 12 deniers, 2 mailles et les deniers pour la garnison. Les cens s'élevaient : froment, 80 quartaux, 2 pareils, 53 peugys et 2 bichons ; avoine, 45 quartaux, 25 rez, 25 peugys, 16 razettes ; le froment de la proste, 14 gerbes et 2 peugys ; avoine de la guette, 51 rez et 3 peugys, 25 gelines, 15 « chevrots », 16 fromages. De plus, 21 censitaires devaient chacun 3 jours de corvée par an, et plusieurs devaient des corvées « à requeste ».

La plupart, sinon tous les habitants de La Boissière, sont taillables, mainmortables et serfs, mais non corvéables à volonté. A Marigna, une dizaine de censitaires seulement sont dans cette condition, parmi lesquels deux femmes.

Digitized by Google

Il existait déjà un moulin et un battoir à chanvre sur le bief du « Pian » ou Petit-Moulin, mais de bonne heure il fut abandonné.

Il y avait à Marigna et à La Boissière des foires très fréquentées, les droits perçus sur les marchandises sont partagés également entre les seigneurs.

Il n'est pas fait, dans ces reconnaissances, aucune mention des droits de lods, vends et retenue dont les seigneurs jouirent plus tard.

Les sujets de la seigneurie principale de Vaulgrineuse restèrent sous le joug de la mainmorte.

On conçoit les animosités, les tiraillements qui durent se produire dans nos villages, entre personnes de conditions diverses, les unes libres envers leur seigneur, les autres asservies et assujetties à la résidence.

Ces froissements se produisirent entre les seigneurs eux-mêmes ; ceux qui avaient affranchi leurs sujets cherchant à attirer sur leurs terres les sujets du fief de Vaulgrineuse, serfs et mainmortables. Aussi les peines les plus sévères étaient-elles infligées à ceux qui désertaient leur meix pour « s'avouer » à un autre seigneur.

Ce sujet était l'homme du seigneur, il pouvait le chercher en quelque lieu qu'il puisse aller et le ramener sur sa terre.

Dans ce cas, la punition, sous forme de taille, s'il avait quelques économies, et de corvées s'il était fort et vigoureux, la prison même, comme nous le verrons par la suite, lui enlevaient toute idée d'une nouvelle fuite.

Les seigneurs, vassaux du Haut-Castel, voyaient avec regret qu'ils devaient l'obéissance à un jeune homme; celui-ci, retenu à Orgelet par les devoirs de sa charge, ne pouvait surveiller d'assez près ses intérêts à Marigna.

Digitized by Google

Pour maintenir les habitants sur ses terres, Geoffroy de Vaulgrineuse prit le parti de leur accorder une charte d'affranchissement, ou plutôt de leur vendre contre espèces sonnantes la liberté qu'ils réclamaient et dont jouissaient déjà un certain nombre de leurs compagnons, sujets et autres seigneurs.

Deux notaires furent chargés de rédiger la formule d'affranchissement. Cet acte dont nous donnons le texte intégral est daté du 3 mai 1428.

Nous connaissons par ce document les noms des sujets affranchis ; 24 sont du village de Marigna. Aucun des noms de famille citées n'existe plus dans cette localité. Il en est de même des six habitants de La Boissière et pour le seul du village d'Ugna.

Bien peu d'entre eux se rendirent à Orgelet pour donner leur adhésion à cet acte, parce que, disaient-ils, ils possédaient déjà certaines franchises et ne voulaient point payer une taxe nouvelle pour prix d'un prétendu acte d'affranchissement, qui confirmaient tout simplement des droits dont ils jouissaient déjà. L'acte de 1420 fut d'abord renouvelé, puis vient l'acte d'affranchissement moyennant quoi les nouveaux affranchis devaient payer annuellement au seigneur 5 sols estevenants et une livre de cire.

Geoffroy concède en même temps à ses sujets quelques autres droits ; par exemple, il renonce à l' « eschute », c'est-à-dire aux biens des femmes décédées sans enfants, ces biens devant revenir à leurs plus proches parents. Il permet aussi à ses sujets de marier leurs filles même en dehors de sa seigneurie, sans son consentement.

Dérieux, son père, avait affranchi dès 1399, moyennant trois sols estevenants chaque année, quatre habitants de Marigna. Pourquoi son fils Geoffroy en demandait-il cinq et une livre de cire vingt-neuf ans

Digitized by Google

plus tard? Sans doute avait-il un plus pressant besoin d'argent que son père. Malgré la riche dot de sa femme et les émoluments que lui procuraient ses fonctions de gouverneur du château et de la ville d'Orgelet, le seigneur de Marigna avait besoin d'argent.

A la faveur de la paix générale qui a régné en Franche-Comté, à la fin du XIII[e] siècle, ses sujets avaient pu amasser quelques économies par leur travail. Le superflu de ses serfs, ainsi que leur désir de liberté pouvaient subvenir à ses multiples besoins, mais il fallait faire payer cette liberté le plus cher possible.

On ignore le nombre des habitants de la seigneurie qui acceptèrent l'affranchissement de 1428, mais ce nombre dût être assez faible, car les conditions en étaient trop onéreuses. Alors Geoffroy se laissa aller à de regrettables brutalités envers ses sujets récalcitrants.

Parmi les excès auxquels se livra ce seigneur, les documents rapportent que six habitants, après avoir reçu la bastonnade, furent enfermés dans les cachots du château pendant cinq ou six jours et laissés sans nourriture.

Les habitants assignèrent leur seigneur devant la cour souveraine du duc de Bourgogne, et Geoffroy, que le souverain appelait « Amé et féal chevalier », dut comparaître devant ce tribunal comme un simple particulier pour y répondre de sa conduite.

Nous reproduisons dans nos pièces justificatives le jugement qui s'ensuivit dans toute sa teneur. Il est de la plus haute importance puisqu'il reproduit : 1° les plaintes des habitants de Marigna et La Boissière contre leur seigneur ; 2° la réponse de celui-ci, et enfin : 3° le jugement de la cour.

Nous croyons utile de donner une analyse sommaire de chacune de ces parties.

Digitized by Google

Dans l'exposé des griefs reprochés par les habitants à leur seigneur, ceux-ci se déclarent exempts de la mainmorte, assujettis seulement envers le seigneur à deux ou trois corvées de charrue par an et à une journée de charroi pour l'approvisionnement du château en bois et en vin. Ils possèdent depuis très longtemps certaines franchises, comme par exemple de chasser toute sorte de gibier dans les forêts, pêcher toute sorte de poissons dans la rivière ; ils ont aussi le droit de tester et disposer de leurs biens selon leur volonté et relever la dot de leurs filles mortes sans héritiers. « Et « néanmoins led sgr par sa force et sa puissance avoit « déshérité et fait pauvres lesdits habitants par extor- « sion dammable, les anciens desdits habitants en « avoient envoié et chassé hors dudit lieu et de nos « pays de Bourgogne les aultres extorqué hors justice « et raison tellement qu'ils n'avoient que manger ni « de quoy boire combien que auparavent fussent riches « gens, laquelle chose était au grand contempt et « mépriseement de nostre justice souveraine, et même- « ment ledit seigneur de Marrigny violentement en « avoit envoié hors dudit lieu de Marrigny huit vingt « et huit personnes lesquelles estoient des manans et « habitans dudit Marrigny et tellement qu'il n'en estoit « demeuré de neuf ou dix feux qui estoit chose de grand « excès. »

Relativement à l'affranchissement de 1428, ils déclarent que le consentement leur en a été arraché « par contrainte force et violente oppression et bâtures et incarcération de leurs personnes » et concluent à la non-validité de l'acte ainsi qu'au non paiement des taxes stipulées.

Puis vient une longue énumération des excès et violences endurées.

Six d'entre eux, après avoir été battus, ont été enfer-

Digitized by Google

més dans les cachots du château pendant cinq ou six jours sans manger pour avoir refusé de se reconnaître « taillables et corvéables ». L'un d'entre eux, affaibli par la privation de nourriture, avait demandé un prêtre.

« Alors ledit deffendeur l'avoit fait mettre dehors de « prison et mener en un certain lieu du chastel et lui « avoit lié la teste d'une corde par dessus les oreilles « et parmi le front et lui avoit dit qu'il ne le destrein- « drait tellement qu'il le feroit mourir si il ne se met- « toit à sa volonté, lequel s'estoit jetté ez pieds d'icelui « deffendeur en lui disant : Monseigneur, je veux ce « que vous voudrez ; et lors icelui deffendeur lui avoit « fait la taille de deux escus d'or. »

D'autres griefs sont encore articulés contre le seigneur, principalement celui de s'être approprié sans façon des maisons, bestiaux et terres des plaignants.

Dans sa réplique, le seigneur, après avoir énoncé ses titres et qualité, rappelle l'affranchissement de 1428 et énumère longuement les droits et privilèges qu'il possède sur « les hommes » de sa seigneurie, lesquels sont « plusieurs en grand nombre et tous riches « et que leur sembloit que par procès et richesses « ils fouleroient leurs seigneurs avoient mis con- « troverses, débats et procès sur tous les droits ci- « dessus et d'iceux s'étoient par force de exempter « par frivolles appellations qu'ils émettoient quand le « seigneur se parforçoit de jouir des droits dessud et « tant que plusieurs procès lui avoient esté mus ».

Il cite une transaction de 1420, rappelle de nouveau l'affranchissement de 1428 et déclare avoir perçu ses droits sur les habitants « sans les molester, grever ny « oppresser aucunement, ainsi doucement et amoureu- « sement les avoit traités et ce estoit voix et fame com- « mune ».

Digitized by Google

Il est faux, dit-il, qu'il ait fait emprisonner aucun de ses sujets, quelques-uns, il est vrai, ont quitté la seigneurie pour habiter en Dauphiné, ils ont perdu de ce fait leurs droits de franchise et sont retombés sous le joug de la mainmorte. Dans ce cas, la coutume ou loi du pays permet au seigneur de s'emparer des biens des fugitifs dans l'état où ils se trouvent, c'est ce qu'il a fait envers ceux qui ont quitté le pays. Comme les seigneurs voisins de Présilly et de Moutonne, il a obligé ses sujets à faire des corvées, à payer des amendes, mais il a toujours agi ainsi et n'a pas outrepassé ses droits.

Les réclamations des plaignants sont sans valeur, conclut-il, et en raison du préjudice que ce procès peut lui causer, il réclame des dépens.

La cour envoya plusieurs délégués enquêteurs sur les lieux.

Le seigneur de Marigna est condamné à payer aux six habitants de Marigna, maltraités par lui, une somme de trente livres à titre de dommages-intérêts et celle de vingt livres au procureur du duc pour les excès commis.

On ne saurait trop admirer l'impartialité des juges souverains, seigneurs eux-mêmes, frappant un des leurs bien apparenté, mais coupable.

Bien certainement, il y a eu exagération à la fois dans l'exposé des plaintes des habitants, comme aussi dans la légitimité des moyens de défense de l'accusé, mais les commis enquêteurs envoyés par la cour à Marigna ont su reconnaître la vérité au milieu des plaintes et des protestations intéressées des deux parties.

Ce jugement, qui est du 14 juin 1436, met à néant une opinion répétée par plusieurs historiens, par laquelle, dit-on, le seigneur avait autrefois droit de vie et

Digitized by Google

de mort sur les serfs de ses domaines. La chose a pu exister sous la monarchie romaine, mais dans la France féodale le serf ou mainmortable était d'une condition supérieure au serf romain. Celui-là était taillable et corvéable envers son seigneur, mais c'était là le seul privilège du maître qui ne pouvait atteindre le vilain que dans sa bourse ou sa liberté, mais non dans sa santé ou sa vie.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

La Justice en Franche-Comté.

Le jugement de la cour souveraine du Comté de Bourgogne condamnant le seigneur de Marigna sur la plainte de ses sujets, la désignation de droits de haute, moyenne et basse justice que l'on trouvera souvent au cours de notre récit, nous obligent à ouvrir une parenthèse pour faire connaître les différentes juridictions chargées autrefois d'assurer le respect des lois ou de la coutume de la province, comme aussi de celui de la propriété.

A partir du XII[e] siècle, la justice est partout organisée en Franche-Comté. Les comtes ou souverains de la province s'étaient réservé un certain nombre de cas qui augmentèrent encore par la suite.

En 1386, le duc Philippe le Hardi avait divisé la Franche-Comté, comme on l'appela depuis, en deux baillages ayant chacun son tribunal.

Le baillage d'Aval comprenait les villes et territoires de Lons-le-Saunier, Poligny, Arbois, Salins et Pontarlier. Le baillage d'Amont s'étendit sur le reste de la province. Plus tard, un troisième baillage, celui de Dôle, fût établi sur une partie du territoire occupé par les deux autres.

Le tribunal supérieur de la province, devant lequel pouvaient être portées les sentences des baillys ou juges des baillages, fut le Parlement.

Digitized by Google

Le Parlement de Franche-Comté, fondé par le comte Eudes III, fut réorganisé par Philippe le Hardi. Ce tribunal prononçait souverainement et en dernier ressort.

Au-dessous du Parlement était le tribunal du bailliage.

Les magistrats qui siégeaient au tribunal du bailliage portaient le titre de châtelains ou de prévôts.

Les baillis des chatellenies et des justices supérieures furent dès le XVI^e^ siècle presque tous licenciés en droit ou avocats.

Les habitants du bassin de la Valouse ressortissaient pour la justice du tribunal du bailliage d'Orgelet.

Les seigneurs, suivant l'importance et l'étendue de leurs fiefs, avaient la justice *haute*, *moyenne* et *basse* sur leurs terres.

La première comportait de droit les deux autres, de même que la moyenne comprenait aussi la basse justice.

« Au moyen-âge, le seigneur jugeait lui-même dans « les affaires importantes, il était assisté de ses pairs « et de ses vassaux. Plus tard, la justice fut déléguée « à des hommes versés dans l'étude des lois et que « n'absorbaient point les soins du gouvernement et « de la guerre. Longtemps le seigneur les désigna « selon son bon plaisir ou le profit qu'on en tirait. « Mais lorsque l'autorité royale prit en main les intérêts de tous, des garanties de capacité furent exigées des juges seigneuriaux » (1).

Seuls avaient le droit de haute justice les seigneurs qui avaient des châteaux fermés de murs et de fossés. Cette justice comportait même la peine de mort. Les *grands jours* de justice, pour les causes criminelles,

(1) BABEAU, *Le village sous l'ancien régime.*

Digitized by Google

ne se tenaient qu'une ou deux fois par an devant la porte du château ou sur la place publique du lieu où habitaient le ou les prévenus.

Sur la place publique et fixé au mur était le pilori ou carcan, sorte d'anneau de fer où l'on enfermait le cou du condamné. On lui liait aussi bras et jambes avec des chaînes de fer. Sur une éminence voisine du château se voyait le gibet, ou fourches patibulaires à une ou deux colonnes, pour l'exécution de la peine capitale. C'est là que l'on pendait les criminels condamnés au dernier supplice.

A Marigna, le gibet se dressait au lieu dit *Les Fourches*, au sud du village, et, à La Boissière, au lieudit *Le Montrieux*; on ne sait plus au juste où était ce lieu.

Devant le juge du seigneur moyen justicier pouvaient être portées les affaires civiles ou criminelles.

La peine du carcan était la seule peine corporelle que pouvait infliger le juge moyen justicier, mais il pouvait condamner à toutes sortes d'amendes. Il avait le droit de tenir les types-étalons pour les poids et mesures du lieu ; il pouvait aussi publier les testaments, apposer les scellés, nommer des tuteurs ou curateurs aux mineurs, recevoir les déclarations de grossesses, etc....

Lorsqu'un seigneur ne possédait que la moyenne justice, sur quelques habitants d'un village, il ne pouvait se rendre dans ce village qu'une fois par an seulement, et à époque fixe, pour tenir ses *grands jours*, et pour cela rester *sous latte,* c'est-à-dire dans la maison close de l'un de ses tenanciers. C'est ce qu'on appelait la justice sous latte, par opposition à la justice sous l'orme qui, seule, appartenait au seigneur haut justicier. A La Boissière, où plusieurs seigneurs se partageaient le droit de moyenne justice, les grands

Digitized by Google

jours se tenaient le 15 juillet, jour de fête de Saint Christophe, patron du lieu.

Ce jour-là, les juges de chacun des cinq seigneurs qui y possédaient des meix s'y rendaient : ceux du seigneur de Marigna, haut justicier, sur la place publique, ceux des quatre autres seigneurs qui n'avaient là que le droit de moyenne justice, au domicile de quelqu'un de leurs sujets ou tenanciers, et là prononçaient les sentences, percevaient les droits seigneuriaux, les amendes au-dessus de 60 sols, etc...

Des discussions et des procès ne pouvaient manquer de s'élever entre tant de maîtres différents, jaloux les uns des autres et désireux surtout d'étendre leurs droits, même aux dépens de ceux des seigneurs voisins.

La lutte commence à La Boissière le 15 juillet 1561. Ce jour-là, Claude de Balay, seigneur de Marigna, qui avait seul le droit de haute justice dans ce village, « fit ruer par terre » la table où les gens du seigneur de Valfin tenaient les grands jours de cette justice, prétendant que le seigneur de Valfin n'avait aucun droit de justice à La Boissière.

Un long procès s'ensuivit devant le tribunal du baillage d'Orgelet. Après de nombreuses assignations et deux ou trois jugements rendus et portés en appel, après des enquêtes multipliées et un grand nombre de titres produits et de témoins entendus, le seigneur de Valfin se vit reconnaître le droit de justice contesté. La sourde hostilité qui exista longtemps entre ces seigneurs voisins ne prit fin que le jour où François de Toulougeon, seigneur de Valfin, Pierre et Gaspard, ses deux fils vendirent à Philibert fils, seigneur d'Ugna, la seigneurie de Givria avec tous les droits qu'ils avaient à La Boissière (3 septembre 1565).

Le seigneur d'Arinthod alla encore plus loin que celui de Valfin et contesta longtemps, mais vainement,

Digitized by Google

au seigneur de Marigna le droit de haute justice à La Boissière.

Toutes ces querelles des seigneurs entre eux pour étendre leur influence et augmenter leurs revenus laissaient les habitants bien indifférents. Que leur importait le nom du seigneur à qui ils devaient payer leurs redevances ? Leur condition restait la même.

Les *petits jours* ou de basse justice se tenaient chaque semaine à jour fixe devant la porte du château. Cette juridiction ne connaissait que les délits qui relèvent aujourd'hui des tribunaux de simple police, et punissables d'une amende de 60 sols estevenants au maximum ainsi que les causes, personnelles et civiles jusqu'à la valeur de cent sols.

Jusque là les seigneurs du Haut-Castel avaient vécu en assez bonne harmonie avec les co-seigneurs de Marigna, de La Boissière, les Fauquier et les Salins, successeurs de Guille-Bouton.

Les deux seigneurs du Planège, bien que vassaux de celui du Haut-Castel étaient plus puissants que lui, comme nous l'avons vu, ils avaient un grand nombre de meix à Marigna et à La Boissière.

Geoffroy de Vaulgrineuse n'eût pour lui succéder qu'une fille, Eléonore, qui épousa Henri de Laubespin, seigneur de l'Isle-sous-Saint-Laurent-la-Roche (22 septembre 1455). Ce dernier étant mort sans postérité, Eléonore légua la seigneurie du Haut-Castel à son cousin Claude de Vaulgrineuse, fils de son oncle Henri.

Le premier acte connu du nouveau seigneur suzerain de Marigna fut la conduite d'un procès contre les co-seigneurs du Planège. En voici le motif.

Il n'existait à cette époque à Marigna qu'un seul moulin et battoir à chanvre mis en mouvement par les eaux du Valouson. Il appartenait au seigneur du

Digitized by Google

Haut-Castel et tous les sujets des trois seigneuries y allaient faire moudre leur grain et battre leur chanvre. La clientèle était considérable et les revenus importants. Le censitaire en payait chaque année un droit de location, un cens assez élevé.

Un accord de 1469 ayant permis aux seigneurs vassaux du Planège de rétablir moulin et « bapteur » qui existaient autrefois sur le bief du Pian (ruisseau de la *Rougette* et du *Petit Moulin*), deux hommes d'Orgelet, Aymé Coulon et Jehan Fuiney vinrent s'offrir pour relever le Petit Moulin, et, favorisés par les seigneurs du Planège, ils se mirent au travail en 1490. Aucune opposition ne se produisit.

Mais lorsque les censitaires du Planège portèrent en grand nombre leurs grains au nouveau moulin, délaissant ainsi celui du Valouson, le censitaire de celui-ci perdant tout à coup un grand nombre de clients porta plainte à son seigneur et demanda à résilier son bail.

Claude de Vaulgrineuse veut s'opposer à l'exploitation de la nouvelle usine du Petit Moulin sous le seul prétexte qu'il put invoquer qui est celui-ci ; « on avoit « faict ung terrault et fossé par la terre arable de « Guillaume Vuillet estant mouvant de la cense d'ice- « luy sgr Claude de Vaulgrineuse ».

Après de longs et multiples débats devant les tribunaux les nouveaux meuniers obtinrent gain de cause et désormais ne furent plus inquiétés.

Les archives particulières signalent, vers 1490, un nouveau seigneur à Marigna sans que l'on soit parvenu à connaître à qui il a succédé et de qui il tenait ses droits. Ce Cathelin de Dortand, seigneur de Marigna, signa plusieurs pièces et en particulier une quittance avec le seigneur et les habitants d'Ugna au sujet du procès avec Marigna, procès dont nous parlerons dans un autre chapitre.

Digitized by Google

Ce seigneur quitta le pays, parait-il, après avoir vendu ses terres de Marigna à Etienne, seigneur d'Ugna en 1501.

Claude de Vaulgrineuse, seigneur de Thol et de Marigna, marié à Aymée de Laubespin, n'eût qu'une fille, Jeanne, qui épousa Claude de Salins-Vincelles (19 juillet 1508). Il ne laissa pas d'héritiers. En lui finit la souche des seigneurs de Vaulgrineuse.

Ce Claude de Salins ne nous est connu que par l'acensement, en 1524, d'un pré, en la *Gerlande*, d'environ « huit charrées de foing, et pour les cutaiges il a « été payé aud. Claude de Vaulgrineuse la somme de « 92 francs et demy ». Ce même seigneur auquel les chartes donnent parfois le nom de sa femme avait aussi acquis un pré de 17 soytures, dit pré *Dame-Guye*, aujourd'hui dénommé : *Pré des Dames*, pour « trois vingt et dix francs ».

Les frères Pierre, Philibert et Jean de Salins, fils de Claude, vendirent la seigneurie du Haut-Castel de Marigna, moyennant 8.000 francs avec droit de réachat pendant 12 ans, à Adrien Morel d'Orgelet (2 janvier 1538).

Le premier soin du nouveau seigneur fut de se faire rendre l'hommage par ses vassaux. Ayant marié sa fille Jeanne (1541), il taxa à 10 francs par chef de ménage l'impôt des quatre cas qui devait lui être versé.

Deux habitants d'Ugna, Humbert, Claude-Pierre et Claude Roland se refusèrent à payer cet impôt sous prétexte qu'ils dépendaient non de la seigneurie de Marigna, mais de celle d'Ugna. Un procès s'ensuit. Des experts nommés de part et d'autre reconnaissent la légitimité des raisons invoquées par les sujets récalcitrants qui n'en ont pas moins dépensé les dix francs en frais de procès.

Digitized by Google

Examinons avec quelques détails la condition du manant de notre région au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, les redevances ou droits seigneuriaux qu'il devait payer et les circonstances diverses qui vinrent y apporter quelques modifications par la suite.

Le manant qui tenait du seigneur un meix, c'est-à-dire une habitation et un domaine agricole à cultiver, devait payer chaque année pour ce meix un cens, fixé à l'avance par les reconnaissances de droits seigneuriaux, cens qui variait naturellement suivant l'importance du domaine acensé. Le cens était donc comme le revenu en argent ou en produits agricoles dont étaient assujettis les fonds cédés.

Les châteaux devaient servir de refuges ou d'asiles à nos populations en cas d'invasion, ou d'éminent péril. En échange de cet asile, celles-ci devaient quelques impôts ou droits particuliers, par exemple le droit de *guet* et de *garde* pour surveiller la campagne, le jour et la nuit, le droit d'*emparement* ou fourniture gratuite des pièces de bois nécessaires à la réparation des portes, des ponts-levis, de la toiture du château, le droit de *prostre* pour loger ou remiser les provisions ou récoltes nécessaires en vue d'un long siège, le droit de *montre d'armes*, afin d'être en mesure de résister à toute attaque.

Les sujets de la terre du Haut-Castel contestèrent au nouveau seigneur A. Morel quelques droits seigneuriaux.

Il était d'usage d'attribuer au seigneur les seconds fruits de la terre. Les regains ou « rovoings » étaient dans ce cas et le seigneur pouvait seul les faire pâturer par ses bestiaux ou ceux de ses fermiers ; mais les prédécesscurs du seigneur Morel avaient abandonné en tout ou en partie la jouissance de ce droit aux habitants, comme faisaient aussi les seigneurs du Planège.

Digitized by Google

Aussi les bêtes boiteuses et les veaux âgés de moins d'un an pouvaient pâturer les regains au lieu dit « les *Grands Prés* » jusqu'à la Saint-Michel.

Le nouveau seigneur voulut user de tous ses droits et fit dresser des procès-verbaux par ses gardes.

Au nom de la communauté, l'échevin de Murigna, Thaurin Coulon, intervint et protesta contre les arrêts du seigneur qu'il fit annuler (9 novembre 1545). Mais il n'obtint qu'une partie de ce qu'il demandait, car on lui refusa le droit qu'il avait sollicité d'amodier les regains.

Quelques années plus tard (1554), cette question de « rovoings », unie à celle des emparements, revint encore en discussion entre le seigneur et ses sujets.

Devant le tribunal du baillage, les habitants déclaraient en outre qu'ils avaient toujours eu le droit de faire des *essarts* ou *feuillées* sans le consentement du seigneur. Cependant, ils acceptent une transaction qui termine le différent.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Nouveaux seigneurs de Marigna.

Jeanne, femme de Pierre-Philibert de Salins-Vincelles, l'un des vendeurs de la seigneurie du Haut-Castel à Adrien Morel, était fille de « noble seigneur, messire Aymé de Balay, seigneur de Longwy ». Un de Balay était grand bailly du Charollais et gouverneur de la ville de Dôle.

Ces seigneurs de Balay virent sans doute avec dépit la seigneurie principale de Marigna passer en des mains étrangères. Aymé II de Balay racheta de son gendre le droit de réachat de la terre de Marigna pour la somme de 1.000 francs, monnaie du Comté de Bourgogne. Fort de ce titre il se mit en devoir de déposséder le seigneur Adrien Morel en lui remboursant la somme qu'il avait payée. Mais celui-ci ne l'entendit pas ainsi car les 12 années pendant lesquelles le droit de réachat pouvait être exercé étaient expirées depuis sept mois. Le parlement de Dôle, saisi de l'affaire obligea Morel à accepter les propositions du seigneur de Balay qui lui rendit le montant de son acquisition (9 mars 1553).

La famille de Balay fournit depuis cette époque ses principaux seigneurs à la terre de Marigna où ils jouèrent un rôle important et presque toujours honorable.

Digitized by Google

Ce changement de seigneurs amena de nouvelles difficultés avec les habitants tenanciers de la seigneurie principale, comme cela s'était déjà produit douze années auparavant.

Aymé II de Balay ne résida jamais à Marigna, retenu par ses fonctions dans le Charollais. Ses régisseurs se montrèrent-ils trop exigeants sur les droits et corvées que lui devaient ses sujets ou bien ceux-ci pensaient-ils que leur nouveau maître peu au courant de ses droits pourrait négliger l'acquittement de quelques-uns d'entre eux sur leurs protestations de ne point les avoir payés jusqu'alors ?

Peut-être ces deux causes réunies firent-elles s'élever des difficultés entre le seigneur et ses sujets dès l'année 1554.

Les questions litigieuses que les tribunaux d'alors eurent à trancher étaient au nombre de quatre : 1° les habitants du village de Marigna et La Boissière, même ceux qui dépendaient des seigneurs de Fauquier et de Rosay, devaient-ils, comme le prétendait le seigneur, fournir gratuitement les pièces de bois nécessaires aux ponts, aux portes et autres ouvrages indispensables à la défense du château ? 2° Les habitants avaient-ils le droit, comme ils le prétendaient, de faire pâturer leurs « bestes trahantes » dans les prés après les premiers fruits levés ? 3° A qui incombaient les frais d'égalation de meix qui étaient obligatoires à l'avènement de chaque nouveau seigneur ? 4° Etait-il permis aux habitants de faire à leur gré des feuillées ou essarts dans les communaux ?

Seize chefs de famille de Marigna consentirent à une transaction par laquelle ils reconnurent, sur le premier point, que les sujets du Haut-Castel fourniraient pour cette fois seulement 10 ou 12 pièces de bois pour les ponts et portes du château, mais, à l'avenir, ils ne se-

Digitized by Google

ront tenus qu'aux *menus emparements seulement* ; sur le second point, ils pourront faire pâturer les prés après la levée des foins, mais ils établiront des bans ainsi qu'il suit : « Dans l'*Isle St-Oyend* et en *Estre pays*, de la décollation de St-Jean-Baptiste à la Ste-Croix, on pourra mener les bêtes trahantes, poulains et « poullies » dès qu'elles sont disponibles et venues de la charrue jusqu'au lendemain matin à l'heure où on les « apploye ». En *Haute-Ville*, le pâturage ne pourra avoir lieu que de minuit au matin seulement. Les *Grands Prés* sont réservés exclusivement aux « bestes trahantes jusqu'à la Toussaint ». Les « recepteurs » ou amodiateurs du seigneur gardent le droit de faire pâturer leurs bêtes en tout temps, privilège accordé aux habitants en faveur des bêtes boiteuses et des veaux âgés de moins d'un an.

Quant aux égalations de meix, elles seront faites aux frais des habitants « avant Pâques Charnal, prochainement venant ».

Pour les feuillées, les habitants obtiennent satisfaction : ils pourront défricher et mettre en culture : les terrains communaux où bon leur semblera, mais ils ne pourront s'attribuer aucun droit sur le fonds qui restera toujours en nature de communal.

De plus, les habitants durent faire « en corps de ville » une reconnaissance des droits seigneuriaux. Pour donner une preuve de satisfaction, les habitants consentirent à approvisionner le fournetier de bois et de pierres pour le four à chaux déjà commencé. « Enfin ils payèrent 25 écus d'or, au feur de 28 gros pièce, pour rémunération du premier accord » (11 juillet 1554).

Ce traité ne concernait que les sujets du Haut-Castel, mais non ceux soumis aux deux seigneurs vassaux qui comprenaient 13 chefs de famille à Marigna et 5 à la Boissière. Aymé de Balay prétendait les obliger à tra-

Digitized by Google

vailler aux réparations et à l'entretien de son château. Ces prétentions étaient évidemment exagérées, puisque les censitaires incriminés dépendaient des co-seigneurs de Fauquier et de Rosay, ils devaient les droits d'emparement de guet et de retraite dans les châteaux de ces seigneurs et non à celui du Haut-Castel.

Aussi, la communauté de Marigna, représentée par ses deux échevins d'alors : Jehan Taillard et Jehan Camelin, « fillastre » de Claude Perruquet, soutenue par les seigneurs de Fauquier et de Rosay, fit résistance. Les seigneurs vassaux « prirent en main la garantie et le faict pour leurs hommes et subjects ».

L'affaire fut une première fois jugée le 21 août 1554 à Champlitte, résidence de Claude de Vergy, gouverneur de la province.

On n'en connait pas le résultat ; mais l'ère des difficultés et des procès entre les trois co-seigneurs de Marigna était ouverte et elle n'était pas près de s'éteindre.

L'égalation de meix que le seigneur Aymé II de Balay avait exigé de ses tenanciers en prenant possession de son château se fit en 1555, elle nous fournit d'intéressants détails sur les fonds dépendant de la seigneurie principale.

La propriété était déjà très-morcelée à cette époque, les champs n'avaient que deux ou trois mesures de superficie, rarement quatre. Chaque tenancier en possède un grand nombre, quelquefois jusqu'à 50 ou 60. Le cens s'élève alors jusqu'à 20 mesures de froment, autant d'avoine et quelques gros ou engrognes en monnaie.

Il en était de même dans la seigneurie voisine de Nancuise où le seigneur de Haut-Castel avait quelques censitaires.

A Marigna, la plupart des maisons étaient couvertes

Digitized by Google

de « loses » ou pierres, les autres de paille. Celles de La Boissière étaient toutes couvertes de paille.

Les frères Chrestin, qui avaient acensé les moulins sur le Valouson, renouvellent leurs conventions « tant à cause des moulins, bapteurs et aultres instruments situés sur la rivière que pour les maisons, meix, curtils et vergiers siz en territoire dud. Marigna ». Ils doivent par an pour le moulin 5 quartaux de blé, 4 mesures d'avoine et pour le battoir à chanvre 50 livres de chanvre battu.

Si le nombre de parcelles de terre données aux censitaires était si grand, c'est probablement que le seigneur y trouvait un avantage ; mais il n'en était pas de même quand il s'agissait de ses domaines propres, donnés en fermage ou travaillés par les corvéables. Il agrandissait sans cesse ses condamines.

La chose lui était facile puisqu'il possédait le droit de retenue attribué à tout seigneur haut-justicier. Lorsqu'une propriété voisine de son domaine était acquise par un tiers, le seigneur, sous les yeux de qui l'acte d'acquisition devait passer pour le paiement des lods, pouvait exercer son droit en *retenant* pour son propre compte la propriété à sa convenance en payant lui-même au vendeur la somme stipulée sur l'acte. Ainsi se formèrent dans les environs immédiats du château ces vastes surfaces territoriales, en nature de pré, champ, bois qui dépendaient des domaines du château de Marigna, il y a peu d'années encore, et qui ont pour dénominations : les *Gerlandes*, les *Chaudrons*, la *Condamine du Four*, sur *Chez Coulon*, la *Condamine* vers Nancuise, en *Combe*, *Beauregard*, les *Bois de la Roche* et d'*Ambre*.

A Aymé de Balay succéda, en 1551, son fils Claude de Balay. De nouvelles égalations de meix eurent lieu dans la seigneurerie du Haut-Castel comme cela s'était

Digitized by Google

pratiqué déjà en 1555 et 57. Nous ne retiendrons que les suivantes, concernant quelques particuliers de La Boissière qui ne figurent pas dans les reconnaissances précédentes.

Meix Pierre Berger de La Boissière... « doit chaque année au seigneur de Marrigny en Haut-Castel » le cens annuel de 8 mesures de froment, 12 rez, blé de cens à la mesure de Marrigny, 12 gros (1 fr.) monnaie de Bourgogne, et en sus les avoines, les poules, les fromages et le chevreau.

Ce même meix devait aussi annuellement à Claude de Fauquier, aussi seigneur de Marigna, La Boissière le cens annuel de 4 mesures 1/2 de froment, 6 rez et 3 gros de rez blé, argent, 6 engrognes. Le meix Ryvet de La Boissière devait au seignenr du Haut-Castel 22 mesures de froment, 43 mesures d'avoine, 11 sols 2 gros et 1 blanc. Ce meix comprenait cinq maisons et un « chezal ». Parmi ces maisons, 2 n'avaient qu'un reing de bâtiment, deux avaient deux reings et la dernière trois, le tout couvert de chaume. Parmi les dénominations de terrains ou lieux-dits cités, quelques-uns existent encore, d'autres ont disparu. Parmi ces derniers, citons : *Trèz-chiens*, *Pierre Biron*, *la Combe*, *Cavellot*, *en Bengy*, *A la Dalc*, *en Pa Paravassie*, *en Cheirons*, *sur les Biénoux*.

Deux ans après sa prise de possession de la seigneurerie de Marigna, surgirent des dissensions profondes entre lui et son co-seigneur de Fauquier. Claude de Balay attira sur ses terres du Haut-Castel les censitaires de Fauquier par toutes sortes de concessions avantageuses. Le seigneur vassal, à son tour, saisit tous les biens de ses manants qui avaient abandonné leur meix pour « s'advouer » à l'autre seigneur. L'affaire traîna en justice pendant deux ans et demi et se termina à la satisfaction du seigneur du Haut-Castel,

Digitized by Google

car les tribunaux avaient jugé que jamais la mainmorte n'avait été admise par les droits du fief Fauquier.

Les différents entre seigneurs et manants renaissaient sans cesse. Claude de Balay permit à ceux de ses sujets qui voulaient s'affranchir de certaines corvées de passer avec lui des accords. Ainsi moyennant le paiement annuel de 2 sols estevenants quelques-uns purent s'affranchir d'une partie de leurs corvées : les charrois obligatoires pour l'approvisionnement du château furent réduits de 3 à 2 jours par an. Il fut aussi stipulé que toutes les corvées dues au seigneur se feraient hors du temps de la moisson et de la fenaison. Celles dues par les femmes et les filles pour sarcler et moissonner les récoltes du seigneur furent fixées à une journée à réquisition ; précédemment ces mêmes corvées avaient été remplacées pour quelques-unes à deux gerbes de froment et 3 rez d'avoine (31 mars 1568).

Les habitants de La Boissière qui ont, le lendemain, ratifié ce traité étaient : Emard Rivet, Claude Rivet, Henri Amoret, Pierre Quille-Rivet, tant en leur nom qu'en celui de Pierre Roillet, Jehan Amoret, Jehan Carrey dit Buillion.

Trois années plus tard, Claude de Fauquier, chevalier, seigneur de Marrigney, La Boissière en partie, etc., fit faire, lui aussi, une égalation de meix par ses sujets de La Boissière.

Voici les noms de ceux-ci : Pierre Renaud, Jehan Rodet, fils de feu Guillaume Rodet, Jehan Rodet, héritier du feu messire Claude Rodet, Pierre Colonnel, Laurent et Benoit Colonnel.

L'animosité qui s'était élevé entre le seigneur du Haut-Castel et son vassal Claude de Fauquier, co-seigneur de Marigna ne faisait que s'accroître surtout depuis que ce dernier avait attiré sur ses terres quelques-uns des sujets les plus importants de la seigneu-

Digitized by Google

rerie principale et notamment un certain « Estienne « Taillard dit Vannel, subject original du Haut-Chas- « tel, homme riche et oppulent de biens de ce monde « tenant grand train de mesnaige et bestiaulx, ayant « de notables revenus ». Claude de Balay réclama au sujet déserteur 10 écus pour les droits de *guise* et de *taille*, prétendant qu'en s'avouant au seigneur du Planège il était devenu mainmortable et de serve conditions. Taillard refusa de payer. Aloas un huissier lui prend « en saisine de gaige deux grands pots en cuilvre, trois chaudières, quatre pots d'étaings ». Le seigneur du Planège prend fait et cause pour Taillard, prétendant que celui-ci en quittant la terre du Haut-Castel, n'a pas quitté la seigneurie de Marigna, et qu'ainsi il n'est point retombé en mainmorte. Un procès s'ensuivit, dont on ne connaît point les résultats.

Un dénombrement de toute la terre de Marigna fut fait sur la demande du souverain en août 1571. Il nous apprend que le Haut-Castel avait dans sa directe vingt censitaires à Marigna, aucun à La Boissière ; ils payaient ensemble 44 pareils de froment et autant d'avoine, 40 fr. en argent, 60 livres de cire et 15 fr. pour exemption de la mainmorte, plus 2 fr. pour exemption de sarclage des millets du seigneur, outre les corvées et charrois accoutumés. Treize familles étaient retombées sous le joug de la mainmorte pour s'être retirées sur les terres du seigneur de Fauquier.

Le prieur de Chatonnay avait sous sa directe cinq familles à La Boissière. Celles-ci devaient chacune au seigneur du Haut-Castel, comme haut justicier, 2 journées de charrue par an. Les Mercier de Soussonne étaient tenus à une poule et une journée de faux, en corvée, chaque année.

Claude de Balay avait en outre la « directe, les lods et vends » sur les biens que Geoffroy de Vaulgrineuse

Digitized by Google

avait donnés aux religieux de Gigny et en particulier sur le meix Carruet ou Carnet de Genod ; mais, dit la reconnaissance, les possesseurs ne payaient pas.

Le château était ainsi décrit « Le chasteaul auquel à l'environ y a fousselz et un pont levy consistant ledit chasteaul en trois tours et un corps de logis à trois étages avec la cour recouvert de loses ». Une grange sur la motte, un colombier à pied, trois jardins, un petit bois de charmilles à l'entour avec un verger, une chenevière de deux journaux et les trois condamines du fourg, de la Combe et de Nancuise, les prés de *Dame-Guye* (contenant 8 soytures), les îles *Perrel*, *Bretin*, *Roulet*, les *prés de la Cure*, les *Gerlandes*, les *prés Courts*, de l'*Estang* et 3 soytures de prés à La Boissière. « Un moulin et un bapteur sur la rivière de Valouse, banal au regard des subjects du Haut-Castel, le gour étant sur l'écluse de ce moulin, aussi banal le bief venant du village de la Combe ».

Ce moulin devait un cens de 5 à 6 francs.

Un autre petit moulin tenu par les Coulon ne devait qu'un cens de 24 gros (2 francs) et la mouture franche du seigneur. Les tavernes (auberges) de Marigna et de La Boissière s'amodiaient 3 et 4 francs.

Les fours rapportaient davantage, une miche sur 16. A La Boissière, on allait chercher le bois pour le chauffage des fours au *Bois du Four*, aujourd'hui défriché et mis en culture ainsi qu'au bois de *Rioutoux*. Le droit de lods était de deux gros par franc (1/6 du prix). Un droit de péage sur les ponts était perçu sur chaque chef de ménage du village d'Ugna qui payait 11 engrognes par an. Chaque chef de ménage de Marzenay payait par feu, pour le même droit, 5 sols estevenants.

La seigneurie de Rosay, réunie à celle de Faulquier. avait une trentaine de censitaires se partageant 8 meix.

Digitized by Google

Le château se composait d'une grosse tour carrée jointe à la maison forte des Faulquier, avec ses dépendances, de la « tierce partie du bois des *Trois seigneurs*, du tiers de la moitié des tavernes et du tiers des fours ».

« Chaque sujet doit par chascun feug, une poule, un « fromaige, un cabry, s'il tient chèvre et courvées ac- « coustumées ».

Le revenu total de cette seigneurie était de 18 quartaux et 2 mesures de froment, avoine à l'avenant (146 mesures de froment et 146 rez ou 219 mesures d'avoine), argent 15 engrognes, 78 gros, 4 blancs, 4 francs, lods, vends, etc...

« Appartiennent à hault et puissant seigneur Claude « de Faulquier, chevalier, seigneur de Marigny, La « Boissière, en partie, seigneur de Vitrey, Simard et « Marigny :

« Un chasteaul et maison forte où ledit seigneur fait « présentement sa résidence le long et large qu'elle « s'extend et comporte à ce la basse-cour estant devant « icelle et s'extendant jusque à l'Oratoire sise et située « entre deux tilleuls ensemble la motte contiguë ».

On cite ensuite, en cas de péril, l'obligation pour les manants de faire guet et garde au château. Au seigneur revient aussi le droit d'amodier la taverne, le droit de banvin, de four, mais le revenu appartient tout entier, la 1re année, au seigneur du Haut-Castel et pour la 2e la location se divise en deux parts dont l'une revient encore au seigneur suzerain et l'autre se partage également entre les trois autres seigneurs (Rosay, Salins et Faulquier).

Il a droit aussi aux langues des grosses bêtes (bœufs et vaches) qui se tuent et se vendent par quartiers ou par pièces. De même nul ne doit vendre des grains ou du liquide dans la seigneurie s'il n'est mesuré avec une mesure marquée aux armes du seigneur.

Digitized by Google

Chaque ménage faisant feu, doit une poule à la St-Michel et un chevreau s'il tient une chèvre.

Les amendes sont ainsi fixées : 3 sols par délit dans le bois de la Roche s'il n'y a pas de témoin (complice), 7 sols s'il y a témoins. Pour la pêche au ruisseau de la Doye (La Combe), 3 sols de jour et 7 de nuit, sauf le droit de pêcher à « la cuillère ».

« Pour le pasquayer ès rovoins autrement aux « *Grands Prez*, amende de 60 sols de garde faicte et 3 « sols par eschappée, sauf après la St-Barthélemy. « Tous les paiements se font à la St-Michel, sauf « amende de 3 sols ».

Différents accords et traités avaient concédé aux seigneurs du Planège les mêmes corvées qu'à celui du Haut-Castel, tant pour les journées de charrue, moissons, charrois du bois que voyages pour approvisionnement de vin à 4 lieues de distance.

Etaient présents 19 censitaires, Le lendemain, les mêmes droits furent reconnus par 5 censitaires de La Boissière.

Les 19 censitaires de Marigna et la Combe tenaient 10 meix et payaient annuellement 22 quartaux et 4 mesures de froment et autant de rez d'avoine (180 mesures de froment et 270 mesures d'avoine) et en argent 14 francs, 36 gros, 18 blancs et 26 engrognes et demi, plus un écu.

Les meix de Rosay et ceux des Faulquier, comprenaient à peu près tout le territoire situé au midi du Planège et la moitié de celui de La Boissière, d'une contenance de 60 journaux environ exploités par corvées ou à prix d'argent. Ils étaient exempts de dîmes parce qu'ils avaient été défrichés postérieurement aux conventions faites avec le prieur de Gigny au XIV^{e} siècle.

Philibert, seigneur d'Ugna, rendit aussi l'hommage

Digitized by Google

à son suzerain du Haut-Castel à cause du meix, Brassard, tenu par les frères Pierre et Estienne Michel de Marigna. Ceux-ci devaient par an 5 mesures 1/3 de froment, 8 rez d'avoine, argent 3 blancs et une géline.

Le même seigneur déclare tenir de son suzerain le meix Chevrel et Charnoz, cédé en amphitéose aux Roland et aux Faton moyennant le cens annuel de 5 mesures 1/2 de froment, avoine 8 rez et pour la « guette », avoine 1 rez, argent 5 gros une engrogne et pour les deux corvées de faux 1 niquet et demi, le tout portant lods, vends, seigneurie et retenue.

Messire de Ronchaud possédait aussi un fief à Marirgna tenu par Claude de Nancuise, tant en meix, maisons, qu'héritage, mais ce seigneur ne rendit pas l'hommage. Il avait à Marigna un domaine de 30 journaux et deux maisons.

Le total des revenus que tous les seigneurs tiraient des habitants de Marigna et de La Boissière était : froment, 689 mesures, avoine, 1043 mesures ; argent, environ 98 francs.

A tout cela il faut ajouter les revenus produits par les bois, la grange, les récoltes rentrées directement aux châteaux, les lods, dîmes, gélines, corvées, chevreaux, fromages, cire, etc.

Marigna seul avait plus de 65 ménages de cultivateurs.

Les dissensions qui divisaient le seigneur du Haut-Castel et celui de Planège un instant assoupies prirent un nouveau degré d'intensité par suite d'une contestation nouvelle qui s'éleva entre eux au sujet du droit de pêche dans la rivière le Valouson.

La haine sourde qui grondait dans le cœur de Geoffroy de Faulquier contre son suzerain le poussa au meurtre.

Digitized by Google

Le 18 juin 1572, dans l'après-midi, Claude de Balay, accompagné de sa famille et de ses serviteurs, faisait pêcher dans le pré dénommé de la *Dame-Guye* sur les bords du Valouson, dans un endroit qui lui était contesté par son vassal, lorsque celui-ci, par un sentiment de basse vengeance, fit tirer par ses gens, du haut des murs de son château, un coup de la pièce de canon de rempart, appelé fauconneau, qui brisa l'épaule de son ennemi.

Celui-ci, couché sur le pré et mortellement atteint, fit en toute hâte appeler le tabellion Dulay de Marigna, lui dicta son testament et expira après quatre heures de souffrances dans les bras de son épouse et de son fils.

L'émotion causée par le meurtre du seigneur suzerain de Marigna fut profonde dans toute la Franche-Comté où ce seigneur était bien connu, tant par ses relations que par son alliance avec l'une des principales familles nobles du comté de Bourgogne. Sa veuve, Anne de Saulx, s'empressa d'écrire à son oncle, le cardinal de Granvelle, alors vice-roi de Naples, pour l'informer de son malheur, lui demander ses conseils et faire arrêter le meurtrier.

Celui-ci, jugeant qu'une condamnation à la peine capitale était inévitable pour lui, prit le parti de s'enfuir en Suisse après avoir légué ses biens à son frère Girard de Faulquier. Ne pouvant être arrêté, il fut condamné par contumace et pendu en effigie.

Un long procès entre les chefs des deux seigneuries de Marigna, Antoine de Balay, d'une part, et Claude-François de Faulquier de l'autre, s'ensuivit. Au bout de onze années de procédure, où les hommes de loi grugeaient à la fois les deux parties adverses, le fils du meurtrier, criblé de dettes, impuissant à secouer la honte qui avait rejailli sur son nom, résolut de vendre

Digitized by Google

la seigneurie du Planège, héritage paternel, et de s'expatrier lui aussi.

Dans les préliminaires, il est dit que le vendeur voulait « réformer ses affaires de bien en mieux ». Le nouveau seigneur du Haut-Castel, Antoine de Balay, acquit la seigneurie des Faulquier et le manoir du Planège à Marigna pour la somme de 8.000 francs et les biens qui en dépendaient, mais situés dans les villages voisins du baillage d'Orgelet, moyennant 4.000 francs. Cette somme de 12.000 francs fut payée aux créanciers, sauf celle de 600 francs seulement réservée au vendeur plus une chaîne en or valant 100 écus, destinée à Françoise de Malan, « sa femme et compaigne sous promesse qu'elle veuille aussi se désister et dévestir de ladite terre et seigneurie ». L'arrêt du Parlement de Dole qui autorisa la vente est du 21 décembre 1584.

Etrange coïncidence, la seigneurie primitive de Marigna avait été divisée par deux bandits de grands chemins, elle redevint une, un peu plus de deux siècles plus tard, par suite du crime de l'un de ses chefs.

La famille de Balay profita de la sympathie générale qui s'éleva partout en sa faveur et sa domination sur toute la terre de Marigna fut désormais incontestée.

La condition matérielle des habitants ou manants de nos villages fût-elle améliorée par ce changement de seigneur ? Il est permis d'en douter. La veuve de Claude de Marigna délaissa le château de Marigna pour un autre domaine. Quant à Antoine de Balay, son fils, les fonctions qu'il remplissait à l'armée, surtout comme commandant les troupes de la milice du baillage de Lons-le-Saunier, ne lui permettaient que des séjours peu prolongés dans ses châteaux de Marigna.

En 1595, le baron d'Assonville et le maréchal de Biron, tous deux généraux commandant les troupes du roi de France Henri IV, envahirent notre province à

Digitized by Google

la tête de nombreuses troupes, semant la dévastation et l'incendie sur leur passage.

D'Assonville assiégea la ville de Lons-le-Saunier, la menaçant de l'incendie si elle ne versait entre ses mains une énorme contribution de guerre.

Un auteur franc-comtois contemporain, M. de Grivel, seigneur de Perrigny, qui a raconté les épisodes de ce siège, rapporte que, sur la sommation de d'Assonville de rendre la ville, le commandant des troupes comtoises, Antoine de Balay et un autre officier s'opposèrent seuls à la reddition de la ville. La majorité décida d'accepter les propositions du général ennemi.

Mais quand les troupes du roi de France eurent pris position à l'intérieur de la ville, d'Assonville, violant sa promesse, frappa les habitants d'une contribution de guerre de 25.000 écus dont 5.000 versés de suite.

Quand les troupes espagnoles arrivèrent au secours des Comtois, d'Assonville se retira vers le nord, brûlant la ville et emmenant un certain nombre d'otages parmi lesquels Antoine de Balay. Celui-ci dut payer 6.000 francs pour sa rançon. Emprisonné une seconde fois, il ne fut élargi qu'après six mois de captivité dans une tour de Louhans

Antoine de Balay, quoique riche propriétaire à Lons-le-Saunier, possesseur de domaines considérables à Château-Rouillaud et ailleurs, eût cependant recours à ses sujets de la seigneurie de Marigna pour payer sa rançon, probablement en vertu de l'impôt des quatre cas.

Bien que le village de Marigna eût beaucoup souffert du passage des troupes de Henri IV qui en avait incendié une partie, les échevins de cette localité empruntèrent avec Pierre et Antoine de Balay, leurs seigneurs, la somme de 15 écus d'or avec intérêt annuel de 6 écus, de Thaurin Vuillemenot, riche marchand d'Arinthod.

Digitized by Google

Pendant plus de deux cents ans, l'intérêt de cet emprunt pesa lourdement sur le budget communal de ce village.

A Marigna, le maréchal de Biron assiège et prend la tour de Rosay qu'il livre aux flammes. Le château des Faulquier fut aussi incendié, à l'exception de la tour où Biron avait établi son quartier général. Cette tour est tout ce qui reste de l'ancien château, le presbytère qui en occupe la place étant de construction plus récente.

Le château du Haut-Castel, assiégé lui aussi, fut vaillamment défendu par les populations accourues à l'approche de l'ennemi.

Malgré les attaques répétées des troupes du roi de France, le château ne se rendit pas.

Ne pouvant être arrêtées plus longtemps dans leur marche par un château d'une importance relative, les troupes assiégeantes continuèrent leur marche, sans avoir pu lever sur les retrahants du Haut-Castel la contribution de guerre qu'elles imposaient aux vaincus.

Déjà Biron avait pris et démantelé le château et le bourg de Saint-Julien. Continuant sa marche en avant, il prend et occupe, du 19 au 25 août, les châteaux de Beaufort, Cressia, Orgelet, Montfleur, l'abbaye de Gigny. Partout il lève des contributions de guerre ou emmène des otages.

A la suite de la guerre, il est rare qu'un autre fléau, la peste, ne vienne encore augmenter la misère générale. C'est ce qui arriva à la suite de la guerre de 1595.

Un acensement de 1603, consenti par la veuve d'un seigneur de Pimorin, contient une peinture des maux qu'entraînèrent la guerre de 1595 et la peste qui en fut la suite ; nous n'en citons que le préambule. « Comme il soit que plusieurs meix recogneuz par

Digitized by Google

« aulcuns des subjetz, et habitants rière les villages de « la baronie de Pymorin seroient demeurez vaquantz « et abandonnez à cause des troubles de guerres adve- « nuz en ce pays l'année passée mil cinq cent nonante « et cinq et l'année subséqutive nonante et six telle « mortalité que près de la moitié des habitants audit « Pymorin seroient décédez de ce monde en l'aultre « aulcungs d'iceux laissant enffans et successeurs qui « ne seroient entremys et moings pourtez héritiers, « doubtangs la multitude des debtz ou aultrement les « aultres sans laisser enffans ni personnes qui leur « deut succéder si que les maisons se ruynoient et les « héritages devenoient en fresches et sans y faire aul- « cun labeur ny culture et partant le tout infructueux et « de plus deslits habitans se rendoient otieux et pau- « vres de jour à aultres ».

La dîme des *grabadis* était prélevée sur les récoltes semées au printemps : orge, avoine, fèves, lentilles, pois, foins. Elle n'était pas levée sur le champ comme la grande dîme et la novale, mais dans le grenier, lorsque les grains étaient battus et les récoltes rentrées. Le taux en était bien moins élevé que celui des autres redevances de ce genre, il variait du 1/16 au 1/17, c'est-à-dire à la seizième ou dix-septième mesure, tas ou monceau.

Cette dîme toujours payée irrégulièrement par nos populations, parce qu'elle ne résultait que d'une entente, d'un accord entre elles et les bénéficiaires. Aussi à partir de 1750 cette dîme est contestée par les habitants et un grand nombre de procès sont pendants à ce sujets devant les tribunaux des districts entre les paroissiens et leurs curés.

La dîme novale ou la nouvale, frappait les propriétés foncières qui échappaient à la grande dîme ; elle appartenait au desservant de la paroisse par suite d'un édit royal renouvelé en 1686.

Digitized by Google

L'importance de la dime novale augmenta considérablement dans les villages de notre région pendant le cours de XVII[e] et XVIII[e] siècles. En raison de la paix générale dont jouit notre province à cette époque, la population de nos villes et de nos villages augmenta dans de notables proportions. Nos paysans se virent dans la nécessité de défricher de grandes surfaces de terrains communaux en montagnes, sur lesquels les curés perçurent la dîme novale et les seigneurs la « tasche ». Dans beaucoup de localités, comme à Monnetay, au commencement du XVIII[e] siècle, les terres défrichées dans les pâturages communaux furent plus nombreuses que celles des anciens fonds. Des forêts mêmes disparurent à cette époque et on en cultiva le sol. Les habitants du village d'Ugna abattirent et firent disparaître à jamais la belle forêt de chênes qui couvrait le sommet et le versant sud-est de la colline que surmontent leur village et les ruines de leur ancien château.

La misère générale et la dépopulation du pays qui avaient succédé à l'invasion des troupes de Henri IV en Franche-Comté n'étaient que le prélude d'autres fléaux qui allaient bientôt l'assaillir.

L'abandon de la culture du sol en fut la conséquence.

Les censitaires de la seigneurie de Marigna, si nombreux avant 1570, disparurent peu à peu.

Le dénombrement de sa terre, donné en 1620 par le seigneur de Marigna, comme d'ailleurs par tous ceux du comté de Bourgogne, au souverain espagnol, fait connaître, comparativement à celui établi cinquante ans auparavant, combien grandes étaient les calamités éprouvées par nos villages. Des finages entiers, par exemple celui de Sous-Ambre à Marigna de la contenance de 60 journaux furent abandonnés et les buissons y poussèrent vigoureusement.

Digitized by Google

Bien que cette nouvelle reconnaissance reproduise presque textuellement une partie des reconnaissances précédentes, elle donne cependant quelques détails nouveaux que nous ne devons pas négliger.

Dans la description du Haut-Castel on lit « trois « tours au trois coins ensemble des guarites pour « entrés duquel il y a un pont dormant et un (pont) « levant avec la petite porte et planchette ». Sur la motte du Planège : « la tour de Rosay est ruinée et tombant en ruines ».

Les habitants de Marigna et de La Boissière doivent faire guet et garde et se retraire au châteaux de Marigna et contribuer aux menus emparements avec les habitants de Nancuise « comme les plus voisins desdites forteresses », car depuis 1595 les habitants, en cas d'invasion, se réfugiaient dans le château le plus voisin, qu'il fut ou nom celui de leur seigneur. D'ailleurs le château de Nancuise n'existait plus.

Le revenu total dû par les censitaires des trois seigneuries de Marigna, selon la reconnaissance de 1571, s'élevait à 689 mesures de froment, 698 rez 1/2 d'avoine et 88 francs en argent, non compris les droits seigneuriaux divers et les revenus des terres et des fermes.

Ce revenu est réduit aux deux cinquièmes environ pour la même seigneurie dans la reconnaissance de 1620, lesquels comprennent 120 mesures de froment, 390 rez d'avoine et environ 27 francs.

« Les meix relevant du Haut-Castel, lit-on dans ce « titre, peuvent revenir à environ la quantité de 40 « quartaux, 5 mesures, froment, avoine à l'avenant, « qu'est 19 rez pour le quartal, moins 13 rez à cause « du meix Charnal 325 mesures 1/2 de froment, 472 « rez d'avoine et argent 37 francs 7 gros desquels cens, « ledit seigneur dit et déclare n'en tirer pas les com-

Digitized by Google

« munes années qu'environ 25 quartaux de froment et « environ 25 quartaux d'avoine au plus (200 mesures de « froment et 300 rez d'avoine) tant à cause de la va- « riété des tenanciers à moyen des changements d'iceux « advenus par les guerres que difficultés qui est pour « n'être point saisi de tous les tittres et documents ».

On voit donc que les anciens fiefs de Rosay et de Fauquier, c'est-à-dire ceux qui comprenaient les villages de Marigna et de La Boissière, sont ceux où les rendements agricoles ont le plus fléchi, preuve que ces deux villages étaient en partie dépeuplés, et qu'un certain nombre de meix n'avaient pas de tenanciers et étaient restés en friche. Le document que nous venons d'analyser nous fait connaître qu'à cette date il ne restait à Marigna que 26 chefs de ménage, soit 18 au village même et 8 à la Combe ou Petit-Marigna, les autres s'étaient dispersés et s'étaient retirés à Chambéria, à Rothonay et jusqu'à Cuiseaux et Cesancey.

Le seigneur d'Arinthod voulut-il profiter de la désorganisation générale du pays qui se produisit inévitablement après la guerre de 1595 pour faire valoir à nouveau et même étendre les droits qu'il possédait sur quelques familles de La Boissière ? On peut le croire.

Déjà, en 1582, 10 habitants de cette localité avaient accepté de faire cuire leur pain, moyennant la seizième miche, dans le four que ce seigneur avait fait construire à l'est du village en payant la redevance annuelle d'une poule « bonne et suffisante ».

Le 25 juillet 1603, il fit faire à La Boissière une reconnaissance de fief, par laquelle neuf chefs de famille de ce village se reconnaissent sujets du seigneur d'Arinthod, marquis de l'Aubespin, en justice haute, moyenne et basse ; ceux-ci s'engagent à payer à ce seigneur une poule à la Saint-Michel pour droit de cuire leur pain à son four.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Conquête de la Franche-Comté.

La domination espagnole sur la Franche-Comté était plus nominative qu'effective, et les trois ordres de notre province administraient en réalité le pays. Les quelques fonctionnaires que l'Espagne nommait approuvaient presque toujours les décisions des Etats de Franche-Comté.

De grands maux allaient bientôt fondre sur notre province. L'ambition du cardinal de Richelieu allait y déchaîner la guerre qu'on a appelée la Guerre de Dix ans.

Nos chefs d'Etat sentaient l'orage gronder sur notre province dès 1630; des mesures furent prises partout en prévision d'une guerre.

L'infanterie comtoise comprenait 25 compagnies de 200 hommes et 80 chevaux chacune, le tout aux frais des communautés. La cavalerie ne comprenait que 650 chevaux, chacun d'eux coûtait aux communautés 55 francs par semaine.

Les chefs de cette petite armée étaient des seigneurs qui acceptaient volontairement cette charge et s'équipaient à leurs frais.

Les fantassins ou soldats de milice étaient nourris pendant six semaines aux frais des communautés qui

Digitized by Google

les avaient choisis ; au-delà de ce temps ils étaient à la charge de la province.

La communauté de Marigna dût recourir à l'emprunt pour équiper et nourrir ses miliciens. Chaque année sa dette augmenta. Les intérêts purent à peine être acquittés. Un siècle plus tard, elle devait encore près de 1.400 francs des emprunts de 1632 à 1634.

Le seigneur Pierre de Balay, qui avait succédé à Antoine de Balay sur la terre de Marigna, empruntait aussi pour son propre compte. Parfois, quand le prêteur l'exigeait, il signait comme caution l'emprunt consenti à la communauté.

La monnaie était rare, les monnaies étrangères étaient partout plus nombreuses que les monnaies nationales.

Des spéculateurs véreux profitaient de l'ignorance des populations pour faire écouler ces monnaies au-dessus de leur réelle valeur. En 1533, le seigneur de Marigna emprunte la somme de 300 francs d'un sieur Varod de Saint-Christophe ; cette somme est payée en pistoles d'Italie, de Gênes, d'Espagne, au sujet de la valeur desquelles il y eût contestation.

Pour mettre un terme à ces fraudes, un arrêté du parlement de Dole, daté de 1636, fixa en monnaie nationale la valeur de ces monnaies étrangères.

Les habitants de nos villages se préparaient à la guerre sous les ordres du seigneur du Haut-Castel. Le château lui-même fut mis en état de résister à un long siège et abondamment pourvu de vivres et de munitions, les habitants exercés au maniement des armes. Tout le monde faisait son devoir.

Le notaire lui-même « devra comparoir avec un « mousquet, sa fourchette, la bandoulière, trois livres « de poudre, trois de plomb, trois toises de mèche, une « espée, forniment à poudre et plomb et le tout bien « duement ».

Digitized by Google

Les arquebusiers « porteront deux livres de poudre, « deux de plomb, deux toises de mèche, espée, porte- « espée, ses fourniments, le tout bon et recevable ».

Les hostilités commencèrent en 1635. Le père du grand Condé, gouverneur du duché de Bourgogne, vint mettre le siège devant Dole à la tête de 18.000 hommes. La ville se défend avec vaillance. Après trois mois d'inutiles efforts, ayant appris qu'une petite armée vient au secours des Dolois, Condé lève le siège.

Au mois de mars de l'année suivante, le duc de Longueville, avec une armée de Français, assiège et prend Saint-Amour « petite ville murée à l'antique et « esbréchée en plusieurs endroits », mais vaillamment défendue par une compagnie d'infanterie et les retrahants. Ils pillèrent la ville et la réduisirent en cendres; quelques jours après, Orgelet eut le même sort, ainsi que Clairvaux qui, cependant, n'avait fait aucune résistance.

Les troupes comtoises, ayant à leur tête le vieux marquis de Conflans, envahirent le Revermont, s'emparèrent des châteaux de Martignat, d'Arbent, des bourgs de Cuiseaux et de la petite place de Savigny-en-Revermont.

Pour faire une diversion, il fit attaquer le château de Dortan par son fils le comte de Bussolin. Après s'en être emparé sans trop de difficultés, il voulut aussi reprendre celui de Cornod, bloqué par les miliciens des environs.

Le marquis de Conflans, comte de Boutavent, prit la direction de l'expédition ; il commandait les troupes bourguignonnes qui comprenaient 1500 hommes d'infanterie et 600 cavaliers. De son côté, le baron de Thiange accourait avec une armée de Bressans. Il franchit la Valouse sans être remarqué par les Comtois dont les deux chefs se battirent en duel le matin même du combat.

Digitized by Google

La mêlée dura peu ; malgré le courage des officiers ; dès le premier choc, les troupes comtoises perdirent courage et prirent la fuite abandonnant 600 des leurs tués ou hors de combat (13 mars 1637). C'est ce qu'on a appelé l'affaire ou la bataille de Cornod.

La réputation militaire des Comtois perdit de son prestige.

Les habitants de nos villages éprouvèrent de grandes souffrances pendant le cours de cette année 1637, soit pour le logement et l'entretien des troupes, soit en raison des ravages de la guerre. Marigna eût à loger, nourrir et pourvoir de munition de guerre une compapagnie toute entière, ce qui augmenta encore ses dettes précédentes.

A la suite de l'affaire de Cornod, le duc de Longueville marcha sur St-Amour, s'en empara, brûla les châteaux de l'Aubespin et prit celui de Chevreau. On pensait qu'il allait marcher sur Lons-le-Saunier ; mais, trompant tout le monde, il tira à l'est de Saint-Claude.

Marigna et La Boissière se trouvaient sur sa route. Les châteaux voisins de Cressia, de Chambéria, d'Ugna furent épargnés parce que leurs possesseurs étaient en relation d'amitié avec des familles françaises puissantes.

Mais le seigneur du Haut-Castel avait toujours combattu à la tête des troupes comtoises, c'était suffisant pour le désigner aux coups des Français. Brunod, le capitaine du Haut-Castel, après une vive résistance, qu'il sentait ne pouvoir durer longtemps, parvint à s'évader à la faveur de la nuit emportant les archives les plus importantes.

Le château pris, le feu acheva l'œuvre de destruction que les boulets avaient commencée, et il ne resta

Digitized by Google

bientôt plus du Haut-Castel que des murs noircis et branlants.

Le château de Faulquier jugé peu dangereux fut délaissé. Quant aux villages de Marigna et de La Boissière, il n'en est pas question ; sans doute ils ont dû subir le sort commun. Quelques mois après (16 juillet), le chateau de Saint-Julien, défendu par les frères Ronchaud, fut incendié lui aussi ; le village de Nancuise, où ils avaient des domaines assez importants, fut aussi dévoré par les flammes après pillage, par esprit de vengeance en raison de la belle défense du château de Saint-Julien.

Dans notre vallée, les Français ne laissèrent que ruines et désolation.

Deux fléaux, tout aussi terribles que la guerre, vinrent encore ajouter aux deuils et aux misères de nos populations comtoises : la famine et la peste.

Dévastée par tant de fléaux à la fois, la Franche-Comté, sembla devenir déserte. « Et dit-on, rapporte « un historien Comtois, que de cent personnes qui es- « toient autrefois dans les lieux, il n'y en est pas à « peine resté une, y ayant plusieurs villages entière- « ment déserts et défournis d'âmes, et les plus privi- « légiés ayant à peine conservé deux ou trois ou quatre « hommes ».

Le marquis de Conflans écrivait au Parlement : « Dans « les communautés de ces quartiers, — il parlait du « baillage d'Aval — c'est un miracle de pouvoir ren- « contrer quatre paysans ». Quoique réduite aux dernières extrémités, la Franche-Comté ne se soumettait pas. « L'on aurait plutôt ruiné Montbéliard, et sapé le « Hâvre de Grâce, disait un officier de Longueville, « que changé l'humeur de ces sauvages ; ils se battent « partout, dans les villes, dans les campagnes et dans « les bois, et quand ils sont nos prisonniers, encore

Digitized by Google

« nous font-ils la guerre. Chaque année, ils nous usent « une bonne armée et pour peu qu'on les éloigne, ils « passent nos rivières comme des désespérés et nous « reviennent chercher furieusement chez nous, ce qui « nous oblige d'en exterminer la race du premier jus- « qu'au dernier ».

Tant de fléaux réunis rendaient déserts villes et villages et l'émigration dans les villes aggravait encore le dépeuplement général de la province.

Il n'y eut point de taxes générales dans les communautés de 1636 à 1643. Qui aurait-on pu taxer ?

Les habitants de nos villages, que la peste et la guerre avaient épargnés, étaient sans cesse sous la menace du pillage et de l'incendie de leurs habitations par suite d'un passage de troupes, même amies.

Ne pouvant plus se livrer avec sécurité à leurs travaux agricoles, ils étaient menacés de mourir de la faim ou de la peste.

Ceux qui, malgré tout, ensemençaient quelques-unes de leurs meilleures terres voyaient souvent arriver au moment de la récolte des bandes de la Bresse ou du Bugey, armées de faux, couper leurs blés et autres céréales, emporter ce qui était à leur convenance et reprendre le chemin de leurs villages après avoir mis le feu à ce qu'elles ne pouvaient emporter.

Alors, désespérés, ils abandonnaient leurs chaumières, leur village pour chercher un asile dans les grandes villes, surtout à Lyon. Là du moins ils étaient protégés contre pillards et maraudeurs, et grâce à leurs habitudes de travail, de sobriété et d'économie, ils pouvaient entrevoir l'avenir avec plus de sécurité.

« Aucuns allaient dehors, dit un auteur contemporain « de cette époque, sans scavoir où et estoient reçus à « Lyon pour servir aux boutiques et aux maisons, leur « fidélité cogneue les y faisoit admettre et aymer, et

Digitized by Google

« Richelieu commandant par plusieurs fois de les chas-
« ser, les bourgeois et marchands de Lyon faisoient
« mine d'obéir, mais ils les rappelloient et faisoient ren-
« trer secrettement... Le trafique de Lyon avec la
« Bourgogne qui avoit duré dez long temps faisoit
« maintes cognoissances et à Lyon et partout les
« François blasmoient en leur âme la guerre cruelle qui
« se faisoit au Comté duquel la France n'avoit jamais
« recu que du bien et qui estoit sans fondement de
« justice ni cause aucune que de pure ambition d'un
« homme insolant à la France et à ses voisins ».

Les hommes d'initiative et de courage n'ont jamais manqué dans notre province dans les temps malheureux ; il s'en trouva à cette époque pour remonter les courages abattus et rendre à l'ennemi coups pour coups.

Mais la lutte ne devint vraiement héroïque qu'en 1639.

Le Comtois qui s'est le plus distingué est Claude Prost, dit Lacuzon, de Longchaumois.

Pendant 40 ans, Lacuzon personnifia, les armes à la main, le parti Comtois. Secondé par quelques-uns de ses compatriotes, tels que le capitaine Varoz, de la Tour-du-Meix, le baron César de Saix, d'Arnans, seigneur de Virechastel, près d'Onoz, le curé Marquis, de Saint-Lupicin, il fait aux Français et à leurs alliés les Allemands et les Suédois une guerre sans trève ni merci, toujours insaisissable, se transportant rapidement d'un lieu à l'autre, tombant à l'improviste sur les derrières des corps d'armée ennemis, harcelant les colonnes, enlevant les convois.

« C'est sur les montagnes de Saint-Julien, de Saint-
« Amour, de Cuiseaux et Cousance qu'eurent lieu les
« épisodes les plus sombres et les plus sanglants de
« cette guerre sans merci ».

Digitized by Google

Avec l'appui du baron d'Arnans, Lacuzon reprit aux Français les châteaux de la Chaux, de Vers, de Château-Villain et de Nozeroy. Un hardi coup de main le rendit maître du château de Saint-Laurent-la-Roche, bâti au sommet d'un rocher à pic, commandant à la fois la montagne et la plaine.

« Le baillage d'Aval respira, le blé reparut sur nos « marchés et à des prix plus modérés. Les contribu- « tions levées par les Français cessèrent ».

En 1639, le marquis de Villeroy ramena une nouvelle armée française pour achever la destruction des châteaux encore debout ; après avoir fortement occupé Orgelet, il va assiéger le château du seigneur comtois le baron du Saix d'Arnans près d'Onoz. Ce seigneur s'était retiré sur la rive gauche de l'Ain et de là surveillait l'ennemi.

Bientôt l'incendie lui fit connaître que le château de ses ancêtres était livré aux flammes. Des villages d'Onoz, La Villette, Fétigny, Alièze, il ne resta que des cendres et des pierres calcinées. Le château de Chambéria désigné sous le nom de convention de Chevaltine, celui d'Ugna ainsi que les villages des mêmes noms furent épargnés, leurs seigneurs ayant eu des accointances avec les Français.

Rousset, dans son dictionnaire des communes, a écrit que le village de Nancuise, à la suite des guerres de 1636 et de la peste qui sévissait alors, resta inhabité pendant près de vingt ans. Il fait la même remarque au sujet de Fétigny dont les habitants se retirèrent dans une grotte située au fond de l'amphitéâtre de rochers qui domine le village.

M. Bouvet, dont les recherches, en ce qui concerne l'histoire des communes de sa paroisse, sont si sûres, trouve le renseignement de Rousset erroné, tout au moins en ce qui concerne l'abandon du village de Nancuise par ses habitants.

Digitized by Google

« Ici, dit-il, la population fut décimée, ce n'est que « trop vrai ; elle fut appauvrie, réduite à une misère « extrême, mais elle ne déserta pas le sol natal. Ainsi, « nous avons sous les yeux des documents qui nous « apprennent le contraire. Ce sont des actes par les- « quels les seigneurs font remise à leurs censitaires de « toutes les redevances qu'ils auraient pu exiger à « partir de 1636 jusqu'en 1645 et même au delà ».

L'auteur dont nous venons de parler cite encore, pour infirmer l'avis de ROUSSET, au sujet de l'abandon de Nancuise, un procès de 1640 entre les curés de Monnetay et de Sézéria, au sujet des dîmes du canton de terrain à Nancuise, désigné en Malaval.

Ce canton nouvellement défriché, situé entre deux bois et par conséquent à l'abri des voleurs était contesté comme territoire entre les communautés voisines de Nancuise et de Chatagna.

Nancuise avait donc encore à cette date des habitants qui furent témoins du procès porté en appel au tribunal de l'Archevêque de Besançon.

On trouve souvent cette formule quand les pièces ne peuvent être produites par le créancier : « la recon- « naissance a été perdue et esgarée avec la majeure « partie de ses papiers par les orvables des présentes « guerres ».

Souvent aussi dans les actes de vente, les vendeurs déclarent qu'ils ne savent de quel seigneur relèvent leurs terres pour n'en avoir jamais fait reconnaissance.

L'année 1638 fut marquée par une famine plus effrayante encore que les précédentes. « Le blé très « rare, dit l'historien GIRARDOT, se vendait un prix « exorbitant. On vivait des herbes des jardins et de « celles des champs. Les villes étaient remplies de gens « affamés ; aux portes des villes, des gens hâves et dé- « faits étaient étendus mourants. On mangea les

Digitized by Google

« chiens, les chats, les rats même formaient des plats « recherchés ».

La guerre cessa lorsque notre province, par un traité avec Mazarin, eût acheté sa neutralité moyennant une contribution annuelle de 120.000 livres.

Le traité de Westphalie (1648) fut pour notre pays une nouvelle assurance de paix. Le pays en avait grand besoin.

L'ambition de Louis XIV, qui convoitait la Franche-Comté devait, moins de vingt ans après et à deux reprises différentes, ramener la guerre dans la province avec le cortège de maux de toutes sortes qui l'accompagne toujours.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Marigna sous la domination française. — Nouvelle conquête de la Franche-Comté.

Lorsque la paix fut assurée en Franche-Comté par le traité de Westphalie, les habitants de nos villages, qui avaient fui la guerre, la famine et la peste en se retirant dans les bois, dans les grottes ou les grandes cités, reparurent. Mais quelle désolation ! Tout était ruiné ou consummé par le feu.

Il fallait une force morale considérable pour revenir habiter ces lieux de désolation. Ce courage dans l'adversité ne fit jamais défaut à nos ancêtres, et l'on peut dire avec assurance que le caractère de la race comtoise est de ne jamais désespérer de l'avenir.

Aussi, les survivants des fléaux du XVII^e^ siècle se mirent à relever les ruines de leurs habitations, il fallait se hâter de trouver tout au moins un abri. Ils n'avaient plus ni chariots, ni bêtes de trait. Ils édifièrent tant bien que mal, et plutôt mal que bien, de pauvres habitations. Les matériaux les plus disparates furent employés sans souci de la beauté. Les murs furent construits en pierres calcinées et, faute de mortier, on employa la terre glaise délayée. Les pierres de taille les plus dissemblables furent réunies dans la même ouverture. Les jolis linteaux des fenêtres du XV^e^ siècle

Digitized by Google

furent posés tels quels sans les tailler à la dimension de l'ouverture et les moulures parfois noyées dans le mortier d'argile. On n'avait pas de tuile, on revint à l'ancien chaume pour la couverture.

Le seigneur de Marigna fit établir vers cette époque une tuilerie à Marigna, au lieudit *La Carronnière*, et celui d'Arinthod une autre à La Boissière en un même lieudit.

Lorsqu'on eût pourvu à l'habitation, on songea à la nourriture. On défricha à nouveau les terres incultes, on se pourvut de bétail et de semences et, au bout de quelques années, une population saine et forte, façonnée moralement par l'adversité et physiquement par les rudes labeurs, peupla nos villages.

Le seigneur de Marigna, Pierre de Balay, se mit lui aussi en devoir de relever les murailles noircies et branlantes de son château avec l'aide de ses tenanciers de Marigna et la Boissière.

Tous comprenaient que les guerres n'étaient pas terminées et bien que l'ambition du roi de France ne fut plus servie par les intrigues politiques d'un Richelieu, ils ne devaient pas moins redouter l'ambition conquérante de Louis XIV.

En 1647, lorsqu'on eut paré au plus pressé dans la seigneurie de Marigna, on procéda à la revision des terriers. La plupart des meix des deux villages avaient perdu leurs tenanciers, et il fallait les répartir entre de nouveaux occupants.

Aussi la plupart des terres perdirent les noms de leurs tenanciers primitifs pour prendre ceux des nouveaux. Nous devons dire toutefois que quelques noms des anciens ont survécu et servent encore aujourd'hui à désigner quelques propriétés.

Les fourches patibulaires, marques de la haute justice du seigneur, étaient tombées. Pierre de Balay

Digitized by Google

s'occupa à les relever. Cela alla sans difficulté à Marigna. Mais, à la Boissière, le seigneur d'Arinthod lui contesta ce droit à nouveau, comme cela avait eu lieu en 1591. L'affaire fut portée devant la justice du baillage d'Aval. Condamné, le seigneur d'Arinthod forma opposition devant le tribunal du district qui donna droit à Pierre de Balay.

Il s'introduisit alors dans notre pays des bandes pillardes, sortes de routiers comtois, qui parcouraient les villages en armes sous le prétexte d'expulser les Français qui s'y trouvaient encore, mais en réalité pour piller et vivre aux dépens des paysans.

C'est ainsi qu'un riche propriétaire de Nancuise, nommé Garin, fut assassiné un soir sur les bords de la *Valouse*, tandis qu'il s'en revenait d'Arinthod, presque sur la limite des territoires de Marigna et de Chatonnay.

Le lieu où ce crime fut commis a reçu, depuis, le nom de Buisson du Brigandage.

La réunion extraordinaire des Etats de Franche-Comté, qui a eu lieu en 1654, fut d'une grande importance pour le pays en raison des décisions qui y furent prises.

Toutes les communautés étaient chargées de dettes, dont quelques-unes, comme celle de Marigna, remontaient à 1636. D'autres charges avaient été contractées par ces communautés pour venir en aide à leurs habitants malheureux dans la reconstruction de leurs demeures ruinées par les guerres.

Les Etats dans un but patriotique et pour venir en aide à ces communautés pauvres, prirent à leur charge les dettes que celles-ci avaient contractées pendant la guerre, c'est-à-dire de 1634 à 1644. Les dettes de Marigna furent donc réglées par la Province. Nous ignorons ce qu'il en advint à La Boissière.

Digitized by Google

On a vu quelle source de malheur la guerre de dix ans fut pour la Franche-Comté et avec quel courageux acharnement la province fut défendue par ses nationaux bien plus que par les Espagnols.

Le roi d'Espagne pouvait écrire aux Comtois « Vous « êtes les premiers de mes vassaux, ceux que je prise « le plus et désire conserver quand je devrais hasarder « pour vous ce que j'ai de plus estimable en mon « royaume ».

L'ambition de Louis XIV ne pouvait manquer de s'étendre à l'est et au nord vers la Franche-Comté et la Flandre. Après avoir conquis une partie de l'héritage de Philippe VI, roi d'Espagne, son beau-frère, qui venait de mourir, il se jette sur notre pays avec une armée de 19.000 hommes d'infanterie et 6.000 cavaliers commandés par Condé.

Les belligérants s'emparent des principales places fortes de Besançon, Dôle, Salins, Nozeroy, Pontarlier, Gray. En trois semaines, notre province est conquise.

Le roi vainqueur fit saisir et enlever toutes les armes à feu possédées par les Comtois.

Un décret ordonna de lever dans le pays deux mille travailleurs pour démanteler les villes fortes de la province : Dole, Gray, etc... Bien plus, Louis XIV fit démolir par nos populations elles-mêmes une grande partie des fortifications des châteaux que leurs ancêtres avaient élevées autrefois sur les hauteurs de nos montagnes.

Il est vrai que ces châteaux des temps passés ne pouvaient plus guère les abriter, l'invention de l'artillerie ayant profondément modifié la tactique militaire du moyen-âge.

Louis XIV prévoyait bien qu'il allait rendre cette fois notre province à l'Espagne et garder la Flandre, mais en faisant enlever les armes à feu, ruiner les châ-

Digitized by Google

teaux, combler leurs fossés, abattre leurs ponts-levis, il comptait, quand il le jugerait à propos, s'en rendre plus facilement le maître et faire plus aisément la conquête de notre contrée.

Par le traité d'Aix-la-Chapelle, (1668) l'Espagne recouvra en effet la Franche-Comté.

On se hâta alors de relever les fortifications détruites par ordre du roi de France, car on prévoyait bien que l'ambition de ce prince ne s'en tiendrait pas là.

Chaque communauté, quelque petite qu'elle fut, dut fournir un ou plusieurs « pionniers » pour travailler aux fortifications. En 1672, le village de Nancuise devait faire réparer à ses frais cinq toises de murailles aux fortifications de Dole.

Chaque communauté des trois baillages fournit un nombre déterminé d'hommes, qu'on désignait sous le nom d'élus ou soldats de milice, parce qu'ils étaient choisis par les habitants eux-mêmes. Ces soldats formèrent trois régiments qui ne pouvaient être appelés à combattre hors de la province. La durée de leurs services était de six semaines à dater du jour de la proclamation de l'éminent péril par le gouverneur.

La plupart des archives communales de cette époques sont remplies de détails sur les frais d' « ustensiles », quartiers d'hiver, cotes royales, transport de canons, etc., et sur les moyens d'y faire face. On appelait « ustensiles » les fournitures diverses faites par les communautés aux soldats logés chez les particuliers.

Chaque année, de 1668 à 1678, la province paya 180.000 livres pour l'ustensile. Chaque ration de cavalier coûtait aux communautés 26 sols tournois. En outre, la cote royale, pour les besoins généraux de la guerre, s'élevait en 1675 à 12 gros 1/2 par jour.

Les communautés devaient en outre louer, selon leur importance, un ou plusieurs soldats de milice des-

Digitized by Google

tinés à la défense générale de la Comté. Chacun d'eux devait avoir une livre de poudre, trois de plomb et 25 francs pour sa subsistance pendant trois semaines.

Le tableau suivant indique les emprunts faits de 1668 à 1675 pour l'entretien des troupes par quelques localités des cantons d'Arinthod et d'Orgelet.

Digitized by Google

LOCALITÉS	ANNÉES	SOMMES EMPRUNTÉES	EMPLOI DES SOMMES EMPRUNTÉES
Marigna	1620	500 francs	Payer et équiper les soldats de milices.
—	1686	401 livres	Petit billet et capitation.
—	1692	126 —	Indemnité pour fortifications.
—	1706	24 —	Payer les « pionniers » envoyés aux fortifications.
—	1708	443 —	Dont 233 livres pour l'ustensile des troupes et 210 livres pour l'excédent de fourrage.
—	1709	242 —	Dont 220 livres pour la capitation.
—	1714	340 —	Le petit billet et la capitation.
—	1739	363 — 10 s 6 D	Frais de guerre.
La Boissière	1669	200 francs	La milice.
—	1673	100 —	Payer la côte d'août et septembre et pour la milice à envoyer à Salins.
—	1675	900 —	Rembourser des rentes et frais militaires.
—	1700	350 —	id.
—	1708	550 —	Dont 36 livres 13 sols 4 d pour petit billet de la capitation et second terme de la cote royale.
—	1714	400 livres	id.
—	1719	336 H 13 S 4 D	id.
—	1758	61 H 10 S	Impôts du vingtième et autres taxes militaires.
Nancuise 2 1/2	1670	100 francs	Cavaliers en quartier d'hiver.
—	1674	100 —	Payer et équiper deux soldats de milice à envoyer à Lons-le-Saunier.
—	1786	22 livres 17 S 9 D	Impôt du vingtième.
Monnetay 1 1/2	1674	120 francs	Payer et équiper un soldat de milice.
—	1677	50 —	Quartier d'hiver des troupes.
—	1751	100 livres 6 D	id.
Le Mont	1665	80 francs	1/4 de ration de soldats cavaliers en quartier d'hiver.
—	1667	475 —	La milice.
Ugna (2 rations)	1678	150 —	Entretien de 2 cavaliers.
Chambéria	1675	250 —	Equiper et payer 3 cavaliers à envoyer à St-Amour.
Nancuise	1672	200 —	Quartier d'hiver et 3 soldats de milice à envoyer à Salins.

Digitized by Google

De quelle manière les communautés de la Franche-Comté qui venait de supporter à la fois les trois plus grands fléaux qui puissent atteindre l'humanité, la guerre, la peste et la famine, comment, disons-nous, firent-elles face à toutes les dépenses militaires ?

Un certain nombre d'habitants, décimés, taxés, surchargés ne pouvaient s'acquitter. Les écrits de l'époque nous font connaître qu'un certain nombre n'avaient de quoi vivre ; leur situation malheureuse toucha le seigneur de Marigna qui, pendant cinq ou six ans, leur remit généreusement leurs dettes envers lui « sur les « plaintes des habitants et en raison des charges de « leur communauté et sur les promesses qu'ils don- « naient au seigneur de le bien servir ».

Tous les préparatifs militaires de la Comté indiquaient assez les appréhensions de l'Espagne. Ces appréhensions n'étaient point vaines, car la paix fut rompue en 1673, mais les hostilités ne commencèrent que l'année suivante.

Comme vingt ans auparavant on fit de nombreux préparatifs militaires dans les montagnes du Jura pour mettre le pays en état de résister aux Français. Couper les ponts, barrer les chemins, établir des postes fortifiés sur les hauteurs : rien ne fut négligé.

Dans notre région, on ne resta pas inactif. Les portes des châteaux furent réparées, les fossés approfondis et élargis, les vivres et les munitions de guerre accumulés. Le château de Cornod possédait 40 hommes d'armes, celui de Montgefond 20, on attendait de la cavalerie de Nantua.

Au commencement de l'année 1674, l'ennemi s'approcha de nos frontières par petits détachements.

Louis XIV attaqua notre province avec 12.000 hommes. A l'ouest, les châteaux de Beaufort et de Rosay tombent en son pouvoir. Au nord, Dole assiégé,

Digitized by Google

capitule après onze jours de siège. Lacuzon, quoique vieilli, avait repris la guerre de partisans qu'il avait déjà si vaillamment soutenue.

Sur les ordres du gouverneur de la province, il vint à Courlaoux et à Présilly avec une brigade de soldats et d'ouvriers pour ruiner ces châteaux et les mettre hors d'état de servir à l'ennemi.

Les troupes françaises, qui arrivaient de l'ouest, s'avancent sur Orgelet par Cressia ; d'autres arrivent d'Andelot dont le château était tombé en leur pouvoir.

Ces dernières, composées de 1.600 hommes de pied et de 120 cavaliers, s'établirent tranquillement dans nos villages où elles se font loger et nourrir (22 février). Cependant, Marigna venait d'emprunter 150 francs pour payer un terme de contingent 350 francs qui fut attribué pour un impôt de guerre et approvisionnement des troupes comtoises.

Le château de Marigna, le Haut-Castel, fut pris et l'aile nord, où était la chapelle, incendié.

Orgelet avait été abandonné par les Comtois parce ses remparts étaient abattus en maints endroits et que la ville ne pouvait résister à un siège. Un détachement français de 60 cavaliers et de 30 fantassins s'y établit.

Dans les environs, les partisans comtois, à la tête de leurs paysans armés, parcouraient les campagnes et harcelaient les détachements ennemis envoyés un peu partout pour réquisitionner vivres et fourrage.

Un chef comtois, M. de Maisod, à la tête de 600 paysans des environs, pénétra même dans Orgelet et s'y maintint près de 15 jours, jusqu'à l'arrivée d'un corps ennemi.

Tout cela fut inutile, la Franche-Comté fut définitivement conquise et réunie à la France par le traité de Nimègue (1678).

Digitized by Google

CHAPITRE X

Marigna sous la domination française

Les dons gratuits, seul impôt qu'eût jamais payé la province sous la domination de l'Espagne, ne s'étaient jamais élevés à plus de 148.000 francs. Le roi de France porta ce chiffre à 800.000; il y ajouta bientôt l'impôt d'un vingtième, deux vingtièmes, pendant la durée des guerres, puis la capitation ou impôt sur la personne, puis de nouveaux droits de douane.

Le nombre des soldats de milice fournis par les communautés fut aussi notablement augmenté.

En 1689, on leva dans notre province un régiment de milice de 16 compagnies de 50 hommes chacune. Trois ans plus tard, on leva un second régiment de 15 compagnies aussi de 50 hommes et, sur la fin de la même année, on augmenta de dix hommes chaque compagnie de ces deux régiments, soit au total 3.060 hommes, non compris les officiers.

La province paya en outre 227.773 livres pour l'habillement et l'armement de cette milice.

Chacune des localités de la Franche-Comté fut mise en demeure de fournir le nombre de soldats miliciens fixé par le gouverneur. Comme nous l'avons dit déjà, ces soldats étaient payés, habillés et armés par les communautés qui les fournissaient.

Les échevins et les habitants de Nancuise engagent, en 1693, pour leur soldat de milice le nommé André

Digitized by Google

Bouchard, de ce lieu, « moyennant 120 livres, monnaie du roy », payables quinze jours avant son départ. Le père dudit Bouchard ne devra rien ni pour quartier d'hiver ni pour cote royale pendant que son fils sera en exercice.

La même année, les communautés de Monnetay et du Villard engagent ensemble pour milicien pendant deux ans un sieur Rouchet, moyennant 171 francs et une demi-mesure de blé par feu de chacun des deux villages. La moitié de la somme devait être payée le lendemain de la première revue, le reste après la première campagne.

Il fallait maintenir un effectif constant parmi ces soldats, ce qui exigeait chaque année cinq ou six cents recrues nouvelles. Alors un soldat milicien était engagé pour le compte de plusieurs communautés. C'est ainsi qu'en 1707 les villages de La Boissière, Marigna, Dramelay, Le Mont et Messia-les-Chambéria acceptent ensemble pour recrue Pierre Vincent de Lancette, originaire de La Boissière.

Louis XIV pensa que nos populations, qui avaient fourni des soldats pour défendre ou agrandir son royaume, pourraient tout aussi bien en fournir pour relever les places fortes ruinées ou en établir de nouvelles, à l'inverse de ce qu'il avait exigé d'elles avant la conquête de la province

Sur ses ordres, on vit arriver de toutes parts dans les places fortes des bataillons de paysans recrutés dans tous les villages de la contrée.

Valfin-sur-Valouse envoie en 1690 Joseph Dion, de Rozy, demeurant à Valfin, à Belfort pour travailler aux fortifications de cette place. Deux années plus tard, Marigna paie 126 francs à deux de ses habitants pour « indemnité pour les fortifications ». Ce sont Pierre, fils de Pierre Motay dit Gauthier, et son fils Antoine Jacquemet.

Digitized by Google

En 1719, le village de La Boissière loue un cheval pour le charroi des canons de Besançon à Auxonne.

Comment nos villages, qui ne s'étaient pas encore relevés entièrement des guerres précédentes, purent-ils acquitter les énormes frais de guerre que nous trouvons à leur charge à la fin du XVII[e] siècle ?

« En 1680, écrit M. Bouvet, *la moitié encore* des « terres labourées étaient en hermiture, couvertes de « broussailles, de buissons et même d'arbres de haute « futaie. On ne cultivait que les meilleures et les plus « rapprochées. Les pauvres, au lieu de prendre des « acensements sur le domaine seigneurial préféraient « défricher des terrains vagues des communes et même « la Côte de Crain où ils s'établirent en 1636 pour ne « plus l'abandonner, au grand dépit des gens d'Ugna, « qui trouvaient cette culture gênante pour leurs par- « cours et attentatoire à leurs droits ».

Depuis 1639, le gros bétail, enlevé par les maraudeurs, décimé par la peste bovine, utilisé pour la nourriture des gens de guerre, avait presque disparu de la province, à tel point que le duc Charles de Lorraine disait vouloir habiller de velours la vache qu'il rencontrerait en quittant la province.

Ne pouvant se procurer des vaches et animaux de trait, nos ancêtres achetèrent, faute de mieux, un grand nombre de chèvres qui, malgré la vigilance de leurs gardiens et des forestiers, causèrent dans les bois des préjudices considérables. Il fallut revenir bien vite à l'élevage d'animaux de race bovine.

Le seigneur de Marigna, Pierre de Balay, pour ramener un peu de bien-être parmi les habitants de sa seigneurie essaya à plusieurs reprises, soit pour son compte propre, soit avec le concours des habitants, d'introduire sur ses terres la fabrication des fromages de gruyère. Nous parlerons dans un autre chapitre de

Digitized by Google

ces premiers essais de fruitière qui furent loin d'être lucratifs.

Cependant l'industrie était relativement assez développée dans la partie sud-ouest du département du Jura actuel. Si l'on exportait peu, l'on importait peu aussi et l'industrie locale suffisait à tous les besoins.

Dès 1636, Nancuise et Fétigny avaient des fabriques de draps (bage) et de toiles, des forges, des clouteries, des tanneries, des foules et des battoirs. Cent ans plus tard, Nancuise fabriquait aussi des papiers de toutes sortes, même de tenture. Chatonnay avait un foulon à draps et des moulins banaux acensés en 1444 et vendus en 1558. Arinthod et Fétigny avaient un grand nombre d'industriels, d'ouvriers fabriquant des chapeaux, des cache-nez et autres articles de ce genre. Dans ce dernier village, très important au moyen âge, l'auteur du Dictionnaire des communes de Franche-Comté ajoute qu'il y avait des « compagnons drapiers au nombre de près de trois cents, portant tous l'épée au côté. Les produits des fabriques de Fétigny jouissaient d'une lointaine réputation et s'exportaient non seulement dans le Comté, mais encore en Suisse et dans le midi de la France ». En 1583, un seigneur de Fétigny obtenait de Philippe II la permission de faire des draps de soie dans ce village.

Montjouvent et Nermier fournissaient de la tuile de bonne qualité.

Une colonie, venue de Foncines, s'était établie à Pimorin et fabriquait des meubles en hêtres et des boites. Une autre colonie d'ouvriers maçons, issue du Bugey, s'établit aussi dans le même village, dans la *Combe aux Maçons*. Enfin des ouvriers potiers habitaient la *Combe Tapinière*. Des filons de minerai de fer peu ou point exploités se rencontraient à Beffia, Nancuise, Cézigna, Morges. A Menouilles, on fabriquait déjà des

Digitized by Google

cuillères à potage et des services en buis. Presque chaque village avait sa carronnière d'où l'on tirait les briques et tuiles nécessaires aux habitations locales.

Il n'y avait guère de village qui n'eût alors une ou deux foires où s'écoulaient les bestiaux nourris dans le pays et où se vendaient les grains et les provisions. C'est là que le manant venait faire emplète d'outils et d'instruments agricoles et où la ménagère vendait sa volaille.

A La Boissière les deux foires annuelles se tenaient le 4 octobre et le 17 mai de chaque année ; la première était surtout consacrée à la vente des jeunes mulets âgés de 5 à 6 mois. La seconde seule existe encore, mais combien elle a perdu de son importance d'autrefois !

Celles de Marigna se tenaient le 21 mars et le 14 septembre. A toutes les deux se faisaient de nombreuses ventes de jeunes mulets.

La foire de Fétigny de la Saint-Aubin (2 mars) voyait aussi arriver dans ce village des mulets, vaches, veaux, bœufs, chèvres. Comme la fête de cette localité était la veille ou le lendemain de la foire, les ménagères fabriquaient pour ces jours-là une patisserie d'une forme spéciale, qui s'appelait « *carquelin à baye* ». D'où viennent le nom et la forme donnés à ce gâteau ?

Un prêtre qui s'est occupé d'histoire locale, attestait que tout patron qui louait un ou une domestique à la foire de Fétigny — il y en avait beaucoup autrefois — donnait à son serviteur futur un de ces gâteaux en guise de bail, d'où serait venu le nom.

Nous fournirons une autre version. La forme de cette patisserie est de tout point semblable à celles que l'on fait dans quelques provinces de la Bade. Il se pourrait qu'un certain nombre d'ouvriers de cette contrée, en émigrant au Comté de Bourgogne, y aient introduit

Digitized by Google

cette forme de gâteau que l'on a appelé pour cette raison gâteau de Bade et, par corruption, de Baye.

Vers 1680, la seigneurie de Marigna comptait une vingtaine de maisons non rebaties abandonnées avec les meix qui en dépendaient. Le seigneur Jean de Balay fit venir des environs de Saint-Claude des habitants à qui il donna ces meix en abergeages. Il leur fournit les instruments agricoles et les bestiaux qui leur étaient nécessaires pour leurs travaux et l'argent pour relever leurs habitations.

Parmi ces nouveaux venus on remarquait, à Marigna, les *Cottet*, originaires de Cinquétral, les *Jannier*, de Prénovel, les *Jaud*, de St-Lupicin, les *Hugon*, de Septmoncel; à La Boissière, les Prost, de Maisod, les Hugon, de Nezen, etc.

Tous donnèrent satisfaction à leur maître par leur travail, leur honnêteté, leur économie et dédommagèrent le seigneur des avances qu'il leur avait consenties.

Après le traité d'Aix-la-Chapelle, le château du Haut-Castel avait été démantelé, les fossés comblés, le pont-levis supprimé par ordre du roi de France. Le seigneur de Marigna obligea tous ses sujets aux réparations du château. La courtine, que flanquait une tour octogone au sud-est, ayant été démolie, fut remplacée par les cuisines actuelles. L'entrée ancienne fut murée; une nouvelle en forme de voûte fut établie à côté. C'est celle que l'on voit encore.

Bien que le château ne fut plus en état d'abriter ni de protéger les « retrahans » en cas d'invasion, tous les habitants furent tenus de travailler aux réparations et fournir les bois nécessaires aux portes et au toit des bâtiments nouveaux, bien que ces travaux et ces fournitures n'eussent plus leur raison d'être.

L'année suivante (1689), le seigneur fit un nouveau

Digitized by Google

règlement avec les communes de la Combe et du Planège au sujet des fours.

On sait que les habitants devaient, sous peine d'amende, faire cuire leur pain au four du seigneur moyennant la seizième miche. Jean de Balay leur accorda la faculté de construire eux-mêmes leurs fours moyennant la redevance annuelle d'une mesure et demie de froment et de deux mesures et demie d'avoine par feu. De plus, le seigneur devait acquitter le capital et les intérêts d'une rente en principal de 60 écus d'or aux héritiers de Garin de Montfleur.

Un autre accord au sujet des fours fut aussi passé entre le seigneur et les habitants de La Boissière. Ce traité fut plus onéreux pour les habitants de ce lieu que celui de Marigna, parce que là le seigneur ne payait aucune dette de la communauté. Chaque ménage devait donner une mesure de froment et une d'avoine annuellement. De plus, le seigneur leur acensa le *bois de Ryoutoux* qui contient 40 journaux et celui dit *Bois du Four* qui en contenait 30, sous la condition de faire moudre leur blé aux moulins que le seigneur faisait alors construire sur la rivière du Pian et battre leur chanvre à son battoir sous peine de 60 sols d'amende, et moyennant le cens annuel de « 12 mesures 1/2 de froment, l'avoine portant mesure que dessus ». La communauté avait l'intention de partager ces bois et de les mettre en feuillées.

Les habitants des anciennes seigneuries de Faulquier et de Rosay, réunies, on l'a vu, à la seigneurie principale en 1584, étaient restés sous le joug de la mainmorte. Les treize familles qui restaient dans cette condition de servitude et de sujétion furent affranchies par leur seigneur qui, de plus, leur relâcha quelques-unes de leurs corvées.

C'est ainsi que peu à peu l'état social des habitants

Digitized by Google

de la seigneurie de Marigna s'améliorait en acquérant toujours un peu plus de liberté.

La Franche-Comté jouit d'une paix relative sous les règnes de Louis XV et Louis XVI, aussi la population de nos villages s'accrut-elle rapidement.

Un grand nombre de terres incultes et couvertes de broussailles sur le revers de nos côteaux et même au sommet des montagnes furent défrichées, clôturées de murs ou de haies vives et ensemencées.

Les villages de Lancette, Le Mont, Ugna, déboisèrent leurs montagnes qui aujourd'hui restent dénudées et improductives. C'est peut-être à cette époque — commencement du XVII^e^ siècle — que le sommet de la montagne avoisinant le village de La Boissière et appelée *Mont Pelé* fut déboisé ou défriché et mis en culture.

Tous ces travaux de défrichement indiquaient dans la population de nos villages un accroissement considérable. Hélas ! ils sont depuis longtemps en friche ces terrains cultivés par nos aïeux du XVII^e^ siècle ; c'est qu'un fléau déjà connu, mais assez peu intense à cette époque, l'émigration des campagnes vers les villes, a fait le vide dans nos villages.

Les dernières années du XVII^e^ siècle virent apparaître dans notre région les premiers plants de maïs ou *turquie*, introduits sans doute par des colons de la Bourgogne. Les seigneurs, pour encourager cette culture nouvelle, décidèrent qu'ils ne percevraient pas le droit de tasches sur le maïs récolté dans les terrains communaux défrichés. Il en fut de même pour les tasches du millet, panis, céréales sans doute aussi nouvellement introduites dans la région.

Le seigneur de Marigna, Pierre de Balay, était mort en 1679 ; il eut son fils Jean de Balay pour successeur.

Digitized by Google

Ce seigneur passa une partie de sa vie à l'armée, où il était officier. Un jour, à la suite d'une violente discussion avec un autre officier, le vicomte de Looz, il le provoqua en duel et le tua.

Bien que ce duel ait été accompli selon les règlements usités en pareil cas, Jean de Balay était regardé et jugé défavorablement à la cour et à l'armée, ce qui l'engagea à demander un congé définitif et à se retirer dans sa terre de Marigna.

Il paraît qu'en son absence un certain nombre de censitaires étaient parvenus à se soustraire à leurs redevances et même, dit-on, avaient enlevé des archives du château les titres les concernant, de telle sorte que le seigneur ne put les poursuivre judiciairement en remboursement des sommes ou des redevances dues.

Pour rentrer en possession des pièces disparues, il eût idée de s'adresser au pape d'alors, Innocent XI, qui, par une bulle ou monitoire, invita sous peine d'excommunication tous les censitaires ou autres de la seigneurie de Marigna et La Boissière à rendre au seigneur les titres disparus.

Le seigneur de Marigna, lisait-on dans cette bulle, « prétend que des fils d'iniquités, inconnus de lui, « détiennent des cens, terres, maisons, possession, « biens, meubles et immeubles, écrits publics et privés « concernant ses domaines, livres de comptes, sommes « d'argent, valeur en or et en argent, certaines quan- « tités de fer, de bois, d'airain, d'étain, de bronze, de « lin, de chanvre, d'huile, d'orge, de blé et d'autres « denrées, des arbres, des armes, joyaux, pierres « précieuses, bracelets, colliers d'or, étoffes de laine, « de lin et de soie, ustensiles de ménage de grands « prix lesquelles choses proviennent de ses ancêtres « défunts ». Ceux qui connaissaient les voleurs ou les recéleurs et qui ne les dénonceraient point devaient être excommuniés.

Digitized by Google

Ce moyen de rentrer en possession des biens dérobés réussit-il ? L'histoire ne le dit pas.

Une pratique qui contribua puissament au bien être des populations du bassin de la Valouse fut l'élevage des mulets.

Dès le milieu du XVI^e^ siècle, le commerce des jeunes mulets se pratiqua dans notre région.

« Les haras, écrit un auteur franc-comtois, était une « nouvelle source de richesse. On comptait 272 étalons « fournis et entretenus par des particuliers et 9.175 « cavales approuvées par la direction. Pendant les « trois premières années de cet établissement, il en « vint près de 5.000 poulains dont la plus grande par- « tie était enlevée à 6 mois et à un an par des mar- « chands de Champagne, du duché de Bire et du Ber- « ry. Il résultait de ce qu'on vient de dire que les mon- « tagnes passaient pour beaucoup meilleures que le « reste de la province et que les paysans y étaient « plus commodes ». « Les mulets s'élèvent depuis envi- « ron cent ans, dit Lequinio, à la partie méridionale « du plateau dans une étendue de terrain de sept « lieues de long sur cinq de large, aux cantons d'Aro- « mas, Arinthod, Saint-Julien et quelque peu dans « ceux de Gigny et d'Orgelet..... Le nombre de ces « animaux (ânes et juments) est avec la population « dans la proportion de un à cinquante, celui des « élèves se monte annuellement à cent et le nombre « de ceux que l'on vend se porte à cent encore ».

Il y a évidemment exagération dans l'appréciation des proportions données par l'auteur que nous venons de citer, exagération *a minima* pour le nombre de juments et *a maxima* pour celui des élèves.

« Ils (les mulets) se vendent un quart plus cher que « les chevaux du pays, ajoute le même auteur, à un « an, au plus tôt, à quatre ans au plus, aux foires de

Digitized by Google

« Montfleur, La Boissière, Marigna, Chambéria, Fétigny, Arinthod, plus abondamment à celle d'Arinthod du 8 prairial et encore plus à celle du printemps à Montfleur. Ils sont emmenés dans les départements qui composent ce qui était autrefois la Savoie, le haut Dauphiné, la Provence, par les habitants de ces pays pour y être employés, les grands, aux voitures et guimbardes, sur les routes, les petits à porter à dos les comestibles au-dessus des montagnes et à en descendre les récoltes ».

Quel était le prix moyen de ces animaux au siècle dernier ? La comparaison des prix donnés par Lequinio ne nous apprend rien, puisqu'on ne connaît pas le prix des chevaux à cette époque.

Ce que nous savons, c'est qu'un propriétaire de Marigna vendit en 1808, à la foire de Montfleur, une mule à deux habitants de La Boissière pour la somme de 168 livres « monnaie métallique ».

L'élevage des mulets s'est perpétué dans les cantons d'Arinthod, de Saint-Julien et d'Orgelet, avec diverses alternatives d'élévation et d'avilissement des prix.

Une autre source de revenus pour notre région est l'établissement de fruitières ou fromageries.

Déjà avant la peste de 1349, la haute montagne de Saint-Claude possédait des chalets à fromages dont le principe était venu de la Suisse.

Cette fabrication de gruyères, favorisée par les seigneurs locaux qui y trouvaient leur compte, s'étendit peu à peu au sud-ouest de la Franche-Comté.

Dès le XV^{e} siècle nous voyons apparaître dans les reconnaissances de meix et droits seigneuriaux les mots « le fromaige des rovoings » ou bien « le fromaige s'il tient vaiche ». De quel genre était ce fromage ? Y avait il à cette époque des fromages semblables à ceux que l'on fabrique de nos jours ? Nous ne le pensons pas.

Digitized by Google

Chaque famille comtoise nourrissait une ou plusieurs vaches dont les produits alimentaient l'humble ménage. Celles trop pauvres pour nourrir cet animal tenaient une ou deux chèvres.

Le lait écrémé et caillé de ces animaux formait avec un pain noir et grossier un appoint important à la nourriture de nos ancêtres.

Les familles possédant plusieurs vaches fabriquaient de petits fromages semblables à ceux qui se font encore de nos jours dans les ménages des localités n'ayant pas de fromagerie.

C'est, à n'en pas douter, des fromages de ce genre, pesant 2 ou 3 kilos, que chaque tenancier de meix devait annuellement au seigneur.

Celui-ci utilisait ses produits à la nourriture de ses nombreux serviteurs et des corvéables lorsque ceux-ci remplissaient leurs obligations envers lui. Le « fromage des rovoings » était ainsi appelé parce que, par une sorte de compensation, il était accordé en échange du droit de « rovoing » ou seconde récolte des prés, droit relâché par le seigneur aux habitants.

Nous avons vu dans un autre chapitre que Pierre de Balay, seigneur de Marigna, créa vers 1635, avec la participation des habitants de ce village, l'une des premières fromageries qui aient existé sur le premier plateau du Jura. Ce seigneur, qui tenait 18 à 20 vaches, avait, dit-on, établi son étable dans l'ancienne tour de Rosay, ruinée depuis 1595. Là, on fabriquait des pièces de fromage de 30 à 40 livres qu'on écoulait dans le Bugey et le Lyonnais. Les habitants se contentaient pour leur usage des serais salés desséchés dans la cheminée.

Cet établissement, en raison des frais de première installation et des charges qu'il eut à supporter, en raison des prix peu rémunérateurs des produits fabriqués, ne put prospérer et dût être abandonné.

Digitized by Google

Le même seigneur eut alors l'idée d'établir une « grange à fruitière » pour son propre compte. Cette grange était située sur le territoire de La Boissière, lieudit *Aux Combettes*. A ce sujet, nous lisons dans un document de 1703 ce qui suit :

« ....Tant pour la culture des terres que l'entretien « d'une fruictière qu'ils faisaient (les fermiers du sei- « gneur) d'ancienneté dans ladite grange, laquelle « fruictière ledit seigneur a reconnu lui estre à « charge.... D'ailleurs, cette fruictière est et a été « d'un si grand préjudice aux communautés dudit « Marigna, aussi bien que lesdits droits de rovoings ».

La même année, ce seigneur, renonçant à la fabrication des fromages pour son propre compte, céda ce droit aux habitants de Marigna.

« ....Item, ledit seigneur a vendu le droit de fruic- « tière et de troupeau à part pour icelle fruictière avec « le droit de pâturer les revoins ». ...Si les habitans « font valoir la fruitière, ils veilleront chaque année « audit seigneur 2 fromages, 3 livres de beurre frais « et 1 seray par semaine des moys de may, juin, juillet « et août seulement. » Comme on le voit par ce qui précède, le droit de fruitière était seulement réservé au seigneur qui le cédait contre divers produits, aux habitants.

On ignore si la fruitière de Marigna réussit mieux sous la direction des habitants que sous celle du seigneur de Balay.

D'autres seigneurs voisins imitèrent celui de Marigna et tentèrent, eux aussi, d'établir une fromagerie sur leurs terres. C'est ainsi qu'en 1667 le seigneur d'Arinthod, M. Mouchet de Battefort, fonda un établissement de ce genre dans la ferme du Bourbouillon, près d'Arinthod. Il parait que celui-ci prospéra, puisque

Digitized by Google

quelques années après il en établit un autre dans les ruines du château de Montcroissant.

De même en 1661, le seigneur de Thoissia et Curny fit installer, lui aussi, une fromagerie dans cette dernière localité devenue presque déserte par suite des guerres et des malheurs de l'époque, afin d'y attirer des habitants.

Il fit venir de Gruyère, en Suisse, des fromagers qu'il installa dans ses nouveaux bâtiments. Ses étables renfermaient 60 vaches laitières et 100 chèvres.

Les habitants des environs, attirés par les avantages que leur fournissait ce nouvel établissement, vinrent en foule s'installer à proximité.

Les meilleures choses sont souvent, au début, mal appréciées. Ainsi vit-on le Parlement de Franche-Comté « condamner et abolir comme excessives en « nombre les fruitières ou fromageries nouvellement « créées par la raison que les fromages et vachelins se « distribuent en gros chez les étrangers au grand pré- « judice du pays » (19 décembre 1654). On trouvait mauvais alors ce qu'on recherche surtout aujourd'hui, l'exportation des produits de nos contrées.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

Le dernier Seigneur de Marigna.

Quand Jean de Balay, seigneur de Marigna, mourut, l'aîné de ses six garçons, Aymé (ou Edme) François de Balay fut appelé à lui succéder.

Officier de l'armée française, il ne peut s'occuper lui-même de ses intérêts ni de ceux des habitants de ses terres. Ce soin échut à ses deux frères qui n'avaient pas embrassé la vie monastique et qui habitèrent constamment le château.

Grand courtisan, fier, ambitieux, quoique honnête, le nouveau seigneur de Marigna se livra à des dépenses supérieures à celles que lui permettaient ses revenus. Son père lui avait laissé quelques dettes. En 1696, le seigneur de Nancuise, Henri-Gaspard de Grivel, avait vendu les terres et les villages de Nancuise, Savigna, Marzenay et partie de celui d'Ugna à Jacques Monnier, riche magistrat d'Orgelet; le seigneur Jean de Balay obtint du prince d'Isenghien le droit de retenue féodale en sa faveur, et, moyennant les 1.600 livres portées sur l'acte de vente, il réunit ces domaines à ceux de sa seigneurie. Or, ce fief ne rapportait annuellement que 53 mesures 1/3 de froment, 80 mesures 1/4 d'avoine à la mesure d'Arinthod, ainsi que la somme de 39 sols 8 deniers estevenants, plus 5 poules et une corvée de chariot. C'était un faible revenu pour la somme engagée qui ne put être entièrement payée.

Digitized by Google

Lorsque le nouveau seigneur de Marigna fut devenu marquis (1722), il voulut que son château fut digne du nouveau titre que le roi de France venait de lui accorder ; il y fit faire alors des réparations et des embellissements coûteux.

La chapelle située dans l'aile nord-est des bâtiments ayant été incendiée, il fit élever à la place un bâtiment assez disgracieux. Le parc fut aussi l'objet d'améliorations importantes. Quatre sauvages armés de massues, énormes statues de pierre, furent placés sur des socles à l'entrée du parc (côté du château, vis-à-vis du rucher).

Un procès qui s'éleva entre les sujets de la seigneurie de Nancuise et leur seigneur nous a permis de connaître le prix des denrées agricoles sur le marché d'Arinthod de 1728 à 1742.

Le seigneur de Marigna, après la réunion de la terre de Nancuise à ses domaines, s'était servi, pour percevoir les cens qui lui revenaient, de la mesure de son château, laquelle était de 1/10 plus grande que celle dont se servait le seigneur de Grivel, son prédécesseur. Les habitants finirent par s'en apercevoir et demandèrent la restitution des grains perçus en trop. L'affaire vint en justice devant M. Claude Oyselet, seigneur de Légna, conseiller du roi, lieutenant général du baillage d'Orgelet. Un grand nombre de témoins furent assignés parmi lesquels le seigneur de la Villette, le curé de Savigna. Claude Grosjean, de Nancuise, dépose que le père du seigneur ayant échantillonné sa mesure à celle de Pimorin laquelle était creusée dans une pierre à l'entrée de l'église de ce village et l'ayant trouvée trop grande y avait fait placer depuis peu un fond en bois à l'intérieur.

Le seigneur de Marigna est condamné à restituer des cens perçus en trop sur ses sujets de la seigneurie de

Digitized by Google

Nancuise de 1728 à 1742 et des experts nommés fixent la valeur des différentes céréales aux marchés d'Arinthod entre ces deux dates.

Le seigneur de Marigna avait épousé Louise-Renée de Rheims qui était un peintre assez distingué. Elle attira à Marigna les artistes et les peintres français de cette époque. Elle avait établi au château une galerie de tableaux assez importante. Il est probable que c'est elle qui peignit les portraits de la famille de Balay qui ornaient la salle à manger du château avant 1903. Elle s'était fait représenter elle-même en Diane chasseresse.

L'état de fortune de Aymé-François de Balay, au lieu de s'améliorer, s'aggrava davantage ; les créanciers finirent par perdre patience et mirent les huissiers de la partie.

C'était la débâcle.

Les libelles, exploits et saisies des hommes de justice, dont la plupart sont parvenus jusqu'à nous, donnent d'intéressants détails sur la valeur et les revenus de la seigneurie de Marigna en 1745.

Le montant des cens à La Boissière était à cette époque de 230 mesures et 10 coupons de froment, 354 mesures d'avoine et pour le triage une mesure par feu, non comprises les tasches sur les communaux. Or, ces tasches, affermées pour 9 années à Aubin Bayet et Joseph Girardot de La Boissière, rapportaient 165 livres annuellement.

Le seigneur de Marigna jouissait en outre dans ce village de 19 rentes ou sommes prêtées à 12 particuliers. Le total de ces sommes s'élevait à 1510 livres, 13 sols, 4 deniers (2266 francs rapportant un intérêt annuel de 71 livres 7 deniers).

Les rentes à Marigna s'élevaient à 228 livres.

Il paraît que les habitants de la seigneurie de Mari-

Digitized by Google

gna, de Savigna et de Marzenay se prévalurent des saisies opérées au château par les gens de justice pour refuser d'acquitter leurs redevances habituelles aggravant ainsi le malaise qui y régnait. Le seigneur dut s'adresser au lieutenant général du baillage d'Orgelet qui autorisa la saisie des meubles des habitans récalcitrants et les fit rentrer dans le devoir (26 juin 1747).

Aymé François de Balay ne put survivre à l'effondrement de sa fortune et mourut avant la vente de ses biens laissant son fils et héritier Emmanuel-Aymé-François de Balay dans une situation difficile.

Les deux tantes du nouveau seigneur, religieuses au couvent de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier, assignèrent leur neveu à leur payer sur les biens de son père, mis en décret, 2400 livres de dot à chacune.

Le décret du Parlement de Franche-Comté qui autorisa la vente des biens de la seigneurie de Marigna est daté du 11 octobre 1747. Emmanuel-Aymé-François de Balay, en réunissant les ressources qui lui restaient, put retenir le château et les terres de l'ancienne seigneurie de Marigna. Celles provenant de la terre de Nancuise furent acquises par Marie-Laurent Monnier, procureur du roi au baillage d'Orgelet, dont le père, on l'a vu, en avait déjà été dépossédé en 1731.

La galerie de tableaux de la dame de Balay, Renée de Rheims, subit, elle aussi, le feu des enchères et fut dispersée. Quelques rares toiles restèrent au château, entre autres le portrait de la maîtresse de la maison et un tableau du duc de Bourgogne Charles le Hardi (le Téméraire).

Après la vente, les difficultés n'étaient pas toutes aplanies. Un nommé Joseph Bourcier, marchand à Nancuise, depuis cinq années, avait refusé tout paiement au seigneur qui, en 1747, lui réclamait 49 mesures de froment de cens et 74 mesures d'avoine. Un procès s'en-

Digitized by Google

suivit. Bourcier réclama à son tour au seigneur le prix de plusieurs voyages du marquis qu'il a conduit dans sa voiture de Marigna à Lons-le-Saunier par Moutonne.

A cette réclamation de Bourcier, l'abbé Mochet, administrateur de la seigneurie, fait au tribunal cette singulière réponse : le loyer des chevaux de Bourcier est imaginaire, d'ailleurs celui-ci aurait déjà été bien payé par l'honneur qu'il avait eu à faire plaisir à plus riche que lui.

Ce procès dura longtemps et le seigneur fit saisir les meubles de Bourcier. On ignore le reste.

Un sieur Claude-François Jaud, maître-charpentier, originaire de Saint-Lupicin, avait acensé du seigneur de Nancuise le moulin de cette localité, il loua aussi en 1699 le moulin de Marigna « sur le chemin de Nancuise « à Arinthod et le ruisseau du Pian » moyennant 233 livres 6 sols 8 deniers (350 fr.) plus 50 livres de chanvre battu et 4 chapons gras.

En été, l'eau du bief était trop basse pour faire tourner la roue et l'obligeait au chômage. Jaud avait fait réduire sa location à 325 francs, lorsqu'en 1724 il résolut de faire un réservoir pour assurer la permanente activité de son usine en été.

Pour cela, il prit à cens du seigneur le *Pré de l'Etang* produisant annuellement six chariots de foin, moyennant 43 livres 6 sols 8 deniers (65 francs). Ce pré, formant cuvette, et presque à la source du ruisseau du Pian (La Rougette) fut fermé à sa partie inférieure par une digue munie d'une vanne. Le meunier eût ainsi un vaste réservoir où il put accumuler, pendant la nuit une énorme quantité d'eau au moment des sécheresses.

Il paraît que les affaires de l'industrieux meunier prospérèrent, car neuf années après la vente de la terre de Marigna, il loua de Emmanuel-Aimé-François de

Digitized by Google

Balay et de son frère Emmanuel-Gaspard cette seigneurie presque tout entière moyennant le cens annuel de 6.350 livres ou 9.525 francs (10 décembre 1756).

Les seigneurs cédaient tous les revenus du marquisat dans les villages de Marigna, de la Boissière, Echaillat, Nancuisse, Dessia, le Mont de Dramelay, Arinthod, Chavéria, tant en « prels, champs, cens, rentes, « moulins, papeteries, dîmes, tasches, droits de banvin, « de regains et autres » mais non le château, jardins, parterre, bosquet, promenades contigües ni les bois. Les impositions royales et communauté des biens restaient à la charge des seigneurs, mais les amendes, dommages, etc, revenaient au retenant.

Nous avons pu relever sur le registre des acensements de la seigneurie de Marigna en 1765 ce que devaient au seigneur, à cette époque, les 56 particuliers, chefs de ménages du village de La Boissière.

Donner ici cette liste dans son entier serait aussi inutile que fastidieux. Nous dirons seulement que le plus imposé de tous, Isidore Jacquet, devait annuellement : froment, 13 mesures, 10 coupons 6/12 de coupon et 6/144e ; avoine, 19 mesures 3 coupons 9/12 et 9/12 de douzième ou 9/144e ; argent, 11 sols 3 deniers, plus une poule.

Le moins chargé Claude-François Boisson, habitant à Ugna, payait : froment, 0 mesure 1 coupon 10/12 et 8/144; avoine, 0 mesure 2 coupons 10/12.

Le montant total des redevances dues par les habitants de ce village s'élevait à : froment, 302 mesures 11/12 et 7/144 de coupon; avoine, 364 mesures 8/12 1/144 ; argent, 96 sols 7 deniers et 49 poules, ce qui ferait en mesures métriques actuelles environ 234 doubles-décalitres de froment et 282 doubles-décalitres d'avoine.

Louise-Renée de Rheims, dame de Balay, était très

Digitized by Google

charitable, et son testament mérite d'être cité en raison des libéralités qu'il renfermait (27 avril 1746).

Elle léguait 300 livres (450 francs) aux pauvres de Marigna, 100 livres à ceux de chacun des villages de La Boissière, Marzenay et Savigna, 100 livres à l'hôpital de Lons-le-Saunier, égale somme à la confrérie de la Croix de la même ville ; 50 livres pour élargir un prisonnier pour dettes, s'il y en a un ; 100 livres aux pauvres honteux de Lons-le-Saunier, et, si elle meurt à Marigna 50 livres aux pauvres honteux de ce village, 50 livres aux Cordeliers de Poligny, 150 livres à Picard de Marigna, son domestique, « pour lui faire apprendre son « métier, payer son patron et ses outils, 50 livres à « Françoise Michel, sa femme de chambre, 100 à An« toine Janier, son cocher, 30 à Alexisa, sa *Grosse* « *servante* ».

On voit que l'attribution des legs était aussi variée que généreuse, et parfois prévoyantes, les attentions de de la testatrice.

Digitized by Google

CHAPITRE XII

Marigna durant la Période révolutionnaire

Nous touchons à l'histoire de la Révolution française. Les philosophes avaient battu en brèche l'ancienne constitution féodale de la France, nos paysans de Marigna et de La Boissière eux aussi attendent un régime nouveau.

La tradition locale rapporte quelques épisodes caractéristiques indiquant que les rapports de sujets à seigneurs subissent une profonde modification.

Il est vrai que ces relations peu sympathiques dataient de plus loin.

Déjà en 1695, 8 particuliers de La Boissière, la plupart de jeunes gens, à la suite du renouvellement d'un terrier par le seigneur de Marigna, se permirent de calomnier celui-ci, allant jusqu'à prétendre qu'il avait fait faire par force et violence lesdites nouvelles « recon- « naissances en maltraitant ceux qui y voulaient résis- « ter ».

Sur une plainte déposée par le seigneur devant l'intendant du Comté de Bourgogne, M. de la Fond, les calomniateurs sont condamnés à une amende de 30 livres en faveur des pauvres du lieu, à distribuer par le curé de la paroisse ; de plus, ils devaient rétracter par devant notaire les injures qui lui sont adressées.

Le 11 mars 1789, 39 habitants, chefs de famille de

Digitized by Google

La Boissière, se réunissent sur la place publique du village sous la présidence de Claude-Joseph Bahu, juge châtelain de Marigna, à l'effet de rédiger le cahier des « doléances, plaintes et remontrances » de la communauté et désigner les deux députés qui devaient porter ces doléances au sein de l'assemblée, à Orgelet, en vue de la prochaine réunion des Etats généraux à Versailles.

Pierre Amoret et Adrien Girardot furent choisis à cet effet par leurs concitoyens. Il serait intéressant de connaître quelles étaient les « doléances présentées « par les habitants de nos deux communes ». Ce que nous savons, c'est que ce document fut établi pour la plupart des communes du canton d'Arinthod actuel par l'abbé Champion, curé de Vosbles, dont les idées libérales étaient connues de tous.

« M. l'abbé Champion, écrit D. Monnier, ayant fran-
« chement épousé les principes libéraux de l'époque
« parut des premiers dans les assemblées de son ordre et
« du Tiers-Etat, et toutes ses motions, répétées de
« proche en proche furent dans le pays comme le signal
« d'abandon des privilèges du clergé, de la noblesse et
« en même temps le premier essor des espérances
« populaires. Cet éclat attira sur lui les choix des élec-
« teurs qui le poussèrent bientôt aux premières fonc-
« tions administratives du département et jusque dans
« les rangs de nos législateurs à Paris ». (D. Monnier, Annuaire du Jura pour 1843, p. 174).

Dans plusieurs lettres respectueuses, mais pleines d franchise, la noblesse de Franche-Comté adressa à Louis XVI, plusieurs veux demandant instamment la réunion des Etats de Franche-Comté, et le maintien des libertés de la province. Ces missives sont signées par MM. de Balay, de Marigna, Monnier père et fils, seigneurs de Savigna, du Saix d'Ornans, d'Onoz, Iselin de Lasnans de Chambéria...

Digitized by Google

La Révolution française fut accueillie avec enthousiasme à La Boissière. Le procès-verbal concernant la célébration, dans ce village, de la fête de la Fédération (14 juillet 1790), en est une preuve — quarante-quatre chefs de famille de ce village, après la mémorable nuit du 4 août 1789 à l'Assemblée nationale, refusèrent d'acquitter au seigneur de Marigna, les cens, la dîme, la tasche ainsi que les droits de triage sur leurs terres.

Le seigneur fit immédiatement assigner les cultivateurs récalcitrants devant le tribunal du district d'Orgelet.

Les assignations furent faites individuellement à chacun d'eux. On conçoit qu'elle aubaine ce fut pour les huissiers et gens de loi. A Pierre Renaud, l'un d'eux, on réclamait « 13 mesures deux douzains et demi et 2/3 « d'autre froment ou la somme de 42 livres 13 sols 5 « deniers et 18 mesures, 3/12 3/4 de douzième de me- « sure d'avoine ou 15 livres 16 sols 10 deniers au taux « des blés des marchés d'Orgelet, des 7 et 14 novem- « bre 1789. La mesure du château est moindre de 1/6 « de celle du tribunal. » La somme totale réclamée à ce chef de famille était donc de 58 livres 10 sols 3 deniers.

Le nombre total des parcelles ensemencées était de 375, d'une contenance de 1370 mesures non compris 130 mesures de « sommards ». Les récoltes étaient en turquis, méteil, froment, fève, seigle, pois, avoine, panis, dont 5 parcelles d'une contenance de 9 mesures plantées en pomme de terre.

L'affaire traîna en longueur. Un an après les choses n'étaient guère plus avancées. Le 6 octobre 1790, l'avocat du seigneur écrivait à celui-ci : « Je fais sceller les « exécutoires avant la suppression des parlements, car « il faudrait un nouveau jugement. J'ai retardé, croyant « leur éviter des frais, qui n'auraient été que d'une

Digitized by Google

« livre chacun, maintenant ils auront 61 livres 10 sous « chacun et 134 livres 9 sous 4 deniers de frais com- « mun ».

Les poursuites commencées contre tous les récalcitrants ne furent poussées que contre 4 chefs de famille seulement, les plus imposés.

Le jugement du 20 septembre 1790 accorda au seigneur les sommes réclamées plus 6 sous 9 deniers et 1 poule pour chacun des 4 chefs de ménage poursuivis ; ceux-ci avaient fait défaut au tribunal.

La municipalité de La Boissière prit fait et cause pour les habitants. Dans sa délibération du 2 novembre 1790 elle protesta contre l'ancien état de choses et appuya les pères de famille refusant de son autorité morale et même des deniers communaux.

Le jugement avait permis la saisie des meubles des habitants. L'affaire fut alors portée devant une autre juridiction. On n'en connaît pas la suite.

Ce procès et la réorganisation des rôles servant de base à la répartition nouvelle de l'impôt dans cette commune durent être assez onéreux aux habitants ; aussi se trouvèrent-ils en retard dans le paiement des impositions à l'Etat.

Les officiers municipaux de La Boissière reçurent à ce sujet une lettre du procureur syndic d'Orgelet datée du 7 décembre 1791, menaçant de l'amende cette municipalité trop négligente dans l'établissement des rôles et pièces de comptabilité nécessaires pour établir le nouvel impôt foncier.

Il semblait à quelques-uns, depuis qu'un nouvel état de choses existait en France, qu'il fallait non seulement supprimer tout ce qui avait existé dans l'ancienne monarchie, mais encore par un retour en arrière, réformer ce qui avait été accompli auparavant.

Aussi, cinq habitants de La Boissière, condamnés à

Digitized by Google

l'amende par la justice du seigneur pour avoir fait pâturer leur bétail dans les jeunes taillis de cette commune, sollicitent, en 1792, la révision de la sentence qui les avait frappés. De même, le nommé Martin Boisson, dit la Bise du Mont, condamné à 27 livres d'amende et à égale somme de dommages-intérêts, en 1786, par la justice seigneuriale, demande la révision de son procès et que l'affaire soit jugée à nouveau par le tribunal du district.

On ne fit aucune réponse à toutes ces réclamations qui dénotaient de la part de leurs auteurs une conception singulière du nouvel état social en France.

Les armées ennemies envahissaient nos frontières. Un appel aux armes fut lancé dans toutes les communes, dans les plus modestes villages comme dans les grandes citées. La Patrie était en danger, et comme une mère en péril, elle appelait à son aide les plus robustes de ses enfants.

De Marigna, qui comptait alors 323 habitants, 10 jeunes volontaires répondirent à l'appel de la France.

Il est regrettable que l'histoire, n'ait pas conservé le nom de ces braves (1793).

Pour approvisionner en vivres ces armées marchant à l'ennemi, il fallait réquisitionner dans les campagnes les grains et les vivres nécessaires. Il fallut même défendre de cacher ou d'expédier à l'étranger les denrées ou provisions de toutes sortes.

Chaque commune devait fournir une quantité de grains ou de fourrage déterminée pour l'approvisionnement des troupes ; celles qui ne récoltaient pas devaient acheter ailleurs le contingent qui leur était attribué.

Des permis de circulation délivrés par le maire du lieu d'origine devaient accompagner tout convoi de grains ou fourrage quittant la commune.

A Marigna, des permis de ce genre furent accordés

Digitized by Google

à Jean-Baptiste Picard, pour 24 mesures de froment qu'il désirait conduire à Orgelet, et 15 mesures achetées par le sieur Jean-Baptiste Bourcier, curé dudit lieu.

De même, la commune de Marigna livra 100 mesures de froment à celle de Bellefontaine et 100 autres expédiées à Septmoncel (3 pluviôse an 2).

Un inventaire de toutes les céréales, foin et paille, fut fait par les soins des municipalités, sous le contrôle d'un délégué du Préfet. Ce recensement à Marigna est du 27 thermidor an 2 (15 août 1794).

Il établit qu'il y avait, dans la commune, 1.702 mesures de blé, 2.067 de mêlée, 371 d'avoine, 169 de fèves, 214.700 livres de foin et 270.300 livres de paille, 57 propriétaires avaient fait leur déclaration.

L'Etat préleva, pour l'approvisionnement des armées, 8.030 livres de foin et 1.140 livres de paille.

Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que des irrégularités et des détournements de provisions ne furent pas faits au profit de certains fonctionnaires assez haut placés pour redouter tout contrôle et assez peu scrupuleux pour en profiter. Dans l'état politique et administratif tout nouvellement établi en France, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que quelques rouages grinçaient et remplissaient mal leur rôle. La chose s'est vue dans tous les temps et tous les pays après chaque changement de forme de gouvernement. Mais est-ce là une raison pour jeter un blâme général sur tout ce qui s'est passé dans ces temps difficiles ? Nous ne le croyons pas.

Les édiles de Marigna durent encore, par ordre supérieur, fixer le prix des denrées de consommation et celui de la journée des divers corps de métiers de la commune.

Le 25 nivôse an 2, la bouteille de vin « à la petite

Digitized by Google

mesure » fut fixée à 10 sous le nouveau et 12 sous le vieux. Le pain 4 sous 1/2 la livre.

Pour les fileuses de laine, 10 sous la livre pour la bage et 15 sous pour la corde (chaîne). Pour les fileuses d'étoupes, 5 sous la livre et la « rite » 7 sous 6 deniers.

La journée d'un tailleur était payée 10 sous et 7 celle d'une tailleuse. Celle d'un faucheur valait 15 sous, mais pour la moisson 18 sous pour les hommes et 15 pour les femmes ; 10 sous pour les batteurs en grange. Les faiseuses de bas devaient gagner 2 livres 5 sous par paire. Les tissiers (tisserands) à l'aune (1 m. 20 environ) 5 sous pour la toile d'étoupe, 6 sous pour celle formée moitié étoupe et moitié « rite » ; enfin 7 sous pour la toile de « rite » seule.

Cette même année, la commune de Marigna dut faire lever aux salines de Montmorot son contingent formé de 4 quintaux et 25 livres de sel sur les 514 quintaux attribués au département tout entier. Ce sel se payait 10 livres le quintal. Adjudication est donnée, et un particulier, Amable Midor, s'engage à le céder pendant un an à raison de 2 sous 9 deniers la livre. Ce prix pouvait être augmenté si l'adjudicataire était obligé d'aller chercher ce sel à Montmorot.

Pendant cette époque agitée, que devenait le seigneur de Balay, privé des droits féodaux et ne possédant que ses bien propres ? Ce seigneur a vécu à l'étranger, laissant au château son fils Aymé-François-Louis de Balay, lequel avait épousé Marguerite-Françoise-Césarine de Froissard-Broissia. Ce fils ne tarda pas à suivre son père à l'étranger. Prévenu d'exil, leurs biens sont confisqués et vendus comme biens nationaux le 7 juin 1796 à Joseph Oudet, de Maynal, moyennant 81.000 francs. Le nouvel acquéreur les revendit le 29 août de l'année suivante à Mme de Balay de Froissard-

Digitized by Google

Broissia qui déclara les acheter pour le compte de son beau-père.

Celui-ci, rentré d'émigration et n'ayant pas d'héritier direct, fit don, par testament, du château de Marigna au neveu de sa femme, Marie-Hilaire-Edouard de Froissard-Broissia dont les héritiers l'ont habité jusqu'en 1903. Vendu à cette époque à des étrangers, il a été acquis deux années après par un cousin des anciens propriétaires; M. Xavier de Froissard-Broissia qui l'habite actuellement avec sa famille (1910).

Les armes de Vaulgrineuse étaient : de sinople à la croix d'or ; celles de Balay, de sable au lion grimpant d'or avec la devise « Prodesse multis, obesse nulli ». Celles de Froissard-Broissia sont : d'azur au cerf d'argent.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Paroisses, Eglises.

Nous avons vu qu'au moyen-âge, la hiérarchie religieuse était établie sur le modèle de la hiérarchie féodale. Les grands établissements monastiques en avaient fondé d'autres moins importants desquels ils dépendaient et qui leur payaient des redevances annuelles.

Dans notre région, l'abbaye de Gigny a été la mère d'un grand nombre de prieurés et de paroisses. Dans nos environs immédiats, le prieuré de Chatonnay était issu de l'abbaye de Gigny. Par contre deux autres prieurés existaient très probablement avant la fondation de ce monastère : ceux de Vosbles et des Creux près de Lains, qui payaient des redevances à d'autres établissements religieux dont ils dépendaient.

Les religieux de Gigny avaient fondé ou doté un grand nombre d'églises dont ils étaient les patrons et dont ils percevaient le droit de patronage ou de responsion, droit relativement peu élevé.

L'abbaye de Gigny possédait ce droit dans les églises de La Boissière, Monnetay, Chambéria, Chatonnay, Dramelay, Pimorin, etc., pour ne citer que les localités qui nous entourent.

Dans ces paroisses, les abbés percevaient aussi une partie des dîmes principales, mais en revanche ils étaient chargés de la construction et de l'entretien du

Digitized by Google

chœur et du sanctuaire des églises paroissiales soumises à leur patronage tandis que la nef, les cloches et la clôture du cimetière étaient à la charge des paroissiens.

Les décimateurs devaient aussi fournir et entretenir le presbytère, ainsi que la portion congrue aux curés et aux vicaires. Celle-ci fixée par un concile en 1179, et due par le curé primitif ou décimateur au desservant de chaque paroisse s'éleva d'abord à 200 francs en 1571 ; elle fut portée à 300 francs en 1629 et à 150 francs pour les vicaires. Or, sous le rapport des dîmes et des portions congrues, un accord intervint souvent entre les abbés et les curés des paroisses.

Les abbés n'exécutaient pas toujours de plein gré leurs obligations envers les curés. Nous voyons qu'en 1673 une sentence condamna les religieux de Gigny et de Saint-Claude à payer une portion congrue au curé de Savigna, et, la même année, celui de Légna dut assigner les moines de Gigny à lui payer 90 francs pour partie de la sienne. Le supplément de portion congrue revenant au curé de La Boissière, vers 1760, était de 33 francs.

Le village de Marigna faisait autrefois partie, avec celui de Nancuise, de la paroisse de Monnetay. Ce dernier village dépendait directement de l'abbaye de Gigny. Une église y avait été fondée à une date inconnue. Nous trouvons un Lambert curé de Monnetay en 1292. Cette église dédiée à Saint-Hippolyte (13 août) est située au milieu du village et entourée d'un cimetière. Elle se compose d'un clocher peu élevé, d'une nef, d'un chœur et d'une sacristie. Le chœur et la porte sont de style ogival. Des réparations y ont été faites à diverses époques, particulièrement en 1628, où les trois villages de la paroisse empruntent 340 francs pour réparer l'église, la moitié de cette somme étant payée par Marigna.

Digitized by Google

En 1723, la voûte de la nef qui s'était subitement effondrée pendant la nuit fut reconstruite.

Le presbytère ayant été incendié fut reconstruit et sert aujourd'hui de mairie et d'école communale.

Nous avons déjà vu qu'à Marigna, une chapelle dédiée à Saint-Sébastien fut construite sur la place publique actuelle, devant l'église peu après la peste de 1349. Un titre nous informe qu'elle pouvait contenir 25 personnes debout.

Dotée généreusement par les différents seigneurs de Marigna elle était parfois desservie par un chapelain. Toutefois, vers la fin du XVIII[e] siècle, les habitants de Marigna et de Nancuise se fatiguèrent de grimper chaque dimanche la montagne que domine l'église paroissiale pour y aller entendre les offices.

Ceux de Nancuise préferaient se rendre à Chambéria et ceux de Marigna à leur chapelle.

D'ailleurs le village de Monnetay avait beaucoup souffert des guerres et la population en était fort réduite.

Les habitants de Marigna encouragés par le seigneur résolurent de demander à l'autorité ecclésiastique le droit de transfert de la paroisse à Marigna.

Pour cela, il fallait une église et un presbytère, la chapelle de Saint-Sébastien était notoirement trop petite pour une paroisse de près de 500 hatitants.

La tour de Rosay incendiée par Biron en 1595 était en ruines ; mais l'épaisseur de ses murailles la mettait à l'abri des injures du temps. D'ailleurs le seigneur de Marigna l'avait utilisée temporairement pour y loger ses vaches, quand il avait installé dans le village une fromagerie avec la collaboration des habitants.

On résolut d'en faire une église. Tous les habitants de Marigna, encouragés par le curé de la paroisse, Hugues Mélos, d'Arinthod, et Benoît Martel, notaire

Digitized by Google

résidant à la Combe, se mirent au travail. Le château presque ruiné des Fauquier, avec sa tour ronde fut érigé en cure. L'enceinte de la tour de Rosay un peu large fut divisée en trois nefs. La voûte en ogive s'éleva à une grande hauteur. Le chœur fut un peu à l'étroit dans la partie concave d'une tour semi-circulaire située au nord.

Un an tout au plus fut employé à ces travaux (1703).

Les habitants de Morges ayant ravagé le bois du Chanay appartenant à Marigna, un procès s'ensuivit. Mais, acceptant une transaction, ils donnèrent leur cloche à la nouvelle église (elle pesait 100 livres). Une autre cloche pesant 250 livres fut descendue de Monnetay à Marigna, non sans protestations et démonstrations hostiles de la part des habitants de ce village.

Quant tout fut prêt, la demande de transfert fut adressée à l'archevêque qui envoya sur les lieux des délégués chargés de faire un rapport.

Les conclusions de ce rapport furent favorables aux pétitionnaires et malgré les protestations réitérées des habitants de Monnetay, la translation de la paroisse fut accordée.

Le 20 juillet 1704, l'archevêque de Besançon statua par un décret que les offices paroissiaux se feraient désormais à Marigna et pour ne pas priver des offices les habitants de Monnetay, le curé de la nouvelle paroisse était tenu d'y célébrer, les offices cinq fois par an. Plus tard, ils obtinrent un vicaire résidant parmi eux, son traitement fut fixé à 150 livres en argent et 3 mesures de céréales, par feu. M. Salomon y fut nommé vicaire en 1751, mais ne fut pas remplacé tout de suite après sa mort.

L'église de Marigna avait coûté 600 livres et un tonneau de vin, non compris les travaux volontaires des habitants, et la cure 400 ; le tout payé principalement par la communauté de Marigna.

Digitized by Google

Le seigneur Aymé-François de Balay fit faire pour la nouvelle église un magnifique retable en bois entourant un tableau de Adrien Richard, peintre salinois, et représentant le supplice de Saint-Sébastien, patron de Marigna (1724).

Aux bâtiments anciens de l'église, un zélé curé de Marigna, M. Bouvet, ajouta, vers 1895, une chapelle à droite du clocher, chapelle ornée d'un retable en pierre du xv^e^ siècle et à gauche une autre chapelle où sont les fonds baptismaux.

Quelques années plus tard, l'église fut encore agrandie par les soins de ce prêtre. L'ancien sanctuaire fit place à un nouveau chœur orné de 24 stalles. Le maître autel en marbre poli reçut un tabernacle fermé d'une superbe porte en métal ciselé et émaillé ; au transept, deux chapelles forment prolongement des nefs latérales. Deux sacristies, une de chaque côté, complètent l'ensemble.

La superficie de l'église qui, avant ces constructions, n'était que 185 mètres carrés, fut portée à 326 quand ces travaux furent terminés. La cérémonie de la dédicace de cette église eût lieu avec éclat le 4 septembre 1899.

La Boissière.— Comme il a été dit, l'église de La Boissière a été fondée par les abbés de Gigny à une époque inconnue mais sûrement avant le xiii^e^ siècle. Le prieur en avait le patronage et percevait le droit de responsion.

Elle est dédiée à l'apôtre Saint-Pierre. « On n'y pé-
« nètre, écrit l'historien des communes de Franche-
« Comté, qu'en descendant trois ou quatre marches
« d'escalier. Elle se compose d'un lourd clocher, de
« trois nefs, d'un chœur et de deux sacristies. Le por-
« che est garni de bancs et d'un lutrin en pierre enga-

Digitized by Google

« gés dans la muraille. La nef principale est du XVIII^e^
« siècle, les deux nefs collatérales ont été réparées en
« 1834. La cloche porte la date de 1635.

« La famille de Balay possédait en cette église une
« chapelle sous le vocable de Saint-Augustin portant la
« date de 1722 ». L'église était autrefois sous le vocable de Saint-Christophe (25 juillet).

A diverses époques, des agrandissements et des restaurations furent apportés aux bâtiments de l'église et du presbytère.

En 1722, le curé de cette paroisse, Pierre Daloz, et les deux échevins de la communauté reçurent plein pouvoir des habitants pour établir les plans et devis des réparations à y exécuter ainsi que pour donner l'adjudication des travaux.

Des ouvriers italiens s'étant présentés, le marché fut passé avec eux (13 mars 1722). La dépense devait s'élever à 700 livres dont 200 payées par le curé et le reste par la communauté. Les entrepreneurs devaient « faire
« une voûte à bonnet sur la nef de l'église à la hauteur
« de vingt pieds, dès le pavé ; abattre l'axe qui sépare
« la nef d'avec le chœur et l'élever jusqu'à la hauteur
« de la voûte ; faire une enfonçure (sic) pour placer le
« confessionnal et l'étui de la bannière ; poser une fe-
« nêtre de taille du côté de bise qui aura trois pieds et
« demie de hauteur et deux pieds de large ; construire
« du côté de bise une chapelle d'hauteur convenable
« relativement à la voûte et au couvert de l'église,
« l'autel dressé et terminé par la table ; rendre la cha-
« pelle de vent semblable à la nouvelle et relever le
« pavé à la hauteur de celui de la nef ; faire un degré,
« blanchir et crépir le tout ».

Des habitants de la paroisse, ceux de La Boissière seuls s'engageaient à creuser les fondations, fournir les bois nécessaires et amener les matériaux sur place à raison de 12 chariots par chef de ménage.

Digitized by Google

En l'an II, la municipalité de La Boissière avait décidé de vendre cinq noyers situés dans le verger de la cure dont le produit servirait à « construire des balustres « en bois à l'église et remplacer celles en fer que le « district d'Orgelet leur avait louées et aussi pour faire « des bancs dans ladite église ».

Les articles organiques de la Convention nationale du 26 messidor an IX prononcèrent la réunion des paroisses de Chatonnay et de la Tour de Dramelay à celle de La Boissière.

Par suite de cette augmentation importante de la population de la paroisse de la Boissière, l'église devint insuffisante, des travaux d'agrandissement et d'aménagement s'y imposèrent.

On pourvut d'abord à l'éclairage. Des fenêtres nouvelles y furent ouvertes en 1816.

En 1833-34, on procéda à la construction d'une deuxième sacristie, ainsi qu'au prolongement du sanctuaire de 3 m. 65.

Le devis dressé à cet effet s'élevait à 3.610 fr. 40, dont 987 fr. 30 formait le contingent de la commune de La Boissière.

Divers travaux d'entretien furent encore exécutés dans cette église en 1858, mais dans la nuit du 26 au 27 juillet 1863, le feu consumma une grande partie du maître-autel et les boiseries du chœur, avaries réparées l'année suivante.

En 1894, on devait procéder à la refonte des deux cloches cassées, mais des réparations au beffroi et à la toiture du clocher devenaient urgentes.

La bonne volonté de la municipalité des communes co-paroissiales stimulée et soutenue par le curé, aidée des offrandes de personnes généreuses, pourvut à toutes les dépenses. Les murs du clocher exhaussés de trois mètres furent surmontés d'une flèche élancée couverte

Digitized by Google

d'ardoises. Deux nouvelles cloches pesant l'une 1.207 kilos et l'autre 610 donnent le signal des offices religieux. Elles ont coûté 3.000 francs payés moitié par la commune de La Boissière, l'autre moitié par les communes co-paroissiales de Dramelay et de Chatonnay.

Chapelle. — A la suite de la peste de 1630, une chapelle dédiée à Saint-Pierre fut édifiée par un seigneur de Marigna et à l'aide des offrandes des fidèles, au nord du village de La Boissière. Un cimetière qui occupait l'emplacement de la cour et d'une partie du jardin actuel des frères Fillod l'entourait. Détruite en 1789, une croix en bois en marque seule l'emplacement.

Un *oratoire* a été construit au sommet du monticule de la Rochette à la suite d'une mission au moyen de quêtes et avec le concours de la fabrique paroissiale et du produit des souscriptions de quelques familles du pays.

Fondations. — Lorsqu'en 1572 le seigneur de Marigna Claude de Balay fut mortellement blessé par son vassal ennemi, il choisit, pour lieu de sépulture, le chœur de l'église de La Boissière, sa paroisse. Sa tombe armoriée, entourée du cordon de pierre attribué aux seuls seigneurs haut-justiciers a aujourd'hui disparu. Il fonda deux messes par semaine dans cette église et assura une rente annuelle de dix francs nécessaire à cette fondation sur un pré qu'il possédait dans la prairie de Vallery.

Une dame de Balay, Claude-Henriette de Ronchaux, choisit aussi par testament l'église de cette paroisse pour lieu de sépulture (1676). Elle fonda huit messes basses par an pour le repos de son âme.

Les seigneurs de Marigna ou leur famille ne furent pas seuls à faire des fondations pieuses à l'église de

Digitized by Google

La Boissière ; les habitants eux-mêmes y contribuèrent aussi dans une certaine mesure.

Il est rare que le testament d'un « laboureur » du XVII[e] ou XVIII[e] siècle ne mentionne pas un don à l'église ou aux pauvres, une fondation de messes ou d'offices religieux.

Les moins fortunés donnaient à ceux plus pauvres qu'eux-mêmes, sinon de l'argent, du moins le produit de leurs récoltes.

Vers la fin du XVII[e] siècle, un particulier de cette localité léguait à l'église une somme de neuf livres « pour réparations et pour acheter un gonfanon » et aux pauvres deux mesures de fèves et une de blé ; un second ne peut offrir que un franc et six gros ; un troisième un quart d'écu. Chacun se croyait obligé, avant de quitter ce monde, de faire un acte de charité.

Pierre Charrière, dit Coulon, légua à l'église « de « Monsieur Saint-Christophe dudit La Boissière une « pièce de terre d'environ deux mesures située der- « rière la cure ».

L'une des fondations les plus importantes fut celle consentie en 1700 par Philibert Vincent et Françoise Charrière, sa femme, d'une rente annuelle de 4 livres au capital de 80 livres pour fonder 4 messes par an à époques déterminées.

Une *Confrérie* du Saint-Sacrement a existé dans cette paroisse car une fondation de 9 livres lui fut faite en 1724.

Dans le voisinage immédiat de la seigneurie de Marigna, au petit village d'Ugna, était une fort jolie chapelle qui datait du XII[e] siècle et dédiée aux saints Gervais et Protais. Le socle d'une statue sur lequel on lit « Saint-Gervais », en caractères du XIII[e] siècle, supporte la statue d'un autre saint dans la chapelle de droite de l'église de Savigna.

Digitized by Google

Cette dernière église a deux chapelles : celle de droite est fort jolie, mais celle de gauche, dont la clef de voûte porte les armes des seigneurs de Fétigny, est admirable. « A ses quatre angles sont quatre pilastres dont « les chapitaux sont ornés d'écussons. Cette chapelle « est éclairée par une charmante fenêtre du style de « transition, divisée en trois compartiments par des « meneaux contenant dans sa partie supérieure une « gracieuse rose. Des verrières de couleur très anciennes « représentent des scènes du Nouveau Testament ». (Rousset, Hist. des com. de Fr.-C., Art. Savigna).

Liste des curés de la paroisse de Monnetay et de Marigna.

A Monnetay.— Curés.

Lambert	1292
Estienne Coulon, co-vicaire	1567
Humbert Chalon	1591
Félix Chalon	1684
Jacques Bouquet	1645
Pierre de Branges	1648
Antide Brun	1652
Nicolas Borel	1654
Jehan Rochet (de Savigna)	1656-1680
Joseph de Montcel (de Saint-Amour.	1680-1703
Hugues Mélos (d'Arinthod)	1703 translation de la paroisse à Marigna.

Vicaires.

François Salomon	1752-1784
Claude-François Saugier	1779-1789
Perrin (le jeune)	1789-1806
N. Cler	1806-1809
Perraud	1807-1811

Digitized by Google

A Marigna.

Claude-Joseph Chrestin (d'Anchay), chapelain	1702
Hugues Mélos (ci-dessus)	1703-1736
Philibert Courvoisier	1736-1754
Gabriel Bon (du Vernois, près Domblans).	1754-1781
Jean-Baptiste Bourcier (de Nancuis.e)	1781-1782
Pierre-Antoine Vaucheret (de Mouthe)	1782-1798
Jean-Baptiste Bourcier (ci-dessus)	1792-1795
Aride (de Chatagna)	1798-1803
Pierre-Henri Daloz (de Champagnole)	1803-1806

A la Boissière. — Curés.

Messtre Jean	1371
Humbert Pritet	1403
Claude Roddot	1561
Taillard (de Marigna)	1635
Jacques Bouquet	1647
Jean-Baptiste Guichard	1658
Jean-Claude Gras	1668-1672
Pierre de Roche (de Moirans)	1675-1690
Joseph Simon (d'Arinthod)	1690-1698
Pierre Daloz (de St-Germain)	1698-1736
Claude Nicolas François (d'Arinthod)	1734-1735
Claude-François Marandet	1735-1739
Philibert Monnoyeur	1739-1768
G. Bon, curé de Marigna, administrateur.	1768
Augustin-Félix Paimbœuf et J. Vallet, vicaire	1768-1792
Perrin, curé de Chatonnay	1793
Perraut ou Perroz, administrateur	1793
Léger	1795-1799

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Instruction primaire.

L'instruction de la classe ouvrière qui tient aujourd'hui une place si importante en France ne fut donnée, à partir du XIVe siècle, que dans les villes ayant des revenus suffisants pour subvenir aux frais d'installation des écoles et de rétribution des maîtres.

Avant les guerres de religion, quelques évêques, il est vrai, avait attiré l'attention du clergé catholique sur ce point, l'engageant, lui prescrivant même d'ouvrir des écoles dans les paroisses afin d'apprendre aux enfants les premiers éléments de lecture et d'écriture, en même temps que les principes religieux.

Avant la réunion de la Franche-Comté à la France l'instruction des classes populaires, du moins dans la partie de la région dont nous essayons d'esquisser l'histoire, avait reçu un certain développement. Si l'on ne trouve pas de renseignements positifs sur ce point, il n'est point difficile d'en observer les résultats dans les manuscrits, les actes de ventes, les contrats de mariages de l'époque.

Ces pièces sont généralement signées par les parties.

A partir du XVIIe siècle, on confia le soin de l'instruction des enfants, dans les villes ou les localités importantes, soit à des congrégations enseignantes, soit à

Digitized by Google

des clercs séculiers. Le nombre de ceux-ci étant notoirement insuffisant pour donner les premiers éléments d'enseignement primaire dans les paroisses des campagnes, on eut recours à des clercs laïques. Telle fut l'origine des recteurs ou maîtres d'école.

Ces humbles fonctionnaires résidaient auprès des curés, ils instruisaient les enfants de la paroisse et presque partout aussi remplissaient les fonctions de sacristains, chantres, sonneurs.

Payés par les communautés, placés sous l'autorité immédiate des curés, leur choix en était soumis à la sanction de l'évêque diocésain, des curés et des échevins.

Dès 1670, il y eut des recteurs d'école dans la plupart des paroisses de notre région.

En 1702, la communauté de Marigna fit une convention avec « Messire Claude-Joseph Chrestin d'Anchay (prêtre) pour desservir la chapelle de cette localité ainsi que pour instruire les enfants ».

Voici les conventions relatives à l'enseignement.

.....

« Comme aussi d'enseigner les enfans dudit Marigna « qui auront la commodité de ce faire pendant quatre « mois de l'année. Le surplus restant à la volonté dudit « Chrestin d'enseigner iceux enfans quand il en aura « la commodité en lui payant par mois ses honoraires « comme le payent ceux des villages voisins où il y a « maître d'école... instruire les enfans et autres dudit « Marigna tant au spirituel qu'au temporel qui ne peu- « vent ou ne pourront aller à ladite paroisse.....

« Le tout pour la somme de 120 livres monnaie de « France, 30 mesures de froment à la mesure d'Arin- « thod, 30 chariots de bois des communes, 30 livres de « beurre frais, payable ladite somme par quart, le bois

Digitized by Google

« avant Noël, le blé par quart, le beurre à réquisi-
« tion ».

Le sieur Chrestin n'est pas le premier maître d'école de Marigna dont nous ayons retrouvé la trace. En 1694, 1707, 1712, cette localité eût pour recteur d'école « honeste François Jacquand de Moirans ». Nous trouvons pour la même localité Louis Guy en 1701.

Les villages voisins avaient aussi leurs écoles. Dès 1690, Claude-Vincent de Coiserette dirigeait celle de Monnetay.

A La Boissière, nous n'en trouvons pas avant 1734.

Les conditions d'engagement des maîtres, comme le programme de leur enseignement et leurs fonctions à l'église, étaient sensiblement les mêmes partout. L'engagement consenti le 3 mai 1705 par devant le curé et les échevins de Chambéria peut servir de type.

Ce jour-là, les échevins et fabriciens de Chambéria engageaient pour maître d'école le sieur Joseph Perrin de Sancia aux conditions suivantes : « Ledit Perrin « s'oblige pendant un an à commencer au 1° courant « et finir dans un an à tel jour, à servir de maître « d'école dans ladite paroisse conformément aux statuts « de ce diocèse et comme ont fait les ci-devant pour-« vus de cette charge audit lieu, servir l'église pour les « offices divins et paroyssiaux et assister M. le curé « pour l'administration des sacrements toutes les fois « qu'il en sera requis et c'est pour et moyennant la « somme de cent francs, monnaie et une rite par chaque « feu, payable l'argent au 15 août, la rite au 15 décem-« bre, valable pour 3 ans. Les enfans qui apprendront « à lire, à écrire et à chanter donnerons audit Perrin « 6 gros pour chaque mois, les aultres 5 sols de « France ».

Cinq années plus tard, nous voyons Antoine Poncet à la tête de l'école de Chambéria.

Digitized by Google

Quelquefois, plusieurs communautés formant une paroisse louaient un maître d'école à frais communs. C'est ainsi que nous voyons, en 1758, les habitants de Marigna, Nancuise et Monnetay engager pour 9 ans Sébastien Jaud de Marigna « pour servir de maître « d'école comme il a déjà fait depuis plus de 20 ans. « C'est pourquoi on ne lui explique pas ses devoirs qu'il « promet de continuer ». Les enfants apprenant à lire, à écrire et à chanter devaient lui payer 6 sols par mois, comme par le passé. Le contingent de chacun des villages était de 100 livres pour Nancuise et Monnetay ; on ne sait quel était celui de Marigna. Cet engagement est revêtu de 24 signatures d'habitants.

En 1791, les choses n'avaient pas encore changé, car les fonctions de « clerc laïque » et les soins des choses du culte sont encore à la charge du maître d'école de Marigna. En effet, le 15 novembre de cette année, Pierre Chamouton, de Chambéria, maître d'école, est engagé pour 9 années par les communes de Marigna et de Nancuise aux conditions suivantes : la somme de 144 livres sera payée à ce maître dès que son école sera ouverte à raison des 2/3 pour Marigna et le tiers restant pour Nancuise. Les parents devaient lui verser, en outre, par mois, « 5 sols pour les enfants qui com- « mencent à lire, 6 sols pour ceux qui apprennent à lire « sur deux livres et qui écrivent, 7 sols pour ceux qui « apprennent à écrire et la chiffre, 8 sols pour ceux qui « apprennent le chant ».

Les fonctions de ce maître, en ce qui regarde le service du culte sont ensuite longuement énumérées, par leur nombre, elles peuvent être considérées comme la partie principale des services de ce maître. Voici cette partie de l'engagement : « Ledit sieur Chamouton « remplira toutes les fonctions qui peuvent le regarder et [illegible] de former les enfants à la piété,

Digitized by Google

« à l'amour, à la crainte de Dieu ; de leur apprendre « selon leur capacité leurs prières et leur catéchisme ; « à lire, à écrire, à chiffrer, à chanter, comme il est dit « plus haut, afin de faire son possible pour en faire de « bons chrétiens et de bons citoyens ; 2° s'engage à « faire le catéchisme les jours de dimanche, etc... et de « plus toutes les semaines, le mercredy et le samedy « soir. De faire la prière tous les dimanches après ves- « pres, à 5 heures, et tous les jours de carême, à moins « qu'on ne l'en dispense ; 3° de chanter toutes les « messes et offices de la paroisse ; 4° à assister M. le « curé dans toutes les fonctions de son ministère, soit « pour les messes, soit pour les malades ou baptêmes « ou processions, ou bénédictions, et notamment dans « tous les voyages qu'il fera à Nancuise pour porter le « Saint-Sacrement aux malades, pour célébrer la messe « à la chapelle de Saint-Laurent ou la perception des « droits et en avoir à y percevoir (?). De même que pour « y chanter messes ou vespres. Il tiendra propres les « autels d'araignées (sic) et surtout il aura soin de « mettre, ôter les tapis et napes, ou les remettre à « propos ; qu'il dévoilera ou voilera les cierges et le « tabernacle aux fêtes solennelles et comme de cou- « tume ; qu'il mettra en ordre les habits et les linges « sacerdotaux à la sacristie et le reposoir comme de « coutume dans le temps de la fête du Saint-Sacrement. « Enfin, s'oblige de se loger et de remplir les obliga- « tions quelconques d'un maître vertueux et régulier, « de ne pas sortir sans congé ou permission expresse « de M. le curé ; s'oblige de plus ledit Chamouton de « faire tant que durera le présent marché, tout rôle « concernant les communautés de Marigna et de Nan- « cuise, à la réserve de l'an courant. Le tout ainsi « convenu de l'agrément et du consentement du sieur « J.-B. Bourcier, curé constitutionnel de Marigna, « etc... ». Suivent les signatures.

Digitized by Google

Le sieur Chamouton ne se livra pas longtemps, à Marigna, à ses multiples fonctions, car, deux années plus tard, le 7 floréal an III, un sieur Claude-Louis Perrey « ci-devant recteur d'école audit Marigna, a « déclaré à la municipalité qu'il se présentait pour être « instituteur de Marigna et a présenté un certificat de « civisme en bonne forme visé par les citoyens admi- « nistrateurs du district d'Orgelet ». Il se proposait d'enseigner aux enfants à lire, à écrire et les premières règles de l'arithmétique, conformément au décret de la Convention nationale du 29 frimaire an II, concernant l'organisation de l'enseignement public.

Pour obéir aux prescriptions de la loi Guizot (1833) sur l'organisation de l'enseignement primaire, la commune de Marigna dut procéder à la construction d'une école communale qui fut en effet achevée vers 1836 sur la place publique du village. Elle comprenait, au rez-de-chaussée, deux salles de classe, une pour chaque sexe. et le logement des maîtres à l'étage.

Vers la fin du XIX^{e} siècle, les salles étaient devenues trop exiguës par suite du flot montant de la population scolaire. Vers 1902, deux nouvelles salles spacieuses et bien éclairées furent construites au nord du bâtiment ancien. Les anciennes salles de classe furent affectées, l'une au logement de l'instituteur et l'autre convertie en salle de mairie.

Le premier document connu relatif à l'organisation de l'enseignement public à La Boissière porte la date du 13 novembre 1734. C'est un traité entre les habitants de la localité et le sieur Sébastien Jaud, de Marigna, par lequel celui-ci s'engageait à servir de maître d'école.

Les conditions de cet engagement ne nous sont pas connues.

Quelques jours plus tard, une fondation en faveur de ce nouvel établissement vint en assurer la durée.

Digitized by Google

Le 15 novembre de cette année, Agnès Daloz, nièce de Pierre Daloz, ancien curé de La Boissière, pour se conformer aux intentions de son oncle au sujet de la fondation d'une école dans ce village, a remis aux échevins et habitants de ce lieu : 1° un capital de 100 livres, intérêts 4 livres ; 2° un capital de 450 francs faisant 300 livres ; 3° un autre de 100 livres, intérêts 6 livres ; 4° 200 livres, intérêts 12 livres ; 4° 66 livres 12 sols 4 deniers (100 francs). Toutes les sommes ci-dessus revenant à celle de 766 livres et la rente annuelle de 42 livres.

Les deux échevins et les deux commis de l'année garantissent sur leurs biens personnels les rentes ainsi léguées à la communauté pour assurer les gages à leur maître d'école ; le tout passé devant le curé du lieu, le sieur Claude-Nicolas François.

Grâce à cette libéralité le traitement du maître d'école de La Boissière était assuré du moins pour une partie. Aussi cette école n'a pas été interrompue depuis cette époque.

En l'an XI, Claude-André Goujon d'Arinthod était à la tête de l'école de La Boissière. Un engagement fût pris entre la municipalité et le nouveau maître.

L'approbation préfectorale de cette pièce était libellée ainsi : « N° 709. Vu la délibération du Conseil muni-
« cipal de la commune de La Boissière en date du
« 8 brumaire an XI, portant traité avec le sieur
« Claude-André Goujon. Celui-cy s'engage à remplir
« les fonctions de maître d'école dans ladite commune
« pendant l'espace de trois ans, moyennant un loge-
« ment, le salaire annuel de 120 francs et 40, 50 et
« 60 centimes par mois des différents écoliers admis
« dans son école. Ledit Goujon étant aussi chargé de
« servir à l'église selon les anciens usages.

« Le Préfet du Jura arrête que ladite délibération est

Digitized by Google

« homologuée avec déclaration que la somme de « 120 francs cy-dessus promise au sieur Goujon sera « répartie, à défaut de deniers libres, les quatre cin- « quièmes au marc le franc de la contribution foncière « des habitants et le surplus sur la contribution per- « sonnelle.

« En Préfecture à Lons-le-Saunier le 27 pluviôse « an XI. Le chef de bureau de Sous-Préfecture, signé : « Vulpillat.

Il n'y avait pas de maison commune ; la salle de classe se louait chaque année dans quelque bâtiment disponible.

A certaines époques de l'année, la salle de classe, devenue insuffisante, recevait comme annexe un cabinet voisin où les élèves « à l'alphabet » étaient entassés souvent pêle-mêle avec les paquets de filasse de chanvre ou les sacs de grains sous la surveillance de l'un des « grands » désigné comme moniteur.

L'ameublement de la salle d'école était souvent rudimentaire. Des bancs grossièrement taillés régnaient autour de la pièce. Là, s'installaient les jeunes qui « n'étaient pas encore à l'écriture ». Le milieu en était occupé par deux ou trois tables formées de planches à peine rabotées posées sur des tréteaux et que n'aurait pas enviées la plus modeste auberge de village. Autour de ces tables étaient rangés les *grands*, les plus avancés.

Quoique l'école n'eut lieu généralement que pendant la saison d'hiver, il n'y avait aucun poële, la chaleur développée par 80 à 90 jeunes poitrines paraissait suffisante.

Le maître pourvut souvent lui-même à son logement personnel.

La Convention nationale avait spécifié que chaque commune de France devait être pourvue d'une école

Digitized by Google

primaire, mais trois quarts de siècle plus tard, nous trouvons encore un certain nombre de communes réunies pour l'enseignement, bien que la loi Guizot soit encore venue stimuler le zèle des municipalités. L'école de La Boissière reçut longtemps les enfants de Chatonnay et de Dramelay.

Mise en demeure par la loi de 1833 sur l'enseignement primaire, de se procurer une école convenable, notre commune demanda en 1835 et obtint l'autorisation d'acquérir un autre bâtiment. Cette acquisition s'éleva à la somme de 1310 francs.

Cette maison, où l'on faisait encore l'école en 1900, située au milieu d'une rue, sans cour de récréation, presque sans jardin, a été fort mal choisie pour le but auquel elle était destinée. Elle se composait de deux cours ou raings de bâtiment formant grange et écurie d'un côté, et deux pièces d'habitation de l'autre, il n'y avait pas d'étage. La toiture en paille était en mauvais état. Des réparations urgentes s'imposaient. Le devis établi à cet effet s'éleva à 3.330 francs (1837). La municipalité devait prendre à sa charge le transport des matériaux. Elle sollicitait une subvention de l'Etat de 1630 francs.

Deux années plus tard, les réparations n'étaient pas encore exécutées. Un nouvel architecte établit un nouveau devis qui s'élevait, celui-ci, à 6100 francs. On ne devait aménager que deux salles de classe, pour chaque sexe. Mais le Préfet refusa son approbation et invita la municipalité à construire une nouvelle école. Nos édiles essaient de persuader le Préfet qu'on l'a trompé, que la maison acquise a toutes les qualités pour une école convenable (1840).

Un an après, le Conseil municipal désire revendre la maison acquise pour l'école, mais trois mois plus tard revient sur sa décision première, sous prétexte que la

Digitized by Google

grêle ayant ravagé la commune « personne ne voudrait enchérir ».

Nouveaux plans et devis s'élevant cette fois à 7.244 fr. 50. Un secours de 5.000 francs est demandé.

Deux nouvelles années s'écoulent encore et l'aménagement de la maison scolaire se faisait toujours attendre et la subvention aussi.

Par convention établie en 1838 entre la commune de La Boissière d'une part et celle de Dramelay et de Chatonnay de l'autre, les enfants de ces deux dernières communes devaient être reçus à l'école de La Boissière. La municipalité de celle-ci demanda la disjonction des deux voisines pour le service scolaire et s'engagea à pourvoir au plus tôt à l'aménagement de la maison scolaire dès que cette disjonction sera prononcée.

Quelques mois plus tard, nos édiles, toujours indécis, consentent à recevoir cependant à l'école les enfants voisins, sous la réserve que ceux-ci supporteront la moitié de la dépense nécessaire à l'aménagement si attendu. Refus des deux municipalités voisines qui, à leur tour, demandent la disjonction du service scolaire.

Les travaux d'aménagement proposés restent en souffrance jusqu'en juin 1849, époque à laquelle l'adjudication fut donnée pour établir dans la maison acquise une salle de classe pour les garçons seulement. La dépense s'éleva à 672 fr. 10, mais il y eut encore 675 francs de dépenses supplémentaires.

A cette époque, la commune louait encore dans le village des pièces pour l'école de filles ainsi que pour le logement des maîtres.

En 1855, la municipalité décide d'exhausser d'un étage la maison d'école et l'organisation convenable d'une salle de classe pour les filles. Elle obtint à cet effet en 1856 une subvention de 1.200 francs de l'Etat. Les deux écoles furent installées dans cette maison

Digitized by Google

jusqu'en 1907 époque à laquelle un autre bâtiment plus vaste et mieux approprié à sa destination fut édifié au centre du village avec le concours d'une subvention du ministère ;

L'école de filles, fondée à La Boissière en 1829, fut temporaire jusqu'en 1847 et permanente dès cette époque.

Elle fut supprimée en octobre 1892, et l'école de garçons convertie en école mixte. La salle de classe des filles fut affectée à une salle de Mairie.

Dans ces conditions, la population scolaire de la commune était trop forte pour être sous la direction d'un seul maître ; aussi en 1905 on établit une école enfantine sous la direction d'une institutrice qui reçoit les enfants des deux sexes de 4 à 7 ans, tandis que l'instituteur instruit ceux au-dessus de cet âge jusqu'à 13 ans.

Dès 1873, la commune de Chatonnay avait construit une école sur son territoire. La section du Mont de Dramelay ne tarda pas à suivre l'exemple donné par Chatonnay. Seul le chef-lieu de commune de Dramelay ayant un effectif scolaire trop faible pour créer une école reste réuni à La Boissière pour l'enseignement.

A une époque déjà ancienne, les écoles de La Boissière avaient trouvé un bienfaiteur en la personne de M. Marie-Joseph Boisson, rentier à Dole (Jura), qui, par testament en date du 9 novembre 1853 avait légué une somme de 600 francs en faveur des écoliers garçons et filles de cette commune. Cette somme fut placée en hypothèques dont le revenu (30 francs) devait chaque année être donné au plus sage des élèves par le curé de la paroisse.

Malgré l'opposition des héritiers du testataire, la somme fixée fut versée dans la caisse municipale de la commune.

Digitized by Google

Ce bienfait ne devait pas profiter longtemps aux enfants de l'école. En 1856, la municipalité de la commune ayant eu besoin d'argent pour réparations scolaires y consacra la plus grande partie du montant de ce legs, promettant de reverser au plus tôt la somme ainsi empruntée. Ce qui ne fut pas exécuté. Le reste de la somme léguée fut plus tard affecté à une autre dépense.

Liste des instituteurs de La Boissière depuis 1734 jusqu'à la Révolution.

Sébastien Jaud (de Marigna).....	1734-35
Pierre-Joseph Mignot.....	1736
Claude-Joseph Oudet (de St-Laurent)	1738-39
Claude-Adrien Vaillat.....	1741
Nicolas Jannin (de Moutonne).....	1749
Alexis Jacquemin.....	1750
Jean-François Chevassus.....	1761
François Clerc (du Mont)..... ...	an X
Claude-André Goujon (d'Arinthod)..	an XI
Pierre-Joseph Hugon.....	an XIII et XIV
Pierre-Joseph Prost,.....	1818

Marigna. — Instituteurs.

François Jacquand (de Moirans)....	1694
Claude-Joseph Chrestin (d'Anchay)..	1702
François Jacquand.....	1707-1712
Sébastien Jaud (de Marigna).....	1758
Pierre Chamouton (de Chambéria)..	1791
Claude-Louis Perrey....	an III

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI SUR LES PRINCIPES

DE LA

CULTURE TRADITIONNELLE

de la Vigne

DANS LE JURA

PAR

Louis JOLY

Ingénieur agricole, à Montmirey-la-Ville

Digitized by Google

Digitized by Google

LA VIGNE DANS LE JURA.

Ventos et varium cœli prœdicere morem
Cura sit, et patrios cultus habitusque locorum ;
Et quid quæque ferat regio, quid quæque recuset.

(Virg. Georg. Lib. 1).

Notre compatriote Pasteur a, dans son bel ouvrage : *Etudes sur le vin*, exprimé une idée analogue « N'est-« il pas vraisemblable, dit-il, que chaque localité est « arrivée à une sorte de perfection relative dans les « pratiques qu'elle s'impose ? Je suis volontiers porté à « croire que les usages séculaires ont plus ou moins « leur raison d'être dans la nature même des choses ».

S'il faut en croire Chevalier, les débuts de la culture de la vigne en Franche-Comté se placent très loin dans l'histoire. Les commencements furent sans doute une période d'incertitude, comme le fût pour nous la reconstruction du vignoble après le désastre phylloxérique. Mais chaque siècle laissant au suivant ce que ses désillusions n'avaient pas détruit de ses espoirs, il s'est constitué dans la suite des temps un bloc de formules très solides et très sûres, mais aussi très simples et par cela même donnant difficilement prise à l'analyse qui s'est vengée de son impuissance en baptisant du nom de *routine* ce legs pourtant précieux des âges disparus.

Il a fallu que le malheur, en multipliant les échecs sous nos pas, nous force à réapprendre principe par principe les règles qui régissent la culture de la vigne ; et la voie, de jour en jour mieux éclairée, nous montre que le chemin le plus sûr est celui qui nous ramène vers les méthodes les plus anciennes.

Digitized by Google

Nous sommes à la veille d'une réédification de nos vignobles et si nous voulons éviter l'erreur d'il y a vingt ans, nous n'irons pas emprunter aux pays voisins leurs méthodes de cultures, mais selon le conseil de Virgile nous demanderons à notre sol, à notre climat, ce qu'il leur plait d'admettre et ce qu'ils refusent d'accepter.

C'est dans le passé que sont inscrites les réponses aux questions que nous poserons. Il nous est, il est vrai, impossible à l'heure présente de lire en entier le document, mais chaque jour les clés en deviendront plus complètes et plus sûres.

Ce que nous avons voulu faire, c'est utiliser les quelques notíons que nous a fournies cette étude pour tenter de tracer un plan sûr de la nouvelle reconstitution. Nous n'avons pas la prétention excessive de l'avoir défini dans toutes ses parties ; nous pensons n'avoir tracé que quelques lignes que l'avenir conservera ou effacera. Nous nous estimerons heureux si seulement nous avons pu montrer que les efforts faits dans cette voie ne sont pas absolument stériles.

Parmi les *facteurs du vin*, il en est deux dont l'importance surpasse et commande celle de tous les autres; ce sont : le climat et l'industrie du vigneron.

Ces deux facteurs sont variables : le premier dans une large mesure, le second dans des limites bien plus étroites, puisqu'il est lié à l'ıntérêt. A chacune des différentes combinaisons de ces deux éléments doit correspondre un ensemble de procédés particuliers. Les méthodes culturales doivent ainsi varier de région à région, et ces variations sont suffisamment justifiées par les faits pour que l'on ait pu dire que « laviticulture est une science de localité ».

Digitized by Google

Le climat.

En parlant précédemment des variations du climat, nous n'avions en vue que ses variations dans l'espace, de région en région. Mais il faut se poser la question de savoir si, dans une même région, le climat varie avec le temps. La solution est, en effet, d'un intérêt capital. Si, d'un siècle à un autre, le climat varie, nous marcherons dans l'incertain ; ce sera la ruine de l'expérience et le triomphe du hasard. Si, au contraire, le climat se maintient constant depuis une longue série de siècles, nous aurons le droit d'appliquer au temps présent et à l'avenir les enseignements du passé ; de plus, notre intérêt nous commandera, lorsque les circonstances imposeront une innovation, de bien connaître les préceptes de la culture traditionnelle pour ne nous mettre pas en contradiction avec eux.

Depuis quelques années, on a écrit et l'on a dit souvent que la culture de la vigne disparaîtrait de nos régions, sous l'influence combinée du refroidissement de la terre et de celui du soleil, comme elle a dû disparaître des provinces septentrionales.

Cette sorte de prédiction a trouvé créance auprès de beaucoup d'esprits ; il conviendrait pourtant, avant d'accepter aussi facilement qu'on l'a fait une opinion dont la conclusion peut entraîner à de graves décisions, d'en rechercher le bien-fondé.

Si, sous la latitude des régions du Nord de la France, la vigne a prospéré autrefois, elle a dû y produire des vins de qualité. Ce n'est point l'impression qui se dégage de l'anecdote suivante :

Digitized by Google

Un breton disait à François 1er qu'il y avait en Bretagne trois choses qui n'avaient pas leur équivalent dans le reste de la France : les chiens, le vin et les hommes. « Pour les hommes et les chiens, reprit le roi, il en est peut-être quelque chose, mais, pour les vins je ne puis en convenir, étant les plus verts et les plus âpres de mon royaume ».

D'autre part, dans un fabliau du douzième siècle, attribué à Henry d'Andelys et intitulé la *Bataille des vins*, ces mêmes produits sont qualifiés de façon à empêcher toute comparaison avec le vin du Clos-Vougeot ou celui d'Arbois :

Le vin Tranche-boyau d'Avranches
Et Rompt ceinture de Laval
On écrit à Rigaut d'Argences
Que Colihon aurait le gal.

Il est permis, dès lors, de supposer que, malgré le peu de qualité, ces provinces ont pu cultiver la vigne tant que la difficulté des transports a fait des vins des régions plus favorisées importés chez elles, un article de luxe.

Le perfectionnement des moyens de communication permettant l'accès de vins meilleurs, à des prix assez bas, a pu rendre inutile une culture qui, sous le climat du Nord, devait être saisonnière et par conséquent coûteuse. Le même fait a, d'ailleurs, permis aux régions du nord une spécialisation agricole beaucoup plus rémunératrice que la culture de la vigne.

Sans recourir à l'hypothèse de la variation du climat, on peut donc, en considérant seulement le changement des conditions économiques, expliquer pourquoi la culture de la vigne a disparu des provinces septentrionales.

Il n'y a là qu'un cas particulier d'une loi plus géné-

Digitized by Google

rale. Chaque région viticole peut être partagée en deux zônes. L'une dont l'encépagement et les produits sont caractéristiques de la région considérée ; ses limites sont fixes. La seconde zône produit le vin que l'on produit partout, son étendue est variable selon les circonstances économiques ; son encépagement n'est pas fixe ; c'est le domaine des cépages importés de partout pour leur renom de grande production ; c'était la zône visée par les édits du Parlement de Franche-Comté, aujourd'hui remplacé par la concurrence universelle.

Nous n'avons pas tenu compte dans ce qui précède d'une variation possible du climat? Le climat varie-t-il? C'est aux météorologistes de répondre. Or, d'après M. Angot, la moyenne thermométrique n'a pas dû varier en France, ni ailleurs, en Europe, depuis 14 ou 15 siècles. Ce témoignage. très autorisé, nous permet de compter sur la fixité du climat.

Il ne s'ensuit pas qu'en calculant pour chaque année la température moyenne on doive être invariablement amené au mêmes chiffres. Des études récentes ont en effet établi que le climat de l'Europe et surtout de l'Europe occidentale subit une oscillation d'une amplitude moyenne de 35 ans, partagée en deux périodes à peu près équivalentes, l'une humide et froide, l'autre chaude et sèche.

La découverte de cette loi publiée en 1890 est due à M. le Professeur Edouard Brückner, de Berne. Cette constatation n'est pas tirée de considérations théoriques, mais ressort de l'examen statistique d'une foule de documents méthéorologiques amassés par l'auteur. Pour la période 1800-1890 il s'est adressé aux archives des stations météorologiques. Pour les temps antérieurs, en l'absence de documents suffisamment certains, il eut l'idée de rechercher les variations du niveau des lacs. En raison de l'importance qu'ont les crues ou les basses

Digitized by Google

eaux pour les communes riveraines, on a pu, dans leurs archives, retrouver la trace de ces alternatives. M. Brückner a pu étendre ainsi ses recherches jusqu'à l'année 1020 et conclure que, durant tout ce long espace de temps, le climat de l'Europe occidentale a bien éprouvé des oscillations de trente à trente-cinq ans comme il a été dit plus haut (1).

Il était intéressant de voir comment se vérifiait la loi de Brückner pour notre région et surtout en l'appliquant à la culture de la vigne. C'est ce que nous avons tenté de faire en utilisant les matériaux rassemblés par Rouget dans son *Histoire météorologico-viticole* annexée à son ouvrage sur les *Vignobles du Jura et de Franche-Comté.*

Il a fallu pour cela adopter une comptabilité spéciale, et utiliser la vigne comme enregistreur. L'année a été partagée en 6 périodes : 1° l'hiver ; 2° le débourrement ; 3° la floraison ; 4° l'été ; 5° la maturation des fruits ; 6° la maturation des sarments. Chaque période défavorable a été notée d'un point et chaque année s'est trouvée représentée par un nombre de points d'autant plus élevé que l'année avait été plus mauvaise pour la végétation de la vigne. Totalisant ensuite les résultats obtenus de cinq en cinq années; nous avons porté les résultats obtenus sur des ordonnées dont l'intervalle représente une période de cinq ans, et, joignant les points ainsi déterminés, nous avons tracé une courbe qui nous a donné des résultats concluants.

Il est frappant de constater que, d'accord avec la loi de Brückner, les maxima et les minima ont entre eux un écart de trente-cinq ans. Par contre, chaque maxi-

(1) Il ne faudrait pas, bien entendu, exiger de cette loi une application trop étroite, et vouloir que la première moitié du cycle ne présente que des années sèches et chaudes, l'autre moitié étant obtinément humide et froide. Il se s'agit que de moyennes de température et d'humidité.

Digitized by Google

mum n'est éloigné du minimum qui le suit que d'une période de dix ans. Cela peut s'expliquer que par ce fait que la période pluvieuse s'est continuée comme l'indique Brückner, pendant les premières années des périodes chaudes.

Nous n'avons pas poursuivi la courbe jusqu'à aujourd'hui, faute de documents ; d'après notre tracé, un minimum devait se produire en 1900 ; c'est bien ce qui ressort des données de Brückner.

Autre coïncidence. Rouget cite à la fin de son ouvrage trois séries d'années de misères (1809-1817), (1851-1856), (1879-1892) (1).

Or, de 1809 à 1851, intervalle de 42 ans ....
De 1851 à 1879, intervalle de 28 ans..... } moyenne 35 ans.

Notons, dès maintenant, que la reconstitution du vignoble s'est effectuée sur la partie descendante de la courbe, c'est-à-dire dans la période pendant laquelle le climat s'améliore rapidement Le changement d'allure de la courbe aux environs de 1900, permettrait peut-être d'interpréter, pour une part, le fléchissement des jeunes plantations observé depuis quelques années.

Le climat propre du vignoble du Jura.

Nous prendrons pour guide l'ouvrage du F. Ogérien (*Histoire naturelle du Jura*).

Situation. — Pour Lons-le-Saunier :

Altitude, 294 mètres ; latitude, 46°40 ; longitude, 3°13.

(1) Cette dernière, plus prolongée en raison de l'invasion phylloxérique.

Digitized by Google

Pour Poligny :

Atitude, 373 mètres ; latitude, 46°50' ; longitude, 3°22'.

Température. — D'après le F. Ogérien, la température moyenne annuelle serait, à Lons-le-Saunier, de 11°53'. D'après M. Toubin, cette même température serait de 10°56', celle de Salins de 10°16. Notons comme termes de comparaison la moyenne de Dijon, 11°50', celle de Paris 9°9' et la moyenne générale annuelle 10°.

L'écart des chiffres donnés par le F. Ogérien, d'une part, et M. Toubin d'autre part, est considérable. Il faut, pour expliquer cette discordance, remarquer que la période sur laquelle le F. Ogérien a calculé ses moyennes (1851-1863) se trouve tout entière comprise dans la période chaude (1851-1870) de Brückner.

Le chiffre de M. Toubin n'est pas lui-même exempt de critique. Il a calculé la température de Lons-le-Saunier en partant de celle de Salins et en tenant compte de la différence de latitude. Nous verrons plus loin pour quelle cause la température de Salins est une mauvaise base (1). Concluons que le chiffre vrai se trouve entre les deux.

Vents. — 1° *Vents généraux.* — « Le vent du Nord « offre la plus grande fréquence au printemps et en « avril, les vents du Sud et du Sud-Ouest sont plus « fréquents en automne et en hiver ; le vent d'Est « souffle surtout en automne et le vent d'Ouest en été.

« Les vents qui nous amènent la pluie sont ceux du « Sud, du Sud-Ouest et du Nord-Est. »

2° *Vents locaux.*— « Il en est un qui nous appartient « plus particulièrement, puisqu'il paraît être indigène :

(1) Voir : *Vents locaux.*

Digitized by Google

« on lui donne le nom de Montaine et de Juran à cause « de son origine, il se lève et se couche aux heures « crépusculaires, et, se plaisant dans l'ombre des frai- « ches nuits, surtout après de chaudes journées, il se « glisse dans les pentes d'orient en occident, tombe en « torrent dans les vallées de Baume, de Poligny, d'Ar- « bois, de Salins ; d'où il s'échappe comme tout autre « fluide, d'autant plus intense et plus rapide et qu'il « est plus comprimé par le resserrement des gorges, « d'autant plus froid qu'il s'est chargé de l'atmosphère « des contrées neigeuses. A son arrivée, le thermo- « mètre descend d'un degré : les personnes prudentes « ferment les fenêtres et les portes, et le voyageur « ferait bien, au lieu de humer avec une sorte de volupté « la vive fraîcheur de cet Eureus local, de fermer la « bouche et de s'envelopper de son manteau ». (*An- nuaire de 1844.*

« Il y a danger, dit Dunod, à s'exposer à l'influence « de ce vent nocturne qui, à la vérité, entretient la « pureté de l'air et préserve de la gelée les bourgeons « de la vigne, parce qu'il en dessèche l'humidité exté- « rieure, mais qui procure des fluxions aux personnes « étrangères à sa température.... »

« L'haleine pénétrante de ce vent ne se fait bien « sentir que jusqu'à deux kilomètres du pied de la côte, « où, répercuté par l'effet de sa pression sur une masse « de gaz en repos qu'il rencontre dans les plaines, il « cesse tout à coup de souffler à cette limite que « l'homme a reconnue, — dit Lequinio, — mais qu'il « n'a point posée ». (Annuaire de 1841).

Chevalier dit qu'il s'est assuré par une longue expé- rience que sur le plateau, la montaine se fait souvent sentir comme si elle soufflait d'entre le nord et l'occi- dent et d'autres fois entre l'occident et le midi.

« L'altitude, l'exposition et la topographie du sol, dit

Digitized by Google

« le F. Ogérien, sont en général la principale cause « des vents locaux, qui se manifestent ordinairement à « la surface de la terre. Le plus commun est vulgaire- « ment désigné sous les noms de Juran et de Montaine. « Il descend de la montagne dans la plaine le long du « vignoble, dans la direction E. O. et ne s'avance qu'à « trois kilomètres au pied du premier plateau ; il souffle « le soir des journées chaudes, un peu avant le coucher « du soleil jusqu'au crépuscule. Il est dû au remplace- « ment des masses d'air échauffées de la plaine par les « couches d'air froid de la montagne ; aussi abaisse-t-il « généralement la température de 2 et 3° et ôte aux « soirées des beaux jours leur agréable tiédeur. Les « populations des villes et villages rapprochés du pre- « mier plateau tels que St-Amour, Cousance, Beaufort, « Conliège, Poligny, Arbois et Salins, voient fréquem- « ment des rhumes, des fluxions de poitrine, la carie « des dents, occasionnés par ce vent, qui glace subite- « ment le cultivateur après une chaleur occasionnée « par le travail et par un soleil ardent. Un vent con- « traire, O. E., mais beaucoup moins sensible se ma- « nifeste le matin à l'aube du jour jusqu'au lever du « soleil. Les rayons de cet astre échauffent d'abord les « sommités des montagnes, l'air environnant se dilate « au contact du sol chaud, devient moins dense et « s'élève ; c'est alors que l'air des vallées monte pour « remplacer le premier, absolument comme l'air des « cheminées échauffé par le feu, s'élève et donne lieu à » un tirage qui amène de l'air froid dans le foyer ».

Nous avons multiplié les citations parce que chaque auteur cite une observation que les autres n'ont pas mentionnée. C'est qu'en effet par sa nature même ce vent est très variable dans ses manifestations d'un lieu à un autre. C'est ce que nous voulons tenter de démontrer.

Digitized by Google

Le *Juran dit le F. Ogérien descend le long des pentes et à la surface du sol.* Remarquons de suite l'avantage que présentent pour les coteaux plantés en vignes, un espacement assez grand des souches, en même temps que leur élévation pour faciliter l'écoulement des nappes froides.

Arrivées au bas des pentes, les nappes froides s'écoulent ou s'accumulent.

1° Elles s'écouleront si elles rencontrent devant elles une plaine vaste et largement ouverte. Dans ce cas, le Juran pourra se faire sentir assez loin dans la plaine 2 ou 3 kilomètre (cas d'Arbois, Poligny et Salins).

2° Elles s'accumuleront lorsqu'elles rencontreront un obstacle à leur écoulement ou à leur étalement. Cet obstacle peut-être constitué par une disposition du terrain en forme de cuvette. On sait combien les sols en vignes en pareille situation ont à souffrir des froids de l'hiver et des gelées de printemps.

Elles tendront à s'accumuler lorsqu'au pied de la pente qui provoque leur écoulement elles rencontreront un chaînon de direction perpendiculaire au courant, mais la hauteur qu'atteindra la nappe sera variable suivant la direction de la vallée et celle des vents généraux. Si, comme la plupart des vallées qui se trouvent au pied de la côte jurassienne, la dépression est orientée du Sud au Nord, la nappe froide attendra un niveau beaucoup plus élevé lorsque soufflera le vent du Nord, que lorsque soufflera le vent du Sud. Dans ce cas, le Juran pourra descendre jusqu'au fond de la dépression et puisque les vents de direction générale Sud-Nord, sont ceux qui le plus souvent nous amènent la pluie, on s'explique que l'on puisse pronostiquer la pluie lorsque le Juran souffle bas dans les vallées (1).

(1) JOLY (*Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne* (Février 1910).

Digitized by Google

L'action des courants généraux sur les courants locaux explique la varation de direction observée par Chevalier.

Selon la conformation géographique des hauteurs d'où s'écoulera la nappe froide, les divers points de la pente seront plus ou moins affectés par le vent local.

Supposons que l'abrupt soit limité par une arête continue, sans coupures ; les nappes froides se déverseront avec une égale intensité sur les divers points.

Supposons une coupure donnant accès à une vallée creusée dans le plateau d'où descend l'air froid. En raison de la densité plus grande de l'air froid, il se comportera vis à vis de la vallée comme le fait l'eau des pluies ; la vallée servira de collecteur d'air froid pour une vaste région ; le courant acquerra une grande intensité dans la coupure, et les bords immédiats du débouché de la vallée seront à peu près soustraits à l'écoulement des nappes froides. Ceci concorde bien avec les observations que nous nous avons citées plus haut.

Ce qui se passe pour les vents locaux se passe aussi pour les masses d'air mises en mouvement par les vents généraux. Mais l'étude du phénomène est beaucoup plus simple dans le cas que nous avons choisi.

Ce n'est point à son climat général que le Jura doit de posséder de bons vignobles, mais bien plutôt à une série de causes secondaires que nous allons passer rapidement en revue.

L'inclinaison du sol.

En tête des influences qui modifient heureusement le climat de notre région se place l'inclinaison du sol.

Digitized by Google

Les pentes offrent en général à la vigne des terres mieux égouttées ; elles reçoivent, dans les bonnes situations, plus de chaleur que les vignes en plaine ; le rayonnement nocturne à surface égale y est moindre que pour les sols plats.

La raison qui semble dominer toutes les autres, c'est que la vigne reçoit, sur les côteaux, une plus grande quantité de lumière, puisque chaque rangée de ceps s'élevant au-dessus de la précédente ne l'ombrage pas comme elle le ferait en terrain plat avec les écartements ordinairement adoptés. Or, la lumière joue vis-à-vis de la maturation des fruits, vis-à-vis par conséquent de la qualité du vin, un rôle prépondérant.

Toutefois les avantages que procure l'inclinaison du sol varient avec l'*exposition*.

L'exposition

Il nous semble qu'on peut résumer par un schéma très simple tout ce que l'on a dit de l'exposition des sols en pente.

Nous supposons une élévation conique isolée au milieu d'une plaine dont le niveau est parallèle à l'horizon du lieu. Nous tiendrons compte aussi de ce fait que la hauteur du soleil au solstice d'été est d'environ 66° au-dessus de notre horizon.

Nous obtenons très facilement un graphique qui fait ressortir nettement l'avantage des expositions *sud*, et l'infériorité des expositions nord. Les expositions *est* et *ouest* paraissent aussi avantageuses l'une que l'autre.

Cependant, depuis longtemps (1), l'observation, confirmée du reste par les données météorologiques, ac-

(1) Neve tibi ad solem vertant vineta cadentem (Virgile).

Digitized by Google

corde la préférence à l'exposition est. Cependant, comme nous le verrons plus loin ce fait n'est pas absolu.

Les avantages que procure une bonne exposition ne sont pas les mêmes quelle que soit l'inclinaison. On a dit que, pour les bonnes expositions, les situations sont d'autant plus favorables que le sinus de l'angle d'inclinaison est plus grand. Ce sera l'inverse pour les expositions nord.

On voit ainsi qu'une exposition nord avec une pente de 66° ne reçoit pas les rayons du soleil.

Cependant, si sur un relief donné, susceptible de porter la vigne, on voulait déterminer à priori, en partant des données précédentes, l'emplacement des crus les meilleurs et des crus moins bons, on serait fort surpris des différences qu'offrirait un pareil schéma comparé à la réalité.

Cela, parce que d'autres facteurs viennent ajouter leur influence heureuse à celle qui résulte de l'exposition, ou corriger une expositon mauvaise, ou, au contraire, détruire l'avantage qu'eût procuré une bonne exposition.

La valeur d'une pente en bonne exposition variera avec les conditions du système topographique dont elle fait partie.

La Topographie générale de la Région.

Nous avons dit plus haut que, lorsqu'au bas d'une pente se trouve une vallée, l'air froid s'y accumule. Le niveau de la couche froide atteindra le point d'écoulement le plus bas sur la moins haute des collines qui forment la vallée. Toutes les parties des versants qui seront ordinairement baignées par l'air froid seront évidemment dans des conditions moins favorables que

Digitized by Google

celles qui émergeront de la nappe froide. Le fond des vallées, occupé par les couches les plus froides, ne pourra plus porter la vigne ; il sera occupé par des cultures en bordure des vignes, puis par des prairies.

Si l'on conçoit un système de hauteurs décroissantes de l'Est à l'Ouest, l'exposition Est, d'après ce que nous avons dit plus haut, perdra tous ses avantages.

Si, en arrière de la pente, se trouve une dépression formant vallée, l'air froid s'y accumulera, et la pente considérée en recevra aussi peu que possible. — Elle sera en conditions beaucoup plus favorables que dans le cas où la pente limiterait un large plateau.

Nous avons dit plus haut, au chapitre des *vents locaux*, que l'air froid tendait à s'écouler surtout par les dépressions des pentes, en laissant de chaque côté du débouché deux zônes où ne passaient pas les nappes froides. Cela explique pourquoi les grands crus sont toujours au voisinage du débouché d'une vallée.

Plus la vallée sera profonde et plus elle sera ramifiée en arrière de la pente, mieux elle remplira son rôle de drain d'air froid, et par conséquent plus étendues seront les zônes de bon crû. Mais aussi, puisque la vallée agit vis-à-vis de l'air froid comme vis-à-vis de l'eau, plus sera important aussi le cours d'eau auquel elle donnera passage ; d'où l'idée que le voisinage des eaux est favorable à la vigne.

Si l'on corrige le schéma dont nous avons parlé au chapitre précédent au moyen de ces dernières données, on pourra tracer déjà une carte théorique assez approchée de l'emplacement des vignobles selon leur qualité. On trouvera cependant des différences notables avec la carte réelle d'une région viticole correspondant au même relief. Mais ces différences s'expliqueront presque toujours si l'on tient compte de la coloration du sol et de sa nature.

Digitized by Google

La Coloration du Sol.

L'observation avait fait admettre, depuis longtemps, que la coloration d'un sol avait une influcnce importante sur la qualité du vin qui en provenait ; les sols foncés, noirs ou rouges, étaient réputés les meilleurs, les sols de couleur claire les moins favorables.

M. Ravaz a soumis cette idée au contrôle de l'expérience scientifique. Il a reconnu « que la température « du sol à 0 m. 15 est de beaucoup plus élevée sous le « rouge et le noir que sous le blanc, et il semble bien « qu'au moins jusqu'à une certaine limite, l'activité de « la végétation soit parallèle à l'accroissement de la « température du sol ».— Plus loin : « Ces expériences « tendent à prouver que la température du sol est un « des facteurs les plus importants de la croissance des « végétaux, puisque chez la vigne il peut faire varier la « vigueur du simple au double, ce qu'aucune fumure ne « peut réaliser ».

Nous avons dit précédemment que la ligne idéale qui indiquerait sur le sol le niveau des couches d'air froid accumulées au pied des pentes, laisserait au-dessus d'elle les vignes aux produits les meilleurs et au-dessous celles qui donneraient des vins de moindre qualité. On peut rencontrer de nombreuses exceptions à cette règle.

On peut voir, par exemple, le long d'une même ligne de pente, tout au bas de la pente et bien au-dessous de la ligne plus haut définie et même sur le passage d'un courant froid, des vignes qui donnent des produits d'excellente qualité : mais ces vignes sont situées sur les argiles rouges du Keuper.— Plus haut, et au-dessus de la même ligne, sur un emplacement qui devrait porter un bon crû, on ne trouve que des vignes communes,

Digitized by Google

mais le sol est formé par des graviers blancs, provenant de la désagrégation de roches bathonniennes.

Cette même théorie explique aussi, pour une part, la qualité toute particulière des vins qui proviennent des schistes noirs du lias supérieur, surtout dans les endroits où ce terrain est recouvert d'une couche d'éboulis provenant des roches ferrugineuses de la base du bajocien.

Le sol.

Au point de vue géologique, les sols qui portent surtout la vigne dans le Jura, appartiennent au Trias, à l'Infra-Lias et au Lias. Ces terrains n'apparaissent pas toujours à la surface ; ils sont fréquemment recouverts soit par les éboulis des roches du Jurassique supérieur, soit par des dépôts de limons beaucoup plus récents.

Il est à remarquer que c'est seulement dans le Jura que le Lias porte la vigne ; partout ailleurs en France c'est surtout un sol de prairie. Il doit cette faveur à l'action de l'érosion sur les plissements particuliers de la chaine jurassienne.

Tous ces sols difficiles à travailler sont bien pourvus de matières fertilisantes et leur fertilité varie bien plus avec leur situation et leur couleur, qu'avec leur composition chimique.

A côté des éléments absolument nécessaires à la vie des plantes (azote, acide phosphorique, potasse, chaux, etc.), on en a, depuis quelques années, signalés d'autres qui ne méritent pas à proprement parler le nom d'aliments ; on les a dénommés : des *stimulants* de la végétation. Celui qui a été le mieux étudié et qui parait être le plus important, c'est le *manganèse*.

En 1908, M. Paturel établissait une relation entre la qualité des vins et la présence du manganèse dans les sols qui les avait produits.

Digitized by Google

Or, nous lisons dans la minéralogie du F. Ogérien : « Presque tous les minerais de fer du lias supérieur « renferment le manganèse, souvent en quantité « notable ».

C'est dans ces sols, « dans les marnes du lias, sur les « pentes du vignoble recouvertes d'une couche mince de « calcaire argileux et surtout ferrugineux » que se plait surtout le Poulsard ».

C'est là que « son cep acquiert tout son développe- « ment... et nos vignerons ont dès longtemps remarqué « la teinte profonde, métallique, bronzée, comme ils « l'appellent, de son feuillage ».

Son raisin y prend une exquise saveur, il y devient noir à maturité, tandis qu'ailleurs il conserve une teinte rouge ; conformément du reste à cette opinion de LADREY « qu'un vin rouge est plus foncé dans un sol conte- « nant du manganèse que dans une terre qui n'en con- « tient pas ».

On sait, par les beaux travaux de M. Gabriel BERTRAND, le rôle considérable que joue le manganèse dans les oxydations dont le vin est le siège.

Or, Pasteur a démontré que l'insolubilisation de la couleur et le développement du bouquet particulier de certains vins du Jura sont sous la dépendance de phénomènes d'oxydation.

On sait aussi combien se dépouille rapidement le vin du Poulsard, qui devient *pelure d'oignon*, combien il gagne de parfum avec l'âge, ainsi du reste que celui du Savagnin, cépage qui affectionne les mêmes sols que le Poulsard.

Nous pouvons donc conclure qu'il est probable que la présence du manganèse entre pour une part dans les qualités remarquables des vins de certains crus, situés sur le lias supérieur. — Il arrive malheureusement trop souvent que ce terrain soit recouvert par des masses

Digitized by Google

d'éboulis provenant des rochers dominants et ce sont alors des bois qui occupent la place, qui, sans cet accident aurait offert de merveilleux vignobles.

Nous avons vu les circonstances qu'introduit le climat dans le problème viticole, quelles sont les facilités qu'offre le sol pour permettre de diminuer les rigueurs des conditions atmosphériques. Il reste à voir comment l'art du vigneron sait utiliser pour son plus grand profit la situation ainsi déterminée.

Les Cépages.

Cette partie a été traitée trop magistralement par M. Charles Rouget pour qu'il soit utile d'y revenir longuement.

Nous ferons remarquer seulement que la plupart des cépages de nos coteaux sont réputés *coulards*, c'est-à-dire qu'ils produisent beaucoup de bois et peu de fruits. Y a-t-il erreur ou y a-t-il calcul ?

S'il y a erreur, l'erreur n'est pas grande, car nos rendements, avec une bonne qualité, sont élevés. Nous inclinerons plutôt à penser qu'il y a calcul.

En effet, notre méthode de plantation impose à la vigne une contrainte qui pourrait être fatale à des cépages peu vigoureux ; tandis que des cépages à végétation puissante pourront la subir sans grand inconvénient. Or, les cépages les plus vigoureux sont généralement des cépages coulards.

Il faut aussi des cépages qui puissent produire des ceps puissants, emmagasinant une masse de réserves suffisamment puissantes pour permettre de réparer les désastres de l'hiver ou pour fournir, dans les bonnes années, des récoltes abondantes sans que la souche en souffre pour l'avenir : les cépages coulards donneront ici encore les meilleurs résultats.

Digitized by Google

Il nous faut de la coulure pour obtenir une bonne maturité : une grappe à grains clairs recevra plus d'air et de lumière qu'une grappe à grains serrés, et, dans nos climats où les automnes sont souvent très humides, souffrira beaucoup moins de la pourriture qu'une grappe à grains serrés. Nous n'aurions pas avancé cette idée d'allure paradoxale si nous n'avions pas trouvé cette idée nettement exprimée par les vignerons d'une région assez analogue à la nôtre pour le climat : la Champagne.

« Les meilleurs raisins, dit un vieil auteur (1718), « sont ceux dont les grains ne sont pas serrés, et qui « sont même un peu écartés, parce qu'ils murissent « parfaitement ; ceux qui sont serrés ne sont jamais « bien mûrs ».

A M. de Follenay, qui offrait aux Champenois l'incision annulaire pour combattre la coulure, les vignerons répondaient que la coulure leur était avantageuse. Et c'est à peu près la même idée qu'exprimaient nos vignerons quand ils disaient : « Il faut du millerand pour faire de bon vin ».

Depuis, sous prétexte de sélection, on a recommandé de choisir, pour les multiplier, les souches qui portaient les grains les plus gros, les grappes les plus volumineuses. On sait trop quels furent les résultats.

Nous verrons, au chapitre de la taille, comment les « vignerons artistes » du Jura ont su transformer en cépages fertiles des cépages coulards.

La Plantation.

Si, chez nous, les saisons étaient également favorables à la végétation de la vigne on conçoit qu'elle pourrait s'y comporter pour ainsi dire comme une

Digitized by Google

plante annuelle, élaborant chaque année les matériaux nécessaires à l'entretien du corps, aux dépenses d'une juste production. Elle pourrait dans ce cas durer et produire beaucoup avec des souches de développement restreint.

Or, les années où la vigne parcourt normalement son cycle végétatif, sont rares.

Les gelées d'hiver détruiront les sarments ou même toute la partie extérieure de la souche, la partie souterraine échappera généralement au désastre ; plus la portion souterraine sera considérable plus nous aurons de facilité pour reconstituer une vigne gravement atteinte par les froids de l'hiver.

Ou bien surviendra une année de coulure. Si la vigne peut emmagasiner les réserves élaborées durant 'année déficitaire, elle pourra l'année suivante donner une récolte plus abondante. Et, comme nous l'apprend l'exemple des bulbes, tubercules et rhizomes ainsi que du reste la pratique du provignage par couchage en viticulture, c'est dans le sol que la nature aime à placer les réserves des plantes Nous pouvons donc dire encore qu'il nous sera avantageux d'avoir des souches volumineuses avec une portion souterraine importante, jouant le rôle de magasin de réserves et de compensateur du climat.

Mais la vigne tend toujours à établir ses racines superficiellement. Pour en obtenir un enraciment profond il faut user envers elle d'une certaine contrainte. C'est cequi avait fait dire au Dr Guyot : « Cette plan-« tation des vignes au fond du sol végétal est con-« traire à tous les faits et à tous les principes de la « physiologie végétale ».

Pour planter une vigne on creusait, dans le sens de la pente des fossés ou terreaux profonds de deux pieds ou même plus si le fond était bon, larges de 3

Digitized by Google

pieds et distants d'axe en axe de six pieds. L'écartement des fossés était plus grand lorsqu'on se proposait de terminer la plantation par couchage de deux sarments issus d'une souche unique. On plaçait les crossettes non pas au milieu, mais contre les parois des terreaux, en les disposant en quinconce. — Les crossettes étaient enterrées horizontalement sur les 2/3 de leur longueur et leur extrémité était relevée. — On les taillait dès la plantation à un ou deux yeux au-dessus du sol ; on les taillait de même durant les 3 ou 4 années suivantes. Pendant ce temps, les terres extraites des fossés retombaient naturellement dans la fosse et enterraient de nouveaux nœuds d'où partaient de nouveau colliers de racines. Au bout de 4 ans le sol était devenu plan.

Le défoncement, localisé par fossés, est-il préférable au défoncement général ?

Pour notre climat, nous répondons : oui.

Si nous pratiquons un défoncement général de $0^{m}50$ de profondeur, l'eau des pluies de l'hiver qui précède la plantation s'accumulera dans le sol à la faveur de sa division. Si l'on fait, dans un terrain ainsi préparé, une plantation de boutures longues, dans le dessein d'obtenir un enracinement profond, les choses se passeront comme suit :

Les nœuds profonds, le plus souvent ne développeront pas de racines, ou, s'ils en développent, ces racines tendront à s'établir dans des couches plus sèches. Elles prendront une direction ascendante et deviendront superficielles. Et s'il s'agit de cépages vigoureux, la vigne prospérera tant que les racines de souches voisines ne viendront pas au contact. Mais au moment où la concurrence s'établira entre elles, la vigne fléchira. C'est ce que nous avons pu voir depuis la reconstitution. Les

Digitized by Google

choses se passeraient très probablement d'une autre façon sous un climat plus sec.

Le défoncement par fossés constitue une espèce de drainage du sol, pour la couche même où l'on veut voir s'établir les racines profondes. Elles s'y développeront sans peine parce que, grâce au procédé employé, la profondeur du sol leur est devenu aussi favorable que la surface.

On perdrait évidemment cet avantage si les fossés étaient immédiatement comblés. Mais la précaution que 'on prend de les combler lentement et progressivement permet aux racines profondes de prendre un développement important et de pouvoir ainsi subsister lorsque la fosse sera remplie. On a soin du reste de rejeter dans la fosse toutes les pierres qui proviennent de l'extraction des terres, si bien qu'il en résulte un drainage permanent au niveau même des racines profondes.

On employait généralement la crossette pour la plantation, soit en boutures, soit déjà racinée. Cette pratique remonte du reste à la plus haute antiquité. Les raisons qu'on donne de cette préférence sont aussi variées que peu satisfaisantes.

Nous avons cherché à nous rendre compte des raisons qui ont pu motiver cette préférence, et nous pensons que la base de la crossette est de toutes les parties d'une souche que l'on pourrait choisir comme boutures, celle qui renferme les matériaux de réserve les plus abondants. Et la logique comme l'observation démontrent que les racines se développent d'autant plus vigoureuses que leur insertion se trouve placée près d'une masse de réserves plus importantes.

D'autre part, une racine vigoureuse a beaucoup plus de tendance à pivoter qu'une racine grêle.

Le rapprochement des nœuds à la base de la crossette provoque l'émission de colliers de racines très

Digitized by Google

serrés. Toutes celles qui se développeront au début ne persisteront pas dans la suite, il n'en restera que quelques-unes. Mais on aura bien plus de chances d'en conserver, et celles qui demeureront, en affamant les autres, seront beaucoup plus vigoureuses que si l'on avait mis en terre deux ou trois yeux seulement. — Il y a autre chose encore ; mais nous ne pouvons qu'indiquer à l'heure présente l'idée qui suit, quitte à présenter plus tard des développements précis. En choisissant un sarment qui a porté fruit, pour multiplier la vigne, on choisit un membre de la plante qui se trouve dans des conditions particulières vis-à-vis la pression interne du corps végétal, et cela est important au point de vue du produit que l'on doit attendre de la plantation.

Autrefois on employait surtout la crossette mise directement en place comme bouture. Est-il préférable de la faire raciner en pépinière au préalable ?

En mettant la bouture directement en place, les racines qu'elle émettra prendront directement et définitivement possession du terrain dur.

D'autre part, des expériences ont prouvé qu'en sol pauvre, le développement radiculaire l'emporte beaucoup sur le développement de la partie extérieure au début de la végétation de la plante.

On obtiendra donc par ce moyen un enracinement solide et vigoureux ; une plante forte qui aura peut-être l'inconvénient de ne porter fruit qu'à la troisième année, mais qui par contre possédera les plus grandes chances de durée.

Dans les pépinières, les crossettes seront placées en sol riche, elles y développeront un abondant chevelu, que l'on devra supprimer à la plantation en grande partie, perdant ainsi l'avantage de l'utilisation des réserves qui ont servi à les former. De plus, sur chaque cicatrice se développera un faisceau de racines ; mais

Digitized by Google

nécessairement ces racines demeureront plus grêles que la racine primitive dont elles ne sont que des ramifications. Ces racines pénètreront plus difficilement le sol dur et pourront facilement disparaître par suite du développement de racines plus superficielles. On obtient, il est vrai, une mise à fruit plus hâtive et cela peut avoir de l'importance dans certaines spéculations, où l'on ne se préoccupe pas d'obtenir des vignes susceptibles d'une longue durée.

Nous avons dit que la plantation était disposée en quinconce. C'est bien la disposition qui assure en même temps la meilleure utilisation de la surface, et la plus grande quantité de lumière à chaque souche, dans les vignes en coteau.

L'écartement peut paraître un peu faible pour des souches à taille longue. Mais si l'on tient compte de la profondeur de la plantation, on conçoit que chaque souche dispose d'un cube de terre suffisant pour que ses racines se développent sans nuire aux racines des souches voisines. Un écartement plus grand donnerait des souches trop vigoureuses pour être assez fertiles.

Dans les terrains qui sont situés au bas des pentes et par conséquent sont sujets à être plus humides que les sols de coteau, puisque leur assainissement est plus difficile ; on ne peut songer à la plantation profonde Il faudra établir la vigne bien plus superficiellement et par conséquent, d'après ce que nous avons dit plus haut, choisir des cépages de moindre vigueur. Le coteau portera les tailles longues, la plaine les tailles courtes ; dans les vignes en pente, les souches pourront prendre un très grand développement, sans que leur vigueur ; fléchisse on les provignera le moins possible, parce que la qualité suit l'âge. Dans la plaine, il arrivera qu'après 10, 15 ou 20 ans, les souches s'affaibliront ; il faudra refaire à demi la plantation en utilisant

Digitized by Google

toutefois les réserves accumulées dans la souche : il faudra provigner par couchage. Le provignage exploite le sol en surface, les vignes de côteau l'exploitent en profondeur.

La taille.

On pratique dans le Jura deux sortes de taille :

1° La taille longue sur les coteaux.
2° La taille courte au bas des pentes.

1° *Tailles longues.* — Nous avons dit qu'en vignes de coteau, on visait à l'obtention de souches aussi développées que possible, et sans provignage.

De telles souches sont susceptibles d'une végétation très vigoureuses : or, le développement des fruits est complémentaire de celui des rameaux. Et puisque nous avons des cépages coulards, le développement du bois tendra toujours à se faire au détriment de la fructification.

L'activité végétative d'une plante ou d'une partie de plante est d'autant plus grande qu'elle reçoit plus facilement l'eau du sol. C'est par les tubes capillaires formés par les vaisseaux du bois que circule l'eau dans la plante.

Or, d'après la formule de Poiseuille, la quantité d'eau que les racines envoient aux bourgeons varie :

Proportionnellement :

1° à une constante relative à la nature des parois des vaisseaux ;
3° à la pression interne ;
3° à la 4° puissance du diamètre des vaisseaux ;
4° En raison inverse de la longueur des vaisseaux.

Digitized by Google

Nos sols sont humides ; l'abondance des réserves dans des souches volumineuses, provoquera un appel d'eau intense et déterminera une valeur de pression interne plus grande qu'elle ne le serait dans une souche de faible volume, et cela est une nécessité. Mais nous devons craindre que la souche reste gorgée d'eau parce qu'elle restera verte beaucoup trop longtemps ; elle mûrira mal ses fruits, risquera d'être endommagée par les gelées précoces dans ses sarments ou par les gelées d'hiver dans toute sa partie extérieure. Par conséquent il faudra obtenir des vaisseaux de diamètre assez large.

Nous lutterons contre un excès d'eau apporté aux bourgeons en augmentant la longueur des vaisseaux : nous aurons des souches élevées et de longs bois. D'autre part, puisque les feuilles constituent un appareil évaporatoire très actif et puisque l'on ne peut pas multiplier leur nombre sans augmenter la longueur des sarments, on devra préférer les feuilles de surface maxima. Les sarments s'étaleront librement ; les bras de la souche devront être écartés autant que possible pour ne pas former au centre une touffe compacte. Les sarments ne seront pas liés en faisceaux durant le cours de la végétation ; ils seront rognés le moins possible.

De plus, on pourra, par un artifice, faciliter le libre accès de l'eau à un certain nombre de bourgeons et l'empêcher au contraire à ceux que l'on destinera plus particulièrement à la fructification : on se servira de l'*arcure* des sarments. En effet, dans un sarment arqué, comme on le fait dans le Jura, les bourgeons les plus rapprochés de la souche, sont en même temps placés sur la partie ascendante de la courbe, ils absorberont l'eau le plus facilement et ce sont eux qui prendront le plus haut développement.

Plus loin, et séparés des précédents par la partie com-

Digitized by Google

primée (*diminution du diamètre des vaisseaux*), se trouveront les sarments fructifères ; enfin, tout à l'extrémité, on favorisera le développement ascendant du bourgeon terminal qui servira de bourgeon d'appel.

On conçoit que les premiers sarments de la courgée, auxquels on a laissé prendre leur libre développement, seront aussi par la suite les moins disposés à la fructification, le deuxième, troisième ou quatrième sarments (1), seront plus fructifère que le premier, parce que plus sera élevé le rang d'un sarment, plus il comptera de nœuds sur une même longueur, et plus par conséquent il opposera de résistance à la circulation de l'eau.

La taille longue s'imposera pour deux autres raisons :

1° La taille longue, en multipliant les grappes, réduit le volume de chaque grappe et dans chaque grappe le volume des grains. Or, les petits grains sont plus facilement pénétré par la lumière ; et par conséquent, dans un pays où, comme chez nous, l'insolation est modérée, on obtiendra une maturité meilleure avec des grains moyens qu'avec de gros grains.

2° Sur un sarment les bourgeons ne se développent pas simultanément, mais successivement du haut vers le bas. Dans le cas d'une gelée de printemps, on a plus de chances d'en conserver quelques-uns avec une taille longue qu'avec une taille courte.

La courgée a encore cet autre avantage : elle rapproche du sol les raisins que l'élévation de la souche tendait à en éloigner ; elle les place aussi à l'extérieur de la souche, dans les meilleures conditions d'insolation.

« La taille en courgée, dit le docteur Guyot, est des « plus intelligentes et des plus en harmonie avec la

(1) Développés sur la courgée de l'année précédente.

Digitized by Google

« physiologie de la vigne ; elle est bien d'invention « jurassienne, car je ne l'ai vue nulle part ailleurs, ni « aussi régulière, ni aussi condensée, ni aussi tradi- « tionnelle ».

Le docteur Guyot n'a cependant pas très bien compris notre taille, puisqu'il prétend qu'on l'améliorerait beaucoup en lui appliquant le procédé qui porte son nom. Il aurait pu trouver, appliqué dans le Jura depuis longtemps, le procédé qu'il a fait sien; il faut reconnaître qu'il en fait une vague mention, et regretter qu'il ait appuyé ses propositions de figures fausses bien faites pour appuyer ses théories, mais représentant de très loin la vérité.

De vieux vignerons nous ont affirmé avoir toujours pratiqué et avoir toujours vu pratiquer la taille Guyot, non pas de façon courante, mais de loin en loin à titre de taille de rapprochement.

La taille Guyot, appliquée chaque année sur nos anciennes vignes, était contraire aux principes que nous avons énoncés plus haut, principes essentiellement traditionnels :

1° parce qu'elle tendait à former une souche très condensée ;

2° parce qu'elle s'appuyait sur des sarments poussés sur un courson, par conséquent très rapprochés du vieux bois et très vigoureux.

Voici, du reste, quelques citations qui montreront quelle était la tradition :

Chevalier : « On ne doit choisir pour la taille et en « faire coursée que le second ou troisième brin crus « sur le bois de l'année précédente et rejeter le premier, « celui qui est plus près de la souche, quoi qu'il « paroisse plus fort, plus gros et mieux nourri. L'expé- « rience a appris qu'il ne donnait pas du raisin, ou que « s'il en donnait c'était en moindre quantité et du « petit. »

Digitized by Google

F. Ogérien : « La taille du Poulsard exige de l'expé-
« rience : on doit souvent choisir le second ou troisième
« bourgeon pour former la courgée nouvelle, qui doit
« être pliée en archet et être pourvue de 10 à 12 yeux
« ou boutons et préférer pour la taille le bourgeon ou
« sarment sur lequel les boutons sont les plus ronds et
« les plus rapprochés ».

On recommande de ne pas trop élever les ceps.

« A la taille, dit l'Annuaire de 1815, succède le palis-
« sage ; c'est l'ouvrage des femmes, mais les bonnes
« lieuses sont rares ; il faut qu'elles aient l'attention
« d'écarter les courgées quand il y en a plusieurs et de
« les tourner vers le vide, ce qu'on appelle *tirer à la*
« *clairière* ».

La taille correspond à un équilibrage bien déterminé entre la production et la végétation. Il est important que rien ne vienne troubler cet équilibre. D'où la nécessité, signalée par Chevalier, d'un ébourgeonnement très soigné.

La vigne ne peut pas produire indéfiniment d'abondantes récoltes. Il y a, pour chaque région, une production limite dont la taille doit tenir compte. M. Ravaz a montré, dans une étude remarquable, que la production des fruits, lorsqu'elle atteint une certaine valeur, peut compromettre gravement la santé de la souche.

Il a établi que la production normale correspondait à une certaine valeur du rapport :

$$\frac{\text{F production}}{\text{V végétation}} = \frac{\text{poids des grappes.}}{\text{poids des sarments.}}$$

Pour le cépage-Aramon, la production ne nuira pas à la santé de la vigne tant que la valeur F/V sera inférieure à 8. Au-dessus de ces valeurs apparaîtront les signes d'une maladie nommée *brunissure* due à l'épuisement par les grappes des réserves de la souche.

Digitized by Google

M. Müntz (Les Vignes) dit que, suivant les régions, la production de matière végétale sur la surface d'un hectare est relativement peu différente, le nombre des pieds compensant la moindre vigueur de chacun d'eux.

Or, d'après le même auteur, il faut une surface de feuilles 4 fois plus grande en Champagne que dans le Midi pour produire un hectolitre de vin.

Donc, si l'on admet une production de 100 hectolitres à l'hectare pour les Aramons, la production chez nous serait de 25 hectolitres à l'hectare. Ce chifffre correspond bien à celui qui a été indiqué par Rouget.

Nous n'avons que peu de choses à dire de la taille courte. Elle est faite dans le Jura avec une rare perfection. C'est la taille que Foex a décrite sous le nom de taille du Valais.

Des Labours.

« Les cultures de la vigne, dit le Dr Guyot (1), sont trop peu nombreuses dans le Jura ; elles se bornent ordinairement à deux : le *sombrage* ou *soumardage*, culture profonde qui se pratique en avril et mai, et le *binage* ou *rebinage*, qui se pratique après la fleur, en juin ou juillet. Si les vignes étaient en lignes et de franc pied, sans provignage, les cultures seraient faciles et certainement les binages seraient portés à deux ou trois dans le cours de l'été ; les cultures se font à la main avec le *bicorne* ou *bigot* ».

Il ne faut pas oublier que le Dr Guyot admettait que la culture de la vigne pouvait, à quelques exceptions près, se traduire par une méthode unique (2) qui, partout, devait donner les meilleurs résultats et, par con-

(1) Enquête viticole.

(2) Jules Guyot.— Culture de la vigne, 2e édition, page 14.

Digitized by Google

séquent, il devait juger défectueuses les pratiques qui s'écartaient de la méthode idéale qu'il avait définie.

Faut-il admettre que le vigneron jurassien se soit, par une mauvaise disposition des souches sur les surfaces en vignes, rendu impossible les labours d'été. Le proverbe cité par CHEVALIER « fossurer tôt et biner tard, c'est mettre la vigne en désert » semble bien donner à la coutume une base plus sérieuse.

Avant d'étudier d'une façon plus approfondie les façons culturales de la vigne dans le Jura, il convient de les décrire avec précision. Nous laissons la parole à CHEVALIER :

« Le cultivateur doit labourer la vigne en temps « convenable, cinq fois dans deux ans, avec l'outil vul- « gairement nommé *bigot*, c'est-à-dire que chaque « année elle doit être cultivée de deux coups de ce fer « et, de deux années l'une, l'être de trois ».

« Faire le premier labour se nomme *fossurer*, l'on « appelle le second *biner* ou *rebiner*, le troisième « *tiercer*..... »

« Le temps de fossoyer la vigne ou de la fossurer « commence à la mi-avril et continue jusqu'à la mi- « juin..... On ne peut guère commencer trop tôt ce « premier labour, surtout si l'on se propose de cultiver « sa vigne de trois coups de houe ou bigot dans l'année « et que le temps et la saison se montrent favorables ; « ce temps arrive rarement dans nos climats avant la « Saint Vernier, patron des vignerons, fête qui tombe « au 26 d'avril. Ce sont les cultivateurs négligents ou « chargés d'une culture trop étendue qui attendent à « faire ce premier labour au mois de juin. Plutôt la « terre a été ouverte et mise en état de profiter des « rosées et des influences du ciel, plus on favorise la « croissance du bois, des feuilles et des fruits de la

Digitized by Google

« vigne, en leur procurant un plus bel et plus prompt « accroissement ; on les avance ainsi vers le point de « leur maturité et de leur perfection, ce qui n'est pas le « moindre des bons effets que l'on attend d'un labour « hâtif, puisque rarement ici, comme dans bien d'autres « lieux, on diffère à faire vendange jusqu'à parfaite « maturité des fruits. Heureux celui de qui les vignes « ont une avance sur la généralité des autres.

« Ce premier labour est pénible, car, pour être avan- « tageux, il doit être profond autant que l'outil qui y « est employé le permet. Il est difficile qu'on puisse « faire usage de tout son fer dans une terre ferme ; elle « le devient si la vigne a été cultivée pendant plu- « sieurs années sans qu'on y ait fait des fosses ou des « provins. Ces fosses et les travaux d'hiver, outre le « défoncement de la terre en divers endroits, fournis- « sent une terrure qui, répandue à la superficie, rend « la vigne plus facile à être labourée à la profondeur « convenable.

« Dans quelque temps que ce premier labour se « fasse et dans quelque sol que ce soit, il est à propos « que l'on choisisse de beaux jours, surtout pour les « terres fortes et grasses. Si ces terres sont travaillées, « étant déjà humectées, et qu'il survienne de la pluie « l'un des deux jours immédiatement suivants, ce labour « n'est pas profitable à la vigne, si même il n'y est pas « nuisible. Le vigneron qui veut employer son temps « s'occupe, immédiatement après les pluies, à houer « les vignes en gravier et en cailloutages. Il feroit « cependant mieux, pour la bonne culture de ces vignes, « de la différer d'un jour ou deux ; mais on ne peut le « condamner de ce qu'il cherche à avancer ses travaux, « auxquels il ne pourroit pas suffire le plus souvent s'il « négligeoit de profiter du temps tel qu'il se présente « et de l'employer.

Digitized by Google

« Le second labour, qu'en termes vulgaires on nomme « le *binage* ou *rebin*, et le troisième, appelé *tiercement*, « sont assujettis aux mêmes règles et aux mêmes prin- « cipes. Il faut observer seulement qu'on ne doit pas « mettre plus d'un mois d'intervalle d'un labour à « l'autre, et qu'il faut bien se garder d'attendre à faire « le dernier labour par la chaleur, si les raisins sont en « verjus. Les vapeurs brulantes de la terre au com- « mencement d'août et la poussière qui s'en élève sont « nuisibles aux fruits de la vigne.

« On dit proverbialement dans nos contrées que *fossu- « rer tôt et biner tard c'est mettre la vigne en désert.* « Cependant, comme il est avantageux de faire les la « bours de bonne heure, suivant qu'il a été remarqué ci- « devant, et que si les deux premiers labours ont été « faits avant la Saint-Jean, la vigne ne manque pas de « se charger d'herbes, il serait utile de donner toujours « ou presque toujours le troisième coup, nommé le « tiercement, dut-on ne le faire que légèrement et uni- « quement pour déraciner les herbes, lesquelles n'étant « pas arrachées, s'élèveroient, épuiseroient les sucs de « la terre et feroient ombrage aux fruits.

. . . . . .

« Ces opérations (1) et les labours dont on a fait « mention étant faits, les vignerons n'entrent plus guère « dans les vignes jusqu'à la vendange, si ce n'est pour « relever quelques échalas que les vents ou le poids « des fruits auroient renversés et quelquefois pour « retrancher les extrémités des sarments qui forment « bouquet touffu, faisant obstacle à l'action du soleil « sur le raisin ».

En résumé : on pratique d'assez bonne heure dans

(1) Il s'agit de « l'ébourgeonnement » qui doit être pratiqué à la fin de mai.

Digitized by Google

le Jura deux labours profonds puis, et seulement tous les deux ans, un simple raclage.

On admet généralement que les labours profonds facilitent l'emmagasinement des eaux de pluie et, par la couche meuble qu'ils créent à la surface, s'opposent à la dessiccation des parties sous-jacentes.

Or, nous avons vu que la plupart de nos sols à vigne sont des terrains compacts, que notre climat est très humide.

D'autre part, l'enracinement est profond et il semble bien que l'emmagasinement et la conservation de l'eau dans le sol, serait, dans notre système de culture, plus nuisible qu'utile ; du reste en contradiction avec la nécessité des drainages et assainissements.

Pourquoi, comme le dit Vaissier, nos pères poussaient-ils jusqu'au scrupule et jusqu'à la superstition, le choix des bons jours de travail ?

« Si les terres fortes et grasses, déjà humectées, « sont travaillées et qu'il survienne de la pluie l'un « des deux jours immédiatement suivants, ce labour « n'est pas profitable à la vigne, si même il n'y est pas « nuisible ».

Pourquoi choisit-on, pour ce travail, le moment (fin avril et mai), où la chaleur prend un rapide accroissement ? C'est aussi le moment où s'élèvent rapidement les valeurs de l'évaporation.

La forme et le mode de se servir de l'outil (bigot), montrent que c'est bien intentionnellement que l'on fait un labour motteux qui, multipliant les surfaces, favorise l'évaporation, surtout s'il est effectué dans une période de *bons jours*.

On peut donc penser que les labours profonds, pratiqués dans le Jura au début de la période végétative de la vigne, ont pour but d'éliminer, par évaporation, l'excès d'eau emmagasiné par le sol durant l'hiver.

Digitized by Google

On peut objecter que, s'il en est ainsi, la culture profonde devrait être répétée durant les mois les plus chauds, ce que l'on ne fait pas.

Nous avons dit plus haut que l'on se préoccupait de procurer à la vigne des racines profondes. Nous n'avons pas dit que la vigne devait vivre seulement par ces racines.

Chaque année, la vigne émet autour de la souche et presque à fleur de sol un ensemble très serré et très ramifié de radicelles ; cet appareil joue un rôle très important pour la bonne floraison et la bonne maturation des fruits. C'est lui qui gouverne en particulier chaque période végétative, le système radiculaire profond gouvernant toute la vie de la souche.

Une bonne culture doit laisser prospérer et les racines profondes et les racines superficielles. Ce qu'il faut craindre pour les racines profondes, c'est l'asphyxie provoquée par un excès d'eau empêchant la pénétration de l'air et l'élimination des gaz toxiques. On en garantit la vigne en provoquant la circulation de haut en bas par le drainage ; de bas en haut par l'évaporation facilitée par les labours profonds et motteux.

Les racinessuperficielles ne doivent être endommagées ni par l'outil, ni par la dessiccation que provoquerait un labour profond ; cela veut dire qu'à partir de fin mai, les labours ne doivent être que superficiels. Selon Chevalier, les labours profonds doivent être terminés à cet époque. Ce n'est pas toujours possible et la pratique a dû trouver la clef du problème.

Les deux labours profonds ne se pratiquent pas de même façon. Le premier doit être profond « autant que le permet l'outil ». On doit approcher très près des souches et en dégarnir le pied pour retrancher très soigneusement les racines superficielles qui se sont développées, parce qu'on les a laissées croître, pendant

Digitized by Google

l'année précédente. Cette pratique, indiquée déjà par l'auteur carthaginois MAGON, était considérée comme très importante, puisqu'on allait jusqu'à renvoyer des ouvriers, qui, au moment d'aller au travail n'étaient pas munis d'une serpette.

La suppression des racines superficielles apparaît en effet comme une opération nécessaire. La vigne voit en effet beaucoup plus volontiers par les racines superficielles qu'elle développe spontanément que par les racines profondes qu'elle n'émet que par contrainte. Si on laisse se développer librement les racines superficielles elles prendront rapidement un grand accroissement et une grande extension; mais le système profond, dont nous avons montré les avantages, s'atrophiera et même pourra disparaître. Tant que ne surviendra pas un hiver rigoureux, ou tant que ne se produira pas une série de récoltes abondantes, nécessitant de puissantes réserves cet état de choses pourra n'avoir pas d'inconvénients; il aura même cet avantage de dispenser des labours profonds et difficiles puisque le lacis des racines occupe les couches superficielles, et, pour la même raison, dangereuse pour la santé de la vigne. Ce premier labour sera donc un labour de *déchaussage*.

Le second labour, qui devrait être donné avant la floraison, sera donné souvent bien plus tard; il devra donc tenir compte de la présence des racines superficielles; il sera moins profond que le premier, croisera le premier c'est-à-dire chaussera légèrement les souches du pied desquelles il ne s'approchera pas trop.

Il faut se demander encore. au point de vue de l'évaporation de l'eau du sol, si, conformément à l'opinion commune, des binages aussi fréquents que le permettraient les circonstances ne seraient pas préférables à une inculture relative. Une expérience de l'auteur italien OTTAVI répond à la question ; un sol biné n'évapore

Digitized by Google

(dans les conditions de son expérience) que 8 grammes d'eau en 24 heures par mètres carrés, tandis qu'un sol à croûte continue en évapore 13 grammes et plus.

Si l'activité de l'évaporation est une chose si désirable, toutes les circonstances qui tendront à la favoriser pourront être admises. — Les feuilles des végétaux sont le siège d'une évaporation intense. Si notre théorie a quelque apparence de vraisemblance, nous devons trouver dans la pratique l'utilisation de cette observation. Or, nous voyons que, dans le Jura, les cépages les plus estimés sont ceux qui ont les feuilles les plus larges; de plus libre extension laissée aux pampres qui, chez nos voisins de la Bourgogne, sont deux ou trois fois durant la période végétative, liées en faisceau autour de l'échalas; mais alors il faut bien remarquer que la vigne, sous un climat plus chaud que le nôtre, occupe des sols plus légers que les nôtres. — Nous avons souvent entendu dire autrefois qu'à l'approche de la maturité il était préférable, lorsque les vignes étaient enherbées, de laisser croître l'herbe plutôt que d'en débarraser la vigne; le raisin, disait-on, mûrissait mieux; les arbres, surtout ceux à couvert léger, tels les pêchers, étaient nombreux dans les anciennes vignes et ne nuisaient pas à la culture principale ; on y cultivait aussi sans inconvénient beaucoup de haricots. Et cependant les théories agronomiques actuelles condamnent les cultures intercallaires.

Nous n'avons examiné l'effet du labour que par rapport à l'eau du sol. Il est intéressant d'examiner l'effet chimique des labours.

Le travail du sol favorise le travail des microbes nitrificateurs, on peut dire d'autre part que l'activité de la végétation et le temps pendant lequel elle se prolongera, sont fonctions de l'activité de la nitrification.

Or, pour ce qui concerne la vigne, il n'est pas indifférent que l'allure de la végétation soit quelconque.

Digitized by Google

Dans un rapport présenté au Congrès viticole d'Angers (1907), M. Ravaz a montré comment la qualité du raisin et du vin est liée à l'allure de la croissance de la plante. Une vigne qui cesse trop de pousser, donne des produit médiocres ou mauvais, tout comme celle qui pousse trop longtemps. Et c'est lorsque l'on pourra imprimer à la végétation une allure rapide au début et lente à la fin que l'on obtiendra, tant au point de vue de la santé de la vigne que de la qualité des produits qu'on en attend, les meilleurs résultats.

La pratique jurassienne de deux labours profonds au début de la végétation et d'une inculture relative à la fin, correspond bien à ce désideratum.

Nous sommes amenés par les considérations précédentes à nous demander quel peut être le rôle des engrais dans la viticulture jurassienne. « On a raison, « dit le Dr Guyot, de fumer très peu dans le Jura ; les « terres y sont si favorables à la vigne, qu'elles suffi- « sent véritablement à l'amender et à l'entretenir en « bon état de vigueur et de fécondité ». La raison que donne le Dr Guyot est un peu vague ; on peut, avec l'aide des notions du paragraphe précédent, justifier bien mieux la pratique des fumures modérées. En effet, si l'on apportait à la vigne des engrais abondants et de nitrification facile, du fumier de ferme par exemple, on risquera de pousser trop loin la fin de la période végétative : 1° par l'alimentation copieuse qu'on lui fournit ; 2° par les façons répétées que nécessitera la vigne envahie par les herbes après la fumure.

Les engrais à nitrification lente conviendront bien mieux ; c'est aussi ceux que l'on voit employer dans le Jura : terres de prairie, marcs de raisins, déchets de cornes, de cuir.

Nous avons séparé les racines en deux systèmes : l'un profond, l'autre superficiel. Il est intéressant de

Digitized by Google

savoir sur lequel des deux il conviendra d'agir pour régler l'allure de la végétation. Logiquement, ce doit être celui que les circonstances extérieures influencent le plus profondément, par conséquent le système superficiel. — L'expérience suivante, rapportée par ROZIER dans son Dictionnaire d'Agriculture, nous paraît démonstrative. « Au moment de la taille, on introduit « dans une caisse, par un trou percé dans le fond, un « sarment que l'on taille à deux yeux au-dessus du niveau « de la terre dont la caisse a été remplie. Pendant la « végétation, on prend les soins nécessaires pour que la « terre de la caisse ne se dessèche pas trop. Le sarment « émet une grande quantité de racines dans ce sol artifi- « ciel. Quelque temps avant la maturité, on sépare « cette marcotte de la treille, en coupant la mère « branche de celle-ci rez le dessous de la caisse ; on « retranche toutes les parties des nouveaux sarments « qui sont supérieurs à la grappe la plus élevée et l'on « transporte cette plante, avant les gelées, dans un lieu « où elle soit à l'abri des grands froids. Il suffit alors « de l'arroser de temps en temps pour pour posséder, « en germinal ou même en floréal, des grappes de rai- « sin couronnées de feuilles et aussi fraîches qu'au « moment où on les cueille à la treille ».

Quelles doivent être les limites de la période végétative de la vigne dans le Jura ?

Elle doit être comprise entre la période des gelées de printemps et la seconde quinzaine d'octobre.

Parler de la période pendant laquelle se produisent les gelées de printemps, c'est envisager un espace de temps assez long, puisque ces gelées peuvent se produire depuis les premiers jours d'avril jusqu'aux premiers jours de juin. On conçoit, sans qu'il soit utile d'insister, combien il est important de s'en garantir. Les procédés de préservation absolue n'existent pas en

Digitized by Google

tant que procédés purement culturaux ; il n'existe à ce point de vue que des moyens préservatifs d'une efficacité tout à fait relative : la cessation des labours durant les jours où s'établit le vent du nord ; la taille tardive que suit un débourrement plus tardif ; la suppression des racines superficielles qui retarde le départ de la végétation.

La tradition peut nous fournir des données pour fixer l'époque finale de la végétation. Nous la rapporterons à la date moyenne des vendanges qui, sous notre climat, où la maturité ne peut que très exceptionnellement être trop avancée, coïncide bien avec la maturité des sarments.

« M. Toubin (1) a compulsé les documents existants « dans les archives municipales de Salins, et il a pu « établir une liste donnant l'époque de l'ouverture des « vendanges dans cette ville de 1508 à 1850... ».

« La moyenne de Salins est..... à Salins, le 11 « octobre..... »

« M. Toubin a fait la même étude pour Lons-le- « Saunier ; les registres les plus anciens qu'il a pu « consulter remontent à 1649, et, à part quelques inter- « ruptions, il a dressé le tableau de l'ouverture des « vendanges dans cette commune de 1649 à 1850.

« La moyenne générale correspond au 6 octobre ; « elle est par conséquent en avance de cinq jours sur « celle de Salins qui est le 11 du même mois. »

En somme, maturité tardive – Yaurait-il avantage à obtenir une maturité plus précoce ? Bien certainement lorsque le mois de septembre est beau. Mais si l'on veut bien se reporter à ce que nous avons dit plus haut, on verra que le mois de septembre présente avec la hauteur d'eau maxima, une température moyenne assez

(1) Données inscrites dans le Traité de Viticulture et d'Œnologie de Ladrey.

Digitized by Google

élevée ; par conséquent, les meilleures conditions pour le développement de la pourriture grise, le plus grand ennemi de nos vignobles. Les germes en sont toujours présents, mais leur développement est lié à l'état dans lequel se trouve le raisin lorsque les spores rencontrent les conditions favorables à leur développement.

Ou bien le raisin commence à mûrir. Si les grains ne sont pas trop serrés la pourriture ne se déclarera pas, parce que les pellicules sont dures et résistantes et parce que la pluie ne fait pas éclater les grains vert.

Ou bien le raisin sera déjà riche en sucre, il absorbera facilement l'eau des pluies et pourra même éclater, offrant ainsi de multiples portes d'entrée à l'infection.

Du reste l'expérience est faite. Les vignes greffées, pour des raisons que nous n'examinons pas ici, mûrissent leurs fruits notablement plus tôt que nos vignes franches de pied et l'on sait quels désastres a causé la pourriture grise. Or les vignes placées aux expositions les plus froides, mûrissant par conséquent plus tard que les autres, sont beaucoup moins atteintes.

D'une façon générale,on pourra obtenir une avance à la maturité en pratiquant de bonne heure les premiers labours. « Dans la vigne tout se suit, dit Chevalier. Si « on procure le prompt accroissement du bourgeon, on « procure conséquemment que le raisin entre en fleurs « plus tôt, devient ensuite plutôt verjus et que le fruit « parvient ensuite plus tôt au point de sa maturité, « que le bois mûrit aussi de bonne heure avant le « retour des frimas. »

Les deux grands inconvénients du climat jurassien sont l'humidité et le froid. Il est curieux de constater comment, en certains cas, le vigneron a su obtenir de ses ennemis ce que lui refusait le soleil.

Dans le haut des coteaux, et lorsque les grappes ne

Digitized by Google

portent pas des grains trop serrés, le raisin de certains cépages (Savagin, Chardonnay) revêt une belle couleur d'or brun, que les vignerons nomment fauvé. Si le grain a la pellicule suffisamment épaisse, et si l'automne n'est pas très pluvieux, cette coloration envahira toute la grappe et le vigneron sera satisfait, car il sait que ces raisins lui donneront un vin beaucoup plus riche, que celui qu'il en aurait recueilli en faisant la vendange au moment où le raisin possédait sa couleur normale.

C'est la *pourriture grise*, sous la forme qu'on dénomme pourriture noble à Sauternes et sur les bords du Rhin, qui a travaillé pour lui. Par les fissures qu'il a provoquées dans la peau du grain, le champignon a facilité l'évaporation de l'eau et par conséquent l'enrichissement en sucre.

A la vérité, il a consommé une partie du sucre pour sa propre subsistance, mais, comme l'a montré M. Müller Thurgau, il a consommé beaucoup plus d'acides que de sucre, si bien qu'en définitive, le vin qui proviendra de pareils raisins apparaîtra beaucoup plus doux. Il fournira une excellente matière première pour ces vins mousseux naturels du Jura, ou pour le Château-Chalon, ce *Madère français* qu'hélas ! on ne rencontre plus guère aujourd'hui.

Et si le raisin déjà bruni vient à subir une de ces gelées précoces, fréquentes chez nous à la fin d'octobre ou au commencement de novembre, on jugera cette circonstance comme très favorable pour obtenir un bon vin. C'est que la gelée agira sur le raisin, comme elle agit sur la boue des routes ; en provoquant des fissures, elle active le dessèchement. Ce sera pour le moût une concentration rapide par le froid, analogue à celle qu'eut produit un soleil très chaud.

Cette pratique ne s'applique qu'aux raisins blancs, les raisins rouges ne pourraient pas, sans grand dommage, subir un pareil traitement.

Digitized by Google

Une maladie de la vigne en Franche-Comté en 1777.

En 1774, l'Académie de Besançon ouvrait un concours dont le sujet était de « connaître la nature et les « causes d'une espèce de maladie qui commençait à « attaquer plusieurs vignobles de Franche-Comté, et « quels pouvaient être les moyens de la prévenir et de « la guérir ».

Quels étaient les caractères de la nouvelle maladie ?

1° D'après l'exposé du concours :

« On s'aperçoit dans la province, depuis quelques années seulement, du dépérissement de certaines vignes qui produisaient beaucoup auparavant ; les feuilles frisées et raccornies, la petitesse des raisins, la noirceur du bois dans l'intérieur, la difficulté de provigner de nouveaux ceps dans la place où les anciens ont péri, annoncent qu'il est instant de prévenir cette épidémie.. L'auteur de la *Médecine expérimentale* (Paris, Duchesne, 1775), ajoute-t-on, fait mention d'une pareille maladie des vignes qui a commencé dans la Haute-Autriche et qui s'est étendue comme une espèce de peste dans l'Allemagne où on l'appelle *glaber*. Si nos vignes n'en sont pas infectées, le dépérissement « dont on a « donné les symptômes causé peut-être par les hivers « rigoureux et par l'édification de nouveaux plants, dans « des lieux peu propres à cette espèce de culture, pour- « rait dégéner en *glaber*, c'est ce qu'il s'agit de pré- « venir ».

M. A. Vaissier, à qui nous empruntons les documents de cette étude, ajoute :

« D'après cette description de la maladie, dont le « nom est défiguré, puisqu'il vient de l'allemand **ga-**

Digitized by Google

« **bel** (fourchette, appellation justifiée par la bifurca-
« tion que présentent souvent les sarments de la vigne,
« contrariée dans sa végétation (1)), il nous sera per-
« mis de conclure à l'identité du mal en Allemagne et
« en Franche-Comté, d'autant plus que ces affections
« de la vigne, où les parasites, champignons ou insec-
« tes, ne jouent pas un rôle dominant, se retrouvent
« de nos jours sous les noms de *rougeot*, *cottis*, *érinose*
« *anthracnose*.

« Quant au caractère contagieux de la maladie, il est
« assez remarquable qu'aucun des concurrents qui ré-
« pondirent à l'appel de l'Académie de Besançon n'y
« attacha une grande importance, et que celui qui parait
« avoir observé avec le plus de conscience et d'intelli-
« gence, a soin de dire, quand il parle de *contagion*,
« que ce terme ne doit pas être pris à la rigueur.

2° D'après Chevalier (Lettre adressée à M. Droz, Secrétaire de l'Académie) :

« J'eus l'honneur de vous parler à votre dernier
« voyage d'une espèce de peste qui infecte quelques
« unes de nos vignes, et dans différentes contrées.
« C'est un phénomème si rare et si étrange qu'il mé-
« rite bien que vos botanistes et vos physiciens s'en
« occupent et recherchent quelle est cette plante pesti-
« lentielle, et s'il y a moyen de la détruire. J'ai vu
« moi-même le dégat qu'elle fait, j'ai parlé à plusieurs
« vignerons qui l'ont découverte en faisant des fosses
« pour la provignure. Ils s'accordent uniformément sur
« la structure de cette plante. Elle est toute blanche,
« ne paraît point à la superficie de la terre, selon le
« plus grand nombre des vignerons ; selon quelques
« autres, on en voit, mais rarement, qui paraît au-
« dessus de la superficie à la hauteur d'un pouce ou

(1) Cet accident de végétation désigné aujourd'hui sous le nom de *fasciation*, est, dit M. Ravaz, une forme de *court-noué*.

Digitized by Google

« deux (un vigneron vient de m'assurer qu'il a vu au « commencement de ce mois, paroître la tige de cette « plante haute sur terre d'environ un pouce et demi et « qu'elle porte une fleur bleue à peu près de la figure « de la fleur de trèfle. Elle est écailleuse, froide comme « glace au toucher, se résout en eau et tombe par terre « quand on la manie, ou par le frottement ; elle devient « noirâtre ou brune par la garde pendant quelques « jours. Elle s'attache aux ceps et aux provins ; tantôt « elle suit la couche des ceps, tantôt elle s'entortille « autour d'eux. La source est toujours au-dessous des « racines des ceps ou des provins. Quand on la cher- « che et qu'on veut la suivre, on trouve qu'elle se « divise en rameaux et fait cornes ; si on veut l'arra- « cher elle se brise... Il n'y a que les ceps et les « provins auxquels elle s'attache et qu'elle poursuit. « La grosseur varie, les filets dont elle enveloppe les « racines des ceps forment en total une touffe de la « grosseur du poing, ou approchant.

« Ces mauvais effets certains, dont je suis specta- « teur, sont que les ceps attaqués bourgeonnent trois « semaines ou un mois plus tard que les autres de la « même vigne et de la même contrée, que les feuilles « des bourgeons tardifs qu'ils produisent sont grêles « menues et *papillottent*, comme l'on dit. Ces ceps ne « donnent que très peu ou point de raisins, et les rai- « sins, quand il y en a, sont chétifs. Je viens de voir « environ cinq à six journaux de vigne de suite dans « une contrée (*Bois d'Arnaud*) où le journal se serait « vendu 2.500 l. qui paraissent être des vignes en « ruines ou désertes, dont on donnerait aujourd'hui à « peine 300 l. C'est une contrée attenante à la ville des « plus fertiles et des plus estimées. Cette contrée est « en côte. C'est principalement les vignes dans cette « situation et au bas de notre montagne qui en sont

Digitized by Google

« infectées. On craint beaucoup pour cette précieuse « partie de notre vignoble, car cette malheureuse « plante gagne et se propage de proche en proche en « s'étendant du haut vers le bas. On m'a promis de « m'en fournir une plante ou deux dans le mois d'août, « quand quelques vignerons feront des fosses, après « la saison des ouvrages pressants qui se font. »

« A Poligny, 21 juin 1779. »

3° D'après M. de Chevrand, inspecteur des salpêtres de la province :

« De tous les cantons du vignoble de Besançon qui « se ressentirent de cette maladie, il n'en est point qui « la démontrent dans un état aussi caractérisé que « celui appelé à Fontaine à Cul ; ces vignes étaient « autrefois d'un très grand rapport ; elles sont venues « insensiblement à produire très peu ; si elles présen- « tent au printemps une apparence passable, elles « n'ont point assez de vigueur pour la nourrir jusqu'à « la vendange, ce qui a rebuté les cultivateurs qui ont « mieux aimé se décider à les arracher qu'à chercher « les moyens de les rétablir ».

4° D'après le P. Prudent, auteur du mémoire couronné :

« Le simple coup d'œil suffit pour s'assurer de l'alté- « ration qu'éprouvent certaines vignes, situées dans « certains cantons. Si l'on s'attache à examiner l'exté- « rieur du cep, on voit d'abord qu'il pousse plus tard « que les autres qui ne sont pas atteints de cette ma- « ladie ; la liqueur aqueuse qui en distille au prin- « temps est en moindre quantité, elle se trouve un « peu colorée, blanchâtre ; la pellicule qui enveloppe « le bois paraît pâle vers le sommet et noircit quel- « quefois insensiblement d'un côté depuis le collet

Digitized by Google

« jusqu'au dessus ; le pétiole se resserre, les bourgeons « sont moins nourris, ils se développent lentement, se « terminent en pointe et donnent peu de feuilles ; les « nœuds durcissent et laissent moins de jeu à la circu- « lation de la sève..... Les feuilles minces, déliées, « racornies, frisées, présentent un jaune sale souvent « taché de rouge, les flèches ne s'élèvent plus que len- « tement et forment dès leur naissance une spirale « allongée... Le raisin n'est qu'un avorton..... Les « grains en sont rares, petits, noirs d'un côté et sou- « vent d'une couleur purpurine de l'autre ; ils sont « amers au goût, plus ronds que sphéroïdes, et ne « viennent jamais à une parfaite maturité.

« Si nous examinons l'intérieur du bois, nous trou- « vons toujours, à trois ou quatre pouces du tronc, une « tâche noirâtre qui s'étend jusqu'à la moelle et désu- « nit le tissu cellulaire. Cette noirceur, qui annonce « un vice radical, se propage jusqu'aux racines qui se « trouvent bientôt pourries..... La tâche noire qui « perce au dehors, paraît toujours large à la propor- « tion de la pourriture des chevelus et toujours du « même côté..... »

« Ce n'est point à la vétusté du cep que l'on doit ce « dépérissement, puisque l'expérience journalière nous « démontre que des ceps de deux ans périssent égale- « ment, comme ceux de trente, quarante et cinquante « ans ; que les ravages sont quelquefois plus grands « dans les jeunes ceps que dans les anciens..... Du « nouveau pied, quoique vigoureux, planté dans la « même terre, qui n'aurait pas été renouvelée, périt au « bout de deux mois ; si par hasard cette terre se « trouve détrempée par une pluie très abondante, on « verrait le nouveau cep périr entièrement au bout de « huit jours. »

Le P. Prudent constate qu'une humidité constante

Digitized by Google

se trouvant toujours dans nos terrains où la vigne périt....., elle devient un obstacle nécessaire aux progrès de la végétation..... Que les cépages qui, par leur nature, tendent à chercher au moyen de leurs racines la nourriture dans les couches inférieures du sol étaient toujours les plus sujets à la maladie..... que le pineau se soutenait mieux que le gamay ; que les plants à racines fortes et rameuses s'étendant au loin et presque toujours à la superficie du terrain recevaient toujours une nourriture abondante dans cette superficie qui ne paraissait jamais altérée, et se soutenaient assez facilement ; que quelquefois ces plants périssaient aussi, mais très rarement ; qu'ils remplaçaient toujours avec avantage les gamais et les pulsards dans les terrains froids et humides..., dans le bas des vignes surtout.

Notons d'abord qué, dans les trois premiers témoignages que nous avons cité, il est clairement indiqué que la nouvelle maladie a fait son apparition après une série d'années d'abondance. Cette constatation ne se retrouve pas d'une façon aussi nette dans la citation du Père PRUDENT, l'auteur cependant a dû tenir compte de cette circonstance, en indiquant l'épuisement du sol, comme une des causes principales de la maladie.

Or de ce que nous avons dit plus haut au chapitre de la taille; des conditions d'apparition de la brunissure, savoir : « Que la brunissure est la conséquence « d'une surproduction, qui amène l'appauvrissement et « l'épuisement des tissus », nous pouvons conclure que, très probablement, la brunissure fût, pour une large part, la cause des dépérissements de 1774.

Plusieurs des caractères que nous avons indiqués comme appartenant à la *brunissure*, se retrouvent dans les descriptions des auteurs précités : retard au débour-

Digitized by Google

rement, dépression de la végétation, arrêt du développement des fruits et coloration spéciale des grains.

Nous n'avons pas fait mention antérieurement d'un caractère qui a beaucoup frappé les auteurs de 1774 : la pourriture des racines. Or, cette altération a été constatée par M. Ravaz, dans des vignobles de Saône-et-Loire, atteints de brunissure.

Voici, du reste, l'enseignement de M. le Professeur Ravaz : « L'épuisement des tissus peut être poussé si « loin qu'il aboutisse, au bout d'un temps nécessaire- « ment variable, à la mort des cellules qui les cons- «tituent. Il est rare que les sarments meurent dès la « récolte ; ils restent verts en apparence, vivants jus- « qu'au printemps. Si bien qu'à la taille, quand elle est « faite de bonne heure, on ne s'aperçoit pas de leur « état de misère. C'est sur les bras, sur la tige et sur « les racines que la nécrose des tissus commence ; et « elle commence toujours à la périphérie, je veux dire « dans les assises les plus superficielles de l'écorce.

« Et autour de ces organes, immédiatement au- « dessous des couches d'écorce de l'année précédente « qui, comme on sait, sont constituées par des tissus « morts, on voit 1.2...n assises de cellules qui, dans « les vigues saines, sont vivantes et qui sont, ici, « mortes, brunes ou presque noires. L'assise la plus « extérieure est aussi la plus endommagée ; la nécrose « progresse de dehors en dedans, plus ou moins régu- « lièrement. On trouve cependant alors que les assises « externes sont à peines brunes, quelques cellules iso- « lées, ou quelques groupes de cellules du liber mou, « ou des rayons médullaires libériens en voie d'altéra- « tion ou déjà profondément altérés ; mais l'allure « générale de la nécrose reste néanmoins telle que je « viens de l'indiquer.

« Quand seules les assises extérieures sont altérées,

Digitized by Google

« l'assise génératrice restée intacte produit, comme « d'ordinaire, du bois en-dedans et du liber en dehors, « qui l'un et l'autre restent sain... Bientôt une couche « de liège normale se forme et isole les couches externes « altérées des couches libériennes nouvelles ou saines. « La souche a ainsi exfolié les lésions qu'elle portait.

« Mais, quand la nécrose s'étend à des couches plus « profondes, les choses ne se passent pas ainsi. « L'assise génératrice s'altère à son tour, de même « que le bois, et toutes les régions altérées prennent « une coloration brune plus ou moins foncée.

« On saisit l'allure des lésions sur une section trans- « versale de l'organe atteint. Les parties mortes, colo- « rées en brun, occupent une étendue variable. Tantôt « elles sont limitées au pourtour de l'organe malade, « tantôt elles pénètrent plus profondément à la manière « d'un coin, tantôt elles occupent toute la surface. « Dans le premier cas, elles forment une sorte de « manchon circulaire autour de la tige, des racines, etc.; « dans le second, elles constituent une bande *plus ou* « *moins large* qui pénètre en coin jusqu'au centre de « l'organe ».

« En général, les tissus les plus éloignés du centre « de la souche, c'est-à-dire du collet, sont les plus « profondément altérés...

« Il arrive ainsi que l'altération des organes, au lieu « d'être continue, reste localisée en certains points, « tantôt sur la partie verticale du cordon, tantôt sur la « partie horizontale, entre les coursons ou les bras, ou « à leur base même. Dans ce cas, les tissus voisins « continuent à croître, et, après un an ou deux, la « partie morte forme cuvette, bordée par du tissu cica- « triciel. Elle présente alors l'aspect d'un chancre, qui « est d'autant plus profond qu'il est de formation plus « ancienne. C'est au pourtour des bras que ces chancres

Digitized by Google

« se rencontrent le plus fréquemment ; ils sont allon-
« gés, leur longueur varie de 2 à 40 centimètres, et ils
« peuvent occuper presque tout le pourtour de l'organe.

« Enfin l'altération des tissus peut évidemment en-
« vahir toute la plante, qui, alors, ne repousse pas au
« printemps. Les cas de mortalité consécutifs à la bru-
« nissure ont été très nombreux, en 1900, dans le vi-
« gnoble de Marseillan et dans quelques autres locali-
« tés de l'Hérault, de la Bourgogne, etc... »

Si nous nous sommes permis une citation aussi étendue c'est d'abord pour mettre en parallèle les observations modernes avec celles du P. PRUDENT, mais c'est surtout pour indiquer par quels pronostics, l'on peut être averti que la brunissure, qui, dans sa forme la plus commune et surtout lorsqu'elle agit seule, n'est pas foudroyante, menace un vignoble. Nous sommes exposés aux atteintes de la brunissure autant et plus peut-être que d'autres régions, puisque le vigneron, éprouvé par une longue série de récoltes nulles ou insuffisantes, est naturellement porté, lorsque les saisons se font plus favorables à abuser de la fécondité de la vigne.

Si beaucoup des caractères de la maladie de 1774 se rapportent à l'affection que l'on connait aujourd'hui sous le nom de *brunissure*, tous ne s'y rapportent pas.

On reconnait, en effet, à quelques indications : « bour-
« geons moins nourris qui se développent lentement,
« terminés en pointe et donnant peu de feuilles; nœuds
« durcis ; feuilles minces, déliées, racornies, frisées,
« présentant un jaune sale ; sarments qui forment dès
« l'origine une spirale allongée », fasciation des sarments qui forment la fourchette (gabel), les caractéristiques d'une autre maladie de la vigne, appelée très démonstrativement *court-noué*.

M. RAVAZ a montré (1) que le court-noué est lié à

(1) *Progrès agricole*, 1909.

Digitized by Google

l'excès d'humidité du sol, d'où provient la prolongation anormale de l'état de vie végétative de la vigne qui, dès lors, plus riche en eau, ressent plus facilement les effets des gelées faibles de l'hiver et du printemps.

La succession ou la superposition de la brunissure et du court-noué, peut à notre sens se justifier facilement.

La période de grande production qui a précédé l'apparition de la maladie a dû, selon toutes probabilités, correspondre à une série d'années sèches. Or, selon Charles ROUGET et d'après les études de MM. DEGRULLY et RAVAZ sur la *Culture superficielle de la vigne*, pendant ou à la suite des années chaudes et sèches, le système radiculaire de la vigne se développe en profondeur. Survienne une série d'années pluvieuses, le plan d'eau se relèvera et les racines qui auparavant se trouvaient en milieu sec, vont se trouver placées en milieux humides ; les moyens culturaux que nous avons vus mis en œuvre pour dessécher le sol seront insuffisants et la vigne poursuivant tardivement sa végétation, conservant par conséquent beaucoup d'eau aura toutes chances d'être atteinte par les gelées précoces d'automne, les gelées d'hiver et les froids du printemps: d'où court-noué.

Saisons pluvieuses et hiver rigoureux sont mentionnés par les divers concurrents du concours de 1777.

Les effets désastreux des brusques successions de périodes sèches et chaudes et de périodes humides et froides ont été constatés à d'autres époques : « L'inclinaison, dit Charles ROUGET, est sans action sous un ciel chargé d'une épaisse et sombre couche de nuages, et par les saisons longuement pluvieuses et brumeuses les sols inclinés perdent tout le bénéfice de leur exposition. Nulle part autant « que dans notre province le « contraste n'est aussi grand, surtout pour la qualité,

Digitized by Google

« entre le produit des années chaudes et sèches et celui « des années pluvieuses, et celles-ci sont de beaucoup « les plus nombreuses. Dans le cas des premières, « c'est-à-dire lorsque nous jouissons d'un climat analo- « gue à celui de la région méditerranéenne, nos vignes « prennent immédiatement un aspect de vigueur et de « santé, leur système radiculaire se développe, le sol se « fertilise et l'ensemble prépare de belles et bonnes ré- « coltes, toujours supérieures aux espérances. Au con « traire, les années pluvieuses déprimment, arrêtent le « développement des racines quand elles ne sont pas la « proie de la pourriture ; elles stérilisent le sol et l'exu- « bérance initiale du système foliacé fait vite place à « un amaigrissement, générateur de la stérilité ».

Il semble bien qu'en tenant compte des données que nous a fournies la courbe des variations de climat par rapport à la vigne, on puisse déterminer la périodicité des accidents dont nous venons de parler.

Si nous inscrivons les courbes qui correspondent d'une part à la période qui renferme l'année 1774, d'autre part à la période 1887-1910, nous constatons que la période de brunissure correspond à la partie descendante de la courbe ; la période de court-noué à la base ascendante. Il semble que l'on puisse en conclure que la maladie de la vigne de 1777 n'était qu'une phase aiguë d'une maladie périodique revenant tous les 35 ans ou plutôt susceptible de revenir tous les 35 ans, puisque les séries pluvieuses et froides ne sont pas également défavorables et ce n'est que dans le cas où plusieurs années mauvaises se succèderont que le mal apparaîtra plus grave.

Il est frappant de constater que la succession des phénomènes observés en 1777, est la même que celle que nous observons aujourd'hui :

Brunissure, puis court-noué, avec pourriture des racines.

Digitized by Google

La succession de ces affections paraît être normale : les vignes épuisés par la surproduction à la suite d'une série d'années chaudes se trouvent presque brusquement placées dans un milieu très défavorable : en effet, pendant les années chaudes, à mesure que le plan d'eau s'abaissait davantage, les racines s'enfonçaient dans le sol ; s'il survenait une période pluvieuse, le plan d'eau remontait, immergeant les racines profondes et les menaçant de mort par asphyxie. Suivant l'état de vigueur des différentes souches, divers phénomènes se présentaient. Si la souche était altérée déjà par la brunissure, elle présentait, en milieu humide, des portes ouvertes à l'invasion des microorganismes : on observait alors la forme spéciale de court-noué qu'on nomme aujourd'hui *gommose bacillaire.*

Cette maladie interdit aujourd'hui, comme au temps du Père Prudent, tout provignage.

En sols légers, comme sont ceux du vignoble de Besançon, on pourra ne pas observer autre chose ; mais dans les sols argileux l'altération pourra se compliquer de l'attaque de la souche par les champignons parasites des arbres. » *La végétation du champignon sur un arbre malade pourrait bien n'être, dit M. Forquignon, qu'un phénomène secondaire, succédant à la lésion initiale produite soit par le microbe, soit par toute autre cause accidentelle*». A côté de ces souches envahies par les parasites se trouveront des souches simplement court-nouées et enfin des souches saines.

Puisque le point de départ de cette série d'accidents est la brunissure, le moyen le plus sûr d'y échapper, c'est de savoir limiter la production de la vigne quand les années lui sont favorables. Nous avons vu au chapitre de la taille dans quelles limites doit être tenue la production pour que l'excès ne produise pas le dépérissement de la vigne.

Digitized by Google

La maladie se déclare d'abord au bas des vignes. Cela parce que le bas de la vigne reçoit toutes les eaux des parties supérieures ; parce que les terres qui descendent continuellement recouvrent les souches les plus basses en déchaussant les plus élevées. Les souches du bas des vignes sont donc les plus exposées à l'asphyxie des racines. Un bon drainage peut les en garantir dans une certaine mesure et c'était une très bonne pratique de limiter les vignes par des murettes de pierres sèches ; à ce point de vue particulier, le remontage des terres avait bien aussi son utilité. Il faut conclure aussi que la réfection des drainages tous les 17 ans serait un moyen préservatif de grande efficacité.

Projet de reconstitution d'un vignoble dans le Jura

Il nous semble qu'on peut, d'après l'étude que nous venons de faire, indiquer les règles qui nous serviront de base pour la reconstitution prochaine d'un vignoble jurassien, avec les plus grandes chances de sécurité.

Il n'est pas question bien entendu d'écarter la greffe : c'est, en ce moment, un mal nécessaire. Elle ne constitue pas, d'ailleurs, dans la culture de la vigne, une innovation récente comme beaucoup de personnes le pensent. On peut trouver dans les traités anciens l'indication de procédés très précis pour le greffage sur place de la vigne. Nous pourrons aussi nous rendre compte qu'autour de nous, Bourgogne, Champagne, vignobles Suisses employaient volontiers la greffe.

Les boutures américaines seront plantées au fond de fossés creusés comme il a été dit plus haut parallèlement à la ligne de plus grande pente. — Ces boutures auront un pied et demi de longeur et leur plantation sera effcctuée selon l'ancien procédé jurassien. — L'an-

Digitized by Google

née suivante on conservera un seul sarment qui sera taillé au moment du greffage à quelques centimètres plus haut que le niveau primitif du sol. Le greffage aura lieu en mai, sur place et la méthode choisie sera celle que l'on nomme : greffe en fente simple.

Notre climat, dit-on, est trop humide pour permettre la bonne réussite de la greffe sur place. Mais on peut se placer en conditions telles que le climat ne soit plus un obstacle.

Pour cela, les sujets seront amenés par couchage près du sommet de la butte que forment les déblais. Cette partie du terrain sera constamment bien égouttée et les greffes garanties contre l'exposition la plus froide seront en excellente situation pour recevoir la plus grande chaleur possible. Dans ces conditions, la greffe sur place réussira chez nous.

L'année suivante, après la reprise, on donnera par un nouveau couchage, un emplacement définitif à chaque souche, de façon à obtenir la disposition en quinconce.

Pour le reste, la culture serait faite selon les principes étudiés plus haut.

Et nous avons la conviction qu'une vigne ainsi plantée aura beaucoup plus de durée, produira plus régulièrement et donnera des vins meilleurs que les plantations faites jusqu'ici.

Digitized by Google

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

SUR

St-LAURENT-LA-ROCHE

PAR

M. GAILLARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DE SAINT-LAURENT-LA-ROCHE

PAR

M. GAILLARD.

Notre Village.

Saint-Laurent-la-Roche est situé au sommet du premier chaînon occidental des monts Jura, à dix kilomètres au sud de Lons-le-Saunier; il fait partie du premier plateau, tout en dominant la plaine Bressane.

L'aspect du village et tout à fait pittoresque et digne des sites du haut Jura et de la Suisse.

Vander-Meulen, peintre, qui accompagnait les armées de Louis XIV, lui fit l'honneur de le peindre sous deux aspects différents ; ces peintures figurent au musée de Versailles.

De la route de Lons-le-Saunier à Lyon, entre Saint-Agnès et Beaufort, le point de vue est grandiose. L'arête de la montagne fait brusquement solution de continuité, par une coupure à pic, formant une roche triangulaire, s'avançant en promontoire sur la plaine qu'elle domine, et faisant songer à une de ces falaises que rongeait, à une époque lointaine, la vaste mer qui s'étendait entre l'Auvergne, les Alpes et le Jura.

Le chaînon se continue ensuite, laissant une étroite anfractuosité, où l'on aperçoit, tel un nid d'aigle, un groupe de maisons blanches et le clocher se profilant sur le bleu du ciel.

De l'est, le coup d'œil est plus beau encore, à la condition de se trouver, au lever du soleil, au sommet de

Digitized by Google

la côte séparant Arthenas de St-Laurent, non loin du bois de la Chailleuse.

Les maisons du village, dissiminées à travers les vergers, s'étagent sur le flanc oriental de la colline. La roche du Château et Châtelet, inondés de lumière tranchent vivement. Immédiatement derrière : l'inconnu, l'abîme !

Au loin, et formant le fond du tableau, l'immense vallée de la Saône, des centaines de villages, aux maisons blanches, aux toits rouges, des rubans de routes; le tout, d'abord nettement visible, puis se fondant peu à peu dans la brume de l'horizon, limité par les contours indécis des monts du Mâconnais et de Bourgogne.

Du sommet de la roche où s'élevait l'ancien château, le touriste dominera un groupe compact du village, l'antique église entourée du cimetière et des tilleuls séculaires qui font l'ornement de la place publique en abritant le jeu de quilles.

De l'autre côté, en gagnant le bord extrême du rocher, il verra au fond d'un vaste entonnoir où coule la Sonnette, et à une profondeur de plus de 200 mètres, le village de Grusse, distant par la route de 4 kilomètres et à vol d'oiseau de 500 m. environ.

Par un temps calme, on perçoit facilement le bruit des voix et de la marche des vignerons en sabots.

A l'ouest et au nord, un horizon d'une cinquantaine de kilomètres.

Dans la direction de Lons-le-Saunier, la silhouette du château du Pin.

Au sud-est, par un temps clair et le soir, se détachent sur le ciel, les pics neigeux du haut Jura et le Mont Blanc.

Digitized by Google

Le Bourg et le château de Saint-Laurent au XVII[e] siècle.

Au sommet de la roche du château, il existe encore, au bord extrême du rocher, quelques pans de murailles, bien conservés ; restes du vieux château, que les canons de Louis XIV, la poudre et surtout la pioche des démolisseurs ne purent mettre bas, et qui, pendant longtemps encore rappelleront au village une passagère célébrité.

Le château fut construit sur les débris d'un castellum romain, qui avait probablement remplacé une enceinte gauloise, car nul doute que les tribus Séquanes et ensuite les Romains n'eussent remarqué la facilité de de défense de ce point escarpé.

C'était un des manoirs du moyen-âge les mieux fortifiés par la nature et par l'art, de tout le Comté de Bourgogne.

Grâce à sa position, grâce à l'épaisseur de ses murailles, il est resté intact jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, sentinelle avancée pour défendre la province contre les attaques des ennemis ; aussi se hâtèrent-ils de détruire le vieux donjon, qui restant debout aurait invité encore le peuple d'alentour à la résistance.

Voici une description du château empruntée à M. Jules FINOT :

« Assis sur un roc à pic, le donjon principal, avec les constructions adjacentes, était entouré d'une enceinte qui suivait de toutes parts le contour du rocher dont les escarpements lui servaient de fossés.

« On y pénétrait du côté du nord (Varine) par une porte à pont-levis, défendue par une grosse tour avec deux tourelles, une échauguette au centre.

« Après avoir passé sous cette porte, ornée de hures

Digitized by Google

de sangliers et de têtes de loups, placées là pour témoigner de l'adresse et du courage du châtelain, on arrivait dans une cour qui était comme la place d'armes de la garnison du château.

« Cette place était bordée par des bâtiments qui renfermaient les cuisines, l'office, les écuries, le chenil et fauconnerie, puis quelques logements pour les gens de guerre, les valets et les vassaux inférieurs qui venaient au castel, payer les cens et redevances dûs au suzerain.

« A droite s'élevait une petite chapelle dont les fenêtres et les légers piliers attestaient le style ogival le plus pur, c'est-à-dire une construction du commencement du XIII^e^ siècle.

« Un nouveau pont-levis jeté sur un fossé creusé dans le roc vif et une nouvelle porte plus étroite, mais non moins bien fortifiée que la première conduisait au donjon, énorme tour carrée dont le château du Pin peut donner une idée.

« Là, se trouvaient les appartements du Seigneur, composés d'une dizaine de pièces ornées presque toutes de colonnettes torses et tendues de cuir de Cordoue et de tapis Sarrazinois.

« On y voyait encore au XVII^e^ siècle de vieux bahuts, des sièges aux formes basses comme le scabellum (escabeau) antique, des tables carrées, etc...

« Par un large escalier en colimaçon, d'une pente si douce qu'un cheval eût pu le gravir, on arrivait à la salle d'honneur, pièce immense qui pouvait contenir une petite armée de chevaliers. Sur la vaste cheminée, armoriée d'un triple écusson, s'étalait un énorme cerf, lourdement sculpté dans un bloc de chêne, auquel le temps avait donné une teinte d'un noir mat qui imitait celle de l'ébène. A sa ramure étaient suspendus les armes et accessoires servant à la chasse.

« La salle d'honneur était à la fois le salon de réception et la salle à manger du seigneur suzerain.

Digitized by Google

« C'est là qu'il recevait l'hommage et les redevances, convoquait le ban et l'arrière ban de ses vassaux, soit pour les expéditions guerrières, soit pour les grandes chasses.

« Les étages supérieurs étaient occupés par le trésor et la chambre des chartes, qui, comme son nom l'indique, renfermait tous les titres de la seigneurie de St-Laurent, qui comprenait les villages de : Augisey, Asnières, Varessia, Essia, Belière, Arthenas, Gevingey, Cesancey, Vincelles en partie, Rochelle, Grusse, Saint-Agnès, Vercia, Rotalier, la Combe de Chalandigna et plusieurs granges et maisons isolées.

« Enfin le donjon se terminait par une guette avec quatre tourelles d'où la vue s'étendait de tous côtés ».

Le village de St-Laurent se composait de la Place proprement dite, c'est-à-dire des habitations attenantes au château et comprises dans l'enceinte.

Les autres habitations construites en dehors des murs s'étageaient sur le flanc de la colline, au levant et au midi du château.

Bourg.

La Place était entourée de trois côtés, au nord, au matin et au midi par de bonnes fortifications. Quant au côté de l'ouest, regardant la France, son escarpement presque à pic, le rendait inaccessible à cette époque.

Les remparts, à matin, avaient été prolongés jusque devant et en bas le châtelet, et comme en dessous de ce rempart il y avait un petit vallon (les Condamines) bas et allongé, la place était considérée comme imprenable avant l'invention de la poudre.

Le Bourg, contigu à l'enceinte même du château et étalé sur le revers de la montagne était entouré par

Digitized by Google

d'épaisses murailles, défendues par de grosses tours aux angles, avec portes munies de ponts-levis.

L'une désignée sous le nom de Tour du Perron, servait de corps de garde à la milice pendant la Révolution. C'est actuellement une maison d'habitation faisant face à la mairie. On y remarque des meurtrières ; la muraille que l'on a diminuée pour élargir le logement avait plus de 2 m. d'épaisseur.

De la Tour du Perron, le mur d'enceinte se dirigeait à l'ouest au bas du rocher, puis au nord en enfermant l'hôpital. Le côté nord était également défendu par deux grosses tours ; l'une au nord de l'hôpital, vraisemblablement proche de la maison de M. Alphonse Guillat, lequel dans divers travaux a constaté l'existence de nombreux matériaux de démolition, l'autre sur le flanc et près du sommet de la Varine ; cette dernière servait encore d'écurie, il y a quelques années.

Dans le Bourg, il y avait une halle pour l'étalage des marchandises. Des nobles, des bourgeois, des officiers de justice, des marchands peuplaient exclusivement ce quartier. Il s'y tenait un marché chaque semaine et trois foires par an.

Ville.

On appelait Ville le quartier proche le côteau du châtelet.

Ce quartier comprenait l'église, le prieuré, le presbytère. Deux ou trois maisons féodales s'y faisaient remarquer; telles la maison Bouilloz et la maison Jacquin qui était en 1610 la propriété du commandant Claude Roland.

La population du village à cette époque, tant en dedans qu'en dehors de l'enceinte était d'environ 1.500 âmes.

Digitized by Google

Notice historique.

Saint-Laurent-la-Roche existe dès la plus haute antiquité.

A peine le christianisme fut-il établi dans les Gaules qu'une multitude de localités se mirent sous l'invocation des saints et martyrs. La mort de St-Laurent, remontant, dit-on, à 258, il est possible que la dénomination du village en soit contemporaine.

Pour la relation de événements antérieurs au XVII^e^ siècle, époque des guerres Comtoises, nous nous en rapportons au Dictionnaire géographique et historique de A. ROUSSET, édité en 1855.

ROUSSET dans la description du village, indique que le clocher de St-Laurent apparaît au loin comme le mât d'un navire. La comparaison n'est pas très heureuse, le clocher, surtout à cette époque, ne ressemblait à rien moins qu'à un mât.

L'espace circulaire du sommet de la Vuarde, que l'on voit encore, est désigné comme ayant été un poste d'observation ; le champ de « Pierre levée » comme ayant contenu un dolmen ; Beauregard, souvenir du culte du soleil ; Combe St-Martin, ornée probablement par un temple du paganisme. Tout ceci, ROUSSET le dit du reste, demeure dans le domaine des probabilités.

« Une tour romaine couronnait la pointe du châtelet, elle pouvait correspondre avec celles de Mont-Orient, Bornay, Montmorot, Chevreaux.

« Une colonie de religieux fut envoyée à St-Laurent par les moines de Gigny, pour en faire valoir les biens temporels ..

« Etienne II, comte vassal de Bourgogne, fit bâtir un château formidable sur le sommet de la roche. Bientôt de nombreux habitants se groupèrent sous la pro-

Digitized by Google

tection de la nouvelle forteresse, et formèrent un bourg qui fut clos de murailles.

« Les habitauts, attirés par des privilèges reçurent en 1284, une charte de franchises et une organisation municipale.

« Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse. Il avait les épaves, les confiscations, le droit d'impôt des quatre cas, les lods, le scel des contrats, les langues des grosses bêtes tuées dans l'étendue de la seigneurie, la banalité du four de St-Laurent et du moulin de Grusse.

« Il percevait le droit d'étalage aux halles, de vente aux foires et aux marchés, de toise des maisons ; des cens en grains, en argent, en poules et en huile ».

Nous laissons de côté la nomenclature des nombreux seigneurs qui ont habité St-Laurent et retiendrons seulement le nom d'Etienne de St-Dizier, qui fut le malheureux héros d'un terrible drame de famille.

Etienne de St-Dizier avait épousé, à Louhans, le 20 décembre 1319, Huguette de Ste-Croix, célèbre par sa beauté. Huguette habita le château de St-Laurent avec son époux. Celui-ci, très dépensier, finit par engloutir sa fortune, et quoique beau cavalier, devint bientôt tout à fait odieux à son épouse.

Un penchant incestueux qu'elle avait pour son beau-frère Guillaume, châtelain d'Alièze, la conduisit à l'assassinat.

Une nuit de février 1328 fut choisie pour enlever Etienne de son château.

Guillaume, accompagné de huit paysans de la terre d'Alièze, arriva vers minuit au château de St-Laurent dont les portes lui furent ouvertes.

Il pénétra dans la chambre d'Etienne, qui, réveillé en sursaut, fut emmené à peine vêtu et grelottant de froid au château d'Alièze.

Digitized by Google

On l'enferma dans une salle basse, mais on n'osa encore le tuer.

Cependant, à force d'or et de caresses, Huguette décida un paysan à tuer son mari (Annuaire de 1870).

Etienne fut étranglé, et son cadavre jeté dans une profonde cavité, au sein des bois, entre Alièze et Présilly, où il fut retrouvé deux ans après par un oiseleur.

Huguette ne fut pas outre mesure inquiétée, grâce à de hautes protections.

Elle épousa ensuite Philippe de Vienne, sire de Pymont, l'un des plus brillants seigneurs de Bourgogne.

Elle avait eu de son premier mari, un fils connu sous le nom de Béraud qui mourut jeune. Elle est inhumée à Lons-le-Saunier en l'église des Cordeliers.

Philippe II, roi d'Espagne, ordonna en 1470 que la forteresse de St-Laurent fut démantelée, quelques réparations y furent faites en 1636.

Après la paix de Westphalie, le prince d'Orange auquel avait été restitué le château y fit une entrée solennelle le 28 octobre 1648.

Ce poste était encore important lorsque Louis XIV en ordonna la démolition en 1668.

Evénements divers.

St-Laurent dut être ravagé au XIV^e^ siècle par les grandes compagnies et plus tard sous Louis XI. En 1614, on ne comptait plus que soixante-et-un feux.

Au mois d'avril 1637, le marquis de Conflans mit une bonne garnison au château ; malheureusement les chaleurs du mois de juillet amenèrent la peste qui enleva en peu de temps deux ou trois commandants.

Lorsque le duc de Longueville entra dans la place, elle présentait l'aspect d'un cimetière de pestiférés.

En 1641, Lacuzon surprit par escalade la forteresse

Digitized by Google

et fit toute la garnison prisonnière. Ce brillant fait d'armes lui valut le titre de gouverneur du château. Il trouva le poste assez important pour y établir son quartier général.

Lacuzon.

La Franche-Comté appartenait autrefois à l'Espagne.

Moyennant le paiement d'un léger tribut, la province jouissait d'une complète indépendance. Les Comtois par contre détestaient la France, leur voisine, écrasée d'impôts et en proie à des exactions de toutes sortes.

A trois reprises, en 1636 sous Louis XIII et Richelieu, en 1668 et 1674 sous Louis XIV, la Province lutta avec énergie pour conserver sa liberté. Ce ne fut qu'en 1678, à la paix de Nimègue, qu'elle fut définitivement cédée à la France.

Les historiens du siècle de Louis XIV qui ont relaté cette période des guerres Comtoises se sont occupés sursout des nobles et hauts personnages et ne parlent de Lacuzon que d'une manière insignifiante

L'oubli se fit très rapidement autour de son nom et pendant longtemps on ne sut même exactement l'époque et le lieu de sa mort.

La légende, petit à petit, en fit un héros.

Les romanciers s'en emparent ensuite. Dans le « *Médecin des Pauvres* », Xavier de Montépin en fait un personnage des trois mousquetaires, un d'Artagnan auquel rien ne résiste, détruisant à lui seul quantité d'ennemis, et se transportant, avec une trop étonnante facilité avec ses montagnards, des régions du haut Jura aux confins de la Bresse.

Les premiers historiens qui ont essayé de faire revivre la mémoire de Lacuzon (Rougebief et Monnier) ont suivi beaucoup trop la légende.

Digitized by Google

En 1866 seulement, Lacuzon entre dans l'histoire, grâce à M. Perraud, professeur de lettres au lycée de Lons-le-Saunier, membre de la Société d'Emulation du Jura. Il y prend place définitivement avec l'étude complète sur son personnage et le rôle qu'il a joué que M. Lautrey va publier incessamment par les soins de la même Société d'Emulation du Jura.

Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs à ce travail définitif.

Nous donnerons pourtant quelques vers à la louange de notre héros, marquant ainsi sa place non plus dans l'histoire, mais dans la folk-lore.

Complaintes et poésies diverses sur Lacuzon.

Seul dans le vieux manoir, à sa garde commis,
Superbe, il résistait ; de ces nobles contrées
Seul il revendiquait les franchises sacrées :
Et par sa fière audace et ses brillants exploits,
Vengeait avec orgueil l'honneur du nom Comtois.

Gindre de Mancy.

Le vieux loup dans sa tanière
Pour engraisser sa sorcière
Fait enlever les bestiaux
Qui paissent sur nos coteaux
Et nous laisse à la misère.

Refrain.

Pendant que Piquemeguilles
Vient pour nos filles,
Lacuzon prend les garçons
Et s'en fait des compagnons
En dépit de leurs familles.

Refrain.

Ses camarades Massiette,
Mulot, Maçon ou Merlette
Ont dévoré nos moutons,
Nos poules et nos cochons
En attendant la disette.

Refrain.

En vain dans sa vengeance
Il méconnait la puissance
Du sire de Montaigu
Qui fera fouetter
Sans aucun poids ni balance.

Refrain.

Digitized by Google

Pour tordre le cou d'une oie
Sans faire crier sa proie,
On sait que toute sa bande
Fait passer la contrebande
Avec la fausse monnoye
Refrain.

De St-Blaise l'assistance
Nous flatte de l'espérance
De voir tous ces mécréants
Jeunes, vieux, petits et grands
Danser sous une potence.
Refrain.

REFRAIN.

Chassons, chassons les bandits
Qui ravagent le pays !

Voilà qui n'était guère flatteur pour Lacuzon.

LACUZON,

Poésie couronnée par l'Académie de Besançon le 30 juillet 1885,
Par Georges MARTIN.

I. — L'oubli.

Deux siècles ont passé sur ta froide poussière,
Et tes os ont blanchi sur la terre étrangère ;
Les échos de nos bois ont oublié ton nom.
Autrefois cependant, au cri de Lacuzon,
Ils ont vu se livrer bien des rudes batailles
Dont leurs vieux troncs longtemps ont gardé les entailles.
Mais l'arbre vieilli tombe en poussière, et l'enfant
Remplace le vieillard, et l'oubli triomphant,
Montant comme une mer aux flots lents et funèbres,
Répand sur toute gloire un linceul de ténèbres.
Tu mérites pourtant un souvenir, ô toi,
Qui pour guide eus l'honneur, la liberté pour toi,
Qui contre l'étranger levas ta grande épée,
Qui suivis jusqu'au bout cette route escarpée,
Et, puisant ton courage en ton cœur indompté,
Fus le grand défenseur de la Franche-Comté !

II. — Coups d'épée.

Le soleil était clair, et le temps était beau.
Cinq cents Français étaient postés près d'un hameau.
Ils barraient le chemin de *Saint-Laurent* ; les réitres
Attendaient Lacuzon. Ils savaient par des traîtres

Digitized by Google

Qu'ayant pris avec lui neuf de ses cavaliers,
Il avait à bon port conduit dans ses quartiers
Un envoi de fourrage et de vivres. Surprendre
Lacuzon, l'accabler, le forcer à se rendre,
C'était un coup de maître, et d'avance les Gris
Riaient entre eux : c'était une tête de prix.
Donc, le soir approchant, le hardi capitaine
Revenait tout joyeux de sa course lointaine,
Et ses vieux compagnons parlaient entre eux, contents
De leur journée, et tous riaient à pleines dents,
Comme de braves gens qui, leur tâche accomplie,
Sentent leur cœur vaillant et leur bourse remplie.
Ils allaient, sans aucun souci des ennemis,
A travers les guérets, les bois et les taillis.
Ils allaient, chevauchant gaiement, la tête pleine
De coups de mains nouveaux à tenter, quand la plaine
Parut soudain changer de place, et s'éclairer
De l'étincellement farouche de l'acier.
Le fer surgit partout ; derrière chaque haie
Un soldat apparait sinistre ; une chênaie
Fait sortir de ses flancs sombres des cavaliers.
Lacuzon et ses gens étaient de vieux routiers :
Ils s'arrêtent pourtant surpris devant le nombre,
Cherchant si quelque chose encor sortait de l'ombre.
Ils sont dix ; les Français sont cinq cents : « Rendez-vous,
Rendez-vous, Francs-Comtois, ou vous périrez tous !
Lacuzon sent le souffle ardent de la mêlée
Remplir son cœur; superbe il brandit son épée :
« Me rendre, moi, jamais ! Compagnons, en avant ! »
Il dit, ses cavaliers le suivent, et levant
Leurs sabres, comme un coin ils entrent dans la masse.
L'ennemi devant eux en rangs pressés s'amasse
Les chevaux effrayés se cabrent ; Lacuzon,
Comme un joyeux faucheur, au temps de la moisson,
Terrible, autour de lui laisse une large trace,
Les Gris épouvantés cèdent... Lacuzon passe,
Et ses neufs compagnons entrainés sur ses pas
Le suivent...
Or, joyeux, ils causaient de combats,
Et, montant à travers les roches escarpées,
Aux buissons d'alentour essuyaient leurs épées.
.....

Digitized by Google

Suivent deux autres paragraphes : *L'Exil-La Mort* Nous n'avons relaté que les deux premiers, dont le deuxième se rapporte au fait d'armes de Maynal.

Géographie physique, administrative et économique.

TERRITOIRE.

Le territoire est limité au nord par Geruge et Gevingey ; au sud par Augisey ; à l'est par Geruge, Bornay et Arthenas ; à l'ouest par Cesancey, Grusse et Rotalier.

Font partie de la commune : les granges de Bief, de Virbief, du Perrucle, en Cey, en Ley, le hameau de derrière le Crêt et le domaine de la Beaumette.

Le cadastre a été exécuté en 1835. Surface territoriale 1.112 hect. 08.

Lieux dits.

Le territoire est divisé en 109 parties ou lieux dits. Il ne serait guère possible de retrouver l'origine de ces appellations.

Pour quelques unes, elle découle de la forme ou de la situation, par exemple : *Sur les pendants, Au Vallon, Les grands champs, La beurrière, L'aiguille.*

Pour d'autres, de faits historiques ou d'événements divers : *Combe guerrière, La Vaucluse, Champ de la guerre*, etc.....

Le sol est essentiellement calcaire, de toutes parts les bancs de rochers émergent à la surface, néanmoins la bonne pierre à bâtir est assez rare

Le climat est très sain et la température sensiblement la même que celle de la plaine. On constate un retard d'une semaine environ avec cette dernière pour la rentrée des récoltes. .....

Digitized by Google

Le village est exposé aux vents du sud-ouest souvent violent.

Autrefois il existait une carrière de gypse au bas du châtelet ; l'exploitation de cette carrière a cessé vers 1820.

Quant à l'éboulement qui s'est produit ensuite et a enseveli divers outils, il est postérieur à 1835, date de la confection du cadastre.

En effet le murger existant dans la vigne de Mme Fevelas ne figure pas au plan cadastral. Il doit être le résultat d'une poussée de terrain provoquée par l'éboulement, sur un terrain marneux, et analogue à celui, tout récent, qui a entrainé une partie du nouveau chemin du Gandillard.

Il y avait également du minerai de fer en grains qui était extrait pour les forges de Clairvaux. En 1819, le Conseil décide de demander une indemnité à M. le Mire, maître de forges à Clairvaux, pour dommages causés pour extraction de minerai de fer sur les parcours communaux ; l'extraction en fut ensuite interdite.

Ces gisements de minerai se trouvaient *Derrière le Vigny*.

Altitudes diverses.

Côte d'Arthenas (proche du bois de la Chailleuse)	572 m	»
La Vuarde	550	»
La roche du château	552	»
Mairie (au pied de l'angle nord-est)	465	20
Seuil ouest de l'école des filles	469	72
Fontaine des Chandelettes	463	78
Entre les Serves	457	77
Bassin de l'Auge	452	71

Digitized by Google

Borne kilométrique (proche le Perrucle et le chemin du Crêt)	450	34
Fontaines des Vignes	438	81
Fontaine de Baumette	438	26
Grusse (chemin de grande communication au passage du ruisseau du Lavoir	243	»

Population.

A l'époque des guerres Comtoises, la population était d'environ 1.500 habitants. Pendant cette période de dévastation et de pillage, il était tout naturel que de nombreux habitants se groupassent sous la protection de la principale forteresse de la région.

En 1790 : 736, - en 1846, 577 — en 1851 : 521, dont 244 hommes et 277 femmes, — en 1906 : 410.

Après une décroissance continuelle, la population est depuis quelques années à peu près stationnaire.

En 1906, nombre d'électeurs : 127. — Feux de bois : 136.

Il n'y a pas de cas extraordinaires de longévité ; le maximum atteint dans le cours du siècle est 88 ans.

Mœurs, usages, jeux.

Le caractère du Comtois ressemble au sol de ses montagnes, il est taillé dans le roc : « Rends-toi, Comtois ! Nenny, ma foi ! » Toutefois, il est franc, serviable, hospitalier.

La jeunesse du village était jadis d'un naturel plutôt querelleur ; les Bressans étaient surtout l'objet de son antipathie.

Sans remonter bien loin, à peine trente ans en arrière, les querelles entre bergers de Saint-Laurent et de Grusse, dans le parcours de la côte du Gaudil-

Digitized by Google

lard étaient fréquentes. Un jeune homme de la plaine passait-il dans le village ; sans motif, il était hué et poursuivi à la descente de la côte sous une grêle de pierres. Ces faits sont assez fréquents pour ne pas être du domaine de la légende et nous les avons constatés à maintes reprises.

Les principaux délassements d'autrefois étaient le jeu de quilles, qui faisait fureur, et la fréquentation assidue des fêtes des environs, bien plus importantes qu'actuellement. Ces divertissements étaient l'occasion de maintes batailles.

Les jeunes gens allaient à la fête dans l'intention de trouver à se battre, et toujours en nombre. La coquetterie, alors, n'était pas de mise et chacun avait en réserve, pour ces expéditions, une solide chemise de grosse toile ; c'était le seul moyen de rentrer au logis avec quelque vêtement sur le dos.

Ces mœurs se sont bien adoucies. Aujourd'hui, grâce à l'école primaire, aux œuvres post-scolaires, aux groupements de toute nature, les jeunes gens fraternisent entre eux davantage et en arrivent très facilement à se réunir à des camarades d'autres localités.

Le jeu de quilles était fort achalandé. Les jours de fête les habitants du village et les étrangers y demeumeuraient pendant des journées entières et les enjeux étaient fort importants. Ce genre de divertissement est aujourd'hui tombé en désuétude.

En 1790, il était loué par Claude Brunaud, moyennant la somme de 20 livres.

Il ne devait pas laisser jouer pendant les offices.

Par la suite, la location du jeu de quilles était de 50 livres en moyenne.

En 1833, un sieur Etienne Mazier construisit un jeu de quilles très bien agencé. Le Conseil, voyant que le jeu communal est délaissé et ne voulant pas

Digitized by Google

perdre un revenu de 50 livres, demanda à M. le Préfet l'autorisation d'en ouvrir un nouveau, aussi favorable aux joueurs. C'est celui qui existe actuellement et est ombragé par les tilleuls séculaires qui donnent un si bel aspect au village.

Les naissances, les mariages, les décès donnaient lieu à des coutumes qui existent encore partiellement ; mais comme elles tendent de plus en plus à disparaître nous avons cru bon de les relater.

Pour les baptêmes, outre les dragées et les sous jetés par les parrains et marraines, fusils et pistolets étaient mis à réquisition.

Pour les mariages, on fermait la porte au nez des époux, au retour de la cérémonie ; il fallait parlementer et frapper longuement pendant que des fenêtres les cuisinières lançaient du blé et des dragées. Cela s'appelait « engrener la mariée ».

Actuellement encore, quand une jeune fille se marie avec un étranger, les conscrits du village, au nom de tous les jeunes gens, font « une table ».

Ils dressent sur le passage du cortège une table garnie de desserts et de quelques bouteilles de... champagne. A la sortie, le nouveau couple est gratifié d'un compliment, célébrant les vertus de la mariée et les regrets qu'elle laisse au pays. Cette allocution varie peu ; œuvre d'un magister du siècle dernier, elle se conserve précieusement, pour cette circonstance, de génération en génération. L'orateur offre ensuite un bouquet à la mariée.

Les époux et les invités grignotent, à tour de rôle, un biscuit arrosé d'un petit verre de mousseux, versé parcimonieusement par un autre compère.

L'intérêt principal de l'affaire est le plus ou moins de générosité des noceurs.

Les jeunes gens disparaissent ensuite, emportant

Digitized by Google

leur butin. Le bénéfice fait les frais d'un banquet auquel sont conviés tous les célibataires du pays.

C'est un évènement très important pour le village. Une notable portion de la gent féminine est rassemblée autour de la table. De grandes discussions s'engagent sur le plus ou moins de valeur du bouquet, comparativement aux mariages précédents.

Au moment où les mariés d'abord, les invités ensuite, fouillent dans leur escarcelle, une poussée se produit pour mieux voir. Des quolibets moqueurs ou des regards admiratifs saluent le tintement de la monnaie dans la sébile.

C'est un honneur coûteux, mais très prisé. Si une jeune fille craint qu'on ne lui fasse pas de table, elle manœuvre de son mieux, par des intermédiaires, pour décider les jeunes gens et sans regarder à la dépense.

Autrefois quand, la noce finie, le marié emmenait son épouse, des chaînes tendues sur le passage des voitures marquaient qu'on ne la laissait qu'à regret partir.

Pour une fille qui n'avait su mériter les sympathies de la population, on « éclairait la route par des feux allumés en différents endroits, de façon à ce qu'aucun obstacle ne retardât son départ.

Les repas de noces étaient très copieux, de résistance surtout, et il fallait vraiment des estomacs comtois pour y résister.

Le dîner traînait en longueur, entremêlé de chansons plutôt corsées.

Nous n'entrerons pas dans le détail des farces, plus ou moins spirituelles, qui couronnaient la soirée.

Tout garçon qui se mariait donnait une somme d'argent et du vin à ses collègues aspirant à l'hymen, ou il offrait un bal.

Nul n'aurait osé se soustraire à cet usage ; car,

Digitized by Google

pendant la nuit, on lui menait le « tracassin » jusqu'à satisfaction.

Cette coutume tend également à disparaître ; mais il faut croire que jadis c'était sérieux, témoin un arrêté du 26 novembre 1814, ainsi conçu :

« Le maire a reçu de nombreuses plaintes au sujet des charivari qui se font au moment des noces par les jeunes gens pour amener les nouveaux mariés à ouvrir un bal ou à les faire boire.

« Cet usage avait été toléré et avait coutume d'être fait quand les garçons épousaient des veuves, ou les filles des veufs, mais que ces charivari dégénéraient en rixes.

« Arrête :

« Article premier.— Les charivari sont complètement interdits désormais.

« Article 2.— Dans les assemblées de noces, s'il est tiré des coups de pistolet ou autres armes à feu, l'officier public ne procédera à la rédaction de l'acte qu'après s'être fait remettre les armes à feu et avoir dressé procès-verbal pour punir les contrevenants. S'il est tiré des coups de pistolet après la rédaction de l'acte, l'adjoint sera spécialement chargé de constater le fait et de punir les délinquants. »

Pour les décès, la coutume était, après l'enterrement, de se réunir au domicile du défunt pour y manger. On faisait la prière à l'issue du repas.

Dans certains pays voisins et probablement aussi à Saint-Laurent, quand une femme avait battu son mari, les jeunes gens faisaient la quête afin de se procurer boisson et victuailles, en débutant dans la maison du couple belliqueux. L'un d'eux conduisait un âne portant un cavalier, le visage tourné vers la queue.

Digitized by Google

Police.

Parmi les divers arrêtés pris par la municipalité et concernant la police du village, quelques-uns méritent d'être signalés.

1804. — Le Conseil réuni à l'ordinaire, un marguillier de la commune s'est présenté à la séance, a observé de la part du Conseil de fabrique que, depuis le rétablissement du culte catholique dans cette commune, il se commettait et dans l'église et sur le cimetière, pendant la célébration des offices, des actes bruyants qui, souvent, interrompent les ministres dans leurs instructions et leurs cérémonies. Que souvent dans l'église les assistants étaient détournés de leur dévotion par des conversations bruyantes et par des attitudes indescentes de leurs voisins, qui avaient l'air de venir à l'église plutôt pour se passer le temps que pour participer aux mystères et concourir au culte. Qu'ordinairement pendant tous les offices, il se formait autour de l'église *un cordon de mécréants et d'indévôts* qui paraissaient avoir fait un rendez-vous du cimetière où ils stipulent à haute voix et sans ménagement toutes leurs conventions d'intérêts et s'entretiennent de tout ce qu'on doit traiter ailleurs. Que les jeunes gens s'y occupent à rouler de grosses pierres qu'ils répandent sur toute la surface ; ou prennent le *coque* sur le clocher pour un but, afin de démontrer de l'adresse, lancent des pierres contre, qui peuvent, en franchissant l'église, aller frapper des citoyens passant sur la place ou dans les rues voisines, ou retombant sur le couvert doivent dégrader ; ce qui est tout à la fois contraire à la descence qui doit régner dans les cérémonies du culte catholique et à la tranquillité publique....

...A arrêté que ceux qui, soit par des attitudes indes-

Digitized by Google

centes, inusitées dans les cérémonies et non commandées par le besoin, soit par des conversations trop longues ou inutiles, sur le rapport des *témoins* ou *dénonciateurs*, se verront dresser procès-verbal aux termes de la loi du 7 vendémiaire an IV.

Il sera également dressé procès-verbal contre ceux qui lanceront des pierres contre l'édifice du culte, soit qu'elles le franchissent ou non, afin de les faire condamner à une amende ou indemnité.

Extrait d'un règlement de police.

1833.— Défense d'avoir des lanternes avec montants en bois.

On doit toujours avoir plusieurs seaux d'eau à la maison.

L'usage d'emporter de la braise dans les sabots est prohibé. On ne pourra aller chercher du feu qu'avec des lanternes ou vases en métal clos.

On ne devra pas y envoyer des enfants au-dessous de 7 ans.

Les fumeurs devront clore leurs pipes au moyen d'un cercle de métal.

On ne devra brûler les cochons qu'à cent mètres au moins des habitations.

A cette époque, les maisons étaient couvertes en paille et avec le peu d'abondance d'eau, ces précautions étaient toutes naturelles.

Pour allumer du feu, les habitants, faute d'allumettes chimiques, avaient recours au briquet ; aussi préféraient-ils recouvrir de cendres le foyer, afin d'y retrouver des braises le lendemain.

Comme la culture du chanvre était assez importante, ils coupaient les chènevottes en morceaux de 20 centimètres environ. Ces morceaux réunis en paquets et

Digitized by Google

soufrés furent les premières allumettes, mais il fallait du feu pour s'en servir.

Comme éclairage, on se servait d'une lampe à crémaillère, simple récipient avec bec, dans lequel on brûlait de l'huile. Comme mèche, un simple fil de coton, qui ne donnait qu'une lumière faible et fumeuse.

Quand on avait du monde et qu'on désirait y voir un peu plus clair, on ajoutait un ou deux fils à la mèche.

Biographie.

Saint-Laurent est la patrie de : Germain Griffe, écuyer de Jean-sans-Peur, et de François Dauvergne (1783-1820), officier décoré.

Evénements divers.

14 Juillet 1791. — 32 citoyens s'enrôlent pour défendre la patrie en danger ; ce sont : Nicolas Roland, Ferdinand Jeantet, Claude Bouvier, Pierre-François Métroz, François Fèvre, Claude Bouvier le jeune, Etienne Bouvier, Amable Fusier, Claude-Marie Gaubey, Claude Bégnier, Laurent Thévenot, Amable François Métroz, Jacques Bouvier, Jean Mazier, Joseph Bouvier, Joseph Benoit, Charles Jacquier, Claude Canque, Jean-François Gaubey, Francois Vaillard, Claude Guichardot, Sébastien Gros, François Sage, Laurent Canque, Jean-François Bride, Jean-Baptiste Daval, Claude Gaudard, Etienne Boy, Pierre Buffet, Alexis Martinet, Louis-François Guyon, Jean-Claude Canque.

L'an 1791, le 14 juillet, au greffe de la municipalité de St-Laurent a comparu X... citoyen audit lieu. Lequel a déclaré que désirant prendre les armes pour la défense de l'Etat et le maintien de la constitution il

Digitized by Google

fait sa soumission de marcher et aller partout où le service de la patrie l'exigera et a signé..... 22 juillet 1792.

Recensement des armes.

Claude Vivier, un fusil, 3 onces de poudre, pas de balles.

Joseph Beynié, un fusil simple sans munitions.

Philibert Billard, un fusil simple sans munitions.

Claude Currelier, un fusil simple sans munitions, un couteau de chasse.

Nicolas Roland, un fusil double sans munitions, un sabre.

Pierre Mazier, un fusil simple sans munitions.

Laurent Gaubey, un fusil simple sans munitions, un couteau de chasse.

Augustin Humbert, un fusil simple sans munitions.

Claude-François Bouvier, un fusil assorti d'une bayonnette sans munitions.

Claude-Marie Gaubey, un fusil simple.

Claude-François Sage, un fusil simple.

Joseph Métroz, un fusil simple.

Jean-Claude Morel, un sabre.

Philibert Mazier, un fusil double.

Jean-Claude Devaux, curé, un fusil double, un pistolet, une épée, deux livres de poudre, balles.

Pierre-François Métroz, un fusil simple sans munitions, une hallebarde.

Amable Dauvergne, un fusil double sans munitions, un sabre.

A remarquer l'armement de Jean-Claude Devaux, prêtre constitutionnel.

Digitized by Google

1804. — Le Maire constate que les membres du Conseil municipal ne se rendent pas compte de l'importance de leurs fonctions, qu'ils s'abstiennent totalement d'assister aux séances ou ne viennent que très tard, dans l'espoir que, la discussion étant terminée, ils n'auront plus qu'à signer les délibérations. Que les premiers arrivés ne veulent rien traiter avant que le Conseil soit au complet ; que les derniers arrivés étant dans les mêmes principes, les séances se passent sans rien décider. En conséquence il est arrêté que tous les jours de la présente session, on se réunira dès les huit heures du matin jusqu'à midi, à moins que la majorité du Conseil ne prévoie des affaires ou des obstacles impératifs.

25 avril 1814. — Les membres du Conseil ranimés par la satisfaction qu'ils éprouvent en voyant qu'ils vont recouvrer leurs anciens souverains, sous lesquels leurs pères et eux ont joui longtemps de la paix et toujours d'un gouvernement paternel, ont manifesté de leur joie en s'écriant avec un élan spontané et sincère : « Vive Louis XVIII, vivent les descendants de St-Louis et d'Henri IV ! » Ils déclarent par le présent acte abjurer toute obéissance et soumission à Napoléon Bonaparte et qu'ils adhèrent au vœu formulé par tout le département du Jura ; qu'ils ne veulent plus respirer que pour Louis XVIII, leur souverain légitime, qu'ils ne cesseront de former des vœux pour le bonheur et la prospérité des puissances alliées, si par le secours qu'elles ont prêté généreusement à la France, elles obtiennent pour le peuple français une constitution sage et invariable..., etc...

(Voir à la fin de la notice, dans la liste des maires, l'effet produit par cette délibération).

Il convient d'ajouter qu'un an après, au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, ces mêmes conseillers ne trou-

Digitized by Google

vent pas de termes assez éloquents pour exprimer leur satisfaction.

*
* *

1823.— Abattage d'un gros tilleul, proche l'entrée du cimetière, qui gênait la vue de l'horloge.

1833. — On creuse une serve à la descente de Vigny pour abreuver les bestiaux. Réquisition de tous les citoyens au-dessus de vingt ans, à peine de 2 francs d'amende.

Nous relaterons aussi, à titre de curiosité, la mésaventure arrivée, en 1815, à Pierre Gaudard, maréchal-ferrant.

Rentrant du service en octobre 1815, il fut arrêté sous la prétention de cris séditieux et condamné, le 15 novembre suivant, à un an de prison.

Il ne fallait pas badiner à cette époque.

Voici les motifs allégués par le tribunal dans son jugement :

« Le Tribunal déclare le prévenu coupable d'avoir, le 3 octobre 1815, en passant à Arbois, Pupillin et Poligny, proféré le cri séditieux de « Vive l'Empereur » ; d'avoir dit à tous ceux à qui il a adressé la parole en public, les nouvelles les plus absurdes, en annonçant avoir dans son porte-manteau les gazettes étrangères où il était dit que Bonaparte était déjà en Autriche avec une avant-garde de deux cent mille hommes de cavalerie ; avoir offert de parier que Bonaparte serait à Paris dans un mois ; d'avoir débité qu'une dame en Autriche avait écrit à son fils, colonel Autrichien, de s'en retourner à la hâte chez lui, parce que les turcs y étaient et y logaient 3 par maison ; d'avoir voulu contraindre un individu, sur la route de Pupillin, à mettre à bas sa cocarde blanche, et lui ordonnant de porter la

Digitized by Google

tricolore et s'être annoncé faisant partie de l'avant-garde de l'empereur. Lesquels propos n'ont cependant occasionné aucune rébellion ni fait impression sur le public.

« Pour répression de ce délit, le Tribunal condamne le prévenu à un an de prison et aux frais du procès taxés à 30 fr. 23 ».

Voies de communications.

Le village est actuellement suffisamment desservi.

Il est situé à proximité du chemin de grande communication n° 117, de Lons-le-Saunier à Saint-Julien.

Le chemin de grande communication n° 72, d'Arinthod à Sainte-Agnès, le traverse, reliant le village à la plaine et à la montagne. Ce chemin était autrefois très rapide ; la pente atteignait 12 % dans certains endroits. Actuellement, on a rectifié le chemin dans presque toute sa longueur et la pente maxima ne dépasse pas 5 1/2 %.

Le chemin vicinal ordinaire n° 3 conduit à Gevingey.

Avant la loi de 1832 sur les chemins vicinaux, la commune de Saint-Laurent, comme bien d'autres, n'avait aucun chemin en état de viabilité. Le chemin conduisant à Lons-le-Saunier, duquel on voit encore des traces, car il suivait une même direction que la route, avait à peine 2m50 de largeur, sans aucun entretien ; aussi, lorsque les habitants conduisaient 20 ou 25 doubles de blé, c'était une voiture bien chargée.

Le premier chemin classé fut le chemin qui va à Grusse ; il était dans un tel état que, souvent, le meunier préférait monter sa farine à dos de mulet que de l'utiliser (chemin des Bernades) ; aussi les gens de Grusse, désireux d'établir une communication plus

Digitized by Google

régulière avec Saint-Laurent, se sont-ils offert à contribuer aux travaux nécessaires à sa réfection.

Diverses modifications ont été apportées, tant pour la partie sur Grusse que pour la partie sur Saint-Laurent, et la dernière rectification qui s'achève en ce moment fera disparaître la raideur des pentes. (Cette dernière rectification s'est élevée à plus de 30.000 francs, mais il est à noter que la part contributive de la commune a été de 5.500 francs seulement). Travaux effectués en 1907 et 1908.

Au village même, ce chemin a subi d'importantes modifications.

Primitivement, il passait au joignant et au sud du clos de Mlle de Chassey.

En 1848, il contourne les maisons Bouvier ; en 1891, il est rallongé pour la troisième fois en contournant le groupe scolaire.

Direction Orgelet. — Le seul chemin était celui de Bornay ; la rampe de Gueule actuelle était inaccessible aux voitures, vu son peu de largeur. Il fut élargi en 1886 et c'est depuis qu'il a pu être utilisé.

Le chemin de grande communication n° 117 de Lons-le-Saunier à Montfleur a été construit sur Saint-Laurent exclusivement par des travaux de prestations.

Indépendamment des trois journées de prestations avec attelage, le prestataire était tenu de faire encore 3 journées à bras, et non seulement les habitants de Saint-Laurent, mais encore ceux d'Arthenas.

Puis, successivement, le chemin allant à Gevingey a été classé, puis entretenu et, vers 1865, fut établi le chemin conduisant du Perrucle à la Grange en Cey.

Antérieurement à cette date, les fermes ne pouvaient communiquer avec Saint-Laurent que par les chemins de la Sauge ou des sentiers, puis le Vigny.

Digitized by Google

C'est dire quelles difficultés d'accès il y avait pour arriver au village.

Il est depuis longtemps question de l'établissement d'une ligne de tramway de Lons-le-Saunier à Saint-Julien. Ce projet a rencontré des difficultés de toute nature.

Les communes ne peuvent s'entendre sur le parcours de la ligne. Une des principales difficultés est la rampe de Macornay à Geruge.

Après divers pourparlers, le projet : Montmorot, Messia, Courbouzon, Macornay, Bornay, Saint-Laurent, Augisey, Saint-Julien, est adopté en principe.

Il ne reste aux communes qu'à réunir le contingent du 1/10 de la dépense, imposé par le département. Ce contingent forme le total de 279.300 francs.

En 1907, le contingent est atteint et le projet est pris en considération par le Conseil général dans une séance extraordinaire du 8 octobre.

Il est procédé actuellement à une étude sommaire et tout fait espérer que d'ici quelques années nous verrons une gare sur le flanc de la Côte.

Entretien des chemins vicinaux. — Prestations.

Autrefois, l'entretien des chemins se faisait uniquement au moyen des corvées, et il est évident que seuls les cultivateurs et les journaliers qui n'avaient aucune terre au soleil en avaient la tâche, tandis que les plus riches y échappaient.

En 1804, par exemple, on divise les chemins et abreuvoirs en autant de tâches qu'il y a de membres du Conseil, le maire excepté. Chaque conseiller surveillera les ouvriers répartis dans sa tâche et dressera des procès-verbaux contre les absents ou les désobéissants. Les absents étaient condamnés à une amende de

Digitized by Google

3 journées de travail et les désobéissants à moitié, du moins selon l'importance de l'ouvrage qu'ils auront refusé.

La loi du 21 mai 1836 apporte de notables modifications au régime des corvées et, tout en présentant des défectuosités, c'est à ses effets bienfaisants qu'est due la construction des chemins existant actuellement.

La loi de finances du 31 mars 1903 a permis aux communes de remplacer la taxe des prestations par une taxe vicinale si bon leur semblait, c'est-à-dire qu'au lieu d'imposer les personnes, les attelages, ces mêmes éléments servent de base ; mais c'est par des centimes additionnels aux quatre contributions que la commune peut faire face au montant du rôle.

Ce système est maintenant adopté par presque toutes les communes du Jura ; ainsi, en 1907, sur 212 communes de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, 12 seulement ont conservé l'ancien système.

Postes et Télégraphes.

Saint-Laurent fut primitivement desservi par Lons-le-Saunier, ensuite par Beaufort. Le piéton ne venait que tous les deux jours.

Les habitants se rendaient bien plus facilement au chef-lieu pour leurs affaires qu'à Beaufort.

En outre de la rétribution de 18 francs allouée au piéton, les lettres des particuliers étaient taxées 0 fr. 05 et 0 fr. 10, ce qui, à l'époque (1820), paraissait exhorbitant.

En 1822, la commune réclame avec instance l'abaissement de la taxe à 0 fr. 05 et le rattachement à Lons, sinon les habitants préféreront laisser leurs lettres au bureau.

Digitized by Google

Cette demande qui n'eut pas de suite fut renouvelée en 1840.

La commune réclamait le service postal quotidien et toujours le rattachement au chef-lieu, en raison du retard d'un jour pour les lettres venant de Paris, Strasbourg, Besançon.

Le service quotidien fut établi quelques années plus tard.

Saint-Laurent fut attaché à Vincelles le 6 avril 1873.

L'établissement de facteur-receveur actuel a été mis en service le 16 décembre 1902.

Un facteur est attaché au bureau pour la desserte de la commune d'Arthenas et du hameau de Derrière le Crêt.

Le téléphone a été installé le 10 mars 1904.

Le service des colis postaux date de juin 1905.

Agriculture.

La superficie totale du territoire est de 1.112 hectares dont il faut déduire :

Bois, 169 hectares 27.

Pâturages et communaux, 220 hectares.

Bois particuliers, 15 hectares.

Chemins, 30 hectares environ (19 en 1835).

Les pâturages sont très favorables pour la bonne qualité des produits de laiterie.

Les fourrages artificiels, la seule ressource du pays, sont excellents mais peu abondants.

Le nombre des bêtes à cornes est relativement restreint.

Le bétail est de petite race, sauf de très rares exceptions. Il serait du reste difficile d'acclimater des races plus fortes ; celle du pays convient très bien à notre sol accidenté et rocailleux.

Digitized by Google

La production moyenne du lait, par tête et par jour, est d'environ six litres.

Quelques troupeaux de moutons, au total environ 200, de petite race, mais estimés. Une quinzaine de chèvres tout au plus. Peu de porcs, les habitants n'en font pas le commerce, tout au plus en élèvent-ils deux, un pour vendre et l'autre pour les besoins du ménage. L'apiculture n'est pas en faveur.

L'état des cultures, au commencement du siècle dernier, était fort différent de celui actuel.

Il y avait peu de fourrages; les habitants louaient des foins dans les prairies de la Bresse, Savigny en particulier, et ce n'était pas petite affaire de les amener au pays par les chemins qui existaient alors.

(*En 1835, 11 hectares 39 de prés : Baumette, Prés-du-Bief, Revirbief.*)

Toute la portion du territoire, aujourd'hui en prairies artificielles (côte d'Arthenas, Lavoir, Condamines, Vigny, côte de l'Auge, etc...), était en culture.

Le rendement était proportionnellement très faible vu le manque d'engrais résultant de la pénurie du foin et par suite du bétail.

Il fallait une autorisation spéciale pour mettre en pré une terre cultivée ; la décision du Conseil approuvant la demande restait affichée pendant 15 jours à la porte de l'église.

Ces restrictions pouvaient avoir plusieurs causes. Il est à croire qu'il y avait nécessité de conserver la culture des céréales par crainte de la disette, en raison des événements de cette période troublée et de la difficulté d'approvisionnements en raison du manque de moyens de communications rapides.

La production du blé était supérieure à la consommation. Les prix variaient entre 7 et 8 fr. le double décalitre, et même 12 fr. en 1813.

Digitized by Google

En 1794, un habitant de Champagnole achetait à Guichardot J.-B. et Sébastien Mazier 23 mesures de blé de semence.

A noter que pour effectuer cet achat ils étaient munis d'une autorisation délivrée par les membres du Directoire du district de Poligny, et sur laquelle figurait la déclaration du nombre d'arpents à ensemencer.

La culture du maïs, du chanvre, de la navette, des fèves, vesces était très importante.

Nous en trouvons un aperçu dans un recensement effectué, en 1794, par une députation de la commune de Lons-le-Saunier, en présence de deux officiers municipaux du village, en vue de mettre fin aux bruits malveillants qui circulaient au sujet de la disette probable.

Ce recensement eut lieu chez tous les habitants ; il accuse chez François Gaubey, par exemple : 140 mesures de froment, 12 de seigle, 6 d'orge, 8 de pois, 35 de fèves, 20 de « turquie », 30 d'avoine, 1 de navette, 3 de gaudes en farine, 4 de farine de froment, 20 de pommes de terre, 5 de turquie vert.

La culture du chanvre était très importante. Le dépouillement du chanvre et du maïs occupait les soirées d'hiver.

Chaque fille, en particulier, tenait à l'honneur d'avoir en son trousseau, draps et chemises de grosse toile.

Aujourd'hui on ne sème plus de chanvre ; la plupart des jeunes filles ont à peine vu la filette de la grand'-mère, reléguée au sommet de l'armoire, et le crochet a détrôné la quenouille.

Le chanvre « tillé » était mis en « rites » et attendait l'arrivée des « pignards ».

Ceux-ci, munis de leurs peignes à dents de fer, descendaient en hiver de la haute montagne. Ils étaient logés et nourris et touchaient 3 sous par livre de chanvre.

En 1833, faute de ressources, le bétail est imposé :

Digitized by Google

paire de bœufs, 1 fr. ; cheval, 1 fr. ; vaches, 0 fr. 50 ; veaux au dessous de 2 ans, 0 fr. 25 ; moutons, 0 fr. 25; truies, 1 fr.

Il est défendu de laisser sortir les pigeons qui seront traités comme des oiseaux de proie.

Les méthodes d'exploitation agricole n'ont guère varié, non que les habitants soient routiniers, mais, par suite du morcellement de la propriété et de la configuration du sol, il n'est guère possible au cultivateur de profiter des perfectionnements de l'outillage moderne.

La faucheuse mécanique ne serait pas d'une utilité relative ; quelques cultivateurs en sont munis, mais c'est l'exception.

On moissonnait encore à la faucille il y a une vingtaine d'années.

Les labours sont difficiles. La plupart des propriétés sont entourées de murs ou murgers ; il est impossible de labourer complètement et le pourtour doit être fait à la pioche ou le plus souvent laissé en herbe.

Le territoire étant très étendu, l'éloignement des diverses propriétés d'un cultivateur lui cause souvent une grande perte de temps et une grande fatigue. Les charrois sont difficiles malgré l'amélioration des chemins.

Le vignoble est encore pour l'habitant une source de difficultés ; moitié vigneron, moitié cultivateur, il lui arrive fréquemment de ne savoir où courir au plus pressé, et sa récolte entière en souffre.

A St-Laurent comme ailleurs, les propriétés ont considérablement diminué de valeur, surtout celles éloignées qui trouvent difficilement acquéreur.

Vignoble.

Le vignoble est situé dans la partie ouest du territoire, regardant la plaine ; son étendue est de 45 hectares environ.

Digitized by Google

Les vins de St-Laurent étaient autrefois à bon droit renommés. Actuellement par suite de la reconstitution du vignoble, il faudra quelques années avant que la vigne, acclimatée au terrain, ne retrouve ses anciennes qualités.

Les crus principaux sont : Billat, pour les vins blancs et l'Hôpital pour les vins rouges.

Un quartier en friche : « *La Genevrette* » était très renommé.

Le vin qu'on y récoltait était un nectar, à tel point, que, si l'on croit la tradition, l'un des anciens propriétaires de cette vigne réservait gracieusement aux nouveaux mariés le vin de la récolte de six ceps, le tenant pour extraordinairement prolifique.

Le poulsard et le gamay blanc sont les plants qui réussissent le mieux; aussi les habitants, pour maintenir la renommée de leurs vins, les emploient-ils de préférence.

A signaler en 1839, le grand lavage qui entraina le terrains du Carre et de Vaucluse.

Récolte. — Aujourd'hui, chacun vendange à sa guise. On désigne chaque année, pendant la période de la maturité du raisin, des garde-fruits et il est défendu de conduire le bétail sur les parcours limitrophes des vignes.

Autrefois il fallait suivre le « ban des vendanges ».

Ceux qui avaient de sérieuses raisons de ne pas s'y conformer pouvaient en obtenir dispense moyennant le paiement d'une somme de 3 fr.

Le grappillage était toléré, mais on ne pouvait y procéder que 3 jours après l'entier enlèvement de la récolte.

Certaines années, il était complètement interdit, quelques propriétaires laissant du raisin blanc.

Digitized by Google

En ce cas, deux garde-fruits étaient désignés pour la garde des raisins blancs et recevaient une indemnité journalière de 20 sols.

On était également très sévère au sujet des osiers ; on ne devait pas les couper avant le 11 novembre sous peine d'amende.

Ban des vendanges de 1792. — On vendangera le lundi 8 octobre les grandes vignes et celles autour de la roche de l'ancien château ; mardi et mercredi 9 et 10, celles de Vaucluse, du Carre et de la Chaux ; jeudi et jours suivants, le reste des vignes du territoire.

Défense était faite aux particuliers d'aller dans les vignes avant la récolte, exception faite pour le chef, soit propriétaire, soit vigneron.

Le particulier apportant des fruits venant des vignes les faisait vérifier par les gardes; s'il portait du raisin, on le lui confisquait.

Ceux qui voulaient cueillir du raisin avant la récolte pour en porter au propriétaire, devaient présenter aux gardes une permission du maire.

Ces mesures, qui paraîtraient aujourd'hui vexatoires, offraient de grands avantages, et il est permis de se demander si actuellement elles ne seraient pas un moyen efficace d'empêcher les vendanges trop hâtives et nuisibles à la bonne qualité des vins.

Forêts.

La partie boisée du territoire occupe une superficie de 169 hectares 27 ares (*La Chailleuse*, *Les Foyards*, *Marmuant*, *Beaumette*, *Les Besses*, *Côte du Grêt*, *Molessard*, *Varille*). La commune fait partie de la 13e Conservation-Inspection et cantonnement de Lons-le-Saunier, triage n° 4.

Malgré les vents assez violents du sud, il y a rarement des chablis.

Digitized by Google

Les éléments qui servent de base à la terre végétale sont des couches calcaires recouvertes de couches d'humus plus ou moins fortes, chaux et argile, cette dernière en forte proportion.

Le terrain est généralement rocailleux, mais profonds sur certains cantons propres à la culture du bois.

Sur quelques points d'une faible contenance, aux cantons de la Chailleuse et Molessard, les roches sont abondantes et arrêtent tout repeuplement.

Les essences de taillis peuvent se répartir de la manière suivante :

Chêne, 5/10 ; charme et hêtre, 3/10 ; autres bois blancs, 2/10.

En général, les chênes de futaies ne sont pas sains.

St-Laurent fut longtemps en procès avec la commune d'Arthenas au sujet de la délimitation du canton de la Chailleuse.

Après bien des luttes, intervint, *le 14 mai 1659*, une transaction fixant les bornes des deux communes. Cette transaction fut confirmée par jugement du Présidial de Lons-le-Saunier, le 5 mai 1733.

Les habitants d'Arthenas sont peu disposés à vouloir se conformer au dit jugement et commettent à chaque instant de sérieuses déprédations.

En 1804, Ferdinand Roland étant maire, le Conseil décide qu'il y a lieu d'engager la commune d'Arthenas à se conformer audit jugement, et demande la médiation du Préfet, la commune étant lasse de procès.

Les habitants du village sont très excités et veulent, armés de haches, se rendre à la coupe ; ils ne renoncent que difficilement à leur projet.

De pareilles altercations se produisent fréquemment avec les habitants d'Augisey. Au cours d'une bataille, un garde forestier a l'œil crevé d'un coup de fusil; le fait est relaté dans une ancienne délibération.

Digitized by Google

1808. — Le manque de bois se fait sentir, en raison de la quantité nécessaire pour le séchage du maïs.

Les habitants ont coutume de s'approvisionner d'épines et de broussailles qui se trouvent sur les parcours, ce qui permet d'épargner la provision de bois provenant des coupes ordinaires.

Mais, par suite de nombreux abus, cette ressource diminue considérablement.

Les riches ayant voitures et attelage en font des provisions considérables, y vont constamment ; les pauvres comptant sur les broussailles pour leur provision de bois vendent en totalité leur portion de coupe. Ils détruisent complètement les parcours en extirpant les grosses racines, à l'aide de la pioche, ou en les coupant à l'aide de mauvaises haches, ce qui revient au même.

Le Conseil, pour réprimer ces abus, décide que les parcours seront divisés en 8 cantons et que chaque année un de ces cantons sera partagé entre les habitants au moment de la récolte du maïs. En outre, comme le bois sera coupé tous les 8 ans, il ne devra être fait usage que de la serpe.

Le Conseil ajoute qu'au bout de quelques années le résultat sera excellent et qu'il lui procurera, « en remplacement des imprécations que cette délibération va lui attirer, des applaudissements pour avoir forcé les dilapidateurs à économiser un objet de si haute nécessité que le bois ».

Industrie. — Commerce.

Les ouvriers agricoles sont en nombre très restreint et l'habitant trouve lourd le prix de la main d'œuvre, bien que les salaires n'aient pas augmenté d'une façon exhorbitante.

Lorsqu'on battait, au fléau, toutes les graines de la

Digitized by Google

récolte, le métier de batteur en grange, assez pénible, n'était payé que 0 fr. 40 à 0 fr. 50 par jour ; il est vrai que ce travail s'exécutait un peu à temps perdu.

Outre la nourriture, les faucheurs gagnaient 1 fr. 25 à 1 fr. 50 pour les fenaisons ; pour les moissons, 1 fr., pour le blé et 0 fr. 50 pour l'avoine. Les femmes, 0 fr.50. Les menuisiers à la journée, 1 fr 50.

Actuellement: journées de femmes, 1 fr.; menuisiers, 2 fr. 50. ; journées d'hommes, 2 fr. 50 pour les gros travaux, avec la nourriture.

Pendant l'hiver, quelques sabotiers, ne suffisant pas à la consommation locale.

La production du vin est supérieure à la consommation.

Trois menuisiers et un maréchal-ferrant (1907).

Foires. — En 1883, demande de création de quatre foires :

26 mars ; 26 mai ; 26 juillet ; 26 septembre.

Deux seulement sont accordées : 26 mars ; 26 mai.

1875. — Une demande est faite pour l'arrachage de 200 pieds d'arbres pour le champ de foire.

1878. — La création de 2 nouvelles foires est demandée : 15 juillet et lundi suivant le 10 août.

Les foires, sans importance, ont été complètement supprimées en 1901.

Fromagerie.

La fromagerie existe depuis le commencement du siècle dernier, 1820 environ.

Primitivement elle était installée dans la maison de Sage Clémentine, attenant à l'ancienne « Tour du Perron » ; les fromagers étaient logés dans les caves de la mairie actuelle et aussi à la fromagerie.

Digitized by Google

La construction du chalet existant fut autorisée par arrêté préfectoral du 4 juin 1870. Le devis se montait à 10.625 fr. 35. L'adjudication eut lieu le 30 juin 1870 et le travail adjugé à Bichon, Jean, de Courlaoux.

Alimentation.

Reportons-nous à cinquante ans en arrière, et examinons le genre de nourriture du cultivateur de l'époque, même dans l'aisance.

Le maïs, la pomme de terre, les fèves, pois, etc..., formaient la principale nourriture. Le matin, bouillie de maïs ; à midi, soupe de pommes de terre ; le soir, bouillie de maïs plus épaisse que celle du matin. Dans la plupart des familles, chacun s'attablait autour de la marmite et plongeait à même sa cuiller dans le récipient — pas de pain — comme l'arabe mange le « couscousson ».

Peu de familles tuaient un porc et la viande de boucherie étaient un luxe excessif. Le boucher apportait sa viande dans une hotte, parcourait plusieurs villages et écoulait à grand peine sa marchandise. Aujourd'hui, il y en a trois.

Le sucre et le café étaient très chers et faisaient également partie du superflu. Quel changement en moins d'un demi-siècle !

Les « gaudes » ont presque disparu de l'alimentation, et c'est presque un déshonneur d'avouer que l'on en consomme.

Le café et le sucre sont de consommation courante.

Presque tout le monde a un saloir garni et point n'est besoin de la fête du village pour faire mijoter le pot au feu.

C'est un petit évènement que la mort du porc ; les voisins se rassemblent pour l'opération ; corvée à

Digitized by Google

laquelle personne ne se soustrait ; car, au bout, on devine l'odeur réjouissante de la grillade.

Comme pour le battage à la mécanique, on s'entr'aide, et si chacun a de nombreux acolytes pour déguster l'exquis boudin, du moins tous ont, pour le courant de l'hiver, de nombreux repas en perspective.

Quand la récolte du vin est suffisante, le cultivateur n'a pas lieu de trop se plaindre.

Malgré les grandes fatigues de l'été, le poids quelquefois lourd des impôts, l'anxiété des intempéries pouvant anéantir les récoltes, il doit s'estimer heureux s'il n'envie pas le sort des fortunés de la terre.

Pour cela, il n'a qu'à faire un retour en arrière et comparer son existence à celle de ses grands parents en es remerciant d'avoir fait la Révolution.

Eaux.

L'alimentation du village en eau potable a été de tous temps le principal souci des diverses municipalités.

Le village ne fut d'abord alimenté que par des puits creusés dans la couche marneuse qui s'étend à l'est du Coteau de la Varine, de la Roche et du Châtelet. Ces puits ont, en moyenne, un diamètre de $1^{m}50$ et une profondeur de 6 à 7 mètres.

Pendant les sécheresses, les habitants allaient chercher de l'eau soit au Lavoir, soit à Vanenbourg (Grusse). Les femmes apportaient cette eau sur leur tête. Les lessives se lavaient à la Croix du Pressoir, à Grusse (la croix du tru) ou à la Doye, fréquemment au Lavoir.

Comme sources actuellement, La Fontaine des Vignes, comprenant un bassin et un lavoir. Cette source, très précieuse pour le village, est d'un faible débit, mais ne tarit jamais.

En outre : Les Chandelettes, Les Mouillettes, La

Digitized by Google

Feuillée du lavoir, Derrière le Bornay, Baumette. Malheureusement, ces sources sont trop éloignées et à des altitudes inférieures à celle du village, ce qui ne peut permettre, même au prix de grands sacrifices, le moindre essai d'adduction.

Le bassin de la fontaine des Mouillettes a été réparé en 1846. Il existait plus anciennement, à peu près au même endroit, mais plus haut et au sud du chemin dans le pré de M. Emile Jacquier.

Le bassin de cette dernière avait été fait en 1747, ainsi qu'il résulte de conventions passées entre la commune et le sieur Laurent Roland qui y contribua pour la somme de cent livres. Il comprenait un abreuvoir de 10 pieds de long et 5 de large et au-dessus un bassin de 3 pieds de circonférence pour l'usage des habitants (il n'était certes pas grand : 1 pied de diamètre). Une source existait plus haut, dans le pré Bouillod. Les eaux de cette source étaient amenées dans le bassin du bas par un canal de 2 pieds de large sur 2 pieds de profondeur. Cette fontaine aurait été bouchée, dit-on, à la suite de la découverte d'un noyé qui y aurait été traîtreusement jeté.

Il faut donc compter surtout sur les eaux pluviales.

Les habitants de la partie est du village ont, pour la plupart, construit des citernes, qui suffisent à la consommation des ménages.

En outre, il existe deux grands puits communaux d'une contenance d'environ 85 mètres cubes (850 hectolitres). Malgré cela, à la moindre sécheresse, le besoin d'eau se fait vivement sentir, les bestiaux surtout sont réduits à la portion congrue.

Il est question de l'établissement d'un grand réservoir dans le pré communal situé à l'ouest du groupe scolaire.

Ce réservoir, très vaste, recevrait les eaux du groupe,

Digitized by Google

de l'église, de la mairie et autres bâtiments communaux. Par sa position élevée, il permettrait l'alimentation de deux bassins, constamment à sec, et même la création de bornes-fontaines dans la partie basse du village.

Bureau de bienfaisance.

Le bureau de bienfaisance fut fondé en 1819, en suite du legs André Fusier, de 2.000 francs, placés en rentes sur l'Etat. (Approuvé par arrêté préfectoral du 7 juillet 1810).

En 1820.— Legs Godefin, Désiré : 2.000 fr.

Le bureau de bienfaisance voudrait joindre cette somme à celle du legs Fusier, mais les héritiers de M. Godefin s'y opposent, déclarant que l'intention du testataire a été de soulager les pauvres qui existaient actuellement.

En conséquence, cette somme est distribuée à 54 indigents, secours variant entre 10 et 158 fr.

1824. — Roland Ferdinand : 309 fr.

1834. — Mlle Humbert : 600 fr.

1841. — Justin Roland : 300 fr.

1850. — Babet, François, par testament : 100 mesures de blé pour les indigents, distribuées immédiatement, soit environ 500 fr.

1880. — Bouvier, Mélitine, 100 fr.

1906. — Mme Declume : 100 fr., immédiatement distribués.

Hôpital.

On ne connaît pas l'époque de la fondation de l'hôpital.

Digitized by Google

La chapelle est du style de transition usité au XII^e^ siècle.

Guillaume Sommier a occupé cette charge en 1536. En cette année, il fut traduit en justice pour fait d'inconduite, accusé d'y avoir entretenu des filles de mauvaise vie, d'avoir rendu l'une mère de trois jumeaux et d'avoir nourri cette progéniture aux dépens de l'hospice (Rousset).

L'hôpital fut ruiné en 1637 ; la chapelle seule resta et fut vendue nationalement.

Notaires.

Dans une revue d'armes passée en 1663, nous relevons le nom de Claude Vivier, notaire.

M^e^ Paget, notaire à Vincelles, nous a communiqué les noms des anciens notaires de Saint-Laurent, qui sont : Roland (1670 à 1714) ; Picard (1744 à 1766) ; Maur (1766 à 1771) ; Ourrelier (1771 à 1776).

Eglise.

L'église de St-Laurent est très ancienne. En 901, elle est mentionnée comme chapelle et devient par la suite le chef-lieu d'une paroisse importante, ainsi qu'on peut le constater par les anciens registres de « l'état civil » tenus alors par les prêtres. Il est mentionné, en 1739, un baptême de Grusse, qui cependant ne faisait pas partie de la paroisse. Il va sans dire qu'à cette époque les prêtres inscrivaient non pas les naissances mais les baptêmes, et il est probable qu'un enfant non baptisé n'aurait pas eu d'état civil.

L'église se compose d'un porche, d'une nef, d'un chœur, d'un clocher sur le milieu de la nef, de 4 chapel-

Digitized by Google

les et d'une sacristie. Elle est couverte en laves. La chapelle Baraud fut fondée en 1494. Le chœur remonte au XIII^e siècle. La nef a été ajoutée ou reconstruite au XVII^e siècle.

Le pan ouest de la couverture du clocher s'est écroulé en 1793, vers le mois de mai, et dans sa chute a écrasé une partie de la toiture de la nef.

Des experts, MM. Augustin Duvernois, architecte et Joseph Bailly, entrepreneur, tous deux de Lons-le-Saunier, ont procédé, sur la demande de la municipalité et au vu d'un arrêté du Directoire du district de Lons-le-Saunier, en date du 31 août 1793, à la visite de l'édifice religieux le 9 septembre 1793.

Ils ont établi un rapport très détaillé, lequel relate qu'en effet les laves du pan ouest du clocher ont glissé et dans leur chute ont écrasé la toiture de la nef jusqu'à la première ferme.

Ils proposent de boucher la porte ouest de l'église et d'établir le chœur de ce côté.

Le 15 septembre 1793, un devis est dressé s'élevant à 3.893 livres 10 sols (non compris honoraires d'architecte et imprévus).

Ces pièces furent égarées pendant la période révolutionnaire; aussi le 30 octobre 1793, le Conseil demande à ce qu'elles soient rétablies, vu l'urgence, car il pleut dans l'église et on peut à peine trouver quelques coins pour s'en garantir.

Il fait appel « à la tendresse paternelle pour des enfants bien nés » des citoyens, membres de la Commission administrative du département du Jura.

Un écroulement de la chapelle Baraud eut lieu en 1821.

A titre de curiosité, nous citerons le baptême d'une cloche le 22 août 1809 : *Parrain*, Théodore Vernier, sénateur, Commandant de la Légion d'honneur, Comte

Digitized by Google

de Montorient, membre de l'académie des sciences de Paris et Besançon.

Marraine, Mme François Babet, d'Orgelet.

Principaux témoins : Les maires de St-Laurent, Arthenas et Geruge, deux conseillers de Préfecture, le Secrétaire général, le Procureur impérial.

Cette cloche fut refondue en 1878: M. Declume et Mlle Igonel.

De 1906 à 1909, elle demeura hors de service, par suite d'une fêlure dont on ignore la cause; les uns prétendant qu'elle s'est produite à la suite de sonneries trop prolongées, d'autres que c'est par le choc du marteau de l'horloge.

En 1909, Madame Declume demande à la commune l'autorisation de faire refondre la cloche à ses frais. La cloche fut refondue à l'usine Farnier et remise en branle le 31 octobre 1909. Elle donne le mi naturel et porte l'inscription suivante : « République française. Année 1909. Le 24e jour d'octobre. Je m'appelle Odette_Jules, j'ai pour parrains Jules et Odette Michel, petits neveu et nièce de Mme Declume-Michel aux frais de qui j'ai été refondue pour l'église de Saint-Laurent-la-Roche. A.M.D.G. ».

Les frais de cette refonte se sont élevés à 1.200 fr. environ.

Ecoles.

Il y aurait un volume à écrire sur l'école d'aujourd'hui et celle d'autrefois, nous nous bornerons à établir une succincte comparaison, sans remonter au delà d'un siècle.

L'instituteur d'alors n'avait pas besoin de beaucoup de titres universitaires. Le Conseil municipal était seul juge. Il suffisait que le postulant lui convienne. Savoir

Digitized by Google

lire élégamment le latin et chanter au lutrin étaient le principal ; l'instituteur faisait un peu de tout et l'école n'était certes pas la partie la plus absorbante de ses occupations.

Il augmentait de toutes manières son maigre revenu. L'un d'eux était l'un des principaux marchands de bois de la région, et la surveillance de ses coupes l'absorbait à un tel point que la municipalité, peu exigeante cependant, le mit en demeure de donner sa démission.

L'engagement d'un nommé Jeannin (1804) donnera une idée suffisante des fonctions de l'instituteur à cette époque.

« Joseph Roy, instituteur dans cette commune, étant décédé, le Conseil se réunit au sujet du s^r^ Jeannin, originaire d'Onoz et actuellement instituteur à St-Christophe, qui demande à se présenter au Conseil pour y faire preuve de capacité.

« Le Conseil, à l'unanimité, ayant désiré le connaître, le citoyen Jeannin s'est présenté et a montré des attestations qui prouvent qu'il s'est toujours comporté en homme probe et qu'il a instruit la jeunesse à la satisfaction des pères et mères.

« Le Conseil, après un examen particulier des talents dudit Jeannin, satisfait et suffisamment éclairé sur ses mœurs, est entré en propositions.

« Le marguiller et le conseil de fabrique sont admis à assister à la séance pour traiter.

« Le s^r^ Jeannin s'engage à fixer son domicile à Saint-Laurent, avec toute sa famille et principalement son fils aîné qui doit l'aider dans son travail.

« Il s'engage à ouvrir sa classe toute l'année à tous les enfants qui voudront y aller, malgré leur petit nombre et principalement pendant les 4 mois d'hiver.

« De soigner, régler et remonter l'horloge de la commune, sauf cependant être tenu à aucune réparation.

Digitized by Google

De sonner la cloche régulièrement trois fois par jour. Prévenir ou faire prévenir les membres du Conseil pour les assemblées ordinaires et extraordinaires. Faire tous les rôles qui se présenteront à faire. Faire ou faire faire toutes annonces ou publications qui seront nécessaires, soit verbalement, soit à son de caisse.

« Pour la fabrique :

« Assister le desservant dans toutes ses fonctions concernant le culte catholique et le service de la paroisse. Assister les dimanches et fêtes aux offices et solennités de la paroisse. Chanter au chœur et le diriger pour le chant. Sonner ou faire sonner les offices et les obsèques des morts, à charge pour cela de la rétribution fixée par le règlement.

« La commune s'engage à payer à l'instituteur la somme de 50 livres et la fabrique celle de 150 livres.

« En outre, les écoliers et écolières lui paieront chaque mois la rétribution suivante : 0,40 pour ceux qui ne feront que lire ; 0,60 pour ceux qui apprendront à écrire, chiffrer, lire sur le papier et le plain chant ».

En 1847, la rétribution est de 0,75 par élève et le traitement 200 fr.

En 1865, la rétribution mensuelle est convertie en une rétribution annuelle de 8 fr.

Enfin, en 1882, traitement de 1200 fr. et cessation de la rétribution.

*
* *

En 1835, il y avait à l'école environ 80 garçons tant du pays que pensionnaires de l'instituteur. La salle de classe se trouvait à L'Hôpital. Les élèves n'avaient que de mauvais bancs et le feu s'allumait le plus souvent avec les archives de la mairie, ce qui explique qu'il en reste peu.

L'école de garçons se fit primitivement dans la mai-

Digitized by Google

son située à 150 m. au sud de l'église et appartenant à M. Charnot Emile. Ensuite dans la maison sise au sud du presbytère, appartenant à Sage Clémentine ; de là à l'hôpital, puis à nouveau dans la maison précédente ; enfin en 1844 sur le Perron, où se trouve actuellement la Mairie.

En 1843, M. Babet confia à deux religieuses la direction de l'école de filles et leur fournit un local. Cette école subsista jusqu'en 1887 au titre d'école publique. Elle fut transformée alors en école libre, ce qui amena, en 1888, la création d'une école laïque de filles. Les deux écoles fonctionnèrent simultanément jusqu'en 1905, date de la disparition de l'école congréganiste.

En 1889, la construction du groupe scolaire fut décidé, mais par suite de procès les écoles n'y furent transférées qu'en 1895.

Grâce à l'appui constant de la municipalité et surtout au zèle éclairé de M. Emile Charnot, maire, l'installation des écoles ne laisse rien à désirer.

Les salles spacieuses et claires sont munies d'un matériel scolaire très complet, et la caisse des écoles pourvoit à tous les besoins des écoliers, dont le nombre, en 1907, atteint soixante-dix.

L'instruction néanmoins laisse beaucoup à désirer par suite de plusieurs causes inhérentes au pays et qui subsisteront longtemps encore : fréquentation scolaire très réduite et usage excessif du patois dans les familles.

Liste des Maires de Saint-Laurent depuis 1792.

Humbert.....	1792
Currelier.....	1792
Philibert Mazier.....	1793
J.-Claude Bassard.....	1793

Digitized by Google

Joseph Métroz..... 1793-1796
Laurent Jacquier..... 1796
Roland Ferdinand..... 1800-1822

Le 6 juin 1815, Canque Charles le Vieux, ancien officier d'artillerie, est nommé maire d'office par le Préfet. Ceci est probablement le résultat de la délibération prise le 25 avril 1814, à la première restauration, et qui était suffisamment en faveur des Bourbons pour motiver la décision du Préfet au retour de Napoléon.

Il n'exerce pas ses fonctions pendant longtemps, car le 1er août, Roland est à nouveau maire, rétabli par la seconde Restauration.

Roland Ferdinand est décédé en 1822.

Lucas Sylvestre..... 1822-1831
Bouvier Claude-Joseph..... 1831-1832
Bouilloz Claude-François.... 1832-1834
Fèvre François..... 1834-1840
Roland Justin..... 1840-1841
Lucas Sylvestre..... 1041-1847
Bouvier Joseph..... 1847-1048
Perret Joseph..... 1848-1852
Fèvre François..... 1852-1850
Bouvier Alexis..... 1058-1863
Thomas Constant..... 1863-1870
Canque Louis..... 1870-1876
Gaudard Théophile, 8 octobre au 5 novembre 1876 (nommé au scrutin).
Martinet Joseph..... 1876-1878
Michel Désiré..... 1878-1881
Thomas Bazile..... 1881-1882
Thomas Aristide..... 1882-1884
Bousson Melchior..... 1884-1888
Charnot Emile..... depuis 1888

Digitized by Google

P. GUICHARD.

PETITES

PEINTURES SUR VERS

Le Haut Jura.
Salut à la Grèce.
Hercule chez Omphale.
Géométrie poétique.
A Didine.
Enigme, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pollice verso.

L'échafaud se dressait terrible sur la place
Et tout le peuple avec toute sa populace
Accourait à grands flots, se pressant, s'écrasant
Dans la crainte de perdre une goutte de sang.
A-t-on pris le grand chef de brigands des Abruzzes,
Fameux par quarante ans de crimes et de ruses ?
Non.... Va-t-on détacher de leurs troncs palpitants
Quelques têtes de juifs ou de mahométans
Ou jeter au démon l'âme d'une sorcière ?
... Chut ! on va commencer.

L'acteur judiciaire
Est à son poste. On voit sur le large oreiller
De chêne du billot sa grande arme briller.
Exécuteur public, assassin légitime,
Boucher de chair humaine, il attend sa victime.
Voilà longtemps qu'il fait des cadeaux à la mort
Et de vingt ans de meurtre il n'a pas un remord.
Des têtes de tout poil ont saigné sous sa hache,
Plus vite qu'un fruit mûr elle vous les détache.
Vieille serpe à deux mains, en a-t-elle coupé !

Tout en face un balcon superbe est occupé
Par un roi, qu'une cour de flatteurs environne.
On reconnaît de loin le maître à sa couronne,
Dont la perle centrale est grosse comme un œuf,
Et c'est Charles d'Anjou, frère de Louis Neuf.

De ce haut belvédère, où sa tête scintille,
Charles, onzième enfant de Blanche de Castille,
Contemple, satisfait, le sinistre appareil.
La hache en acier fin resplendit au soleil.
Bientôt, dans son ruisseau de pourpre emportant l'âme,
Le sang du condamné pleuvra sous cette lame,
Et, sur les yeux du peuple abondamment versé,
Réjouira le cœur du fauve éclaboussé.

Digitized by Google

Sur le balcon royal, où leur bras nu s'appuie,
Les dames de la cour attendent cette pluie
Avec autant de soif que si c'était du vin.
Sur leur front rose bat l'étendard angevin,
Champ d'azur étoilé des fleurs de lis de France,
Avec un liseré rouge pour différence.

Tout habillé de bleu le ciel napolitain
Déroule immensément sa robe de satin.
Comme une mouche d'or, le soleil s'y promène,
A pas lents, sans souci de la justice humaine.
La terre se ressent du grand calme des cieux
Et le golfe de Naple oisif, insoucieux,
Est à peine moiré d'une brise timide.
Seul, dressant au levant sa haute pyramide,
Le Vésuve regarde et paraît mécontent :
Car il gronde à voix sourde et parfois on l'entend ;
Mais — faite à son humeur — grande et folâtre rose,
Naples ne s'émeut plus de ce bourdon morose.

Voici que vers le ciel monte un hymne éploré.
C'est le *De profundis* et le *Miserere*.
Des clercs en surplis blanc avec le noir cantique
Sonnent le premier coup de l'heure dramatique,
Et, pour que rien ne manque au funèbre décor,
Derrière la croix marche un cercueil vide encor.
Puis, nu-tête au soleil et pieds nus sur la pierre,
Le condamné, celui qui doit remplir la bière.
Miséricorde ! C'est un enfant de quinze ans.
Est-ce qu'on va fermer ces yeux adolescents ?
Ses pieds n'ont pas encor franchi l'âge où l'on joue.
Pauvre petit martyr aux yeux graves, sa joue
Un peu pâle n'a pas encore de gazon.
On dirait une fille habillée en garçon.
Et les cloches pleuraient : « Laisse toute espérance. »
Qu'a fait cet agneau tendre au loup Charles de France ?
Quel est ce jouvenceau joli, frêle, blondin ?
C'est le petit Conrad, appelé Conradin.
Tendre et dernier rameau d'un grand arbre héraldique,
Le funèbre émondeur déjà le revendique,

Digitized by Google

Et trahi par le sort à Tagliacozzo,
Sa sève illustre va couler sous le ciseau.
Adieu, jeunesse, amour, gloire, sceptre, fortune.

Quand, pareil au croissant d'une effroyable lune,
L'enfant impérial vit resplendir l'acier,
Qui l'allait tout à l'heure en deux tronçons scier,
Il tourna ses beaux yeux du côté de la Souabe
Et, triste de mourir, scandant chaque syllabe
D'un sanglot, il cria : « Maman, maman, maman ! »
Et voici qu'un frisson secoua brusquement
La bête populaire aux trente mille têtes.
La pitié de la foule a parfois des tempêtes
Et les voix s'élevaient, criant, apostrophant,
Suppliant : « Grâce, grâce, oh ! grâce pour l'enfant ! »
Tibère eût pardonné ; mais Charles d'Anjou, pire
Que l'animal Tibère et l'animal vampire,
Fit le geste mortel du *pollice verso*,
Et la hache étêta le royal arbrisseau.
On mit les deux morceaux dans l'étui funéraire.

O Saint Louis de France, est-ce bien là ton frère !

Digitized by Google

La nuit.

La Nuit, c'est une reine en deuil qui se promène,
Solitaire et voilée, à pas lents voyageant
Sur un pavé de jais, sous un plafond d'ébène.
Sa longue robe noire a des boutons d'argent.

La Nuit, c'est une nonne obscure qui dévide
Là haut son chapelet silencieusement.
Le rosaire est immense et la main est livide.
Mais les grains sont en diamant.

Quand le soleil est mort et couché dans la bière,
Comme Louis Quatorze, oublié de sa cour,
La nuit, c'est le drap noir aux larmes de lumière,
Jeté sur le cadavre enseveli du jour.

La nuit d'été, la nuit pacifique et sans voiles,
C'est un grand filet sombre au fond des cieux plongeant,
Où du soir au matin nos yeux, pêcheurs d'étoiles,
Voient frétiller l'abîme aux écailles d'argent.

La nuit, dans les cyprès le hibou triste pleure.
La nuit, le rossignol gazouille dans l'ormeau.
Les larrons, les amants vagabondent... C'est l'heure
De Cartouche et de Roméo.

Digitized by Google

Salut à la Grèce

O sainte Grèce, aïeule au chant mélodieux,
Par qui nous fut conté le beau conte des dieux,
Te souviens-tu des jours où mon pied juvénile
Foula ta chersonèse et flotta d'île en île,
Quand, sur les pas du jeune Anacharsis, je vins
Me promener parmi tes parages divins ?
Tu ne t'en souviens pas, berceuse aux doux mensonges,
Rêveuse d'orient qui croyais à tes songes...
Lorsqu'on a ces palais de gloire, l'Hélicon,
L'Olympe, le Cyllène... au superbe balcon
Desquels se prélassaient, multitude adorée,
Les enfants de Maïa, de Latone et de Rhée,
Lorsqu'on a le Permesse et le sacré vallon,
Lorsqu'on a vu s'asseoir à sa table Apollon,
Le dieu brillant, Pallas, la divinité sage,
On ne se souvient pas d'un oiseau de passage...
Et depuis, ô ma belle hôtesse d'autrefois,
Les myrtes de l'Hymette ont fleuri tant de fois !
Toi, tu restes brillante au fond de ma mémoire,
Comme une bible d'or en une vieille armoire,
Et souvent dans ce livre intime je relis
Mon beau voyage aux traits anciens mais non pâlis.
Souvent dans l'horizon de ces heures lointaines,
Je revois le sourire hospitalier d'Athènes,
Son riche Parthénon aujourd'hui ruiné,
Et la mer d'Eleusis, baignoire de Phryné.
Une jeune Corinthe, après le vandalisme
Des hommes et des temps, repousse au pied de l'isthme.
Je vois les ceps vermeils, je vois les blonds vergers.
Patras a les raisins, Zante a les orangers. (1)
Je vois Missolonghi, la sanglante héroïne,
Dans un costume neuf debout sur sa ruine.

(1) Cadix a les palmiers, Murcie a les oranges.
(Victor Hugo).

Digitized by Google

Je chevauche, au pas lent d'un souvenir exquis,
Avec mon jeune guide hellène, Stavrakis,
Et mon vieux compagnon français, l'*Itinéraire*,
Passant à gué l'Alphée, accueilli comme un frère
Chez le démarque ou chez le prêtre aux cheveux longs,
Au pas dans la montagne, au trot dans les vallons,
Rencontrant dans les champs, presque toutes jolies,
Des Eurydices, des Euterpes, des Thalies.

Je ne vous verrai plus, montagnes d'orient,
Que les Muses peuplaient de leur culte riant !...
Et vous, Zante et Syra, que Neptune enveloppe !
Capitale d'Hélène, île de Pénélope,
Ville de Périclès, où longtemps je me plus,
Grèce de mes vingt ans, je ne te verrai plus !
Je ne te verrai plus, belle étoile éclipsée,
Qu'avec le télescope errant de ma pensée...
Mais tant que ma pensée aura les yeux ouverts,
Tant que mes doigts courront sur le clavier des vers,
Tant que tu reviendras, — comme autrefois pour Eve
Le paradis perdu — verdoyer dans mon rêve,
J'aurai pour toi, berceau poétique des dieux,
Un souvenir fidèle, un vers mélodieux.

Digitized by Google

Hercule chez Omphale

Hercule, enveloppé de la peau du lion,
Se promène à travers les monstres, Géryon,
Diomède, Cacus à la gueule fumante.
Il a tué le noir sanglier d'Erymanthe
Et les oiseaux du lac Stymphale dans leur nid.
Roland préhistorique, il délivre, il punit,
Sa main du sang de l'hydre est encore humectée
Et c'est lui qui, courant aux cris de Prométhée,
Comme on chasse une mouche, a chassé le vautour.
Sa massue et son arc agissent tour à tour.
Pour soulager Atlas accablé sous les pôles,
Il a porté le ciel un jour sur ses épaules.
Il ne craint pas d'entrer en lutte avec les dieux,
Arrachant de son bras miséricordieux
Alceste à Proserpine, Hésione à Neptune.
Chasseur infatigable, aimé de la fortune,
Un gibier monstrueux de fauves, de tyrans,
Saigne du sud au nord sous ses grands pas errants.
Un géant devant lui n'est pas plus qu'un pygmée.
Comme on terrasse un homme, il terrasse une armée
Et de leurs quatre fers, qui font jaillir du feu,
Les centaures ont fui devant le demi-dieu.

De temps en temps l'appât d'une proie aiguillonne
Ce héros, qui téta le sein d'une lionne,
Et, seul contre un millier, ce divin vagabond
A combattu jusqu'aux Amazones du Pont.
Victorieux de ces invincibles Bellones,
Il a dans l'occident planté ses deux colonnes,
Et ce grand sagittaire errant, ce grand frappeur
Surnaturel, dont les montagnes même ont peur,
Ce fort, pour qui toute œuvre impossible est aisée,
Cet homme qui revient des enfers, où Thésée
Languissait dans les fers à côté d'Ixion,
Est bien fait pour frapper l'imagination.

Digitized by Google

Omphale en ce temps-là régnait comme une rose
Dans les vallons fleuris que le Caystre arrose.
Ses suivantes, Roxane, Aglaé, Damalis,...
Accourent en tremblant pâles comme des lis.
Au souffle de leurs cris leur tête s'échevelle.
« Madame, savez-vous l'effrayante nouvelle ?
— Il arrive. — On l'a vu descendre du Tmolus.
— Il est haut comme un chêne et sur ses flancs velus,
Où des flaques de sang sont encor toutes fraîches,
Il a dans son carquois tout essaim de flèches.
— Que peuvent contre lui nos fragiles fuseaux ?
— Çà, qui vous fait trembler ainsi, cœurs de roseaux ?
Pourquoi ces cris, pourquoi ces mines éperdues ?
— Le grand Alcide arrive et nous sommes perdues.
— On raconte de lui des histoires, qui font...
Frissonner. — Baliverne ! Il est bon prince au fond.
N'a-t-il pas délivré la vierge de Pergame ?
— Mais il passe pour être un affreux polygame.
— Où fuir ? Où nous cacher ? — Restez à la maison.
Est-ce bien lui d'ailleurs qu'on voit à l'horizon ?
La campagne stupide aisément angoissée
A chaque instant croit voir le petit-fils d'Alcée,
Tandis qu'il est peut-être à combattre Scylla
Ou Charybde ou Nessus. — Madame, le voilà. »

Sur le seuil entr'ouvert, (1) mortel où l'on devine
Parmi les traits humains la nature divine,
Fruit des baisers d'Alcmène et du maître des dieux,
Hercule apparaissait beau, jeune, harmonieux.
Ce n'est pas un géant démesuré, difforme.
Il est du haut en bas magnifique de forme,
Et ce beau chasseur brun, vêtu du lion roux,
Respire la douceur plutôt que le courroux.
Est-ce bien là ce grand, ce redoutable Hercule,
Qui du Styx au Bétis depuis dix ans circule,
Frappant des monstres hauts comme les Lestrigons
Et, comme des lézards, écrasant les dragons !
C'est lui ; mais, vision charmante, inattendue,
De la bête féroce à ses flancs suspendue

(1) Les demi-dieux étaient mortels.

Digitized by Google

On lui croyait le cœur, il n'en a que la peau.
Les femmes du palais pensaient : Comme il est beau !
Le calme était rentré dans leur âme tremblante,
Et Thisbé, Lycoris, Ariane. Atalante...
Contemplaient sans effroi cet immense vainqueur.
Sa beauté les frappait d'un coup de foudre au cœur...

. . . . . .

. . . . . .

Omphale souriait au grand Alcide, et lui,
Doux et grave : « Salut, reine ! Je suis celui
Qui marche, qui combats, qui venge, qui travaille.
As-tu quelque voisin redoutable qu'il faille,
Homme ou bête. de mes coups de flèche larder,
Ou quelque grand ouvrage où je puisse t'aider ? »
Et la reine : « Tu viens juste à point, fils d'Alcmène,
Et je rends grâce au vent propice qui t'amène.
Vois ces lourdes toisons de quatre cents brebis,
Source moelleuse, où nous puisons tous nos habits.
Regarde, la moitié de la chambre en est pleine.
Aide-nous à filer ces montagnes de laine
Et ce duvet soyeux des chèvres d'Ancyra (1).
C'est pour nous un travail d'Hercule et ce sera
Pour Hercule un travail d'enfant. Vite, ça presse.
Nous n'en finirions pas avec notre paresse. »

Omphale était très-belle et ses yeux d'or, pareils
Tantôt à deux éclairs, tantôt à deux soleils,
Brûlèrent ce grand cœur âpre, glacé, myope,
Que n'avaient point troublé les rayons d'Antiope.
Et, penchés au balcon de l'Olympe, les dieux
Voyaient, stupéfiant leurs deux douzaines d'yeux,
— Un long fuseau d'ivoire en sa main triomphale, —
Hercule enamouré filer aux pieds d'Omphale.

(1) Aujourd'hui *Angora*.

Digitized by Google

Salomon.

Quand ce myriogame intense ;
Qui lui-même s'est raconté,
Eut vautré sa longue existence
Dans un fleuve de volupté,

Quand la bonne chère, la gloire,
Tous les mets à haute saveur,
Eurent encombré la mangeoire
De ce gigantesque viveur,

Lorsque dans la royale exèdre,
Où son brillant esprit flamba,
Il eut sous des plafonds de cèdre
Reçu la reine de Saba,

Quand ce Gargantua biblique
Eut d'Endor à Jérusalem
Mangé la fortune publique
Avec les dents de son harem,

Couvert de cheveux blancs moroses,
Las, gastralgique, dégoûté
Du vin, des femmes et des roses,
Il cria : « Tout est vanité. »

Digitized by Google

Géométrie poétique

Hier en étrillant Pégase je lui dis :
« Tu dois savoir beaucoup de choses, cadédis,
Depuis le temps qu'autour des Muses tu pâtures,
Quand ces dames font à haute voix leurs lectures
Dans l'in-soixante-quatre et dans l'in-folio.
Tu dois avoir appris l'histoire chez Clio.
Melpomène te lit sans doute du Corneille,
Erato du Virgile et dans la nuit vermeille
Uranie aux yeux d'or doit, quand tu ne dors pas,
Ouvrir et refermer sous tes yeux ses compas.
Veux-tu qu'avec un grain de sel mathématique
Nous pimentions un peu le ragoût poétique ?
Qu'est-ce que ça peut faire à Calliope ? — Oh ! rien.
En vérité je suis quoique pindarien
En érudition panaché comme un zèbre.
Ailé de poésie, on m'a ferré d'algèbre
Et parfois, mon ami, je cueille, en prenant l'air,
Quelques brins d'herbe sèche au râtelier d'Euler.
Essayons de couler, sans trop blesser le rythme,
Dans le moule des vers le plomb de l'algorithme.
Tu vois déjà, j'ai fait s'accoupler en rimant
Deux mots, qui semblaient peu nés pour l'accouplement.
Ils se sont laissé mettre au joug sans résistance.
Les nombres ne sont pas si sauvages qu'on pense.
Les chiffres ne sont pas inflexibles et sourds.
On peut avec la lyre apprivoiser ces ours,
Comme Orphée aux accents de son théorbe tendre
Les tigres du Rhodope accourus pour l'entendre,
Et Victor Hugo, barde aimé de l'univers,
Sonneur mélodieux de la cloche des vers,
A fait, t'en souviens-tu, résonner sur ce bronze,
Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze.
Mais d'abord que dis-tu, mon cher, du nombre **Pi** ?
— Qu'il rime joliment avec Mississipi,

Digitized by Google

Avec pomme d'api. — Sois sérieux, poète,
Ou je m'envole, étant cheval et gypaète.
Cousin de votre grand gouailleur de Rabelais,
Tu ne fais que railler, comme si je hâblais,
Moi, destrier d'Homère. O nature française !...
Le nombre **Pi** vaut *Trois, mille quatre-cent-seize.*
Nous allons en avoir besoin à chaque pas.
Mets-le dans ta caboche et qu'il n'en sorte pas.
Maintenant, mon ami, sache que le triangle
Peut se présenter sous quatre aspects, *équiangle,*
Isocèle, scalène ou *rectangle* et *les trois*
Angles de tout triangle équivalent deux droits.
Sache encor, je tiens ça de ma céleste Muse,
Que le *carré construit sur leur hypoténuse,*
Quand les triangles sont sur angle droit montés,
Est égal aux carrés des deux autres côtés.
— Je m'en souviendrai ; mais pour trouver la surface
D'un triangle inconnu que faut-il que je fasse ?
Tu dois savoir cela, divin calculateur.
— Un enfant répondrait, hennit le bon Pégase.
Il faut multiplier la base
Par la moitié de la hauteur.
C'est une vérité qui jamais ne vacille.
La surface du cercle est tout aussi facile
Et **Pi** *multipliant le carré du rayon*
La dessine en deux coups de plume ou de crayon.
Ce produit quadruplé te donne, c'est l'affaire
D'un clin d'œil, *la surface entière de la sphère.*
— Et son volume ! — Oh ! oh ! tu veux donc tout savoir.
Oui, c'est un inconnu que j'aimerais bien voir.
— Il va venir. Tu vas le voir à la fenêtre.
Du nombre **Pi**. — J'attends. — Mais *ce nombre doit être,*
Va doucement, prends garde aux calculs maladroits,
Multiplié par quatre et divisé par trois,
Puis remultiplié vivement *par le cube*
Du rayon. La recette est vieille comme Hécube.

« On pourrait calculer aussi rapidement
L'aire de la couronne et celle du segment,

Digitized by Google

La surface de la pyramide d'un cèdre.
Le volume du prisme et de l'icosaèdre,
Et celui de la lune et celui du soleil.

« Et maintenant, poète, écoute un bon conseil.
Remettons dans l'étui ce langage morose,
Hirsute, pour lequel les dieux ont fait la prose.
Au son de tes carrés et de ton nombre **Pi**,
Phébus, après avoir bâillé, s'est assoupi.
Euterpe et Polymnie en ont mal à la tête
Et Terpsichore dit tout bas : « Il nous embête ».
L'algèbre est une cage, où le vers a heurté,
Comme un oiseau captif, pleure sa liberté.
Faite pour voltiger de bocage en bocage,
La rime aux ailes d'or chante très mal en cage.
Arrêtons-nous. Ce tour de force hasardeux
Ne doit pas durer plus d'une minute ou deux.
Si tu prolongeais trop un jeu qui l'importune,
Calliope à la fin te garderait rancune.
— Vrai! — Crois m'en, je ne suis pas un cheval gascon.
Enfourche-moi, je m'en retourne à l'Hélicon
Paître ses pieds fleuris que le Permesse arrose...
Ja vais te raconter les amours d'une rose,
Et cela fera mieux sur le psaltérion
Que les amours de la *tangente* et du *rayon*.

Récit de Pégase.

Il était une fois une rose si belle
Que tous les papillons étaient amoureux d'elle.
Aussi de tous les champs et de tous les jardins
Ils accouraient, les bleus, les blancs, les grenadins,
Tous ceux de la montagne et ceux de la vallée,
Et chez la grande fleur, foule bariolée,
Ils entraient, sans frapper, dans son boudoir éclos,
Comme les beaux marquis chez Ninon de Lenclos.
« Bonjour, belle ! — Bonjour, Rose ! — Bonjour, Rosette! »
Et c'était jusqu'au soir une longue risette,

Digitized by Google

Une fête, une noce, un festin de baisers,
Dont les pâles lis blancs étaient scandalisés ;
Mais la rose, trouvant tout naturel qu'on l'aime,
Se moquait du lis blanc, ce janséniste blême.

Or au pied du rosier, dans un sombre gazon,
Un limaçon rampait sous sa lourde maison,
Et, spectateur lointain des amants de la rose,
Ce rôdeur impotent, disgracieux, morose,
Ce portefaix, chargé du poids d'un bâtiment.
A leurs ébats joyeux assistait tristement.
« Qu'ils sont heureux là-haut, disait l'humble reptile, (1)
En les dévisageant de sa vue érectile.
Ils ont des ailes ; moi, mille fois moins beau qu'eux,
Je rampe sur mon ventre invalide et visqueux,
Au milieu des crapauds, parmi les vers de terre.
Mollusque informe près du beau lépidoptère,
A côté du brillant vanesse insecte (2) obscur,
Je gis dans la poussière, eux flottent dans l'azur.
Et cette grande fleur, incarnate, embaumée,
Est-elle belle ! Est elle aimable ! Est-elle aimée !
Chaque jour je l'admire, elle ne me voit pas.
Et je languis d'amour pour ses brillants appas ;
Mais je ne puis monter, elle ne peut descendre,
Moi jusqu'à son corail, elle jusqu'à ma cendre.
Reste dans ta bassesse, étouffe ton secret,
Vil sacrilège... Oh ! comme elle se moquerait
Si, sa majesté vermeille, odorante, suprême,
Cette reine savait qu'un cul-de-jatte l'aime,
Et cependant, n'ayant que ça de précieux,
Pour un de ses baisers je donnerais mes yeux ».

La rose l'entendit, la rose charitable,
Elle congédia deux papillons à table

(1) Dans le sens d'animal qui rampe.
(2) Dans le sens d'animal vil.

Toi-même, insecte impur, quand tu me développes
Les ressorts allongés de tes longs télescopes.

Louis RACINE.

Digitized by Google

Et la reine des fleurs se courbant jusqu'à lui
Baisa le front rampant da mollusque ébloui.

On dit que quelquefois par la pitié saisies
De belles Marions, de hautes Aspasies,
Ont sur des fronts obscurs mis leur baiser divin,
Donnant aux buveurs d'eau cette goutte de vin.
Alain Chartier reçut cette aumône sans gêne
Et Laïs présenta sa joue à Diogène.

Pour ce cadeau royal fait aux souffre-douleurs,
O rose, sois bénie entre toutes les fleurs.

Digitized by Google

Au dieu des jardins.

Imitation amplifiée de Virgile.

Eglogue VII.

Dieu vigilant, dieu bon, protecteur de mon champ,
Qui, planté sur un pieu de chêne brut, inspires
De la crainte aux moineaux ainsi qu'aux enfants pires,
Prends bien au sérieux ton rôle effarouchant.

En attendant qu'au pied de ton poteau je mette
Un boisseau de froment, une outre de vin, bois
Le lait, dont j'ai rempli cette jatte de bois
Et mange ces gâteaux d'orge au miel de l'Hymette.

Tu n'es qu'en terre cuite et n'as point de chapeau.
Quand ce n'est pas le vent, c'est l'eau qui te flagelle.
Divin épouvantail, tu trembles quand il gèle
Et le soleil commence à te gercer la peau.

Mon vieux, si jusqu'au bout de l'an tu terrorises
Avec le grand bâton que j'ai mis dans tes mains
Ces gueux de passereaux et ces affreux gamins,
Qui dévorent mes blés et pillent mes cerises,

Lorsque, après la moisson, la vendange et le part,
Nous ferons à Lampsaque une grasse ripaille.
Je mettrai sur ta tête un pétase de paille
Et sur ton dos un col en peau de léopard.

Digitized by Google

Le haut Jura.

Magnifique sierra de France, Alpes comtoises,
Falaises qui montez à plus de huit cents toises
Et qui vous déroulez, comme un long château fort,
Du cap de Bellegarde au détroit de Belfort (1),
Montagne, qui vaux plus que mille citadelles,
Pinacle auguste, à qui les aigles sont fidèles,
Géant échevelé de noirs sapins, je veux
Pavoiser de mes vers tes sublimes cheveux.
Puisqu'il lui reste encor du souffle et du courage,
Je veux mener Pégase en ton haut pâturage,
Où les troupeaux beuglants ouvrent des milliers d'yeux.
Je veux le promener à pas mélodieux
Dans tes prés, livre d'or des blondes renoncules,
Où le trolle s'inscrit en larges majuscules,
Où les ruisseaux, à peine issus du roc natal,
N'ont pas encor terni leur âme de cristal,
Et refaire en esprit, moi vieux de la vallée,
Ce voyage qu'a fait ma jeunesse envolée.

Mont superbe, escalier d'émeraude des cieux,
J'aimais à respirer tes prés délicieux
Et, bravant l'altitude où ton vieux front sourcille,
J'ai gravi quelquefois ta Dole et ta Faucille.
Plus souvent, sans monter jusqu'à ton fier sommet,
Par les sentiers que la clématite embaumait,
Mes pas ont sillonné tes épaules fleuries.
Les bons troupeaux, couchés dans les bras des prairies,
Levant sur moi leur front vénérable et serein,
Me saluaient d'un coup de leur grelot d'airain.
Je veux leur rendre en vers ce salut bénévole.

Salut, vieux mont, sur qui l'aigle aux cent ailes vole,
Salut, plateaux garnis d'herbage et de forêts,
Où l'eau forme des lacs et jamais des marais,

(1) Le mont Crédo, la trouée de Belfort.

Digitized by Google

Bois sacrés, ayant eu pour dryades les fées,
Vastes plantations de grands arbres, greffées
Par l'âge primitif sur le jeune granit,
Temples d'ombre, où le coq de bruyère a son nid,
Où les sapins, debout sous leurs mitres altières,
Semblent les célébrants des messes forestières !
Salut, jeunes ruisseaux, embryons des torrents !
Salut, mers de gazon, dont les flots odorants
Baignent jusqu'au poitrail les belles vaches rousses
Du Mont Tendre au Mont Fier, de Bellecombe aux Rousses !
Salut, troupeaux, famille errante du chalet,
Qui transformez ces flots d'herbage en flots de lait,
Fils de ceux que j'ai vus dans mes jeunes étapes
Attablés sur la Dole, assoupis dans les Dappes.
Ma muse bucolique en vos pacages verts,
Comme des papillons, lâche aujourd'hui ces vers.

Gigantesque Jura debout dans les tempêtes,
Vieux Titan, dont l'éclair frappe en vain les cent têtes,
Monument grandiose et fièrement sculpté,
Où, plein de skis, l'hiver même a sa volupté,
Palais oriental de Madame la France,
Mont, qui rends des couleurs à la pâle souffrance,
Avec les souffles purs de ton salubre été...
Il n'a rien vu celui qui n'a jamais monté,
Quand l'année en deux parts égales se partage,
Jusqu'à Mijoux, balcon de ton troisième étage,
Celui qui n'a pas vu rouler dans l'horizon
La Suisse pittoresque au pied de ta maison
Et resplendir, miroir des neiges éternelles,
Le Léman, qui s'abreuve à leurs hautes mamelles,
Celui qui n'a pas vu dans le sud aveuglant
Monter l'énorme tour de cristal du Mont Blanc.

Mont Jura, qui plaisais à ce grand solitaire,
Tes levers de soleils émerveillaient Voltaire
Et ton charme n'a pas dégénéré depuis.
Ni les Vosges, tes sœurs, ni tes frères, les Puys,
Ni les Cévennes, source altière de la Loire,
Ne sont plus hauts que toi sur l'échelle de gloire.

Digitized by Google

Pégase aime à brouter sur tes sommets herbeux
Et quand ma muse, à qui plaît le drelin des bœufs,
Par Virgile, pasteur et poète, inspirée,
Court tes prés embaumés de sauge et de spirée,
Ses yeux à chaque pas cueillent un joli nom :
Ici Bellefontaine et là-bas Prémanon.
Pour ma rime égarée en bayant à la lune
Un superbe chemin passe à Haute-Molune.
Elle peut sans danger parcourir ton vieux mont
Et, sûre de trouver un refuge au Noirmont,
Si Vulvoz ou Tancua lui tend des souricières,
De ce pas difficile elle sort aux Moussières.
... Mais voici que mes vers deviennent haletants.
Mon Phébus, qui n'a plus ses jambes de trente ans,
Fatigué de grimper, ne veut plus rien entendre,
Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.

Digitized by Google

A Didine.

I.

Didine, le soleil aujourd'hui nous arrose
Avec la pomme d'or de son grand arrosoir.
Prends ton chapeau de paille et ton ombrelle rose
Et nous irons au parc, mignonne, nous asseoir.

Au parc, échevelé d'un million de branches,
Au parc, ce joli Bois de Boulogne de Lons,
Ce salon en plein air de ses joyeux dimanches,
Champ de manœuvre, où les boulets sont des ballons.

Nous y voilà : l'espace est encor solitaire.
Toute l'ombre appartient à Didine... Il n'y a
Que nous encor d'enfants dans ce vaste parterre.
Ma belle, asseyons-nous sous le pawlonia.

Ou plutôt sous ce grand bouquet de violettes,
Dont le large feuillage ombrage tout l'été,
Je me reposerai tandis que tu volettes,
Immobile témoin de ta mobilité.

Voici le défilé des enfants qui commence.
Un, deux, trois garçonnets arrivent en courant.
Soldats futurs, ils ont déjà la véhémence
Et déjà transparaît en eux le conquérant.

Mais tandis que sous l'œil tranquille des familles
La course et le plaisir attisent leurs couleurs,
On voit poindre au lointain deux autres jeunes filles
Et le bouquet d'enfants s'augmente de deux fleurs.

« Bonjour, Jane ! — Bonjour, Didine ! — Bonjour, Rose !
— Bonjour, Pierre ! — Bonjour, Joseph ! — Bonjour, Lulu ! »
La joie épanouit tous ces boutons de rose.
Beaucoup n'ont pas encore un lustre révolu.

Jeunes Messieurs, donnez l'exemple aux demoiselles.
Courez sous les sapins et sous les tulipiers.

Digitized by Google

Déployez tous vos jeux, ouvrez toutes vos ailes. .
Les ailes ne sont pas plus vives que vos pieds.

Jolis oiseaux, restez à l'ombre. Prenez garde
Aux averses de feu du ciel de thermidor.
Le soleil n'a qu'un œil, mais cet œil vous regarde
Par le verre brûlant de son monocle d'or...

Ma petite fauvette, il faut rentrer en cage.
Ramasse ton bagage et donne-moi la main.
Adieu, petits amis ! adieu, joli bocage !
Ombre du parc, adieu ! Nous reviendrons demain.

De quel côté, Didine, est-ce que tu m'entraînes ?
Du côté du bazar, ce jardin de joujoux,
Où par toute saison fleurissent les étrennes !
Ah ! petite rusée, aux yeux puissants et doux,

Il me faut donc aller, gamine, où tu me mènes.
Les grand-pères. roseaux trop peu récalcitrants,
Se laissent gouverner par ces petites naines,
Qui s'appellent Didine et qui n'ont que quatre ans.

Pour que ma fermeté paternelle chancelle,
Il suffit d'un désir de ton espiègle voix.
Entrons donc au bazar ; mais c'est, Mademoiselle,
La dernière fois... ou l'avant-dernière fois.

II

Didine, le soleil boude aujourd'hui la terre.
Soleil, vous avez un bien vilain caractère.
Pourquoi vous cachez-vous, soleil, qu'on aime à voir ?
Nous n'irons pas au bois, Didine, il va pleuvoir.
Tu n'iras pas au parc où chantent les fauvettes,
Ma mignonne, tailler de joyeuses bavettes
Avec Pierre et Joseph et sous les catalpas
Croiser avec les leurs tes rires et tes pas.
Un grand nuage prêt à crever nous surplombe.
Il faut rester en cage, ô ma pauvre colombe.
Nous n'irons pas au parc aujourd'hui nous asseoir :
Car le ciel affligé pleurera jusqu'au soir

Digitized by Google

Et, pour te garantir de ces larmes célestes,
La chambre aux murs étroits s'impose à tes pieds lestes.
Résigne-toi sans plainte à la captivité.
Le soleil n'est pas mort, il n'est qu'emmaillotté
Et reluira demain pour les petites filles.
Veux-tu que sur la table, où tu les éparpilles,
Nous construisions, ma belle, une tour à créneaux,
Une tour blanche et noire avec des dominos ?...
Dans cette solitude où le ciel te condamne,
Veux-tu jouer avec Cendrillon et Peau d'âne
Et feuilleter le livre où le Prince Charmant
Eveille d'un baiser la Belle au Bois dormant ?....
Faut-il pour que Didine en sa prison sourie
Extraire du placard sa grande bergerie
Ou les soldats de plomb, que le tambour-major
Gigantesque dirige avec sa canne d'or ?....
Et dans ce grand tiroir, Didine, que d'affaires !
Des cartes, des jonchets ! qu'est-ce que tu préfères ?
Un jeu d'échecs avec son régiment de pions....
Des images ! Veux-tu que nous en découpions ?...
Les cubes sur lesquels tu commences de lire !....
Et nous pourrions encore, architectes pour rire,
Edifier avec les cartons du loto,
Pour lui souffler dessus, un superbe château.

Non. Didine aujourd'hui réclame ses poupées.
Elle en a je ne sais combien, toutes nippées
Joliment... Ma fillette à son quatrième an
Prend déjà de grands airs de petite maman
Avec cette nombreuse et charmante famille,
Qu'elle aime, qu'elle habille et qu'elle déshabille.
La brune sait cligner les yeux, la blonde rit.
Irène vient d'Arbois, Carmen vient de Madrid
Et, toute en satin rouge en sa robe bouffante,
Au milieu de ses sœurs elle a l'air d'une Infante.
On les attife, on met à ces gentils bébés,
Qui ne pleurent jamais, quand même ils sont tombés,
Des rubans, des colliers, des bracelets.... Didine
S'acquitte gravement de cette œuvre badine,

Digitized by Google

Accrochant une robe, épinglant un chapeau,
Et, sans rire, elle tient à son jeune troupeau
Des discours maternels qui font rire ma muse,
Et, comme au fond des bois un vieux Sylvain s'amuse
A voir entre ses pieds jouer de jeunes faons,
Je redeviens enfant avec tous ces enfants.

III

Didine, nous prenons de l'âge tous les deux ;
Mais, tandis que tes yeux voient sourire autour d'eux
Le mois d'avril dans son jardin de primevères,
Novembre me regarde avec des yeux sévères.
Hélas ! j'ai vu mourir la primevère. Hélas !
J'ai vu les dahlias succéder aux lilas
Et sous mes pas, qui sont les antépénultièmes,
Le colchique automnal se mêle aux chrysanthèmes.
Sur l'alphabet de l'âge, où tu n'as encor lu
Que l'*ABC*, j'en suis, mignonne, presque à l'*U*.
La page de ma vie est plus qu'aux trois quarts pleine.
J'ai vu Napoléon rentrer de Sainte-Hélène....
Tu montes la montagne et moi, je la descends.
Jusqu'à quand marchera l'horloge de mes ans ?
Je n'en sais rien. Souvent, las d'une longue traite,
Longtemps avant minuit le balancier s'arrête.
Que ça nous plaise ou non, sur le cadran vermeil
L'heure vient à grands pas, l'heure du grand sommeil.
Echéance fatale et que rien ne proroge,
On ne remonte pas les poids de cette horloge.
J'ai fait un long voyage et puis encor marcher ;
Mais il se peut aussi que, comme un vieux nocher
Que je suis, sur la mer glaciale de l'âge
Mon sloop, chargé de jours, fasse bientôt naufrage,
Et je ne serai plus pour toi que j'aimai tant
Qu'un souvenir lointain, décoloré, flottant,
Un peu de vérité nageant dans du mensonge,
Quelque chose de flou comme un reste de songe.
Mais si plus tard, au coin du jardin ou du feu,
Tu relis ces vieux vers où je survis un peu,

Digitized by Google

Dans leur langue rythmée, enfant que l'aube éclaire,
Ils te rappelleront l'aïeul crépusculaire
Et tu diras avec un fugitif émoi :
« C'était un bon grand-père un peu fou, mais de moi. »
Te souvenant peut-être alors, ô ma chérie,
Que je pardonnai tout à ton espièglerie,
Que je ne fus jamais un Nestor ennuyeux,
Faisant à tes jolis petits yeux les gros yeux :
Car mon métier c'est d'être indulgent à l'extrême.
Victor Hugo, le grand aïeul, était de même.
Les grands-pères sont faits pour sourire aux enfants.
Le chêne ne dit pas aux oiseaux : « Je défends
« Qu'on chante sous mon toit. Taisez-vous. A mon âge
« Vous me cassez la tête avec votre ramage. »
Le chant d'une fauvette ou d'un chardonneret
Emeut joyeusement l'aïeul de la forêt.
Je suis le chêne, dont Didine est la fauvette.
Que voulez-vous ! Mon âme étrange est ainsi faite
Qu'au lieu de m'ennuyer son ramage sans art
Me semble plus joli que celui de Mozart.
On dirait que par elle en mon cœur de grand-père
Une transfusion de jeunesse s'opère.

Bourdonne donc, petite abeille de quatre ans.
Je ne dirai jamais, comme les vieux tyrans
Misanthropes : « Le bruit de cette enfant m'assomme. »
Et quand, las de veiller, j'irai faire mon somme
A l'ombre d'un cyprès, dans le jardin des morts,
N'ayant jamais grondé, je mourrai sans remords.

Digitized by Google

A Jupiter.

Prière d'un paysan jaloux.

O puissant Jupiter, qui ventes et qui tonnes,
Prince, à qui nous devons la pluie et le beau temps,
Toi qui remplis chaque an mes greniers et mes tonnes,
Souverain paternel qui me vois et m'entends,

Je suis sûr que, parmi tant de vœux monotones
Qu'on t'adresse, les miens sont les plus méritants.
Continue à dorer mes étés, mes automnes,
Et je t'immolerai, destructeur des Titans,

Au lieu d'un pourceau maigre ou d'une chèvre grêle,
Comme font mes voisins peu consciencieux,
Ma brebis la plus grasse... et si, maître des cieux,

Tu fais tomber sur eux le tonnerre et la grêle,
Si tu gèles leurs ceps et haches leurs épis,
Tu peux compter sur deux vaches au large pis.

Digitized by Google

Enigme.

On donne aux souverains de superbes surnoms,
Qui sonnent dans l'histoire à côté de leurs noms.
Ils chevauchent, parés de ce Second baptême,
Qui poinçonne en relief l'or de leur diadème.
Soleils de gloire, auxquels on Ajoute un rayon,
Ils sont le *Bras de fer* ou le *Cœur de lion.*
L'ouvrier féodal, qui bâtit l'Allemagne,
De Charles qu'il était s'allonge en Charlemagne.
On Naît Alfred tout court, on meurt Alfred le *Grand.*
Guillaume le *Bâtard* devient le *Conquérant,*
Léon, le *Philosophe,* Alphonse, l'*Astronome.*
Mais il en est aussi que l'injure surnomme.
Selon qu'ils ont été mal faits d'âme ou de corps,
Barbares, vicieux, stupides, fourbes, tors,
L'implacable surnom vivace leur imprime
La marque du défaut, du travers ou du crime,
Et le peuple moqueur leur fait presque un Grief
A Charles d'être chauve, à Pépin d'être bref.
Chargés du sobriquet que l'histoire leur Lègue,
Voilà le *Barberousse* et le *Simple* et le *Règue.*
Otez A Louis Cinq celui de *Fainéant*
Et son nom pourrira dans un obscur Néant.
C'est le surnom qui frappe et qui nous remémore
Jean l'*Aveugle,* Albert l'*Ours* et Ludovic le *More.*
Que l'on porte un manteau gaulois ou byzantin,
Qu'on soit le *Copronyme* ou qu'on soit le *Hutin,*
Seconde peau royale, on ne peut de leur Tête
Pas plus que l'Epiderme enlever l'épithète.
Un seul mot à leur nom de famille ajouté
Leur fait, bonne ou mauvaise, une immortalité,
Et, pour avoir été rebaptisé le *Diable,*
Un hobereau normand devient inoubliable.

Moi, fille d'un Néron voluptueux, ma main
A bu pendant cinq ans beaucoup de sang humain,

Digitized by Google

Et des fronts de vieillards, des cous de jeune fille
Ont reçu le baiser glacé de ma faucille.
Femme d'un prince austère et bru d'un empereur,
J'ai, reine sans beauté, régné par la terreur
Sur un peuple entouré par un peuple de vagues,
Et si dans cette énigme aux traits pâles et vagues
Il te faut un peu plus de lumière, lecteur,
Je puis devant tes pas tendre un fil conducteur.
Relis du haut en bas ces quarante hexamètres
Et, la loupe à la main, observes-en les lettres.
Semé lettre par lettre en neuf endroits divers,
Mon beau surnom de pourpre est épars dans ces vers.

Digitized by Google

Hymne à la Lune.

Je te salue, ô lune, ô blanche, ô toute belle.
Astre aux ailes d'argent, lève-toi, prends ton vol.
L'aurore du matin réjouit l'hirondelle.
Lune, aurore du soir, tu plais au rossignol.

Fruit d'albâtre, soleil d'argent, boule de neige,
Reine, dont la couronne est faite de lis blancs,
Ton char d'ivoire a mille étoiles pour cortège.
Les plus beaux astres sont tes pâles chambellans.

Dans ce peuple étoilé tu marches la première,
Dame blanche, qui n'es visible que la nuit,
Grand papillon lacté, grand oiseau de lumière,
Fantôme du soleil, colombe de minuit.

Et le ciel te suspend à sa coupole noire,
Lampe au globe de nacre, et du soir au matin
Tu remportes sur l'ombre une blanche victoire
Et le jour renaît dans ton miroir argentin.

O palais de cristal, ô tour de porcelaine,
Rosace lumineuse au nocturne plafond,
Salle de marbre blanc, ô grande lune pleine,
Es-tu le paradis des âmes qui s'en vont ?

Astre des nuits, le jour, ennemi du silence,
Ne t'importune pas de ses vaines rumeurs.
Tu resplendis vingt soirs et, pris de défaillance,
Tu pâlis tellement qu'on dirait que tu meurs.

Quand tu sembles mourir, la terre toute émue
Chaque mois prend ton deuil, ô grand cygne éclipsé ;
Mais ton éclipse n'est qu'une brillante mue
Et dans huit jours ton beau plumage a repoussé.

O perle incomparable, ô magnifique gemme,
Comme ta mort, ô Lune, appauvrirait le ciel.

Digitized by Google

L'ardent soleil nous fait baisser les yeux et j'aime
Tes ruisseaux de lait mieux que ses torrents de miel.

Ne meurs pas, ne meurs pas, lune rêveuse et pâle,
Et le long du chemin, Belle aux nocturnes pas,
Prends garde de briser ton amphore d'opale.
Lune, sœur du soleil immortel, ne meurs pas.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES

Membres de la Société d'Émulation du Jura

POUR 1911.

Membres du bureau.

M. le Préfet du département, *Président d'honneur.*
Président annuel : M. Perrod, aumônier des Lycées.
Vice-Président : M. P. Guichard, homme de lettres.
Secrétaire-archiviste et Trésorier : M. H. Carrez, directeur d'école.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.

Baille, Pierre.
Barrand, ingénieur en chef.
Bertrand, libraire.
Bidot, Augustin, architecte.
Billet, docteur en médecine.
Billot, Achille, artiste peintre.
Bonnotte, Edmond.
Chapuis, Edmond, docteur en médecine, député, maire de Lons-le-Saunier.
Chaudey, inspecteur des forêts.

Digitized by Google

MM.

Declume, Lucien, imprimeur.
Girardot, conservateur du Musée.
Jeanperrin, inspecteur d'académie.
Lachiche, professeur au Lycée.
Laurent-Vibert, professeur au Lycée.
Lebrun, Jules, avocat.
Lebrun, professeur-adjoint au Lycée.
Libois, H., archiviste du département.
Lombard, professeur au Lycée.
Mathey, ingénieur.
Mias, ancien président de la Société.
Michel, Eugène, ancien avocat.
Millot, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.
M. Monot, Emile, professeur au Lycée.
L'Abbé Poulain, curé de St-Désiré.
Prost, Henri, banquier.
Prost, Maurice, banquier.
Sire, André, architecte du département.
Mlle Taviot, professeur au Lycée de Jeunes Filles.
Vaucher, photograveur.
Vernier, directeur d'école primaire.
De Villard, au Château de Mireval.
Vuillermoz, pharmacien.

Membres résidant dans le département.

Mlle

Arbez-Gindre, institutrice, à Lamoura.

MM.

Berlier, à Chatillon-sur-l'Ain.
Blondeau, Claude, au château de Montchauvier.
Bourguignon, greffier de la justice de paix, à Moirans.
L'Abbé Brune, à Mont-sous-Vaudrey.
Chevaux, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, en Algérie.

Digitized by Google

MM.

Chevrot, docteur en médecine, à Bletterans.
Vicomte Urbain de Chivré, à Arlay.
Cloz, Louis, peintre, à Salins.
Compagnon, docteur en médecine, à Salins.
Cousança, à Saint-Amour.
Dufay, notaire honoraire à Salins.
L'abbé Favre, directeur de la maîtrise à St-Claude.
Feuvrier, ancien professeur au collège de Dole.
Fevret, Louis, conservateur du Musée d'archéologie de Dole, à Azans.
L'Abbé Fromont, à Crissey.
Gagneur, Désiré, avoué à Dole.
Girod, secrétaire de la mairie, à Moirans.
Grosjean, à Clairvaux.
Le chanoine Guichard, à Dole.
Guyon, instituteur à Vevy.
Hétier, François, à Arbois.
Hugon, instituteur à Savigna.
Jacques, Joseph, imprimeur à Dole.
Lanaud, Hippolyte, instituteur, à Chevigny.
Larger, docteur en médecine, à Dole.
Lautrey, Louis, à Cousance.
Légerot, docteur en médecine, à Beaufort.
Le Mire, Paul-Noël, à Pont-de-Poitte.
Longin, Emile, ancien magistrat, à Dole.
Abbé Maraux, professeur à Courtefontaine.
Miodon, Louis, conservateur du Musée à Champagnole.
Piroutet, géologue, à Salins.
Plantet, secrétaire honoraire d'ambassade, à Montmorot.
Potard, instituteur, à Doucier.
L'abbé Prost, curé de Bletterans.
Dr Romand, à Champagnole.
Mme Marguerite-Henri Rosier, à Dole.

Digitized by Google

MM.

ROBERT, ancien magistrat, à Domblans.
ROSSET, pharmacien à Orgelet.
DE LA VILLERABEL, à Crissey.
VUILLERMET, directeur de la *Revue viticole*, à Poligny.

Membres correspondants.

MM.

ALBERT, Joseph, peintre, à Cuiseaux.
ARÈNE, rédacteur en chef de l'*Abeille du Bugey*, à Nantua.
ARNOUX, juge, à Lure.
Le capitaine Paul AZAN, à Autun.
Le capitaine BAILLE, Alfred, à Paris.
BAUDOT, Ernest, officier d'artillerie en retraite.
BÉRARD, Victor, ancien membre de l'école d'Athènes.
BERTHOD, chef de comptabilité à la Banque de France.
BERTRAND, conseiller à Lyon.
BESANÇON, instituteur et compositeur de musique, Bois-de-Colombes (Seine).
BESSON, professeur à l'Université de Fribourg.
BLONDEAU, procureur de la République, à Vesoul.
Dr BOURDON, à Etrepagney (Eure).
Le chanoine BOURGEAT, à Dole.
Dr E.-L. BOUVIER, membre de l'Institut, professeur au Muséum.
BRUN, Xavier, professeur au Lycée de Lyon, 5, rue Sainte-Catherine, Lyon.
BRUN, professeur à Sieldce (Pologne russe).
CHAPOY, Edmond, avocat, à Bourg.
CHOFFAT, géologue, à Zurich.
L'Abbé CLÉMENT, directeur à l'école Gerson, à Paris.
CORTET, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.

Digitized by Google

MM.

Cour, conseiller à la Cour d'appel, à Besançon.
Cuinet, à Besançon.
Daille, pharmacien, à Auxerre.
David-Sauvageot, professeur agrégé au lycée de Laval.
Delacroix, Norbert, professeur à Varsovie.
Delatour, Léon, homme de lettres, à Lorris.
Durand, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.
Fondet, Eugène, professeur à Moscou.
Gascon, Louis, professeur au Lycée de Lyon.
Gauthier, Henry, procureur de la République, à Gray.
Gauthier, Léon, Archives nationales, 1, Quai aux Fleurs, Paris.
Gauthier-Villars, ✻, Albert, imprimeur, à Paris.
Germain, Léon, président du Tribunal d'Issingeaux.
Guigaut, Hippolyte, docteur en droit, juge au tribunal civil, à Louhans.
Guyard, Auguste, à Paris.
Guyenot, chef mécanicien de la marine, à Marseille.
Hans Schardt, professeur à l'Université de Neufchâtel.
Hue, Edmond, vice-président de la Société préhistorique de France.
Lablotier, archéologue à Bourogne (Territoire de Belfort.
Lecourbe, commandant en retraite, à Chalon-sur-Saône.
Lemoisne, Paul, attaché au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.
Lepage, archiviste, à Nancy.
Lobrichon, Timoléon, peintre, à Paris.
Dr Magnin, Antoine, doyen de la Faculté des Sciences, à Besançon.
Mazaroz, Désiré, peintre, à Paris.
Monnier, Eugène, architecte, à Paris.

Digitized by Google

MM.

Monnier, Marcel, publiciste.
Mouraux, Joseph, professeur au collège de Dunkerque.
Parrod, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine et-Loire, à Angers.
Perceval de Loriol, paléontologiste, à Genève.
Perrenot, professeur au Lycée de Marseille.
Pinault, capitaine en retraite, à Belfort.
Piolti, professeur de minéralogie, à Turin.
Prost, Henri, archiviste paléographe, à Paris.
Rattier de Susvallon, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.
Dr Rollier, professeur au Polytechnicum de Zurich.
Roux, Roger, substitut à Belfort.
Sirot, retraité, à Dijon.
Tbibolet (de), professeur à l'Université de Neuchâtel.
Vallot, secrétaire de l'Académie de Dijon.
Ventard, professeur d'allemand à Lure.
Vingtrinier, avocat, à Lyon.
Victor, professeur à l'Ecole normale de Lyon.
Viré, Jules, à Paris.
Vernerey, Charles, professeur au Lycée de Besançon.
Yssel, Arthur, professeur à l'Université de Gênes.

Digitized by Google

LISTE

DES

Sociétés Savantes Correspondantes.

1. Comité des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.
2. Société d'Émulation d'Abbeville.
3. Académie d'Aix, en Provence.
4. Société Florimontane, à Annecy.
5. Académie d'Arras.
6. Société éduenne, à Autun.
7. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
8. Société belfortaine d'Emulation (Belfort).
9. Société historique, archéologique, scientifique et littéraire « Le Bugey », à Belley.
10. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
11. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
12. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
13. Société d'Émulation de l'Ain. à Bourg.
14. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
15. Société d'Émulation de Cambrai.
16. Société d'agriculture de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
17. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Digitized by Google

18. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
19. Académie de Dijon.
20. Bibliothèque municipale de Dole.
21. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
22. Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
23. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
24. Société Grayloise d'émulation, à Gray.
25. Société havraise d'études diverses, au Havre.
26. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
27. Société littéraire et archéologique de Lyon.
28. Notes d'Art et d'Archéologie, à Lyon.
29. Archives de la France Monastique. Revue Mabillon.
30. Académie de Mâcon.
31. Académie de Metz.
32. Société d'Émulation de Montbéliard.
33. Académie Stanislas, Nancy.
34. Société archéologique de Nantes, et de la Loire-Inférieure.
35. Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel (Suisse).
36. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
37. Académie de Nîmes.
38. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
39. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres d'Orléans.
40. Musée Guimet, à Paris.
41. Société nationale des antiquaires de France, à Paris.
42. Société philomatique de Paris.
43. Revue bibliographique « Polybiblion », de Paris.
44. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
45. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Digitized by Google

46. Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
47. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
48. Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.
49. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
50. Bibiothèque municipale de Salins (Jura).
51. Société des sciences de Semur (Côte-d'Or).
52. Société archéologique de Soissons.
53. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
54. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
55. Commission de météorologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
56. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
57. Bibliothèque municipale de Besançon.
58. Société d'histoire naturelle et de paléthnologie de la Haute-Marne, à Chaumont.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

des ouvrages offerts à la Soctété ou acquis par souscription en 1911.

Antiquités du Valais, par M. Besson (1 volume).— Fribourg (Suisse), 1910. — Don de l'auteur.

Les Jeunes Poètes comtois (Collection de « La jeune Comté » (texte choisis, accompagnés de notices biographiques et bibliographiques).— Besançon, 1910. — Souscription.

Rochefort à travers les âges, par René Parmentier. — Besançon, 1909.— Souscription.

Viry-Rogna, par G. Burdet.— Saint-Claude,. 1905. — Don de l'auteur.

Mahaut (Légendes comtoises), par L. R. Paris.— Edition du journal « La Franche-Comté à Paris », 1905.— Don de l'auteur.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Procès-verbaux des séances..... v-xx
E. Monot. — Le Millénaire de Cluny..... 3
Séance publique du 9 juillet 1911..... 27
Hugon.— Histoire de la Seigneurie de Marigna.... 57
L. Joly — Essai sur les principes de la culture de la Vigne dans le Jura..... 199
Gaillard. — Monographie de St-Laurent la-Roche. 259
P. Guichard.— Petites peintures sur vers..... 311
Liste des Membres de la Société d'Emulation du Jura..... 343
Liste des Sociétés correspondantes..... 349
Liste des ouvrages offerts à la Société ou acquis par souscription en 1911..... 353

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google